

Comité du programme et budget

Trente-huitième session
Genève, 19 – 23 mai 2025

RAPPORT

adopté par le Comité du programme et budget

TABLE DES MATIERES

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR	OUVERTURE DE LA SESSION.....	3
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	8
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR	RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)	24
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR	RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2024	39
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR	PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PROPOSE POUR 2026-2027	58
	PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PROPOSE POUR 2026-2027	58
	STRATEGIE IMMOBILIERE DE L'OMPI.....	137
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR	PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021..	139
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR	METHODE DE REPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION	149
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR	CLOTURE DE LA SESSION	155
ANNEXE	LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS	

1. La trente-huitième session du Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI s'est tenue au siège de l'OMPI du 19 au 23 mai 2025.
2. Le comité était composé des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Bélarus, Brésil, Canada, Chili (2025), Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie (2025), Italie, Japon, Kenya, Kirghizistan, Lituanie, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour (2025), Slovaquie, Suède, Suisse (ex officio), Tadjikistan, Tunisie, Türkiye, Yémen (53).
3. Les membres du comité représentés à cette session étaient les suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Bélarus, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Inde, Italie, Japon, Kirghizistan, Lituanie, Mexique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tunisie, Türkiye (46).
4. En outre, les États ci-après, membres de l'OMPI mais non membres du comité, étaient représentés en qualité d'observateurs : Albanie, Arménie, Australie, Bahamas, Barbade, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Équateur, Géorgie, Hongrie, Iran (République islamique d'), Israël, Jamaïque, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Liban, Madagascar, Malaisie, Monaco, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Serbie, Slovénie, Togo, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay, Viet Nam (36).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR OUVERTURE DE LA SESSION

5. Le président : Chères et chers collègues, mesdames et messieurs les délégués, chères amies, chers amis, c'est pour moi un grand plaisir que d'être parmi vous. Je tiens tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue à cette trente-huitième session du Comité du programme et budget. Notre ordre du jour est succinct, mais il nous faut consacrer suffisamment de temps à la première lecture du programme de travail et budget proposé, et nous devons donc nous assurer que nous progressons le plus efficacement possible pour parvenir à des conclusions et à un consensus sur toutes les décisions. Je profite de cette occasion pour vous remercier pour votre temps et votre engagement lors des réunions préparatoires de la présente session du PBC. J'attends avec intérêt de collaborer avec vous au cours de cette semaine de travail productive et fructueuse. Je souhaite à présent la bienvenue au Directeur général et l'invite à formuler ses observations liminaires.
6. Le Directeur général : Je vous remercie, Monsieur le président. Bonjour, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue à cette trente-huitième session du Comité du programme et budget. Je tiens avant tout à remercier notre président, Monsieur l'Ambassadeur Bilal Ahmad, et notre vice-président, M. Jose Antonio Gil Celedonio, pour leur direction et leurs conseils dans les préparatifs de cette session. Je souhaite également remercier les États membres et les coordonnateurs de groupe pour leurs efforts sans relâche. Il s'agit de la participation la plus importante jamais observée avant la tenue d'une session du PBC – un nombre record de 45 États membres ont répondu à notre enquête, et nous avons eu de nombreux entretiens avec des chefs de mission, des délégués et des directeurs d'offices de propriété intellectuelle au cours des derniers mois. Je vous remercie toutes et tous pour votre engagement à l'égard de l'OMPI. Pour respecter le vœu du président et rester succinct, je ne présenterai ici que quelques points saillants de l'année 2024, ainsi que ce que nous proposons

pour l'exercice biennal 2026-2027. Il y a quatre ans, nous nous sommes félicités que les États membres de l'OMPI aient approuvé notre Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2022-2026, qui nous a donné les orientations et le soutien nécessaires pour faire mieux connaître la propriété intellectuelle et la rendre plus accessible, faire en sorte qu'elle touche toutes les personnes, en particulier les PME, les femmes, les jeunes, et même les peuples autochtones et les communautés locales, être une instance privilégiée pour les discussions importantes sur la propriété intellectuelle, établir des normes en matière de propriété intellectuelle, proposer des données et des informations de qualité, tirer parti du pouvoir de la propriété intellectuelle pour répondre aux enjeux mondiaux et réaliser les objectifs de développement durable et, d'une manière générale, faire de la propriété intellectuelle un catalyseur de l'emploi, de l'investissement, de la croissance et du développement dans tous les pays. Nous vous remercions pour votre soutien, dont nous observons les bons résultats. L'année 2024 a marqué un tournant historique pour l'OMPI, et nous célébrerons demain le premier anniversaire de la conférence diplomatique pour le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Six mois plus tard, nous avons franchi une autre étape en adoptant en novembre 2024 le Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles. Ces réalisations historiques, issues d'un consensus entre tous les États membres dans un environnement difficile pour le multilatéralisme, démontrent notre capacité d'accomplir de grandes choses lorsque nous nous unissons pour former une seule et même communauté mondiale, même en présence d'enjeux et de difficultés. Il s'agit de réalisations majeures, non seulement pour l'OMPI, mais aussi pour la communauté internationale et le multilatéralisme. Je vous remercie à nouveau toutes et tous pour vos efforts sans relâche. Ensemble, nous avons écrit l'histoire, nous avons fait une différence. Dans le même temps, beaucoup a été fait dans nos différents domaines d'activité. Permettez-moi d'évoquer brièvement quelques domaines clés. Le premier, qui relève du premier pilier de notre PSMT, met l'accent sur la communication et l'engagement – démystifier la propriété intellectuelle, et la rendre plus pertinente et accessible aux habitants du monde entier. Dans cette optique, nous avons redoublé d'efforts pour recueillir les témoignages de personnes dont la vie a été transformée par la propriété intellectuelle. C'est pourquoi l'an dernier, l'OMPI a produit 240 vidéos consacrées aux inventions, à la créativité et aux innovations étonnantes de vos citoyens. Grâce à ces changements et aux efforts soutenus que nous avons consentis pour toucher le grand public, nous sommes aujourd'hui suivis par plus de 550 000 personnes sur les réseaux sociaux, soit une augmentation de 11% par rapport à 2023. En ce qui concerne nos activités d'élaboration de normes, soit le deuxième pilier du PSMT, les principales réalisations ont été les deux nouveaux traités. Mais l'OMPI est également restée l'instance mondiale pour l'examen d'autres questions de propriété intellectuelle, que ce soit au sein des comités ou selon d'autres modalités. L'un des domaines dans lesquels nous avons intensifié nos efforts en 2024 est celui du dialogue sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle. Nous sommes heureux de constater que ce dialogue n'a cessé de prendre de l'ampleur. Plus de 12 000 participants issus de plus de 170 pays se sont joints à nos discussions dans ce contexte, qui ont lieu tous les six mois. Les résultats obtenus sont maintenant traduits en nouveaux programmes, projets et outils, afin d'aider les États membres à résoudre les problèmes posés par l'intelligence artificielle dans le domaine de la propriété intellectuelle. Nous avons également continué de réunir les représentants des États membres et des experts d'autres domaines émergents tels que le financement adossé à la propriété intellectuelle, l'analyse des brevets et la participation des femmes et des filles à l'écosystème de la propriété intellectuelle – en tirant parti de notre capacité de réunir ces différents intervenants dans un espace sûr, neutre et professionnel pour examiner ces questions. Les activités relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle se sont également renforcées. L'an dernier, nous avons formé des fonctionnaires chargés de l'application des droits sur trois continents et ajouté des milliers de sites Web portant atteinte à la propriété intellectuelle à la plateforme WIPO Alert. Nous avons également mis au point deux nouveaux outils d'application des droits : le module WIPO Alert Pay, qui s'attaque au financement des auteurs d'actes de piratage en ligne, et le projet CRIS de l'OMPI, qui aidera les États membres à faire respecter les droits de propriété intellectuelle à leurs frontières grâce à un système d'enregistrement douanier plus

sophistiqué. Le troisième pilier couvre nos services, nos données, nos partenariats et nos plateformes de propriété intellectuelle au niveau mondial. L'année 2024 a vu un retour à la croissance de nos dépôts de titres de propriété intellectuelle. Les demandes déposées selon le PCT ont augmenté de 0,5%, les dépôts selon le système de Madrid de 1,2% et les dépôts selon le système de La Haye de 6,8%. Le recours à notre Centre d'arbitrage et de médiation a également augmenté de 25%. Mais nous ne tenons pas cette croissance pour acquise. C'est pourquoi nous avons créé l'Équipe d'experts sur la croissance future, axée sur le service à la clientèle, l'excellence et la commercialisation de nos services. Elle nous permettra d'être plus précis, mieux organisés et plus dynamiques dans notre stratégie de croissance. L'Indice mondial de l'innovation, notre publication phare qui couvre plus de 130 économies, continue d'être largement utilisé par de nombreux penseurs, décideurs politiques et dirigeants dans plus de 90 pays. Nos autres rapports incluent les cartographies de brevets de l'OMPI dans le secteur agroalimentaire et dans le domaine de l'intelligence artificielle générative, ainsi que d'autres données importantes qui vous permettent, ainsi qu'à vos experts, de comprendre les dernières évolutions mondiales en matière d'innovation. Les partenariats sont au cœur de ces activités. Seize initiatives conjointes sont en cours avec d'autres agences des Nations Unies et organisations internationales. Je citerai à titre d'exemple nos activités trilatérales avec l'OMS et l'OMC, ainsi que nos partenariats avec le CCI dans le cadre de l'initiative SheTrades et avec Indigenous Fashion et la CCNUCC dans le cadre du Livre de l'OMPI sur les technologies vertes, ainsi qu'avec le CRTC pour WIPO GREEN. En tant que membre du groupe informel des Nations Unies sur les ODD, nous contribuons à faire en sorte que la propriété intellectuelle soit utilisée pour tirer parti de l'innovation et de la créativité, afin d'aider la communauté mondiale à atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030. Le quatrième pilier a trait au pouvoir de la propriété intellectuelle pour stimuler la croissance et le développement. Au cours des quatre dernières années, nous avons touché 400 000 jeunes, 300 000 femmes et 200 000 PME. Cent cinquante mille apprenants ont été formés par l'Académie de l'OMPI l'année dernière, soit un total de 620 000 apprenants au cours des cinq dernières années sous cette administration. Nous sommes devenus le plus grand fournisseur mondial de services de formation en matière de propriété intellectuelle. Nous avons également lancé 150 initiatives en faveur des PMA et plus de 60 projets locaux sur mesure ont été menés à bien. Quatre-vingt-onze membres utilisent notre logiciel à l'usage des offices de propriété intellectuelle, ou système IPAS. Cinquante membres ont bénéficié des initiatives de reconstruction. Cinquante autres membres ont reçu des conseils législatifs et de politique générale. Et des milliers de musiciens se sont connectés à la plateforme CLIP, notre plateforme d'apprentissage en ligne créée par des musiciens pour des musiciens, afin d'en savoir plus sur la propriété intellectuelle et sur la manière de l'utiliser pour gagner sa vie en tant que musicien. C'est véritablement là que nous pouvons nous assurer que notre action touche le public d'une manière visible et marquante. Au total, 79% de nos résultats escomptés sont en bonne voie. Et surtout, nous avons réalisé tout cela en préservant la solidité financière de l'OMPI et en terminant une fois de plus l'année avec un solide excédent. Chères et chers collègues, chères amies, chers amis, à la lumière du travail qui nous attend, nous vous avons présenté un programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2026-2027. En élaborant ce budget, nous avons accordé une attention particulière à l'évolution du climat mondial et avons redoublé d'efforts pour concevoir un budget qui s'appuie sur les bases solides des années précédentes, tout en faisant preuve de prudence sur le plan fiscal et en continuant de promouvoir avec force et détermination une propriété intellectuelle au service de toutes les personnes. Tout d'abord, il s'agit d'un budget pour tous les pays. Nous avons réservé 23,4% du budget pour aider les pays en développement à améliorer leurs normes en matière de propriété intellectuelle, à mettre en place des écosystèmes d'innovation et de création, à mettre la propriété intellectuelle à la portée de toutes et de tous et à aider les entrepreneurs, les innovateurs et les créateurs de leur pays à utiliser la propriété intellectuelle pour réussir. Je tiens à souligner une chose : lorsque nous parlons de l'action de l'OMPI en matière de développement, nous parlons d'une action très différente de celle menée par les autres organisations du système des Nations Unies. La vocation de l'OMPI n'est pas d'accorder des aides aux pays en développement. Et les pays en développement ne veulent pas de ces aides.

Ils veulent que nous les aidions à construire des écosystèmes où la propriété intellectuelle peut prospérer et où leurs innovateurs et leurs créateurs peuvent utiliser la propriété intellectuelle pour commercialiser leurs idées, améliorer les normes de propriété intellectuelle et réaliser leurs ambitions. C'est pourquoi nous sommes très heureux de constater la large utilisation de notre fonds de reconstruction actuel, qui a été conçu pour aider tous les pays à utiliser la propriété intellectuelle afin de mettre en œuvre des projets intéressants, dans tous les États membres, et fait profiter toutes les personnes sur le plan local des avantages de la propriété intellectuelle. À ce titre, nous proposons de maintenir le fonds de reconstruction sous la forme d'un Fonds d'accélération pour le développement. Compte tenu du dynamisme croissant du CDIP, qui est devenu un incubateur pour nombre de nos programmes couronnés de succès, nous augmentons également notre financement des activités relevant du Plan d'action pour le développement, en portant le budget de 3 millions à 4,5 millions de francs suisses. Nous allons également poursuivre nos mesures d'appui au reclassement des pays les moins avancés, qui sont déjà utilisées par la République démocratique populaire lao, Sao Tomé-et-Principe et d'autres pays, et que nous espérons étendre à d'autres PMA au cours du prochain exercice biennal. Nous continuons également d'investir dans notre capacité de fournir des données et des statistiques détaillées, complètes et pertinentes sur la propriété intellectuelle et les actifs incorporels, ainsi que sur leur lien avec la compétitivité économique, le commerce et la finance, par exemple grâce à nos partenariats avec la Harvard Kennedy School et la LUISS Business School, afin d'aider toutes les personnes à comprendre et à étudier l'économie de l'innovation et de la créativité. Deuxièmement, il s'agit d'un budget pour tous les innovateurs et les créateurs. L'un des principaux domaines d'activité de l'OMPI est l'aide aux entreprises et aux entrepreneurs. Pourquoi? Parce que dans toutes les économies que nous soutenons, les start-up, les entreprises dérivées, les PME et les entrepreneurs représentent une grande majorité, dont sont issues un grand nombre des idées les plus novatrices et les plus révolutionnaires. Nous nous félicitons du renforcement de notre aide en faveur de ces entreprises. Quelque 20 000 PME ont utilisé notre outil de diagnostic l'année dernière – désormais traduit dans près de 30 langues – et, comme je l'ai mentionné, 200 000 PME ont bénéficié d'un appui au cours des quatre dernières années. Mais nous pouvons faire plus. C'est pourquoi nous proposons le Programme mondial pour l'autonomisation des entrepreneurs, une solution unique pour aider les entreprises à mieux connaître et appréhender la propriété intellectuelle, à sécuriser, protéger et enregistrer leurs titres et, enfin, à les faire fructifier et à les commercialiser. Le Programme mondial pour l'autonomisation des entrepreneurs est structuré, global et adaptable, et il est conçu pour vous aider à renforcer votre appui aux PME de vos pays. Il s'agit d'un projet visant à renforcer la compétitivité sur les marchés nationaux et mondiaux. Parallèlement à cela, nous améliorons la qualité et le niveau des services que nous proposons à nos utilisateurs, qu'il s'agisse de grandes entreprises fortement utilisatrices de nos services ou d'innovateurs de rupture au niveau local. Nous nous sommes engagés sur une voie visant à améliorer plus avant le service à la clientèle et la commercialisation, ainsi qu'à transformer nos méthodes de travail internes, afin d'offrir les services d'enregistrement les plus souples et les plus réactifs qui soient, en simplifiant les procédures, en modernisant la technologie, en améliorant le service à la clientèle et en faisant valoir l'accès mondial et la valeur que procurent nos services. Une autre initiative intéressante concerne notre réseau mondial des CATI. Nous voulons aider les CATI à gagner en technicité et en qualité pour devenir des bureaux de transfert de technologie, grâce à un programme permettant d'évaluer leur qualité et de concevoir des projets qui les aideront à devenir des bureaux de transfert de technologie. Troisièmement, il s'agit d'un budget tourné vers l'avenir, mais également axé sur l'impact au niveau local. La mission de l'OMPI ne s'inscrit jamais dans le vide, mais se nourrit de la transformation des mondes dynamiques de l'innovation et de la créativité. Les économies de la création et le sport sont des secteurs de croissance. Notre programme CLIP (Creators Learn IP), qui est très populaire, ne se limite plus à la musique, mais s'étend désormais aux arts visuels. Nous développons également un nouveau modèle de données sur l'économie de la création pour vous aider, en tant qu'États membres, à mieux cartographier et mesurer vos forces créatrices à une époque où l'innovation numérique crée de nouvelles ruptures, de nouveaux défis, mais aussi de nouvelles opportunités pour vos

créateurs. Ce modèle est déjà mis en œuvre aux Philippines, en Azerbaïdjan, en Thaïlande et à la Trinité-et-Tobago. Cette semaine, nous le lançons au Kirghizistan. De nombreux autres membres ont manifesté un vif intérêt à cet égard, et nous sommes impatients d'accélérer le déploiement. En ce qui concerne la propriété intellectuelle et le sport, nous sommes conscients que l'année prochaine sera une grande année pour le sport, mais notre action n'est pas uniquement axée sur la FIFA ou le CIO, puisque nous aidons réellement les athlètes et les associations sportives à utiliser la propriété intellectuelle pour vivre. Ce secteur connaît un véritable regain d'activité. Les activités se poursuivent également sur l'avenir de la propriété intellectuelle. Nous constatons que de nombreux offices de propriété intellectuelle et collègues passent beaucoup de temps sur les questions opérationnelles et ne peuvent pas toujours réfléchir à l'avenir de la propriété intellectuelle. Nous renforçons donc non seulement nos capacités internes de prospective, mais aussi la manière dont nous aidons les offices de propriété intellectuelle à réfléchir à l'avenir et à élaborer des stratégies. Un nouveau rapport exploratoire sera bientôt publié. Nous continuons bien entendu d'aider les États membres à adhérer à tous les traités et à les ratifier, y compris en ce qui concerne les deux nouveaux traités, afin qu'ils entrent en vigueur rapidement et de manière efficace, renforçant ainsi l'architecture mondiale de la propriété intellectuelle. Notre rôle d'instance mondiale de discussion se renforcera, le financement par la propriété intellectuelle restera une priorité, de même que les nouveaux forums pour les responsables chargés des TIC au sein des offices de propriété intellectuelle, l'analyse des brevets et une nouvelle proposition visant à réunir les procureurs spécialisés en propriété intellectuelle du monde entier afin qu'ils partagent les pratiques recommandées. Tout ce travail vise à produire un impact. Et c'est là que nos objectifs sont ambitieux : 100 000 PME au cours de l'exercice biennal, 300 000 autres personnes formées par l'Académie de l'OMPI, 80 projets locaux, et des réalisations et mises en relation plus concrètes sur des plateformes telles que WIPO GREEN, afin que la propriété intellectuelle soit considérée comme une solution aux enjeux mondiaux et à la réalisation des ODD à l'horizon 2030. Sans oublier la mise en œuvre d'IP GAP et IP YES!, nos stratégies pour les femmes et les jeunes. En coulisses, notre équipe continuera de gagner en efficacité, de réduire les formalités administratives et de tirer parti de la technologie, notamment de l'IA, pour favoriser de nouvelles méthodes de travail. Nous serons ambitieux dans la mise en œuvre d'une transformation numérique qui améliore la prestation de services, renforce la cybersécurité et fait progresser des secteurs tels que la traduction et le multilinguisme, éléments cruciaux d'une action accessible à toutes et à tous. Enfin, il s'agit d'un budget responsable et prudent. Nous reconnaissons que le modèle financier de l'OMPI est unique et nous le gérons avec discipline, prudence et attention. Nous continuons de tirer parti de notre solide gouvernance, de notre gestion rigoureuse des risques et de nos contrôles internes pour rester résistants et prêts à affronter l'avenir sur le plan financier. Nous n'avons pas augmenté les cotisations des membres depuis plus de 25 ans et nous ne pensons pas que cela changera. Mais soyons clairs, nous entrons dans une période d'incertitude économique. Les projections de recettes du PCT et du système de Madrid pour le prochain exercice biennal sont inférieures à celles de 2024-2025. Les dépôts de demandes de propriété intellectuelle reflètent des tendances économiques plus larges, et nous continuerons de suivre de près l'évolution de la situation. En définitive, il s'agit donc d'un budget conservateur. La croissance des dépenses est plafonnée à un modeste 3,2% et une politique d'augmentation zéro des postes est maintenue. Les projections de recettes reposent sur le scénario "le plus bas" de notre économiste en chef, qui prévoit une marge de prudence supplémentaire d'environ 6%. Nous sommes également prêts à ajuster nos plans si les conditions mondiales se détériorent. Nous nous engageons à rester vigilants et à faire preuve de souplesse, en veillant à ce que chaque franc génère le plus de valeur possible, pour vous et pour les innovateurs et créateurs que nous desservons conjointement. Nous maintiendrons également la dynamique en matière de supervision. Seules quelques recommandations du vérificateur externe des comptes, de la Division de la supervision interne et du Corps commun d'inspection sont en suspens, et je remercie nos vérificateurs des comptes et nos organes de supervision pour leur engagement à l'égard de l'OMPI. Nous nous engageons à collaborer avec eux pour continuer de renforcer notre gouvernance et nos structures internes. Les autres points à l'ordre du jour de cette semaine

sont tous liés à notre proposition de budget et à la mise en œuvre du PSMT. Il s'agit notamment de la méthode de répartition des recettes et du budget par union et de la stratégie de l'OMPI en matière de propriété – notre plan non seulement pour la maintenance, mais aussi pour veiller à ce que l'infrastructure de nos bâtiments soutienne nos objectifs stratégiques d'une manière durable, prévoyante et efficace. Comme toujours, le Secrétariat est prêt à aider les membres à examiner le projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Pour tous ces points, je vous remercie par avance de votre soutien et de votre coopération. En conclusion, des débats importants auront lieu dans cette salle au cours de la semaine à venir. Malgré le tumulte généré par ces échanges, et même si nous devons rencontrer des problèmes techniques, n'oublions jamais notre vision commune : renforcer la propriété intellectuelle, la faire mieux connaître et tirer parti de son plein potentiel en tant que catalyseur du développement économique, social et culturel partout dans le monde. Je vous remercie infiniment. Je vous souhaite à toutes et à tous une semaine de discussions productives.

7. Le président : Je vous remercie, Monsieur le Directeur général. Je tiens à vous remercier pour votre déclaration liminaire ainsi que pour vos aimables paroles au président et au vice-président. Je vais à présent donner la parole à Mme Chitra Narayanaswamy pour une annonce administrative.

8. Le Secrétariat : Bonjour et merci, Monsieur le président, de me donner la parole. Vous allez voir apparaître à l'écran des informations importantes pour les délégations. Les propositions, questions et observations sur les points de l'ordre du jour que les délégations souhaiteraient soumettre au Secrétariat doivent être envoyées à l'adresse controller.mail@wipo.int, comme indiqué à l'écran. Je voudrais rappeler à toutes les délégations les modalités suivantes, qui s'appliqueront à la conduite de cette réunion. Pour les personnes présentes dans la salle, les demandes d'intervention se feront comme d'habitude par l'intermédiaire de la délégation, en appuyant sur le bouton du micro situé en face de vous. Le microphone devient vert pour indiquer que vous demandez la parole. Lorsque le président vous donne la parole, votre micro devient rouge et vous pouvez commencer à parler. Nous vous prions de bien vouloir rester dans les sièges désignés pour votre pays. Notre système informatique a été configuré en fonction du plan de table prédéfini. En ce qui concerne l'interprétation et la qualité audio, sachez que le travail de nos interprètes est encore plus difficile dans l'environnement des conférences hybrides; veuillez donc parler lentement et distinctement. Afin d'optimiser la qualité audio pour tous les participants et les interprètes, il est fortement recommandé que les personnes qui participent à distance activent leur caméra Web lorsqu'elles prennent la parole, utilisent un casque avec un micro intégré et limitent le bruit de fond lorsqu'elles parlent. Les délégués sont également encouragés à envoyer leurs déclarations à l'avance à interpretation@wipo.int. Pour les questions ou problèmes d'ordre technique, veuillez envoyer un courriel à emeetings@wipo.int ou répondre au courriel contenant les consignes de participation que vous avez reçu. Si l'un des interprètes rencontre un problème de qualité audio, il peut être contraint de suspendre temporairement l'interprétation. Auquel cas, l'interprète utilisera le canal de discussion en ligne pour nous en informer. Je vous remercie Monsieur le président.

9. Le président : Je vous remercie, Chitra, pour ces explications et informations administratives. Je ne vois aucune délégation demander la parole ou demander des précisions. Nous allons donc maintenant passer au point 2 de l'ordre du jour : "Adoption de l'ordre du jour".

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10. Le président : J'aimerais rappeler aux délégations que cette réunion se tient sous une forme hybride, c'est-à-dire que certains délégués sont présents dans cette salle alors que d'autres se connectent à distance. Afin de faciliter l'examen et les débats sur les différents

points, l'ordre du jour a été structuré en regroupant les points de l'ordre du jour autour des grands thèmes suivants : 1. Audit et surveillance; 2. Exécution du programme et questions financières; 3. Planification et budgétisation; 4. Points faisant suite aux décisions prises lors de la session du PBC et des assemblées des États membres de l'OMPI de 2024. Je vais maintenant donner la parole aux délégations. Comme par le passé, je pense que les coordonnateurs de groupe s'exprimeront en premier. Donc, je vous donne maintenant la parole. Je vois que le Japon demande la parole au nom du groupe B.

11. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous tenons à remercier le Directeur général pour l'ouverture de cette session. Nous vous en sommes très reconnaissants. Votre capacité de direction est essentielle pour faire en sorte que l'OMPI utilise son budget de manière prudente et efficace. Monsieur le président, le groupe B a confiance en votre capacité de direction pour nous guider tout au long de la session du Comité du programme et budget. Nous vous assurons de notre participation constructive tout au long de cette semaine.

12. Le président : Je prie la délégation du Japon de m'excuser mais je pense que le point abordé maintenant est l'adoption de l'ordre du jour. Les déclarations générales viendront donc plus tard.

13. La délégation du Japon : Très bien. Je comprends.

14. Le président : Je vous remercie infiniment. Je répète que nous avons ouvert le débat sur l'adoption de l'ordre du jour. S'il y a des déclarations générales, elles pourront être prononcées plus tard. Je ne vois pas de demande d'intervention. Nous allons donc passer à l'action concernant l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'ordre du jour est adopté?

15. Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/39/1 Prov.3).

16. La délégation de l'Ukraine : Je vous remercie, Monsieur le président. Monsieur le Directeur général, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les délégués. L'Ukraine tient à vous remercier sincèrement, Monsieur le président, Monsieur le vice-président, ainsi que le Secrétariat de l'OMPI, pour l'excellente préparation de cette session du comité. Nous reconnaissons l'importance des travaux du PBC dans la mise en œuvre de la vision et de la mission de l'OMPI et félicitons le Secrétariat de l'OMPI pour les progrès accomplis dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI pour la période 2022-2026. L'Ukraine espère que la discussion sur le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 se déroulera dans le respect du droit international et étant entendu que la communauté mondiale de la propriété intellectuelle et la stabilité économique ne peuvent être maintenues sans tenir compte des répercussions et enjeux plus larges au niveau mondial. Plus de trois ans se sont écoulés depuis que la Fédération de Russie a lancé son invasion militaire illégale, non provoquée et injustifiée de l'Ukraine. Malgré les appels internationaux à la paix, et notamment la réponse positive de l'Ukraine aux propositions de cessez-le-feu des États-Unis d'Amérique, la Russie poursuit sa campagne brutale contre les civils ukrainiens, ciblant les zones résidentielles et les infrastructures essentielles. Selon l'évaluation conjointe rapide des dommages et des besoins publiée en février 2025 par le Gouvernement ukrainien, la Banque mondiale, la Commission européenne et les Nations Unies, le coût estimé de la relance et de la reconstruction de l'Ukraine a atteint 524 milliards de dollars É.-U. au cours des trois premières années qui ont suivi l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie. Pour mettre cela en perspective, le montant total des recettes prévues de l'OMPI pour 2026-2027 s'élève à 945 millions de francs suisses. L'ampleur de la dévastation dépasse de loin l'ensemble des recettes biennales de l'OMPI et met en évidence les difficultés auxquelles la communauté internationale et l'Ukraine doivent faire face. La guerre d'agression menée par la Russie a intensifié les défis mondiaux en causant des dommages environnementaux massifs, en

paralysant la sécurité énergétique et alimentaire et en laissant plus de 138 000 km² du territoire de l'Ukraine contaminés par des mines. Dans ce contexte, nous devons rappeler les préoccupations répétées exprimées par l'Ukraine et de nombreuses autres délégations lors des assemblées générales de l'OMPI et des sessions précédentes de ce comité concernant le manque de transparence dans l'établissement du budget et les opérations du Bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. Nous réaffirmons que la Fédération de Russie doit assumer les conséquences juridiques de tous ses actes internationalement illicites et de son harcèlement à l'encontre de la communauté de la propriété intellectuelle. Nous demandons donc l'arrêt immédiat de tout financement et de toute activité de projet en Fédération de Russie et soulignons que le seul moyen viable de rétablir la justice est la fermeture complète du bureau extérieur à Moscou. Enfin, nous exprimons notre gratitude au Secrétariat et à l'ensemble des membres de l'OMPI qui continuent d'apporter un soutien et une solidarité inébranlables à l'Ukraine et à son peuple. Je vous remercie, Monsieur le président.

17. La délégation de l'Estonie : Je vous remercie infiniment. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues. L'Estonie a l'honneur de faire cette déclaration au nom des membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Les membres du groupe condamnent pleinement la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation flagrante du droit international. Nous exigeons la fin immédiate de l'invasion militaire aux frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. Nous sommes profondément préoccupés par les informations alarmantes faisant état d'attaques continues qui visent également à détruire les infrastructures civiles et qui causent des souffrances au peuple ukrainien. Alors que ce comité nous offre l'occasion d'examiner les moyens de renforcer les activités de l'OMPI en vue de favoriser la mise en place d'un écosystème de propriété intellectuelle mondial et efficace afin d'encourager l'innovation et la créativité, il reste important de réfléchir à l'impact négatif de cette guerre brutale à grande échelle qui, depuis plus de trois ans, a causé des dommages sans précédent à l'écosystème de propriété intellectuelle de l'Ukraine et à ses institutions nationales chargées de garantir le développement et la protection de la propriété intellectuelle. Dans ces conditions, le fonctionnement du bureau extérieur de l'OMPI à Moscou suscite de vives inquiétudes chez les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, car ce pays continue de violer le droit international et les engagements qu'il a pris en tant que membre de cette communauté. Les dommages subis par le système de propriété intellectuelle de l'Ukraine sont le fruit de cette agression non provoquée par ce même pays. En conclusion, les membres du groupe réitèrent leur soutien total à la résolution ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a déploré dans les termes les plus énergiques l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. En outre, nous rappelons la résolution ES 11/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies condamnant les tentatives d'annexion des territoires ukrainiens, qui indique clairement au niveau international qu'aucune acquisition territoriale résultant de la menace ou de l'usage de la force ne doit être reconnue comme légale. Au nom des membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, permettez-moi d'exprimer notre soutien continu à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous réitérons notre solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien. Je vous remercie infiniment.

18. La délégation de la Pologne : Monsieur le président, Monsieur le Directeur général, chers collègues. La Pologne a l'honneur de faire cette déclaration au nom du pays ayant une position commune et permettez-moi de prendre un peu de temps pour énumérer les pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède. Depuis plus de trois ans que la Russie poursuit son invasion à grande échelle de l'Ukraine, nous assistons à des souffrances humaines sans précédent et à une destruction massive des infrastructures. L'agression non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine a causé de profondes souffrances au peuple ukrainien,

notamment aux enfants, aux femmes et aux personnes les plus vulnérables. Malgré les efforts internationaux visant à garantir une paix globale, juste et durable en Ukraine, la Russie poursuit ses attaques ciblées contre les civils et les infrastructures. La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a causé des destructions massives ainsi que des dommages graves et, dans certains cas, irréversibles aux infrastructures civiles. Elle a entraîné une perte massive de capital humain intellectuel en l'Ukraine, ce qui a, et aura pendant des années, de graves répercussions négatives sur le plan social, universitaire et économique. L'impact négatif grave sur l'écosystème de propriété intellectuelle de l'Ukraine a été signalé par l'OMPI dans le document A/65/7. Les conséquences de la poursuite de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine ont indéniablement aggravé la situation économique et géopolitique défavorable à l'échelle mondiale, ce qui a également eu un impact négatif sur le volume des demandes de titres de propriété intellectuelle déposées et sur les prévisions budgétaires de l'OMPI. Nous nous félicitons donc de la décision prise lors de la soixante-cinquième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI au titre du point 18 de l'ordre du jour intitulé "Assistance et appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine". De plus, nous attendons avec impatience la mise en œuvre correcte de cette décision et soulignons la nécessité d'une assistance continue de l'OMPI, qui est essentielle à la relance et à la reconstruction de l'écosystème ukrainien de propriété intellectuelle endommagé par la guerre. Le groupe des pays ayant une position commune exprime sa solidarité avec l'Ukraine. En ce moment critique, nous soutenons l'Ukraine et le peuple ukrainien et réaffirmons notre soutien continu et inébranlable à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous exigeons une fois de plus que la Fédération de Russie mette immédiatement fin à son invasion de l'Ukraine, retire ses troupes de l'ensemble du territoire et cesse toutes les violations du droit international. Pour les pays au nom desquels cette déclaration est prononcée, il ne sera pas possible de continuer à faire comme avant dans le cadre de la coopération multilatérale, à moins que la Russie et ses dirigeants soient tenus pleinement responsables pour avoir mené une guerre d'agression contre l'Ukraine et pour d'autres crimes graves en vertu du droit international, ainsi que pour les dégâts massifs causés par sa guerre. Les pays ayant une position commune expriment des préoccupations concernant les opérations du bureau extérieur de l'OMPI à Moscou et, pour cette raison, souhaiteraient obtenir des éclaircissements supplémentaires sur les raisons du maintien de son budget au même niveau pour les prochaines perspectives budgétaires de l'OMPI. Le groupe des pays ayant une position commune soutient les efforts internationaux visant à établir une paix juste et durable en Ukraine, l'Ukraine étant au cœur de toutes les discussions. Nous attendons avec impatience les résultats positifs de ce processus qui mèneront à la paix et au rétablissement complet de l'Ukraine. Je vous remercie.

19. La délégation de la Suisse : Je vous remercie, Monsieur le président. La Suisse vous remercie, ainsi que le Secrétariat, pour la préparation de cette session du Comité du programme et budget. La Suisse est pleinement solidaire du peuple ukrainien. Nous condamnons avec la plus grande fermeté la guerre injustifiée et non provoquée menée par la Russie contre l'Ukraine. La Suisse rappelle la décision de l'Assemblée générale sur le document A/65/8 concernant l'assistance et le soutien au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine. La tentative de la Russie d'annexer les territoires ukrainiens, déclarée le 30 septembre 2022 viole l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de l'Ukraine. À ce titre, la Russie viole le droit international. Par conséquent, la Suisse ne reconnaît pas la tentative d'annexion des territoires ukrainiens à la Fédération de Russie. L'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine doivent être pleinement respectées dans le cadre du système mondial de propriété intellectuelle, conformément à la décision de l'Assemblée générale sur le document A/65/8. Je vous remercie, Monsieur le président.

20. La délégation de l'Australie : Je vous remercie, Monsieur le président. L'Australie, aux côtés d'autres pays, réaffirme son soutien à l'Ukraine et sa condamnation de l'invasion illégale de la Russie. Merci.

21. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Je voudrais évoquer la situation en Ukraine en ma qualité de représentant national. Le Japon condamne l'agression en cours de la Russie contre l'Ukraine. En ce qui concerne la situation en Ukraine, le Japon espère que les divers efforts diplomatiques actuellement déployés porteront leurs fruits et permettront de débloquer la situation. Le Japon continuera d'apporter son soutien à l'Ukraine. Je vous remercie, Monsieur le président.

22. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le président. La Fédération de Russie souhaite saisir cette occasion pour exercer son droit de réponse et déclarer ce qui suit : une fois de plus, les participants aux réunions des organes de l'OMPI ont dû assister à l'utilisation abusive de la plateforme de l'Organisation par certaines délégations. Pour ce petit groupe de pays, peu importe l'organe qui siège, son mandat, les points inscrits à son ordre du jour, car d'une réunion à l'autre, l'histoire qu'ils racontent ne change absolument pas. Cependant, le fait que l'OMPI ait vu cela devenir une sorte de tradition ne signifie pas qu'il s'agit d'une pratique saine et conforme aux règles de procédure de l'OMPI. Ce qui ne peut être admis comme norme, ce sont les déclarations haineuses, les accusations sans fondement, la présentation de rapports politiques et militaires et les formules politiques interminables. La Russie continuera de déjouer les tentatives visant à fausser ce qui se passe sur le terrain en Ukraine. La Fédération de Russie agit en pleine conformité avec le droit international, continue de se comporter de manière responsable et conforme à ses obligations et elle reste un partenaire fiable. Pour autant, afin de protéger ses intérêts et les droits du peuple de la Fédération de Russie, elle est prête à utiliser toutes les possibilités et ressources dont elle dispose. Une fois de plus, nous appelons au respect du mandat de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, à un dialogue constructif et à un travail non politisé. Dans ce domaine, nous comptons sur le soutien du Secrétariat et du président. Il ne fait aucun doute que ces déclarations ne répondent en aucun cas au mandat du Comité du programme et budget et que les tentatives auxquelles nous assistons sont utilisées pour politiser le travail du comité et, par conséquent, il convient d'y mettre un terme. Je vous remercie.

23. Le président : Je remercie la Fédération de Russie. Je ne vois aucune autre demande d'intervention à ce stade. Chers collègues, le Secrétariat vous a déjà fourni des exemplaires du programme de travail, qui est maintenant affiché à l'écran. Le voici. Je propose de répartir le temps de la manière la plus judicieuse possible. Nous commencerons la session d'aujourd'hui par des déclarations générales. Je souhaiterais limiter la durée des déclarations à trois minutes pour les déclarations des coordonnateurs de groupe faites au nom de leur groupe et à deux minutes par les délégations des États membres et des délégations des États ayant le statut d'observateur. Veuillez noter que vous avez la possibilité d'exprimer votre position et d'intervenir sur chaque point au fur et à mesure de l'avancement de l'ordre du jour. Naturellement, si nous progressons plus rapidement que prévu par le programme de travail, j'avancerai l'examen des points à l'ordre du jour en conséquence. Si les délibérations sur un sujet donné ne sont pas terminées dans le délai imparti, le point de l'ordre du jour restera ouvert et les délibérations restées en suspens reprendront ultérieurement. Après avoir écouté vos déclarations générales, nous passerons à l'examen des questions de fond en commençant par le point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI). À la fin de chaque journée, nous ferons le bilan des points couverts et nous vous informerons de la manière dont nous entendons procéder. Je tiens à accorder avant tout la priorité à l'efficacité de nos travaux et au respect des horaires de nos sessions. Les sessions du matin se dérouleront donc chaque jour de 10 heures précises à 13 heures et les sessions de l'après-midi reprendront à 15 heures. En raison de la nature hybride de la réunion et des exigences en matière d'interprétation, nous devons clôturer les sessions à 18 heures. Sur la base de ces informations, je vais maintenant

donner la parole aux coordonnateurs de groupe pour des déclarations générales, puis je passerai la parole à la délégation du Japon au nom du groupe B.

24. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous tenons à remercier le Directeur général pour l'ouverture de cette session. Nous vous en sommes très reconnaissants. Votre capacité de direction est essentielle pour faire en sorte que l'OMPI utilise son budget de manière prudente et efficace. Monsieur le président, le groupe B a confiance en votre capacité de direction pour nous guider tout au long de la session du Comité du programme et budget. Nous vous assurons de notre participation constructive tout au long de cette semaine. Nous souhaitons également remercier le Secrétariat pour son travail diligent dans la préparation des documents et l'organisation de cette session, compte tenu notamment de l'ampleur et de la complexité de l'ordre du jour qui nous est proposé. Cette session porte sur plusieurs points essentiels, notamment la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection, le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024, le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, le projet de mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI et la méthode de répartition des recettes et des dépenses par Union. Chacun de ces points de l'ordre du jour soulève des questions importantes liées à la transparence, à la responsabilité et au bon fonctionnement de l'OMPI. Nous notons l'importance d'un accès en temps voulu à tous les documents pertinents afin de faciliter un examen approfondi et un dialogue constructif des États membres, tel qu'approuvé par les États membres dans le cadre du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du Programme de travail et budget (voir le document WO/PBC/36/11). Nous apprécions les efforts du Secrétariat à cet égard et encourageons l'amélioration continue de la gestion et de la communication des documents. Le groupe B accorde une importance particulière au mécanisme efficace de gestion financière et de supervision de l'OMPI. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision et nous sommes impatients d'examiner en détail le rapport sur la performance et du projet de budget. Nous présenterons nos commentaires sur le fond concernant chaque point pertinent de l'ordre du jour au fur et à mesure de l'avancement de la session. En conclusion, Monsieur le président, le groupe B s'engage à collaborer de manière constructive avec tous les États membres afin d'obtenir des résultats positifs pour l'OMPI. Nous attendons avec impatience des discussions fructueuses sous votre direction. Je vous remercie, Monsieur le président.

25. La délégation du Pakistan : Je vous remercie, Monsieur le président. Le Pakistan a l'honneur de prononcer cette déclaration d'ouverture au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Tout d'abord, le groupe exprime sa confiance dans la façon dont vous dirigez cette réunion. Nous saisissons cette occasion pour remercier le Directeur général pour ses remarques liminaires et le Secrétariat de l'OMPI pour la préparation des rapports de cette réunion. Le Comité du programme et budget remplit une fonction essentielle en tant qu'organe de gouvernance qui délibère sur le budget, l'audit et la planification stratégique de l'Organisation. Ce comité joue un rôle central dans l'accomplissement de la mission de l'Organisation pour le développement d'un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui favorise l'innovation et la créativité pour tous. Le groupe est heureux de constater qu'en dépit d'un environnement économique mondial difficile, l'OMPI continue d'enregistrer une situation financière globalement saine, avec un excédent prévu d'environ 7,6 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2026-2027. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique salue les efforts visant à augmenter l'allocation budgétaire pour les programmes d'assistance technique et d'aide au développement, ainsi que l'introduction d'un fonds d'accélération pour le développement. Il estime que l'augmentation des dépenses de développement n'est pas simplement un outil pour stimuler les enregistrements et les sources de revenus, mais également un investissement qui nourrit les écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation pour les générations futures. Il est favorable à un complément d'information et à une clarification de la classification de ces dépenses de développement. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique apprécie également l'engagement continu de l'OMPI à utiliser la propriété

intellectuelle comme outil pour progresser dans la réalisation des ODD. Il estime que l'accent mis sur la mise en œuvre d'activités axées sur le développement et l'impact devrait également être suivi par des cadres solides pour évaluer la contribution globale de l'OMPI à la réalisation des ODD. Monsieur le président, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique souhaite vivement participer aux délibérations sur le projet de mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et il espère que le comité sera en mesure de progresser sur ce point important de l'ordre du jour. Nous sommes d'avis que tous les documents pertinents, y compris les décisions de l'Assemblée générale et les avis de tous les États membres, doivent être pris en considération aux fins du processus d'établissement du mandat. Le groupe espère également participer de manière constructive au débat sur la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union, qui est essentielle pour assurer une bonne gestion des ressources de l'OMPI. Le groupe est d'avis que toutes les pratiques financières de l'OMPI doivent correspondre à une contribution à la promotion de l'innovation et de la créativité en vue d'un bénéfice socioéconomique généralisé. À cette fin, nous réaffirmons notre engagement à contribuer aux travaux de ce comité dans un esprit positif et nous vous assurons de notre entier soutien. Je vous remercie.

26. La délégation de la Colombie : La délégation de la Colombie a l'honneur de prononcer la déclaration suivante au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). Monsieur le président, le GRULAC vous félicite, ainsi que le vice-président, pour votre élection afin de diriger les délibérations de cette nouvelle session du Comité du programme et budget. Nous apportons tout notre soutien pour que cette réunion soit productive et couronnée de succès. Nous remercions le Secrétariat pour la préparation des documents de travail dont la qualité et la clarté facilitent notre participation à cette session et à la prochaine session du comité avant les assemblées de juillet où le programme de travail et budget de l'Organisation pour le prochain exercice biennal sera adopté. En 2024, l'OMPI a organisé deux conférences diplomatiques qui ont abouti à l'adoption de deux nouveaux traités, le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et le Traité sur le droit des dessins et modèles. Ces réalisations nous ont apporté une grande satisfaction et ont représenté une avancée significative dans le programme de l'Organisation dans le domaine de l'établissement de normes. Toutefois, il est essentiel de redoubler d'efforts et d'achever d'autres processus dans lesquels nous avons investi beaucoup de temps et de ressources. C'est le cas du traité de l'OMPI sur la radiodiffusion et des instruments en cours de négociation concernant la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Il est essentiel de progresser dans ces processus afin de relever les défis posés par la transformation numérique, qui génère à la fois des risques et des opportunités exigeant une attention particulière dans tous les domaines de la propriété intellectuelle. Dans ce contexte, le GRULAC estime que le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes devrait tenir deux sessions de travail chaque année, de façon permanente. Cela permettra de discuter de manière adéquate des nombreuses initiatives en matière d'établissement de normes et de relever les défis complexes découlant de l'évolution rapide des technologies. Nous réaffirmons également la nécessité de renforcer l'écosystème de propriété intellectuelle dans notre région en apportant un appui aux politiques, programmes et capacités qui permettent à nos pays d'exploiter pleinement le potentiel de la propriété intellectuelle en tant que moteur du développement économique, social et culturel. En outre, nous soulignons l'importance de promouvoir une plus grande coopération, tant entre les États membres de notre région qu'avec d'autres pays en développement. Ces coopérations, inhérentes au multilatéralisme qui définit l'OMPI, profitent à tous les utilisateurs des systèmes de propriété intellectuelle, en améliorant la qualité des processus et en renforçant les capacités nationales. Nous nous félicitons que la proposition de budget prévoie une augmentation de deux points de pourcentage des dépenses allouées au développement, ce qui renforce l'engagement de l'OMPI à l'égard de son Plan d'action pour le développement. Pour le GRULAC, ce plan d'action est un pilier fondamental pour faire en sorte que les systèmes de propriété intellectuelle soient inclusifs et équilibrés et qu'ils reflètent les besoins et les priorités des pays en développement, dans l'intérêt de tous. Le GRULAC souhaite également attirer l'attention sur la

mise en œuvre très lente de la décision adoptée lors de la cinquante-neuvième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI concernant l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs, et en particulier sur l'absence de mandat concret pour l'évaluation des bureaux extérieurs existants. À cet égard, nous appelons à un dialogue franc pour garantir la viabilité de ce processus. En outre, le GRULAC souhaite aborder la question du financement de la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux délibérations de l'OMPI, en particulier dans le cadre de l'IGC. Nous sommes préoccupés par le fait que le modèle actuel fondé sur le fonds de contributions volontaires manque de ressources disponibles depuis plus d'un an, ce qui limite considérablement la participation effective de ces acteurs clés. À cet égard, nous réitérons notre appel aux États membres pour qu'ils envisagent d'adapter le modèle existant ou de créer de nouveaux mécanismes garantissant la participation pleine et entière des peuples autochtones et des communautés locales aux discussions de l'OMPI. Enfin, nous réaffirmons l'engagement du GRULAC à contribuer de manière constructive aux délibérations de ce comité. Je vous remercie infiniment.

27. Le président : Je remercie la délégation de la Colombie d'avoir pris la parole au nom du GRULAC. Avant de donner la parole à la Chine, je rappelle à toutes les délégations que nous allons respecter un temps de parole de trois minutes pour les déclarations de groupe et de deux minutes pour les déclarations nationales. Je vous remercie. Je donne la parole à la délégation de la Chine.

28. La délégation de la Chine : Merci. Félicitations pour votre élection, ainsi que pour les efforts déployés pour produire et publier les documents et pour organiser la réunion d'information du 28 avril, et merci également pour le discours d'ouverture du Directeur général. La Chine reconnaît que les activités relatives aux systèmes internationaux de propriété intellectuelle ont un impact important. Nous avons enregistré un excédent de 140 millions de francs suisses et un niveau record des actifs nets de 710 millions de francs suisses à la fin de l'année dernière, ce qui constitue une bonne base pour notre Organisation. L'année dernière, les travaux de l'OMPI ont également progressé de manière significative avec les conférences diplomatiques, ce qui porte à 28 le nombre total de traités administrés par l'OMPI. La Chine a également pris note des prévisions économiques relatives au volume des demandes dans le cadre des trois principaux systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. À cet effet, nous avons besoin d'une vision stratégique pour l'avenir afin d'améliorer les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. Ce sera important pour faire connaître nos systèmes et leur fonctionnement à un plus large public. Tout cela s'appuie sur un système financier solide, une bonne gouvernance et une bonne gestion. Nous espérons contribuer aux travaux de ce comité et améliorer les performances financières, la transparence et le renforcement de la supervision interne et de la responsabilité. Nous nous réjouissons de travailler avec toutes les parties et de participer activement aux consultations sur l'ensemble des sujets abordés. Nous sommes donc convaincus que, sous votre direction, Monsieur le président, cette réunion sera un grand succès.

29. La délégation de l'Estonie : Monsieur le Directeur général, Monsieur le président, chers collègues. L'Estonie est honorée de prononcer cette déclaration liminaire au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Nous remercions le Directeur général de l'OMPI pour son allocution de bienvenue. Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter, ainsi qu'à votre vice-président, tout le succès possible dans vos efforts. Vous pouvez compter sur le soutien et l'esprit de collaboration du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Nous remercions également le Secrétariat de l'OMPI pour ses travaux préparatoires visant à garantir la qualité des documents et la collaboration avec les membres de l'OMPI avant la présente session. Monsieur le président, dans le cadre de la session du PBC de cette semaine, le groupe attend avec intérêt les discussions fructueuses, honnêtes et constructives fondées sur les documents, les rapports et les propositions présentés, qui constituent la base de nos travaux. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes est reconnaissant pour la mise à jour du Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des

recommandations du Corps commun d'inspection. Nous exprimons notre intérêt à la fois pour la présentation envisagée au titre de ce point de l'ordre du jour et pour la discussion sur les dispositions du document proprement dit. Nous attendons un examen approfondi du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024, qui reflète la performance financière et les progrès réalisés en vue d'atteindre les résultats escomptés établis dans le Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes est prêt à participer à cet examen. Plus important encore, nous sommes déterminés à contribuer aux discussions sur le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, tel que présenté dans le document WO/PBC/38/3. Nous apprécions le fait que le programme de travail et budget proposé ait été établi dans les délais et prenne en considération les contributions, commentaires et informations fournis par les États membres dans leurs réponses au questionnaire. Les considérations clés de la proposition – notamment les investissements dans la croissance, le service à la clientèle, l'adoption de nouvelles technologies et la réduction des charges administratives – sont d'une importance capitale, d'autant plus que le budget de l'OMPI est entièrement axé sur les résultats. Pour autant, il est essentiel que l'allocation des ressources soit équilibrée, transparente et pleinement conforme aux objectifs et priorités de l'Organisation. Nous attendons avec impatience une discussion approfondie sur les dispositions du budget, qui devrait se traduire par un plan de mise en œuvre efficace de la stratégie de croissance. Les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes prennent acte des efforts déployés par l'OMPI pour consolider son mandat en matière de renforcement de la propriété intellectuelle au niveau mondial et de création de nouvelles opportunités grâce à la propriété intellectuelle, en développant le potentiel de systèmes conviviaux d'enregistrement des droits de propriété intellectuelle, ainsi que de nouvelles réglementations et règles qui renforcent la protection de la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. Nous saluons la détermination de l'OMPI à promouvoir le développement de systèmes d'enregistrement pertinents, y compris dans le domaine des indications géographiques. Cela étant, nous estimons qu'il est utile de lancer et de développer divers programmes et initiatives, intégrés dans les efforts collectifs de développement durable, qui stimulent l'engagement des parties prenantes de la propriété intellectuelle. Nous félicitons donc l'OMPI pour sa stratégie qui continue de catalyser la croissance et de créer des opportunités pour les petites et moyennes entreprises, les innovatrices et les créatrices, les jeunes, les communautés universitaires et locales. De nombreux pays de notre région ont bénéficié de ces précieuses initiatives et estiment qu'il est nécessaire de les poursuivre et de les développer. Les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes reconnaissent également la nécessité d'un engagement accru de l'OMPI pour relever de nouveaux défis tels que le changement climatique, la transformation numérique et énergétique ou les aspects de la propriété intellectuelle relative à l'IA et d'autres nouvelles inventions et technologies qui peuvent modifier le domaine mondial de l'innovation et de la croissance. Comme par le passé, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes continuera de participer activement aux travaux du PBC en vue de réaliser des progrès constructifs sur l'avant-projet de mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. De même, nous participerons activement au débat en cours concernant la méthodologie de répartition des recettes et des dépenses par union. L'écrasante majorité des membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes continuent d'exprimer leur inquiétude quant au fonctionnement du bureau extérieur à Moscou. Nous souhaiterions recevoir du Secrétariat des informations plus détaillées sur les activités et les réalisations des bureaux extérieurs, qui devraient faire partie de notre discussion dans le cadre du futur programme de travail et budget de l'OMPI. Monsieur le président, à la lumière de la semaine intensive qui nous attend, permettez-moi de vous assurer une fois de plus de la participation constructive et substantielle du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, ainsi que de son soutien, s'agissant des travaux de ce comité. Je vous remercie infiniment.

30. La délégation de la Namibie : Je vous remercie, Monsieur le président, de m'avoir donné la parole. La délégation de l'Algérie a l'honneur de faire la déclaration au nom du groupe des pays africains. Permettez-moi tout d'abord de vous adresser nos sincères félicitations pour

voire élection à la présidence de cette importante réunion. Nous remercions également le Directeur général pour son discours d'ouverture très pertinent. La propriété intellectuelle joue un rôle essentiel dans la promotion de l'innovation et du développement. Pour le groupe des pays africains, un système de propriété intellectuelle opérationnel et efficace est essentiel pour soutenir les objectifs de développement de notre pays et les objectifs plus larges de l'OMPI. À cet égard, le groupe des pays africains souligne l'importance d'un financement efficace et transparent des activités menées dans le cadre des différents traités administrés par l'OMPI. Nous avons pris note du rapport concernant les biens immobiliers de l'OMPI et apprécions les efforts continus visant à améliorer l'infrastructure d'une manière durable et rentable. Le groupe souhaite souligner la nécessité d'une approche équilibrée et équitable des allocations budgétaires dans le cadre du programme de travail et budget proposé pour l'exercice 2026-2027. Il est essentiel de tenir compte des différents niveaux de développement des États membres ainsi que des besoins des différentes divisions et comités de l'OMPI. Cela garantira que toutes les régions, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés, bénéficient d'un soutien adéquat. À cet égard, nous saluons l'augmentation de la part du programme de travail et budget proposé consacrée au développement. En outre, nous soulignons qu'il est essentiel de garantir des allocations budgétaires suffisantes pour faciliter la participation effective des populations autochtones aux activités de l'OMPI. Cette inclusion est vitale pour l'intégrité et l'inclusivité du système mondial de la propriété intellectuelle. Enfin, le groupe des pays africains souligne la nécessité de poursuivre les efforts de l'OMPI en vue d'améliorer la diversité géographique de son personnel. Je vous remercie.

31. Le président : Je remercie la délégation de la Namibie pour cette déclaration au nom du groupe des pays africains. Chères et chers collègues, nous avons écouté les déclarations des groupes régionaux. Je vais maintenant demander à Monsieur l'Ambassadeur de l'Algérie de prendre la parole.

32. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le président. La Délégation de l'Algérie tient tout d'abord à féliciter Son Excellence Monsieur Bilal Ahmad pour son élection à la présidence, ainsi que le vice-président pour la conduite des travaux de cet important comité. Nous vous assurons de notre soutien total. Nous souhaitons également remercier le Secrétariat pour l'excellente préparation de cette session et pour l'ensemble des documents fournis. Ma délégation exprime ses sincères remerciements au Directeur général et à son équipe pour la qualité de la documentation, en particulier la clarté et l'exhaustivité du projet de programme de travail et budget pour 2026-2027, qui est aligné sur le Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI pour 2022-2026 ainsi que sur le rapport sur la performance de l'OMPI en 2024. Malgré le contexte mondial difficile, l'OMPI a maintenu une situation financière saine et des résultats remarquables que nous saluons comme le reflet d'une direction forte et d'une vision stratégique. L'Algérie réitère son soutien à l'OMPI dans tous les domaines de son mandat. Nous apprécions l'orientation stratégique de l'Organisation et l'approche axée sur les résultats qui est intégrée dans ce programme biennal. Dans ce contexte, nous nous félicitons particulièrement de l'attention accordée aux activités liées au développement et de l'augmentation du budget alloué aux dépenses de développement. Nous croyons fermement au rôle de la propriété intellectuelle en tant qu'outil global pour favoriser le développement durable et l'innovation inclusive. Nous soulignons l'importance du Plan d'action pour le développement et de son intégration systématique dans les activités de l'OMPI. Nous encourageons le Directeur général à poursuivre ses efforts en vue de sa mise en œuvre et à veiller à ce que les activités de l'OMPI restent alignées sur les objectifs de développement durable. En outre, l'Algérie encourage l'OMPI à promouvoir davantage l'autonomisation des femmes, des jeunes et des petites et moyennes entreprises au moyen de son programme et de ses initiatives. Nous demandons également une répartition géographique équitable au sein des programmes et du personnel de l'OMPI, ainsi qu'une attention continue aux besoins spécifiques des pays en développement et des pays les moins avancés. La formation, le renforcement des capacités et l'assistance technique restent l'une des priorités de notre délégation. L'Algérie souligne également la nécessité d'intensifier les efforts pour réduire la fracture numérique et

soutenir la transformation numérique, en particulier dans les pays en développement. Monsieur le président, notre délégation encourage l'OMPI à continuer de tirer parti de ses bureaux extérieurs en tant que plateforme stratégique pour soutenir les États membres. Nous saluons leur contribution et nous sommes honorés d'accueillir un Bureau extérieur qui joue un rôle central dans le renforcement de la coopération entre l'Algérie et l'OMPI. Enfin, notre délégation s'engage à participer de manière constructive aux discussions et espère des délibérations fructueuses tout au long de cette session. Je vous remercie.

33. Le président : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, pour les mots aimables adressés au président et au vice-président. Je donne maintenant la parole au délégué de l'Égypte.

34. La délégation de l'Égypte : La délégation de l'Égypte s'aligne sur la déclaration faite par le groupe des pays africains. Nous vous félicitons, messieurs le président et le vice-président, et sommes confiants dans votre capacité de diriger ce comité. Nous remercions le Directeur général pour ses remarques préliminaires et pour son exposé instructif sur les activités de l'OMPI et sur les perspectives du programme de travail et budget proposé. Nous félicitons également le Secrétariat pour les efforts diligents qu'il a déployés en vue de la préparation de la session et pour son engagement continu auprès des États membres. Monsieur le président, nous attendons avec intérêt de participer tout au long de cette semaine à une discussion constructive sur d'importants rapports financiers et administratifs, au cours de laquelle notre délégation fera part de ses vues sur les points pertinents de l'ordre du jour. Nous nous félicitons du lancement de la stratégie immobilière de l'OMPI, qui vise à garantir une utilisation efficace et efficiente des biens immobiliers de l'OMPI, tant au siège que dans les bureaux extérieurs. Notre délégation a pris note du rapport sur la performance de l'OMPI en 2024. Nous nous félicitons que l'OMPI ait été en mesure de maintenir 50% des recettes estimées pour cet exercice biennal en 2024 et nous prenons acte des progrès réalisés en vue d'atteindre les résultats escomptés, 79% des indicateurs étant considérés comme étant en bonne voie. Nous attendons avec impatience la mise en œuvre complète du programme de l'OMPI au cours de la seconde moitié de cet exercice biennal, en 2025. Monsieur le président, la délégation de l'Égypte réaffirme son engagement à travailler avec tous les États membres pour adopter un programme de travail et budget pour 2026-2027 qui soit financièrement sain, résilient et axé sur le développement. Nous nous félicitons que le budget proposé soit pleinement aligné sur les quatre piliers stratégiques de l'OMPI et sur son Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026. Nous saluons également l'engagement continu de l'OMPI en faveur de son Plan d'action pour le développement et des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et nous nous félicitons à cet égard de l'augmentation de la part du développement dans le projet de programme de travail et budget, qui démontre le rôle central joué par l'OMPI en faveur de l'innovation et du développement. Je vous remercie, Monsieur le président.

35. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je vous remercie, Monsieur le président. Tout d'abord, ma délégation souhaite se joindre aux autres pour vous féliciter, ainsi que le vice-président, pour votre élection. Nous avons confiance en votre leadership et vous assurons de notre soutien lors de la trente-huitième session du Comité du programme et budget. Nous remercions le Directeur général pour ses remarques préliminaires détaillées et pertinentes. Nous félicitons également le Secrétariat pour ses préparatifs et les efforts qu'il a déployés pour organiser cette session, ainsi que pour son engagement continu envers les principales questions relatives aux programmes et aux finances. Nous nous associons à la déclaration faite par l'honorable délégué du Pakistan au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Monsieur le président, cette session a lieu à un moment où la communauté internationale continue de faire face aux incertitudes et aux défis mondiaux. Dans ce contexte, nous prenons acte du maintien de la stabilité financière de l'OMPI et félicitons le Secrétariat pour sa gestion prudente. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'accent mis sur les programmes axés sur le développement et les initiatives d'assistance technique, qui restent

essentiels pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Monsieur le président, la transparence, la clarté et l'ouverture au sein de l'OMPI, en particulier en ce qui concerne le processus budgétaire, sont de la plus haute importance. Nous souhaitons que le budget et la créativité de l'OMPI soient au service du développement économique, social et culturel de tous les pays grâce à un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'établir des feuilles de route claires pour les initiatives visant à relever efficacement les défis. Nous sommes fermement convaincus que la recommandation relative au Plan d'action pour le développement doit être considérée comme un processus à intégrer systématiquement dans toutes les activités et tous les comités de l'OMPI. À cet égard, tous les organes de l'OMPI doivent tenir dûment compte de ces recommandations dans leurs activités, en particulier dans leurs décisions politiques. Par conséquent, la prise en considération de cette recommandation dans le programme de fond de ce comité pour le prochain exercice biennal est une priorité essentielle. Nous souhaitons réitérer l'importance d'assurer une représentation géographique équilibrée dans tous les secteurs et activités de l'OMPI, en particulier dans la composition du personnel de l'OMPI, conformément aux recommandations du Plan d'action pour le développement. Nous prenons note du projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI figurant dans le document WO/PBC/38/5. Nous espérons que le comité pourra progresser sur ce point important et urgent de l'ordre du jour et nous attendons avec intérêt les discussions constructives susceptibles de faciliter une décision rapide sur cette question en suspens. En conclusion, ma délégation espère que la session sera productive et que ce comité aboutira à des résultats tangibles avant l'Assemblée générale. Je vous remercie.

36. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation de la Fédération de Russie souhaite la bienvenue au Directeur général, M. Tang, aux vice-directeurs généraux et aux sous-directeurs généraux, ainsi qu'aux autres collègues du Secrétariat et aux participants de la trente-huitième session du PBC. Nous souhaitons également remercier le Secrétariat d'avoir établi les documents pour la session et nous voudrions vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le président, ainsi qu'à Monsieur le vice-président. Nous espérons que, sous votre direction avisée et impartiale, nous parviendrons à une discussion constructive sur le programme de travail et budget pour le prochain exercice biennal 2026-2027. Il est particulièrement important de tenir compte du renouvellement du Plan stratégique à moyen terme et d'autres questions non négligeables à l'ordre du jour. De notre point de vue, il est particulièrement important d'examiner la question du développement et de l'amélioration des systèmes d'enregistrement international et des autres services mondiaux de l'OMPI, et de prendre en considération la promotion du multilinguisme et les politiques de transformation numérique. Parallèlement à cela, nous accordons une attention particulière aux fonctions d'information de l'Organisation, y compris la collecte et l'analyse des données statistiques et la prévision des recettes et des dépenses, ainsi qu'aux exigences et aux indicateurs de performance appliqués aux systèmes d'enregistrement internationaux, en particulier, et aux activités administratives et financières en général. Il est également nécessaire d'adopter une approche prudente en matière d'assistance technique. Nous espérons vivement que le Secrétariat continuera d'appliquer les principes d'impartialité et d'ouverture. Nous nous félicitons des résultats positifs obtenus lors des deux dernières conférences diplomatiques et nous insistons sur l'importance de fournir l'infrastructure nécessaire à l'application appropriée de ces nouveaux traités. Nous voudrions rappeler que l'une des tâches fondamentales de l'Organisation est de servir les déposants et les titulaires de droits du monde entier, en refusant les pratiques discriminatoires qui vont à l'encontre des principes fondamentaux de l'application de la propriété intellectuelle. Nous devons également éviter de politiser artificiellement les activités de l'Organisation. En conséquence, l'un des principaux piliers stratégiques de cette organisation est le pilier stratégique n° 3, qui consiste à fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier. Cet objectif ne peut être atteint sans une extension inconditionnelle de la portée géographique et de la représentativité, ainsi que du nombre de langues de travail de l'Organisation et de ses systèmes d'enregistrement.

D'une manière générale, l'Organisation et ses bureaux extérieurs continuent d'afficher des indicateurs financiers positifs et de s'acquitter de leur mandat. Toutefois, nous espérons que le Secrétariat continuera d'appliquer une approche pragmatique à la planification et à la mise en œuvre du programme de travail et budget. Nous tenons à souligner qu'en planifiant les travaux de l'Organisation et en appliquant les décisions, il est nécessaire de tenir compte d'une perspective à long terme et des intérêts stratégiques de tous. Il est donc très important que les décisions soient prises sans politisation intentionnelle et infondée et que le programme de travail et budget convenu soit mis en œuvre dans son intégralité. La Fédération de Russie attend avec impatience un engagement constructif et substantiel sur tous les points de notre ordre du jour et apportera une contribution notable aux délibérations de cette session du comité. Nous sommes fermement convaincus que seule une approche multilatérale saine nous permettra d'obtenir des résultats positifs pour les travaux du comité et d'œuvrer en faveur d'un régime de propriété intellectuelle équilibré et efficace à l'échelle internationale. Je vous remercie infiniment.

37. La délégation de la Colombie : Je vous remercie infiniment. Comme c'est la première fois que je m'exprime en tant que représentant national, je tiens à vous féliciter, Monsieur le président, et je vous souhaite une réunion très fructueuse au sein de ce comité. Ma délégation souhaite exprimer ses remerciements et sa reconnaissance au Secrétariat pour les préparatifs et la présentation de ces documents de travail. La Colombie estime que le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 est conforme à sa vision de la propriété intellectuelle en tant que moteur du développement. Nous nous félicitons de la priorité accordée aux projets destinés aux femmes, aux jeunes et aux PME, ainsi qu'aux communautés locales et autochtones, entre autres. Nous souhaitons également mettre en avant le Fonds d'accélération pour le développement, et sommes convaincus que ces initiatives renforceront les capacités des pays. La Colombie participera activement à ces projets. Nous nous félicitons des informations sur le budget qui renforcera notre écosystème, en particulier en facilitant les centres technologiques et le transfert de technologie. Cette évolution nous aidera sans aucun doute à mieux gérer la propriété intellectuelle. Depuis 2016, nous souhaitons accueillir un bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Cette initiative ne représente pas seulement notre candidature, mais constitue aussi une occasion stratégique de renforcer le système de la propriété intellectuelle et notre région. Ma délégation estime que l'évaluation de ces bureaux extérieurs doit se poursuivre dans cet esprit. Nous invitons les États membres à participer à ce processus, qui présente un grand intérêt pour notre pays et notre région en particulier. Je vous remercie.

38. La délégation de l'Inde : Je vous remercie, Monsieur le président. Ma délégation remercie sincèrement le Secrétariat de l'OMPI pour la diligence avec laquelle il a préparé cette session. Félicitations également au président et au vice-président pour leur élection. Le PBC reste essentiel pour faire avancer la mission de l'OMPI et, par extension, pour mettre en place un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui favorise l'innovation et la créativité pour toutes et tous. Nous saluons le programme de travail et budget proposé par le Secrétariat pour l'exercice 2026-2027. Malgré les incertitudes économiques mondiales, les solides projections financières de l'OMPI sont encourageantes. Nous notons avec satisfaction l'engagement continu en faveur du Plan d'action pour le développement, comme en témoignent l'augmentation de deux points de pourcentage des dépenses globales de développement par rapport à l'exercice biennal précédent et l'augmentation des crédits alloués aux programmes d'assistance technique, soulignant ainsi la volonté de l'OMPI de mettre la propriété intellectuelle au service de la réalisation des objectifs de développement durable. Monsieur le président, le principe 22 du Plan d'action pour le développement souligne que l'établissement de normes par l'OMPI doit soutenir les objectifs de développement convenus au sein du système des Nations Unies. Le programme de travail et budget pour l'exercice 2026-2027 offre une occasion opportune de réaffirmer l'engagement de l'OMPI en faveur des objectifs de développement convenus au sein du système des Nations Unies, tout récemment dans le cadre du Pacte pour l'avenir. À cet égard, ma délégation souhaite rappeler les points d'action

suiuants du pacte, à sauoir le point d'acion 1 : faire progresser les ODD; le point d'acion 3 : sant et scurit alimentaire; les points d'acion 9 et 10 : changement climatique et durabilit environnementale; les points d'acion 27 à 33 : science, technologie et capacit d'innovation; et le point d'acion 55 : quit et coopration au niveau mondial. Nous soulignons galement que les dpenses de dveloppement dans le programme de travail et budget propos doivent tre considres comme un investissement dans l'intgration et le dveloppement de la proprit intellectuelle dans les conomies en dveloppement et, par extension, comme un investissement stratgique dans l'avenir de la proprit intellectuelle. Enfin, en ce qui concerne les bureaux extrieurs, nous dplorons l'absence de progrs dans la finalisation du mandat relatif à l'valuation des bureaux extrieurs existants. Cette situation a un impact injustifi sur les demandes des futurs tats membres souhaitant utiliser cette possibilit pour amliorer l'intgration de la proprit intellectuelle dans leurs pays respectifs. Nous demandons instamment à tous les tats membres de dissocier la discussion sur les mandats des propositions relative à de nouveaux bureaux extrieurs, afin de permettre à l'OMPI de se concentrer sur son programme principal, à sauoir le renforcement du systme mondial de la proprit intellectuelle, en coopration avec les tats membres concerns. Je vous remercie, Monsieur le prsident.

39. La dlgation de la Thalande : Je vous remercie, Monsieur le prsident. Tout d'abord, ma dlgation souhaite vous remercier sincrement, ainsi que le vice-prsident et le Secrtariat, pour le leadership et le dvouement dont vous avez fait preuve tout au long de la trente-huitime session du PBC et lors de ses prparatifs. Nous remercions galement le Directeur gnral pour son allocution d'ouverture et son engagement rsolu en faveur de l'Organisation, et le sous-directeur gnral Staines et l'quipe du Secrtariat pour les efforts qu'ils ont dploys dans l'tablissement des documents de travail. La dlgation de la Thalande soutient pleinement la dclaration faite par l'honorable dlgation du Pakistan au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Nous attachons une grande importance au projet de programme de travail et budget pour l'exercice 2026-2027, en particulier au rle jou par l'OMPI dans la promotion des objectifs de dveloppement durable. Nous restons dtermins à soutenir les efforts de l'OMPI, pour faire en sorte que l'Organisation continue de contribuer à la ralisation de ces objectifs. Nous saluons les travaux actuellement mens par l'OMPI dans des domaines troitement lis au programme de dveloppement mondial, notamment le renforcement des capacits et les initiatives relatives à la proprit intellectuelle et à l'intelligence artificielle, à la proprit intellectuelle et à la sant, à la proprit intellectuelle et à la finance, ainsi qu'à l'innovation. Nous apprcions galement le fait que l'Organisation continue de se concentrer sur les besoins des tats membres et les dfis auxquels ils sont confronts, en particulier dans les rgions en dveloppement, dont la Thalande. En ce qui concerne la participation des peuples autochtones et des communauts locales à la confrence intergouvernementale, nous reconnaissons qu'il s'agit d'une question essentielle. Toutefois, nous constatons avec inquitude que le Fonds de contributions volontaires est actuellement confront à des contraintes financires. Nous remercions les tats membres qui ont apport leur contribution jusqu'à prsent et nous esprons qu'une solution durable pourra tre trouve pour soutenir la participation effective et inclusive de ces communauts. Je vous remercie, Monsieur le prsident.

40. La dlgation du Brsil : Je vous remercie, Monsieur le prsident. Tout d'abord, la dlgation du Brsil souhaite s'aligner sur l'intervention d'ouverture faite par la Colombie au nom du GRULAC. La dlgation du Brsil souhaite ensuite remercier le Directeur gnral de l'OMPI, M. Daren Tang, le sous-directeur gnral, M. Andrew Staines, et vous fliciter, Monsieur l'Ambassadeur Ahmad, ainsi que le vice-prsident, pour le travail accompli et le leadership dont vous avez fait preuve tout au long de cette semaine de dlibrations. La dlgation du Brsil souhaite au Secrtariat beaucoup de succs dans la conduite de cette session et dans la conduite des discussions importantes prvues pour les jours à venir. Nous attendons avec intrt de pouuoir participer aux discussions qui sont essentielles à la gouvernance, à la transparence et à l'orientation future de cette Organisation. Nous notons

avec satisfaction les bons résultats financiers de l'OMPI pour l'année 2024, tels qu'ils ressortent du Rapport sur la performance de l'OMPI. L'Organisation a enregistré un excédent substantiel, de 140 millions de francs suisses, en grande partie grâce aux rendements exceptionnels de son portefeuille d'investissements. Les actifs nets ont atteint 710,7 millions de francs suisses à la fin de l'année 2024, soit une augmentation remarquable de 17,4% par rapport à l'année précédente. Cette situation financière positive place l'OMPI dans une position unique pour faire progresser ses activités de manière plus ambitieuse et plus inclusive, notamment par la mise en œuvre effective du Plan d'action de l'OMPI pour le développement et des objectifs de développement durable des Nations Unies et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Brésil reconnaît et salue les progrès graduellement réalisés dans l'intégration de ces deux dispositifs dans le programme de travail et budget proposé pour l'exercice 2026-2027. Nous apprécions l'indication, pour chaque secteur, des objectifs de développement durable et des recommandations du Plan d'action pour le développement. Néanmoins, nous pensons qu'une plus grande transparence est encore nécessaire, en particulier en ce qui concerne la quantification des allocations financières en faveur de ces principes. Nous encourageons donc le Secrétariat à aller plus loin dans l'établissement d'un lien entre les dépenses budgétaires spécifiques et les résultats escomptés individuels, tout en identifiant clairement leur contribution aux ODD et à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. Cela permettrait non seulement d'améliorer le suivi et la responsabilité, mais aussi de renforcer l'alignement de l'OMPI sur les valeurs et les objectifs du système des Nations Unies dans son ensemble. Dans ce contexte, le Brésil réitère sa position de longue date en faveur de l'intégration du développement dans toutes les activités et tous les programmes de l'OMPI. Il s'agit notamment de préserver et de renforcer le soutien budgétaire aux domaines essentiels à la réalisation de nos objectifs de développement communs, tels que le droit d'auteur et les industries de la création, y compris la tenue de deux sessions annuelles du SCCR et la poursuite de ses activités sur les défis liés à la propriété intellectuelle et à l'intelligence artificielle, l'assistance technique, le renforcement des capacités et la participation inclusive des peuples autochtones et des communautés locales aux processus d'élaboration des normes, en particulier au sein de l'IGC, la promotion de l'égalité entre les sexes et la répartition géographique équilibrée au sein du personnel de l'OMPI. Le Brésil se réjouit de l'augmentation du budget alloué au développement. L'augmentation proposée de 21,4% à 23,4% des dépenses totales de l'OMPI représente une étape importante dans le renforcement de l'engagement de l'Organisation en faveur des initiatives axées sur le développement. Enfin, Monsieur le président, nous sommes convaincus que les discussions de cette session refléteront une compréhension commune du fait que la viabilité financière de l'OMPI doit aller de pair avec ses responsabilités sociales et de développement. Le Brésil reste déterminé à travailler de manière constructive avec toutes les délégations et le Secrétariat pour faire avancer un programme de travail et budget équilibré, transparent et axé sur le développement. Je vous remercie.

41. La délégation de la République de Corée : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation de la République de Corée félicite le président et le vice-président pour leur élection et remercie le Directeur général pour ses remarques liminaires détaillées ainsi que le Secrétariat de l'OMPI pour les préparatifs de cette trente-huitième session du PBC. Nous sommes heureux de constater que l'OMPI conserve sa stabilité financière en dépit des difficultés économiques mondiales. Étant donné que la majeure partie des recettes de l'OMPI provient des systèmes de demandes internationales, il est essentiel de maintenir des services de qualité dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. La République de Corée reste un utilisateur et un partenaire engagé et continuera de coopérer avec l'OMPI pour améliorer ces services. Nous réaffirmons également notre engagement à réduire le fossé en matière de propriété intellectuelle entre les pays développés et les pays en développement, notamment au moyen des fonds fiduciaires. Toutefois, les progrès rapides de l'IA risquent de creuser cet écart. La République de Corée continue de soutenir le renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle dans les pays en développement, y compris dans le domaine de l'intelligence artificielle, et espère que ses expériences pourront être largement

partagées par l'intermédiaire de l'OMPI. La République de Corée est prête à s'engager de manière constructive sur tous les points de l'ordre du jour. En ce qui concerne les bureaux extérieurs, nous déplorons que les discussions sur le mandat soient dans l'impasse depuis plusieurs années. Nous pensons que les bureaux extérieurs jouent un rôle crucial en améliorant la portée et l'impact des services de l'OMPI et en favorisant un engagement plus fort auprès des parties prenantes au niveau régional. Nous demandons instamment aux États membres de faire preuve d'une plus grande souplesse et d'un esprit de compromis et de coopération afin que le mandat puisse être finalisé et que des progrès puissent être accomplis. Nous attendons avec intérêt les discussions productives et tournées vers l'avenir qui auront lieu au cours de cette session. Je vous remercie.

42. La délégation du Pakistan : Je vous remercie, Monsieur le président. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Inde au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Nous remercions le Directeur général pour ses remarques liminaires et pour avoir partagé la vision stratégique du projet de programme de travail et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal à venir. Le Pakistan est heureux de constater la bonne santé générale de l'Organisation. C'est le résultat d'une gestion financière et d'investissement prudente, qui est la clé de la viabilité financière à long terme. Nous apprécions les efforts déployés par l'OMPI pour garantir des gains d'efficacité et des mesures d'économie sans compromettre l'ambition des programmes et les objectifs de développement. Monsieur le président, le Pakistan soutient la priorité accordée au renforcement des capacités et à l'assistance technique dans le projet de programme de travail et budget, conformément au Plan d'action pour le développement et au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous pensons que l'augmentation des dépenses de développement et la création d'un Fonds d'accélération pour le développement reflètent une vision de l'Organisation axée sur le développement et l'inclusion. Nous soutenons la nécessité d'accorder une place centrale aux considérations de développement dans la mise en œuvre des programmes de l'Organisation. Ma délégation considère qu'il est essentiel que les fonds alloués soient utilisés pour soutenir davantage les mécanismes qui facilitent le transfert de technologie et la commercialisation de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, afin de combler le fossé en matière d'innovation. En ce qui concerne la finalisation du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs, nous espérons un engagement constructif fondé sur les principes directeurs adoptés par les assemblées de 2015. Pour conclure, le Pakistan attend avec impatience un engagement constructif avec tous les États membres afin de parvenir à un programme de travail et à budget inclusif et équilibré sous votre direction et vos conseils avisés. Je vous remercie.

43. La délégation de la Suisse : Monsieur le président, la délégation de la Suisse vous remercie, ainsi que le Secrétariat, d'avoir organisé cette trente-huitième session de notre comité. Compte tenu du climat géopolitique et économique, qui est assez turbulent en ce moment, il est clair que nous, États membres de l'OMPI, devons adopter une approche constructive pour avancer ensemble dans un domaine aussi important pour l'OMPI que la conclusion du programme de travail et budget pour les années à venir. Pour le programme de travail et budget proposé pour l'exercice 2026-2027, nous devons garantir des ressources suffisantes en faveur de l'ensemble du système mondial d'enregistrement de la propriété intellectuelle, de WIPO GREEN, qui est essentiel pour la diffusion des technologies vertes, et des technologies de pointe, afin de permettre à l'OMPI de jouer un rôle clé dans l'intégration de l'intelligence artificielle. Et nous vous assurons du soutien sans faille de notre délégation tout au long de la session pour mener à bien ces efforts. Je vous remercie infiniment.

44. Le président : Je remercie la délégation de la Suisse. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention dans le cadre des déclarations générales. Je vais donc procéder en partant du principe qu'aucune autre délégation ne souhaite s'exprimer dans ce contexte. Nous allons maintenant passer au point 3 de l'ordre du jour.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN
D'INSPECTION (CCI)**

45. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/38/2.

46. Le président : Chers collègues, vous disposez du document intitulé "Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI)", cote du document WO/PBC/38/2. Ce document fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations adressées respectivement aux organes délibérants et au chef du Secrétariat de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à l'issue des examens menés par le Corps commun d'inspection (CCI) au cours de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2019 et le 28 février 2025. Toutes les recommandations datant d'avant le 1^{er} janvier 2019 ont été closes. Avant de passer la parole au Secrétariat pour qu'il présente le document, je voudrais souhaiter la bienvenue à la présidente du CCI, Mme Fernandez Opazo, à la session du Comité du programme et budget. Vous vous souvenez peut-être qu'à sa trente-cinquième session, tenue en 2023, il nous a été demandé d'inviter la présidente du CCI aux futures sessions du PBC. J'invite maintenant Mme Opazo à adresser quelques mots au comité.

47. La présidente du Corps commun d'inspection : Merci et bonjour à tous. Chers membres du comité, je vous remercie d'avoir invité le Corps commun d'inspection à participer à cette réunion. Vous avez devant vous le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI et les actions proposées en ce qui concerne les recommandations provenant de huit rapports récents du CCI. L'acceptation et la mise en œuvre des recommandations du CCI sont des indicateurs clés de la pertinence, de l'importance et de la qualité de nos rapports. Je suis ravie de constater que l'OMPI figure parmi les organisations participantes dont les taux d'acceptation et de mise en œuvre sont les plus élevés. Pour les rapports publiés entre 2016 et 2023, l'OMPI a enregistré un taux d'acceptation de 83,5% et 97,5% de ces recommandations ont déjà été mises en œuvre. En ce qui concerne le plan de travail du Corps commun et sa mise en œuvre en 2024, le CCI a publié six produits, trois rapports sur des examens menés à l'échelle du système, un rapport sur l'examen de la gestion et de l'administration d'une seule organisation et deux notes. Le CCI a appliqué la procédure établie de consultation avec les organisations participantes pour sélectionner les thèmes de son programme de travail 2025. Il s'agit notamment de l'examen des politiques et des pratiques de détermination des taux afférents aux dépenses d'appui aux programmes, de la fonction de planification stratégique, des politiques et des pratiques de recrutement, des dispositions relatives au voyage, des dispositifs de gouvernance des données, des fonctions d'évaluation décentralisées et de l'examen de la gestion et de l'administration de l'UNESCO. Pour 2026, le CCI suivra un processus similaire qui vient de commencer. Le CCI est conscient de la nécessité de revitaliser le système multilatéral et a demandé aux organisations participantes de saisir cette occasion pour contribuer à l'initiative "ONU80" du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, notamment en proposant des thèmes qui s'inscrivent dans les objectifs de l'initiative, en particulier des thèmes qui visent à accroître l'efficacité, à améliorer les dispositifs en place et à envisager des changements structurels et une réorientation des programmes dans l'ensemble du système des Nations Unies. Je manquerais à mon devoir si je ne mentionnais pas le fait que plusieurs organisations se heurtent aux effets de diverses contraintes financières qui pourraient avoir des répercussions négatives sur le travail des entités chargées de l'application du principe de responsabilité et de la supervision en général. Je voudrais exprimer mon inquiétude et souligner qu'en période d'austérité financière, la nécessité de disposer de mécanismes d'application du principe de responsabilité et de supervision solides, indépendants et efficaces devient encore plus cruciale. En outre, conscient des contraintes financières et des problèmes de liquidité auxquels font face la plupart des organisations, le CCI, dans le cadre de son engagement en faveur de l'efficacité

opérationnelle, rationalise ses produits, les rendant plus concis sans compromettre la profondeur et la valeur des informations sur lesquelles s'appuient nos parties prenantes. Cet effort permet non seulement de réduire les coûts de production, mais aussi, nous l'espérons, de rendre le processus décisionnel des organes directeurs et délibérants beaucoup plus souple en ce qui concerne nos rapports. Je tiens à remercier les membres de ce comité pour l'attention qu'ils portent aux travaux du CCI. Au nom du Corps commun d'inspection, je tiens également à remercier le Secrétariat de l'OMPI pour sa coopération et sa collaboration constantes à l'appui de nos examens. Je vous remercie.

48. Le président : Merci, Mme Opazo, présidente du CCI, de votre présence et de vos observations. Je passe maintenant la parole au chef par intérim de la Section de la gouvernance, de la gestion des risques et de la conformité, M. Simon Bower, du Secrétariat, pour présenter le point 3 de l'ordre du jour. M. Bower, vous avez la parole.

49. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le président. J'ai le plaisir de vous présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) adressées aux organes délibérants et au chef de Secrétariat de l'OMPI. Depuis le dernier rapport présenté à la trente-septième session du PBC en 2024, quatre examens du CCI ont été publiés qui concernent l'OMPI. Ces quatre examens portaient sur l'établissement du budget dans les entités des Nations Unies, la mise en œuvre du principe de reconnaissance mutuelle, l'examen des rapports et des recommandations du CCI et les suites qui leur sont données, ainsi que sur la qualité, l'efficacité, l'efficience et la viabilité des régimes d'assurance maladie. Sous réserve de l'approbation par les États membres des recommandations figurant dans le présent rapport, trois recommandations adressées aux organes délibérants de l'OMPI et cinq recommandations adressées au chef du Secrétariat demeurent ouvertes (à l'étude ou en cours). Toutes les autres recommandations ont été closes. Les recommandations en suspens datent de 2019 à 2024. Je voudrais souligner certaines évolutions importantes concernant les recommandations : en ce qui concerne le rapport du CCI sur l'"Établissement du budget dans les entités des Nations Unies", les deux recommandations adressées aux organes délibérants ont été acceptées et mises en œuvre. L'OMPI a maintenu le même niveau de détail dans la présentation de son programme de travail et budget au cours de plusieurs exercices biennaux, notamment la définition des catégories de coûts, et a poursuivi cette méthode pour l'exercice biennal 2026-2027. En ce qui concerne l'"Examen de la mise en œuvre du principe de reconnaissance mutuelle dans le système des Nations Unies", l'OMPI soutient pleinement ce principe et applique cette approche dans ses opérations lorsqu'elle répond aux besoins spécifiques de l'OMPI. Nous collaborons régulièrement avec d'autres agences des Nations Unies sur des initiatives communes de passation de marchés et avons intégré la reconnaissance mutuelle dans notre modèle opérationnel. Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, les services médicaux communs et les services informatiques partagés en sont quelques exemples. En ce qui concerne l'"Examen de l'emploi de personnel non-fonctionnaire et des conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les entités du système des Nations Unies", l'OMPI a examiné attentivement les recommandations, mais estime qu'une dénomination unique dans l'ensemble du système des Nations Unies pour l'ensemble du personnel non-fonctionnaire serait trop normative compte tenu des différentes modalités contractuelles, avec des risques, des contraintes et des relations contractuelles différents d'une organisation à l'autre. En ce qui concerne l'"Examen des politiques et pratiques des entités des Nations Unies en matière de santé mentale et de bien-être", ce point est considéré comme mis en œuvre puisque l'OMPI a intégré la santé mentale et le bien-être parmi les piliers de son cadre relatif à la santé et à la sécurité au travail. La stratégie de l'OMPI en matière de ressources humaines fait de la culture organisationnelle une priorité essentielle et prévoit la promotion du bien-être du personnel et de politiques de conciliation entre vie professionnelle et vie privée centrées sur l'humain. En ce qui concerne l'"Examen des politiques, mesures, mécanismes et pratiques visant à prévenir et à combattre le racisme et la discrimination raciale dans le système des Nations Unies", l'OMPI a mis en œuvre les recommandations pertinentes au moyen de programmes de formation plus larges et d'autres initiatives et a veillé à ce que le

système de recrutement soit conçu pour atténuer le risque de préjugés inconscients. Le Secrétariat a examiné les six recommandations figurant dans la Note adressée aux chefs de secrétariat ou au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) et a déterminé si elles étaient mises en œuvre ou non pertinentes pour l'OMPI. L'état d'avancement de plusieurs recommandations a été mis à jour depuis le dernier rapport. Plus précisément, certaines recommandations qui étaient auparavant à l'étude ont été mises en œuvre, tandis que d'autres ont été jugées non pertinentes, étant donné que leur mise en œuvre concerne des mesures à prendre au niveau du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies plutôt que par des organisations individuelles. Je tiens également à souligner que l'OMPI a continué de participer activement aux réunions du CCI, y compris aux échanges productifs menés avec la présidente du CCI. Nous continuons d'apprécier les recommandations et l'échange de connaissances dans l'ensemble du système des Nations Unies que le CCI apporte. Nous remercions le CCI de tous ses efforts et de sa collaboration avec l'OMPI. Je vous remercie, Monsieur le président.

50. Le président : Merci, M. Bower, pour la présentation du point 3 de l'ordre du jour. J'ouvre maintenant le débat pour tout commentaire sur ce point de l'ordre du jour.

51. La délégation du Pakistan : Je vous remercie, Monsieur le président. Tout d'abord, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique souhaite féliciter le Corps commun d'inspection pour ses efforts continus visant à améliorer l'efficacité, la responsabilité et la transparence dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris à l'OMPI. Nous remercions également le Secrétariat pour le rapport complet sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI. Nous nous félicitons en particulier de la manière proactive dont l'OMPI a mis en œuvre un nombre important de recommandations, notamment celles relatives à la transparence budgétaire et à la normalisation, qui soulignent l'importance de maintenir le détail et la cohérence des classifications budgétaires, ainsi que celles relatives aux modalités de travail flexibles et aux stratégies en matière de santé mentale et de bien-être, pour lesquelles l'OMPI a pris des mesures louables afin d'intégrer des politiques centrées sur l'humain, et les recommandations relatives à la viabilité de l'assurance maladie et aux réformes en matière de protection des données, qui ont été guidées par des considérations d'efficacité et de respect de la vie privée. Nous prenons également note des progrès de l'examen en cours en ce qui concerne la reconnaissance mutuelle au sein du système des Nations Unies et la gestion des risques liés à l'informatique dématérialisée, et nous apprécions la volonté du Secrétariat de poursuivre son action grâce à des mécanismes interinstitutions lorsque les recommandations dépassent le cadre de l'Organisation. Enfin, nous réaffirmons notre soutien aux travaux du CCI et encourageons l'OMPI à maintenir cette trajectoire positive de réactivité, tout en favorisant une culture de l'apprentissage continu et de la responsabilité. Je vous remercie.

52. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Le groupe B accueille avec satisfaction le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) figurant dans le document WO/PBC/38/2. Nous souhaitons également remercier la présidente du CCI pour sa présence, qui est d'une grande valeur pour nos délibérations sur ce sujet important au sein de ce comité. Nous prenons note que depuis la période couverte par le précédent rapport, l'OMPI a continué de progresser régulièrement dans la mise en œuvre des recommandations formulées par le CCI. En février 2025, seul un nombre limité de recommandations demeurait en suspens. Trois s'adressent aux organes délibérants de l'OMPI et cinq aux chefs de secrétariat, toutes les autres recommandations ayant été soit mises en œuvre, soit non acceptées, soit jugées non pertinentes. Nous saluons les efforts constants déployés par le Secrétariat pour faciliter les réponses en temps opportun aux examens, questionnaires et entretiens du CCI et pour tenir les États membres régulièrement informés de l'état d'avancement de la mise en œuvre. Le groupe B reconnaît ce rôle du CCI en tant que seul organe de contrôle externe indépendant mandaté pour examiner collectivement les organisations du système des Nations Unies. Ses

rapports et recommandations sont essentiels pour améliorer la gestion, promouvoir les bonnes pratiques et renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies. Nous prenons également note du fait que le CCI a récemment mis l'accent sur des questions telles que le dispositif d'application du principe de responsabilité, les politiques de recrutement et la gouvernance des données, dont beaucoup sont pertinentes pour les mandats et l'efficacité opérationnelle de l'OMPI. Nous encourageons l'OMPI à maintenir sa dynamique dans la mise en œuvre des recommandations en suspens, en tenant compte de la nature unique de ses mandats. Le groupe B est prêt à soutenir l'OMPI dans ces efforts et attend avec intérêt de nouvelles informations sur ce sujet. Je vous remercie, Monsieur le président.

53. La délégation de la Chine : Merci, Monsieur le président. Notre délégation souhaite remercier le Secrétariat pour ces nouvelles informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI et nous sommes satisfaits de la situation générale de la mise en œuvre pour la période allant jusqu'à février 2025. La mise en œuvre effective des recommandations du CCI est propice à une bonne gouvernance de l'OMPI et à une meilleure intégration de l'OMPI dans le cadre des Nations Unies. Nous souhaitons remercier la présidente du CCI pour ses explications. La Chine souhaite également saluer le travail accompli au fil des ans concernant les recommandations du CCI. En plus de mettre en œuvre les recommandations officielles formulées dans les rapports du CCI, nous voudrions encourager le Secrétariat à appliquer également les recommandations informelles liées à l'OMPI en tenant compte des spécificités et de la situation économique propres à l'Organisation. Monsieur le président, j'aimerais exprimer notre point de vue sur certaines questions concrètes. Tout d'abord, nous avons noté qu'en ce qui concerne le rapport sur l'établissement du budget dans les entités des Nations Unies, document JIU/REP/2024/3, l'OMPI a indiqué qu'elle avait maintenu le même niveau de détail dans la présentation de son Programme de travail et budget durant plusieurs exercices biennaux. Le même niveau de détail sera maintenu dans la proposition de Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2026-2027. Aussi le Secrétariat estime-t-il que cette recommandation a été mise en œuvre. La Chine souhaite rappeler le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2020-2021 ainsi que les programmes de travail et budgets précédents. Tous ces programmes de travail et budgets contenaient 31 programmes, assortis de détails concernant jusqu'aux divisions, ainsi qu'un grand nombre d'indicateurs d'exécution. La Chine souhaiterait que le Secrétariat lui indique les différences entre le programme de travail et budget actuel et les programmes de travail et budget mentionnés des années précédentes. Ensuite, nous avons noté que le Secrétariat est toujours en train d'étudier s'il est opportun de mettre en œuvre ou non les trois recommandations formulées lors de l'examen de la mise en œuvre du principe de reconnaissance mutuelle dans le système des Nations Unies (rapport JIU/REP/2024/3). Le Secrétariat a brièvement exprimé son point de vue positif sur cette partie du travail. Toutefois, le rapport du CCI indique qu'à l'heure actuelle, 21 agences des Nations Unies ont signé les déclarations de reconnaissance mutuelle, mais que l'OMPI n'en fait pas partie. Nous aimerions que le Secrétariat indique les raisons à l'origine de cette situation. Je vous remercie infiniment.

54. La délégation de l'Estonie : Merci infiniment, Monsieur le président. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes tient à remercier le Secrétariat pour le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) figurant dans le document WO/PBC/38/2 rev. Nous remercions également la présidente par intérim du CCI de sa participation aux délibérations d'aujourd'hui. Le rapport et la présentation permettent d'obtenir un aperçu complet de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations adressées aux organes délibérants de l'OMPI et au chef du Secrétariat de l'OMPI résultant des examens du CCI menés au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 29 février 2025. Nous sommes également reconnaissants de la présentation faite dans le document de la liste des rapports actifs du CCI pertinents pour l'OMPI au 28 février 2025. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes salue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations. Nous réaffirmons l'importance de la mise en œuvre des recommandations relatives aux ressources humaines qui sont restées en suspens lors des

évaluations précédentes, notamment en ce qui concerne l'établissement de rapports et le suivi de la gestion des ressources humaines, les politiques relatives aux aménagements des modalités de travail et au télétravail, ainsi que la santé mentale et le bien-être du personnel. Nous notons également que quatre nouveaux examens ont été publiés depuis le dernier rapport présenté aux États membres lors de la trente-septième session du PBC. Nous encourageons le Secrétariat à poursuivre ses travaux visant à faciliter et coordonner les réponses aux questions, enquêtes et entretiens du CCI concernant les examens en cours et nouveaux. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes remercie le Secrétariat pour son engagement actif et tourné vers l'avenir dans le processus de mise en œuvre des recommandations du CCI. Le groupe est très satisfait de l'étroite coopération qui existe entre l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) et la Division de la supervision interne (DSI) et d'autres acteurs importants. Nous pensons que cela améliore considérablement le processus de mise en œuvre des recommandations émises. Je vous remercie infiniment.

55. La délégation du Mexique : Merci infiniment, Monsieur le président. Ma délégation souhaite remercier Carolina Fernandez, présidente du CCI, de sa présence, ainsi que le Secrétariat d'avoir facilité le dialogue avec le CCI. Nous nous félicitons de ce type d'interaction qui favorise l'application du principe de responsabilité. Nous espérons que cette bonne pratique se poursuivra. Nous sommes également satisfaits de la communication ouverte entre l'OMPI et le CCI. Nous prenons note du rapport du Secrétariat et nous nous sommes tout particulièrement satisfaits des informations relatives à la santé mentale. Nous espérons que le rapport annuel sur les ressources humaines contiendra des informations détaillées sur les actions entreprises dans ce domaine. Plus précisément, le Mexique souhaiterait formuler les questions et observations suivantes : premièrement, à l'annexe II, concernant la recommandation relative à l'examen de l'emploi de personnel non fonctionnaire, nous prenons note de la réponse du Secrétariat. Nous comprenons que le personnel non-fonctionnaire est soumis à des modalités contractuelles différentes. Toutefois, nous aimerions savoir quelle est la définition du "personnel non fonctionnaire" au sein de l'OMPI et s'il existe une différence substantielle entre cette définition et celle de "personnel affilié". Cette différence comporte-t-elle des implications juridiques? Deuxièmement, toujours à l'annexe II, mais cette fois concernant la recommandation n° 9 relative aux politiques et pratiques en matière de santé mentale et de bien-être. Nous pensons que la réponse du Secrétariat est positive et pertinente. L'approche que l'OMPI applique actuellement répond aux principes de cette recommandation. C'est pourquoi nous pensons que le statut devrait être modifié en "accepté" et qu'il conviendrait d'expliquer les mesures que l'Organisation a déjà prises. Troisièmement, nous comprenons que certaines des recommandations classées comme non pertinentes seront examinées dans le cadre de la coordination institutionnelle au sein du Conseil des chefs de secrétariat. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir inclure dans les prochains rapports des informations actualisées, notamment sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces recommandations. Ainsi, dans les rapports à venir, nous pensons que le statut devrait être changé de "non pertinent" à "à l'étude" ou "accepté" et qu'une légende devrait préciser que le l'état de la mise en œuvre ne relève pas de la seule compétence de l'OMPI. Enfin, nous voudrions souligner l'importance de la signature par l'OMPI de la déclaration de reconnaissance mutuelle. Nous aimerions également profiter de cette occasion pour demander à Mme Fernandez, du CCI, s'il serait possible de donner des exemples concrets de la manière dont un organisme tel que l'OMPI peut bénéficier de la reconnaissance mutuelle ou dont sa participation peut apporter une valeur ajoutée au système des Nations Unies. Je vous remercie.

56. La délégation du Nigéria : Je vous remercie, Monsieur le président. Le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI dont nous disposons actuellement répertorie trois lacunes structurelles qui trouvent profondément le Nigéria. La sous-représentation persistante des ressortissants africains, en particulier aux niveaux technique et décisionnel, et même la protection et les avantages sociaux pour le personnel non fonctionnaire, qui est souvent le point d'entrée des talents provenant du Sud, ainsi que

l'absence de mesures désagrégées prenant en considération les risques afin de faire en sorte que les responsables hiérarchiques soient les garants de résultats équitables. La délégation nigérienne souhaite rejeter catégoriquement l'idée que des réformes fondamentales en matière d'équité puissent être reléguées à des processus interagences. Le fait de qualifier les recommandations relatives à la lutte contre le racisme et autres recommandations axées sur l'équité comme ne relevant pas de la seule compétence de l'OMPI constitue, à notre avis, une abdication de responsabilité. Nous demandons donc à l'OMPI d'accepter toutes les recommandations formulées dans ce domaine et de les traduire, en particulier le programme de lutte contre le racisme, en actions claires assorties d'un calendrier et d'étapes rendues publiques. Le leadership exige la mise en œuvre, et non la remise à plus tard. En ce qui concerne la représentation, nous proposons que l'OMPI fixe des objectifs publics assortis de délais pour le recrutement et la promotion de ressortissants du groupe des pays africains dans toutes les catégories professionnelles, avec un canal dédié aux postes scientifiques et technologiques. En ce qui concerne le personnel non fonctionnaire, le Nigéria se félicite de l'action du CCI en faveur de garanties minimales communes, ne serait-ce que dans le domaine de la terminologie. Même si la terminologie varie, l'OMPI peut faire preuve d'ambitions en publiant une matrice claire des droits, des avantages et des voies de recours pour chaque modalité contractuelle d'ici la prochaine session. En ce qui concerne la responsabilité et la culture, nous encourageons l'OMPI à adopter rapidement le modèle de référence commun relatif à la maturité recommandé par le CCI, l'auto-évaluation, la publication des indicateurs d'équité raciale et des mesures correctives. La formation à la lutte contre le racisme doit comporter des exemples de microagressions africaines et être complétée par un groupe de ressources en personnel africain et afro descendant doté de ressources suffisantes. Enfin, le Nigéria est prêt à apporter son concours de toutes les manières possibles pour faire en sorte que le personnel de l'OMPI reflète non seulement la carte des États membres, mais aussi toute la diversité du potentiel humain. Toute équité remise à plus tard est une innovation refusée. Je vous remercie, Monsieur le président.

57. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous remercions le Secrétariat d'avoir établi le rapport sur l'examen des recommandations du CCI et nous nous félicitons tout particulièrement de la participation de la présidente du CCI à la session du PBC. Nous prenons note de la détermination et de la grande valeur ajoutée du rapport du CCI et nous demandons au Secrétariat de l'OMPI de participer pleinement aux travaux du CCI et de fournir au comité des informations en temps opportun. Nous soutenons également l'implication du CCI dans le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'initiative ONU80 du Secrétaire général. La perspective d'ensemble et l'expertise du CCI à l'échelle du système sont particulièrement importantes dans le processus de réforme du système des Nations Unies. Je vous remercie.

58. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je vous remercie, Monsieur le président. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation du Pakistan au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique au titre de ce point de l'ordre du jour. Ma délégation souhaiterait prendre note du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection, tel qu'il figure dans le document WO/PBC/38/2 et remercier le Secrétariat d'avoir établi ledit rapport. Nous prenons acte des progrès accomplis grâce aux efforts proactifs et soutenus de l'OMPI dans la mise en œuvre des recommandations du CCI. Nous reconnaissons également qu'un nombre important de recommandations ont été dûment mises en œuvre, tandis que d'autres ont été acceptées ou sont en cours. Bien que toutes les recommandations soient importantes, nous souhaitons saluer la mise en œuvre de la recommandation relative à la classification type des objets de dépenses, qui conduit à des processus budgétaires transparents, ainsi que de celle relative à l'établissement de rapports sur la gestion des ressources humaines. Ces éléments sont essentiels pour garantir que les programmes et initiatives de l'OMPI répondent effectivement aux besoins de tous les États membres et facilitent en même temps le travail de l'OMPI et son intégration dans le système des Nations Unies. Toutefois, nous notons des recommandations

qui sont à l'étude ou en cours, en particulier, les stratégies et les mesures visant à atténuer le risque d'incapacité des fournisseurs de services en nuage à fournir leurs services. Nous demandons instamment au Secrétariat de tenir compte de ces recommandations afin de parvenir à des résultats concrets. Pour conclure, ma délégation encourage le Secrétariat à continuer de fournir des évaluations détaillées des recommandations en suspens pour examen par les États membres et à établir un calendrier permettant de mettre rapidement en œuvre les recommandations en suspens. Je vous remercie.

59. La délégation du Brésil : Je vous remercie, Monsieur le président. Le Brésil se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de commenter le document WO/PBC/38/2 et félicite le Secrétariat pour son engagement continu à donner suite aux recommandations du Corps commun d'inspection, conformément aux normes et au mécanisme de contrôle plus larges du système des Nations Unies. Nous reconnaissons que l'Organisation s'est généralement conformée aux dernières recommandations du CCI. Le Brésil souhaite en particulier souligner la recommandation n° 3 du dernier rapport du CCI publié le 6 janvier 2025, qui conseille de s'abstenir de réduire le niveau de détails fourni dans les propositions de programmes de travail et budgets. Le Brésil soutient fermement cette recommandation, car la transparence et l'exhaustivité de la documentation budgétaire sont essentielles pour permettre aux États membres de prendre des décisions éclairées et significatives. Tout en reconnaissant l'état actuel de la mise en œuvre de cette recommandation indiqué dans le rapport visé, à savoir "mise en œuvre", le Brésil estime qu'il existe des possibilités d'amélioration. La présentation du budget axée sur les résultats, bien qu'appropriée sur le plan conceptuel, n'offre encore qu'une vue d'ensemble de l'affectation des ressources par résultat escompté. Cette structure limite notre capacité à évaluer pleinement les moyens et les stratégies mis en œuvre par l'Organisation pour atteindre ses objectifs. À cet égard, le Brésil encourage le Secrétariat à continuer d'améliorer la dimension explicative du budget en approfondissant la granularité des données financières liées à chaque résultat, en fournissant des indications plus précises sur la manière dont les ressources sont réparties entre les activités concrètes, ce qui permettrait de renforcer la capacité des États membres à exercer une supervision stratégique et à évaluer l'alignement sur les priorités de l'OMPI, notamment celles énoncées dans le Plan d'action pour le développement. Nous sommes convaincus que l'OMPI continuera de s'efforcer d'atteindre les normes les plus élevées en matière de responsabilité et de transparence, conformément à son statut d'agence spécialisée du système des Nations Unies et à ses responsabilités à l'égard de tous ses États membres. Je vous remercie, Monsieur le président.

60. La délégation du Canada : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation du Canada souscrit à la déclaration faite par le Japon au nom du groupe B. Nous soutenons les travaux du CCI et apprécions les relations constructives qui existent entre l'OMPI et le Corps commun d'inspection. Le Canada se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen des politiques et pratiques en matière de santé mentale et de bien-être dans les organisations du système des Nations Unies. En ce qui concerne la recommandation n° 9, du rapport JIU/REP/2023/4, le Canada souhaiterait obtenir davantage d'informations sur la manière dont l'approche actuelle de l'OMPI permet d'identifier et de réduire au minimum les obstacles à l'accès aux services de soutien psychosocial d'une manière correspondant à la recommandation du CCI et, le cas échéant, en quoi la formulation de cette recommandation empêche l'OMPI de l'accepter. En ce qui concerne les recommandations issues de l'examen de l'emploi de personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire et des modalités contractuelles s'y rapportant dans le système des Nations Unies et compte tenu de l'évaluation fournie dans le document JIU/REP/2023/8, recommandation n° 2, le Secrétariat peut-il préciser comment il désigne le personnel qui serait inclus dans l'expression de "personnel affilié", compte tenu de l'expression "personnel temporaire", qui est utilisée dans le programme de travail et budget, et en quoi cette nomenclature est plus appropriée dans le contexte de l'Organisation? Le Secrétariat pourrait-il également donner des exemples de ces personnels, anciens et actuels, qui ne correspondent pas à la définition recommandée par le CCI? Le Canada souhaiterait connaître l'avis du Secrétariat sur la manière dont les

inconvénients d'une désignation et d'une définition uniques pour le personnel non-fonctionnaire dans le contexte spécifique de l'OMPI l'emportent sur les avantages recensés par l'examen du CCI, tels que l'harmonisation et la cohérence de la gestion de cette catégorie de personnel dans l'ensemble du système des Nations Unies. Enfin, en ce qui concerne les recommandations issues de l'examen des dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les organisations du système des Nations Unies, recommandation n° 3 du rapport JIU/REP/2023/3, le Canada serait reconnaissant au Secrétariat de présenter un bilan de l'examen du dispositif d'application du principe de responsabilité de l'OMPI, notamment les conclusions préliminaires, si elles sont disponibles, et d'indiquer quels changements seraient nécessaires pour que l'OMPI puisse procéder à l'évaluation des coûts recommandée par le CCI conformément à la recommandation n° 3. Je vous remercie.

61. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le président. Les États-Unis d'Amérique appuient la déclaration du groupe B. Nous sommes satisfaits des efforts du Secrétariat déployés pour mettre en œuvre les recommandations du CCI en temps opportun, y compris les tests de faisabilité de la stratégie de sortie en cours pour mettre en œuvre la recommandation figurant dans le rapport de 2019 sur la gestion des services d'informatique en nuage. Le Secrétariat pourrait-il indiquer quels sont les mesures supplémentaires et le calendrier prévus pour mettre en œuvre cette recommandation? En outre, en ce qui concerne le rapport 2023/3 du CCI, le Secrétariat pourrait-il faire part de l'état d'avancement de l'évaluation du dispositif d'application du principe de responsabilité de l'OMPI? Nous aimerions notamment obtenir davantage de détails sur le moment et la manière dont les lacunes éventuelles du dispositif d'application du principe de responsabilité seront communiquées aux États membres et comblées. Enfin, tout en notant que deux recommandations de l'examen des mesures et mécanismes de lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les organisations du système des Nations Unies n'ont pas été jugées pertinentes parce qu'elles ne relevaient pas de la seule compétence de l'OMPI, nous devons néanmoins faire part de notre opposition aux programmes de diversité, d'équité et d'inclusion et aux préférences qui sèment la discorde et sont source de gaspillage. Les États-Unis d'Amérique estiment que chaque personne mérite une égale dignité et un égal respect. Nous ne voyons pas la nécessité de faire référence à des catégories spécifiques de personnes pour établir un environnement de travail positif. Les États-Unis d'Amérique ne soutiennent pas et ne soutiendront pas la mise en œuvre de recommandations ou de programmes qui reposent sur des préceptes, des programmes ou des initiatives en matière de diversité, d'équité, d'inclusion ou d'accessibilité, sous quelque forme que ce soit, et soulignent avec force que l'OMPI ne devrait inclure aucune forme de diversité, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité dans sa programmation ou ses réformes internes. Je vous remercie, Monsieur le président.

62. Le président : Je remercie la délégation des États-Unis d'Amérique. Je n'ai pas de demande d'intervention pour l'instant. Chers collègues, comme vous l'avez entendu, plusieurs délégations ont posé des questions qui attendent une réponse du Secrétariat. Je vous demande de bien vouloir m'accorder quelques minutes de pause afin que nous puissions nous organiser pour répondre aux questions soulevées par les différentes délégations. Avec votre accord, je suspendrai la séance pour cinq minutes tout au plus. Nous reprendrons avec les réponses aux questions des délégations. Sur ces paroles, la séance est suspendue.

63. Le président : Chers collègues, je vous demande votre attention. Je vous remercie de votre soutien. Nous allons maintenant commencer par répondre à certaines des questions, interrogations et observations qui ont été formulées dans les précédentes déclarations. Je vais d'abord donner la parole à la présidente du Corps commun d'inspection avant de demander au Secrétariat de bien vouloir répondre. Vous avez la parole, Madame.

64. Le Corps commun d'inspection : Je vous remercie, Monsieur le président. Dans ces déclarations, j'ai relevé deux questions qu'il me faut aborder. La première concerne le classement accordé à certaines recommandations, en particulier le classement comme "non

pertinente”, d’après ce que j’ai compris des déclarations de l’assemblée, et il s’agit de déterminer s’il serait approprié de poursuivre avec ce classement. De notre point de vue, et nous avons procédé ainsi dans notre rapport sur l’acceptation et la mise en œuvre des recommandations du CCI, si les recommandations s’appliquent à l’organisation participante, elles sont soit acceptées, soit en cours, soit à l’étude, et des explications supplémentaires peuvent être données à cet égard, mais nous reconnaissons que la mise en œuvre ne relève pas de la seule responsabilité de l’organisation participante. Le CCI a donc tenu compte de cet aspect. Cependant, vous disposez d’un espace où vous pouvez faire des commentaires et souligner que vous passerez par les mécanismes XY du PBC, le cas échéant. La deuxième question concerne les exemples de reconnaissance mutuelle. À l’évidence, je ne suis pas l’auteur du rapport et ne peux donc pas répondre officiellement à cette question, mais je peux vous dire que ce que nous avons considéré comme des exemples de reconnaissance mutuelle concerne les ressources humaines, le secteur médical, les technologies de l’information et les marchés publics. L’auteur du rapport a indiqué à plusieurs reprises que les centres de services partagés et les services partagés constituent en eux-mêmes des exemples de reconnaissance mutuelle. Il me semble donc, d’après ce que je comprends, que la mise en œuvre de la reconnaissance mutuelle existe, et la direction apportera sa réponse et vous donnera ensuite des exemples d’application de cette reconnaissance mutuelle. Je vous remercie.

65. Le président : Je vous remercie, Madame. Je vais maintenant donner la parole à au sous-directeur général, M. Staines, pour les questions budgétaires.

66. Le sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion : Merci beaucoup, Monsieur le président. Bien le bonjour à tous. Pour commencer, je vous remercie infiniment pour vos observations, vos aimables commentaires adressés au Secrétariat dans vos déclarations liminaires et je vous remercie, au titre de ce point de l’ordre du jour, Madame la présidente du CCI, pour votre rapport. Permettez-moi de répondre à quelques-unes des questions et mes collègues viendront ensuite compléter ma réponse. Tout d’abord, permettez-moi de vous rassurer au nom de l’OMPI : il existe sans aucun doute des contraintes économiques dans l’ensemble du système des Nations Unies, mais de notre côté, nous ne renoncerons pas pour autant à l’importance que nous accordons à une bonne gouvernance et à une bonne supervision, ce qui trouve son reflet dans la proposition de budget que nous examinerons au titre d’un point ultérieur de l’ordre du jour. Ensuite, pour revenir sur certaines observations et questions formulées par les délégations, je voudrais tout d’abord répondre à la délégation de la Chine concernant la différence entre le budget tel que présenté aujourd’hui, sous la direction du Directeur général actuel, et ceux présentés, si j’ai bien compris, sous la direction des directeurs généraux précédents. En entendant cette question, je me suis souvenu qu’il y a six ans, je présidais le Comité du programme et budget et je me suis remémoré le week-end précédant la tenue du comité au cours duquel j’avais travaillé très très dur pour tenter de concilier tous les points de vue divergents sur le dernier budget. L’une des choses qui m’avaient frappé à l’époque et qui me frappent encore aujourd’hui, c’est que le problème que posait l’approche de l’époque axée sur les programmes était qu’elle ne reflétait ni la structure, ni les contributions, ni les produits et les résultats, et qu’elle se situait donc en quelque sorte à mi-chemin entre tout cela, et qu’en tant que président du PBC, je l’avais trouvée difficile à utiliser; par conséquent, et surtout lorsque le Directeur général actuel a pris ses fonctions, il a vraiment tenu à ce que nous nous concentrons sur l’impact, sur les résultats, à ce que les propositions ne consistent plus en de longues listes d’activités, de conférences, de choses que nous allions faire, mais qu’elles se concentrent davantage sur ce que nous voulons réaliser, et c’est donc l’esprit qui anime les propositions du programme de travail et budget telles que nous les présentons aujourd’hui, par rapport aux années antérieures à 2020. S’agissant maintenant de la question de la reconnaissance mutuelle. Il me semble que les délégations de la Chine, du Mexique et d’un ou deux autres pays ont posé des questions sur la reconnaissance mutuelle et, une fois encore, je tiens à assurer que nous sommes favorables au principe général de reconnaissance mutuelle. Nous l’avons intégré dans de très nombreux domaines de notre modèle opérationnel et donc, de fait, dans bon nombre des domaines auxquels la présidente

du CCI a fait référence et qui comprennent, bien sûr, le régime commun des Nations Unies en matière de traitements, indemnités et autres prestations, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les services informatiques partagés, les initiatives communes en matière d'achats, les services médicaux conjoints et le système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Si nous hésitons à signer immédiatement la déclaration générale, c'est, je crois, parce que nous nous montrons à juste titre prudents lorsque nous examinons une déclaration dont la portée est en fait très, très large. Il s'agit d'une déclaration qui engage à la reconnaissance de très nombreux éléments dans l'ensemble du système. Elle est d'un niveau assez élevé. Elle est relativement générale et nous voulons donc l'examiner pour nous assurer, avant toute chose, qu'elle n'aura pas d'effets négatifs sur le travail de ce comité, sur le principe de responsabilité, car nous avons, en tant que direction, le devoir envers vous tous, les États membres, de faire les choses correctement, de disposer des structures de gouvernance adéquates. Nous devons veiller à ne pas signer un accord qui affaiblirait par inadvertance cette obligation fiduciaire que nous avons de fait à votre égard. Il s'agit donc d'une déclaration très large. Il y a un certain nombre de domaines que nous souhaitons examiner plus avant. Il s'agit notamment des implications spécifiques pour notre modèle économique unique, notre modèle opérationnel, en tant qu'agence spécialisée financée par des taxes plutôt que par des contributions. La compatibilité avec notre cadre réglementaire et notre structure de gouvernance existants, les avantages et les risques potentiels pour nos parties prenantes, nos clients et nos activités et, bien sûr, les coûts de mise en œuvre. Comme je l'ai dit, je vous rassure, nous sommes pleinement engagés. Nous sommes très actifs en matière d'intégration au sein du système des Nations Unies dans de très nombreux domaines. Je les ai énumérés précédemment. Je pense qu'ils couvrent presque tous les domaines mentionnés par la présidente du CCI, mais il s'agit davantage d'une déclaration très générale qui pourrait englober de nombreux aspects auxquels nous n'avons pas encore réfléchi. Nous souhaitons examiner cela de manière approfondie afin de pouvoir vous fournir les garanties et les justifications nécessaires concernant nos activités. Je voudrais maintenant, si vous le permettez, revenir sur une remarque formulée par la délégation de la Fédération de Russie, mais je tiens tout d'abord à vous assurer que nous jouons un rôle très complet et très actif dans les débats de l'initiative ONU80. Je sais que le Directeur général a personnellement transmis son soutien à l'équipe du Secrétaire général. Nous sommes prêts à faire le nécessaire, y compris à mettre nos outils et nos produits à la disposition de l'ensemble du système des Nations Unies. Qu'il s'agisse de la transcription de discours, par exemple, pour laquelle nous disposons d'un très bon outil, nous sommes parfaitement disposés à partager ces pratiques et d'autres pratiques recommandées dans l'ensemble du système des Nations Unies. Nous jouons un rôle très, très engagé. Le Directeur général et moi-même avons participé à un certain nombre de réunions et d'appels liés à l'initiative ONU80. Enfin, Monsieur le président, je voudrais faire une brève remarque en réponse aux délégations de la République islamique d'Iran et des États-Unis d'Amérique sur l'informatique dématérialisée. Pour commencer, je dirais que nous continuons de voir de très grands avantages à notre politique de priorité à l'hébergement en nuage, qu'il s'agisse de notre utilisation de l'infrastructure partagée à travers le système des Nations Unies via l'UNICC ou de notre utilisation de l'informatique en nuage publique, que nous protégeons à travers un système de locataires à cloisonnements. Nous considérons donc que cet objectif s'inscrit dans le cadre d'un objectif de continuité des activités et de résilience des systèmes. Je pense que toute organisation responsable s'engage, dans le contexte actuel, à respecter ces principes. Ainsi, pour donner un exemple très précis de ce que nous faisons, nous continuons d'investir dans la sauvegarde éprouvée des données et la réplication avérée de l'architecture dans les systèmes en nuage. Aussi, permettez-moi de vous rassurer, nous abordons cette question dans l'optique de garantir la résilience et la continuité des activités, comme nous le faisons pour toute une série de questions liées aux technologies de l'information et à d'autres sujets. Sur ces paroles, Monsieur le président, je cède la place à mes collègues. Je vous rends la parole, Monsieur le président.

67. Le président : Je vais maintenant donner la parole à Mme Narayanaswamy puis à d'autres collègues. Vous avez la parole.

68. Le Secrétariat : Merci infiniment, Monsieur le président. Et merci pour la question. Je vais répondre aux quelques questions que j'ai entendues portant sur le principe de responsabilité. Le dispositif d'application du principe de responsabilité de l'OMPI est donc en place depuis 2014. La première fois que nous nous sommes adressés à vous, les États membres, au sein du PBC, pour vous présenter le dispositif d'application du principe de responsabilité à titre d'information et pour examen, c'était en 2014. Nous l'avons mis à jour en 2019 et, à chaque fois, vous avez pris note du dispositif d'application du principe de responsabilité après, bien sûr, une présentation, des explications et un débat en bonne et due forme. L'examen, et j'ai entendu quelques questions à ce sujet, est prévu pour la fin de l'année. Nous entreprendrons donc un examen du dispositif d'application du principe de responsabilité vers la fin du troisième trimestre et essentiellement au cours du quatrième trimestre. Et, bien sûr, comme pour la plupart de ces exercices, nous impliquerons la Division de la supervision interne (DSI). Je m'entretiendrai avec le directeur de la DSI avant d'entamer l'examen, afin que nous puissions également bénéficier de ses précieuses contributions. Ainsi, la première ligne, la deuxième ligne et la troisième ligne de l'Organisation seront toutes impliquées dans l'examen. J'espère que nous serons en mesure de présenter le dispositif d'application du principe de responsabilité actualisé après l'examen, l'année prochaine, lors de la quarantième session du PBC. Voilà pour le dispositif proprement dit. J'ai entendu quelques observations sur les différentes composantes et les coûts. Le coût de l'application du principe de responsabilité peut varier d'une organisation à l'autre. Nous comprenons que cela provient d'un rapport du CCI et qu'il s'agit typiquement d'un point de vue systémique. Des discussions ont eu lieu au sein du réseau des finances et du budget sur le calcul du coût de ces composantes et il a été plutôt difficile de parvenir à une conclusion commune entre les agences parce que la structure et la façon dont nous envisageons la responsabilité sont différentes. Pour l'heure, je m'en tiendrai toutefois au contexte de l'OMPI et nous avons donc notre dispositif d'application du principe de responsabilité qui est en place depuis 2014, et qui a été actualisé en 2019. Nous le considérons – et il a été perçu comme tel dans le système – comme l'un des dispositifs les plus aboutis. Il s'agit d'un document de liaison qui relie tous les différents éléments tels que la supervision interne, les vérificateurs externes, la déontologie, la sécurité de l'information, la gestion des risques et les mécanismes de plainte qui sont relativement propres à l'OMPI, car dans les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, nous devons disposer de mécanismes de retour d'information et de plainte très efficaces de la part des utilisateurs que nous servons en vertu de nos obligations découlant des traités. Notre cadre et nos composantes pourraient donc être très différents de ceux d'autres organisations, mais cela ne veut pas dire que nous n'essaierons pas d'en évaluer le coût au cours de cet examen. Mais la comparabilité avec d'autres agences peut poser problème. Cela étant dit, je pense que nous pouvons également affirmer que peu de changements sont à prévoir dans de nombreuses composantes de notre dispositif d'application du principe de responsabilité, dans la mesure où, par exemple, en matière de gestion des risques, nous avons déjà atteint un stade très avancé. Nous souhaitons encore progresser dans certains aspects du modèle de maturité de la gestion des risques. Nous ne prévoyons donc pas de changements significatifs dans le dispositif d'application du principe de responsabilité. Le document sera toutefois présenté au PBC en 2026. Je vous remercie, Monsieur le président.

69. Le président : Merci, Madame Narayanaswamy, pour vos explications. Je cède maintenant la parole à Mme Barbier pour les questions relatives aux ressources humaines.

70. Le Secrétariat : Je vais essayer de regrouper les questions, en commençant par la référence aux non-fonctionnaires et à la main-d'œuvre affiliée. La délégation du Mexique a demandé une définition des non-fonctionnaires, c'est-à-dire des catégories de personnel qui ne relèvent pas du Statut et Règlement du personnel de l'OMPI. Les membres du personnel titulaires d'un engagement temporaire, d'un engagement à durée déterminée, d'un engagement continu ou d'un engagement permanent sont régis par le Statut et Règlement du personnel. Tous les autres relèveraient de la catégorie des non-fonctionnaires. Permettez-moi de vous donner quelques exemples pour l'OMPI. Les contrats plus traditionnels qui seraient couverts

par la définition de la main-d'œuvre affiliée proposée par l'ONU sont les boursiers, les stagiaires, les prestataires individuels. Toutefois, l'OMPI a un recours plus large aux contrats de non-fonctionnaires qui comprend, par exemple, les travailleurs intérimaires, des contrats à long terme et des contractants externes que nous utilisons très largement pour le développement informatique. En adoptant la définition proposée, nous ajouterions une étiquette qui donnerait l'impression qu'il s'agit de la même chose alors que ce n'est pas le cas, et cela est purement dû aux spécificités de l'OMPI. À cet égard, il convient d'expliquer la mention faite par la délégation du Nigéria des avantages et des abus potentiels liés aux contrats de consultants dans l'environnement des Nations Unies. L'OMPI fait une utilisation beaucoup plus limitée de ces contrats qui porte essentiellement sur des produits spécifiques. De ce point de vue encore, la définition ne convient pas. Nous avons effectué de nombreuses analyses au fil des ans dans le cadre de notre planification stratégique des effectifs afin de nous assurer que les modalités contractuelles sont directement décidées en fonction des besoins et l'idée n'est nullement d'avoir des personnes sous différents contrats effectuant le même type de travail côte à côte. Il s'agit en effet de garantir une approche équitable. Ensuite, en ce qui concerne les aspects juridiques, notre personnel non-fonctionnaire a accès à l'arbitrage, au Bureau de la déontologie, au médiateur et peut déposer des plaintes pour harcèlement, de sorte qu'il est largement intégré à notre main-d'œuvre. Ils participent également à notre enquête sur l'engagement des collaborateurs. Une question a été posée sur la manière dont cela s'inscrit dans les présentations de l'OMPI concernant ses effectifs. Dans la brochure sur les ressources humaines de l'OMPI, nous établissons traditionnellement une distinction entre le personnel permanent et le personnel flexible. Le personnel permanent est nommé pour une durée déterminée, à titre continu et permanent, dans le cadre du budget ordinaire. Il s'agit plutôt de postes de carrière. Dans la catégorie flexible, on trouve également le personnel temporaire ainsi que les stagiaires, les boursiers, les prestataires individuels qui relèvent de la catégorie des affiliés et les prestataires externes. J'essaie de vous donner une idée de la complexité qui explique pourquoi nous avons estimé que cette recommandation n'était pas appropriée pour l'OMPI. Passons maintenant aux questions des délégations du Mexique et du Canada sur la recommandation n° 9 du document JIU/REP/2023/4, qui, comme vous vous en souvenez peut-être, a été examinée l'année dernière. À la suite de ces échanges, nous avons rencontré l'inspectrice Eileen Cronin, qui était chargée de l'examen, et dont le point de vue était que l'OMPI pouvait accepter et mettre en œuvre toutes les recommandations, y compris la recommandation n° 9. Mais après mûre réflexion, nous avons décidé de ne pas l'accepter, même si, comme je l'ai dit, nous l'appliquons en grande partie sur le principe. Le problème, à nos yeux, réside dans la formulation de la recommandation qui fait expressément référence à un plan d'action sur le lieu de travail en matière de santé mentale et de bien-être, alors que l'OMPI a décidé d'intégrer la santé mentale dans ses actions en matière de sécurité et de santé au travail. C'est vraiment pour cette raison. Nous avons accompli un travail considérable en matière de gestion et de leadership, de renforcement de la résilience, de gestion du stress, et nous sommes également en train de nous doter d'une plateforme pour la santé mentale et le bien-être afin de fournir des ressources au personnel. Je voudrais également ajouter que l'OMPI est un membre très actif du Conseil de mise en application de la stratégie pour la santé mentale et le bien-être dans le système des Nations Unies, qui a élaboré un tableau de bord assorti d'une nouvelle série d'indicateurs. Douze d'entre eux portent sur la santé mentale, et j'ai le plaisir d'annoncer que l'OMPI a obtenu un score de 87% pour cette mise en œuvre, contre une moyenne de 64% dans l'ensemble du système des Nations Unies. Je reste à votre disposition pour vous donner de plus amples informations si vous le souhaitez. Enfin, je voudrais revenir sur le point soulevé par la délégation du Nigéria concernant la recommandation du CCI, l'idée n'étant certes pas de déléguer ou de retarder. Le problème était plutôt d'accepter quelque chose au nom d'une autre entité sur laquelle nous n'avons aucun contrôle. Mais pour rassurer la délégation, il y a beaucoup d'actions en cours à l'OMPI, nous avons beaucoup travaillé sur la sensibilisation et la formation. Bien que nous ne proposons pas de formation portant spécifiquement sur le racisme à proprement parler, nous proposons des formations sur les aptitudes et les compétences qui favorisent un environnement de travail exempt de discrimination, telles que la sensibilisation aux microagressions, qui a été le thème

de formations cette année. Nous examinons également les plaintes internes et nous intéressons à la sensibilisation aux préjugés inconscients, mais, comme pour toutes nos actions, d'une manière davantage intégrée à l'OMPI. La proposition d'adopter une approche commune à l'ensemble des Nations Unies pour le programme de formation est conforme à ce qui a été fait dans d'autres domaines, tels que l'égalité des sexes et le handicap, car l'élaboration d'un programme de formation complet exige un cadre cohérent avec des définitions et des concepts qui, pour l'instant, n'existent pas. Pour les autres thèmes, nous avons maintenant des formations disponibles et des cours qui peuvent être adaptés. Nous ne déléguons pas. Nous sommes enthousiastes et prêts à nous engager, à contribuer, mais pour être efficaces dans le système commun des Nations Unies, nous privilégions une approche commune plutôt que celle d'agences individuelles, souvent de petite taille, qui élaborent leur propre programme. J'espère que cela répond aux questions. Je vous remercie, Monsieur le président.

71. Le président : Je vous remercie, Mme Barbier. Cela répond à bon nombre de questions, mais je tiens à remercier mes collègues du Secrétariat d'avoir essayé de répondre à toutes les questions soulevées par les délégations. Maintenant, je donne la parole à toute délégation qui souhaite faire un commentaire, une observation ou une remarque. Je vois que la délégation de la Chine demande la parole.

72. La délégation de la Chine : Merci, Monsieur le président, de nous avoir donné la parole. Nous remercions le sous-directeur général pour la réponse qu'il vient d'apporter à nos questions. La Chine maintient sa réserve quant au fait que le niveau de divulgation détaillée dans le programme de travail et budget de l'OMPI est resté inchangé. Tout d'abord, comme indiqué précédemment, depuis que l'OMPI a adopté son nouveau Plan stratégique à moyen terme (PSMT) en 2021 et modifié la structure de son Programme de travail et budget, la proposition est passée de plus de 30 programmes individuels à huit secteurs. En conséquence, le nombre d'indicateurs d'exécution publiés a été considérablement réduit. Deuxièmement, comme le souligne le rapport du CCI sur l'établissement du budget dans les entités des Nations Unies, l'amélioration de la transparence du Programme de travail et du budget de l'OMPI est utile pour permettre aux États membres de prendre des décisions en connaissance de cause en tant qu'administrateurs propriétaires de cette organisation. Cela permet de renforcer la confiance dans le travail du Secrétariat et contribue à améliorer la gouvernance à l'OMPI. Par conséquent, la transparence dans ce domaine devrait être renforcée, et non affaiblie. Troisièmement, l'amélioration de la transparence est également conforme aux règles en vigueur à l'OMPI. La règle 2.19 du Règlement financier de l'OMPI et de son règlement d'exécution dispose que le programme de travail et budget proposé doit être conforme au Plan stratégique à moyen terme et être présenté de manière claire et transparente. Quatrièmement, nous notons que lors des délibérations précédentes sur le programme de travail et budget, notamment celles relatives à l'exercice biennal 2024-2025 il y a deux ans, les États membres ont demandé à plusieurs reprises des ventilations budgétaires plus détaillées par divisions. Il a par exemple été demandé de prévoir des budgets spécifiques pour les différentes divisions du Secteur du développement régional et national. Cela confirme qu'il est encore possible d'améliorer le niveau de détail du Programme de travail et budget. Cinquièmement, si nous procédons à une comparaison horizontale au sein du système des Nations Unies, nous constatons que de nombreuses organisations font preuve de bonnes pratiques en matière de transparence. Par exemple, le Secrétariat de l'ONU fournit des propositions budgétaires annuelles ventilées par divisions, y compris des indicateurs d'exécution, les niveaux d'effectifs et les taux de vacance de postes, dont le niveau de divulgation est parmi les plus élevés du système de l'ONU. La FAO et l'UNESCO fournissent également des ventilations de leurs budgets par divisions. Ces pratiques sont louables et pourraient servir de références utiles à l'OMPI. Sixièmement, l'OMPI a entrepris plusieurs restructurations organisationnelles intersectorielles au cours des dernières années, dont certaines ont entraîné des changements substantiels dans les dépenses de personnel et les autres dépenses. Cependant, les États membres sont souvent mal informés des détails de ces changements majeurs. Il s'agit là d'un

autre domaine où la transparence pourrait être améliorée. En conclusion, la Chine estime que ce rapport du CCI offre à l'OMPI une occasion précieuse de réexaminer si son Programme de travail et budget actuel fournit aux États membres des informations suffisantes pour prendre des décisions éclairées, en particulier dans le contexte du nouveau PSMT à venir. Nous recommandons au Secrétariat de reconsidérer son évaluation de cette recommandation du CCI. Je vous remercie, Monsieur le président.

73. Le président : Je remercie la délégation de la Chine. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Je n'ai pas vu d'autre délégation demander la parole, mais je note plusieurs suggestions intéressantes formulées par la Chine au sujet de ce point de l'ordre du jour. Je vous propose de passer à la décision que j'invite le Secrétariat à afficher à l'écran. Je vais maintenant vous lire la proposition de décision pour le point 3 de l'ordre du jour, Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) :

Le Comité du programme et budget (PBC)

- i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/38/2);
- ii) a accueilli favorablement et appuyé l'évaluation par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant des rapports :
 - JIU/REP/2024/3 (recommandations n^{os} 1, 2 et 3);
 - JIU/REP/2024/2 (recommandations n^{os} 2, 3, 5 et 6),
 - JIU/REP/2023/9 (recommandations n^{os} 2 et 5);
 - JIU/REP/2023/8 (recommandations n^{os} 2 et 7);
 - JIU/REP/2023/6 (recommandations n^{os} 2 et 4);
 - JIU/REP/2023/4 (recommandations n^{os} 2, 3, 9 et 10),
 - JIU/REP/2023/3 (recommandations n^{os} 3, 4 et 5);
 - JIU/REP/2020/7 (recommandation n^o 6), énoncées dans le présent rapport, et
- iii) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations en suspens faites par le Corps commun d'inspection (CCI) aux fins de leur examen par les États membres.

Puis-je considérer que le comité est prêt à adopter cette décision? Je vois que la délégation de la Chine demande la parole.

74. La délégation de la Chine : Merci, Monsieur le président, de nous donner la parole. En ce qui concerne ce paragraphe de décision, la délégation chinoise a besoin de plus de temps pour étudier le libellé. Serait-il possible de reporter la décision à cet après-midi, s'il vous plaît?

75. Le président : La Chine a proposé de prendre un peu de temps et il est déjà 13 heures. Nous réexaminerons donc cette décision lorsque nous reprendrons la séance à 15 heures. Nous allons donc à présent suspendre la séance. Je demande aux coordinateurs des groupes de bien vouloir me rejoindre immédiatement après la levée de la séance. La séance est levée.

76. Le président : Le point 3 de l'ordre du jour tel qu'il apparaît à l'écran est toujours ouvert. Il porte sur la mise en œuvre des recommandations du CCI. Nous n'avons aucune proposition écrite de la part des délégations et je soumetts donc le texte de la décision à votre examen. Comme il n'y a toujours aucun commentaire, nous pouvons adopter la décision. La délégation de la Chine demande la parole.

77. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. En ce qui concerne ce point de l'ordre du jour, nous suggérons d'entamer les discussions sur le Rapport

sur la performance de l'OMPI avant de conclure les délibérations sur la décision relative au point 3 de l'ordre du jour.

78. Le vice-président : Je ne vois pas vraiment le lien entre ces deux points de l'ordre du jour; il s'agit de deux points et questions distincts. Vous avez fait une proposition et elle sera étudiée par les délégations. Nous examinons actuellement le point 3 de l'ordre du jour, le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection. Si vous n'avez pas de proposition, nous allons conclure sur ce point de l'ordre du jour.

79. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Ma délégation a encore quelques doutes concernant la recommandation n° 2 pour le point 3 de l'ordre du jour, en particulier en ce qui concerne l'état d'avancement de sa mise en œuvre. Par conséquent, nous avons besoin de plus de temps pour étudier si sa mise en œuvre est acceptée et nous ferons part de notre réponse.

80. Le vice-président : Je vous remercie de vos observations. Bien entendu, nous pouvons vous accorder plus de temps. Toutefois, je voudrais rappeler que je ne vois pas le lien entre les points 3 et 4 de l'ordre du jour. Il s'agit à mes yeux de questions distinctes, c'est pourquoi j'ai demandé que nous prenions une décision. Une autre délégation souhaite-t-elle formuler une observation? Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Je vais accorder plus de temps, comme l'a demandé la délégation de la Chine, à l'examen du point 3 de l'ordre du jour. Cependant, je voudrais rappeler que nous examinons cette question depuis lundi matin. Peut-être devrions-nous avancer sur ce point autant que possible. Nous allons faire une pause de 10 minutes. Je prie les coordinateurs régionaux de bien vouloir me rejoindre sur l'estrade. Je vous remercie de votre compréhension, Mesdames et Messieurs les délégués. Nous nous trouvons dans une situation très particulière, car nous ne pouvons réellement avancer sur aucun des points de notre ordre du jour. Nous devons travailler à l'intégration de certains éléments dans le programme et davantage de temps a été demandé pour examiner les autres points de l'ordre du jour. Comme vous le savez, nous avons prévu d'examiner demain les points 6 et 7 de l'ordre du jour. Nous souhaitons maintenir les points 6 et 7 de l'ordre du jour comme prévu pour demain matin et demain après-midi. Nous allons maintenant lever la séance et nous retrouver à 15 heures cet après-midi pour poursuivre nos travaux. Je vous invite à profiter de votre pause déjeuner.

81. Le président : Étant donné qu'aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole à ce stade, nous passons au point 3 de l'ordre du jour, pour lequel une délégation a également demandé plus de temps. J'aimerais savoir si la Chine a accompli des progrès sur ce point.

82. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le président. La Chine attache une grande importance au niveau de divulgation du budget financier de l'OMPI. Nous apprécions également les efforts déployés par le Secrétariat à cet égard au fil des ans. Nous sommes d'avis que le rapport du CCI sur l'établissement dans les entités des Nations Unies pourrait faciliter notre travail en fournissant de bonnes recommandations. Nous espérons que l'OMPI pourra continuer de mettre en œuvre les recommandations pertinentes. Nous avons précédemment proposé que le Secrétariat continue d'étudier et de mettre en œuvre la recommandation n° 3 de ce rapport. Sur cette question, nous avons consulté de manière constructive les parties intéressées ainsi que le Secrétariat, et nous comprenons mieux les considérations du Secrétariat. Dans un esprit constructif, nous sommes prêts à accepter le paragraphe de décision actuel concernant ce point de l'ordre du jour et nous continuerons de suivre les progrès.

83. Le président : C'est un signe encourageant et je demanderai au Secrétariat de bien vouloir projeter à l'écran le projet de décision sur le point 3 de l'ordre du jour. Je vais le lire de nouveau pendant que vous le consultez. La dernière fois, seule la Chine avait émis une réserve et elle a à nouveau expliqué sa position. La décision est adoptée. Je vous remercie,

chers collègues, de votre coopération et je remercie la Chine pour son examen constructif qui nous a permis d'adopter une autre décision.

84. Le Comité du programme et budget (PBC)

i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/38/2);

ii) a accueilli favorablement et appuyé l'évaluation par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant des rapports :

- JIU/REP/2024/3 (recommandations n^{os} 1, 2 et 3);
- JIU/REP/2024/2 (recommandations n^{os} 2, 3, 5 et 6),
- JIU/REP/2023/9 (recommandations n^{os} 2 et 5);
- JIU/REP/2023/8 (recommandations n^{os} 2 et 7);
- JIU/REP/2023/6 (recommandations n^{os} 2 et 4);
- JIU/REP/2023/4 (recommandations n^{os} 2, 3, 9 et 10),
- JIU/REP/2023/3 (recommandations n^{os} 3, 4 et 5);
- JIU/REP/2020/7 (recommandation n^o 6), énoncées dans le présent rapport, et

iii) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations en suspens faites par le Corps commun d'inspection (CCI) aux fins de leur examen par les États membres.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2024

85. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/38/3 Rev.

86. Le vice-président : Bonjour, Permettez-moi de passer à l'espagnol. Comme vous le savez, j'utilise normalement ma langue maternelle lors de ces réunions. Permettez-moi donc de passer directement à l'espagnol. Bonjour à toutes et à tous. J'espère que vous avez bien profité de votre pause déjeuner. C'est un plaisir de vous voir une fois de plus au sein de ce comité qui, comme vous le savez, me tient tant à cœur et, comme vous vous en souvenez, lors de la séance du matin, la délégation de la Chine a demandé un peu plus de temps pour examiner le paragraphe de décision. La délégation de la Chine me dit que c'est toujours le cas. Je suggère que nous revenions demain matin sur la décision concernant le point 3 de l'ordre du jour, de sorte que nous puissions maintenant poursuivre et passer au point 4 de l'ordre du jour, "Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024", document WIPO/PBC/38/3 Rev. C'est un rapport très précieux que nous avons sous ce point de l'ordre du jour, qui a été établi conformément à l'article 4.4 du Règlement financier et de l'OMPI et à son règlement d'exécution approuvé par les assemblées en juillet 2022. Je donne la parole au sous-directeur général, M. Andrew Staines, pour présenter le point 4 de l'ordre du jour.

87. Le sous-directeur général : Merci beaucoup, en effet, Monsieur le vice-président. Bonjour à tous. Heureux de vous retrouver! Notre Directeur général, dans ses observations liminaires, a déjà parlé assez longuement des résultats de l'OMPI et je serai donc assez bref. Le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024 est un rapport à mi-parcours de l'exercice biennal qui donne une vue d'ensemble, axée sur les résultats, de notre performance en 2024 et évalue les

progrès accomplis dans la réalisation de nos résultats et objectifs escomptés au cours de la première année par rapport au tableau synoptique des résultats que vous, les États membres, avez approuvé dans le programme de travail et budget pour 2024-2025. En nous appuyant sur les améliorations apportées dans le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023, nous avons mis davantage l'accent sur les résultats, l'impact et l'efficacité, tout en utilisant un langage plus clair et plus facile à lire. J'ai le plaisir de vous annoncer que les résultats relatifs à l'exécution des programmes et aux finances ont été solides en 2024. Notamment, 79% des objectifs sont jugés en bonne voie, contre 75% en 2022, la première année de l'exercice biennal précédent. Les objectifs non atteints sont tombés à 10%, contre 14% en 2022, et il convient également de noter que sept de nos 84 indicateurs d'exécution uniques dans le programme de travail et budget pour 2024-2025 sont évalués sur une base biennale et n'étaient donc pas évaluables en 2024. Après ajustements en ce sens, nos résultats sont encore plus encourageants : 87% des objectifs évaluables sont jugés en bonne voie, contre 79% après ajustements pour le même processus en 2022. Je me concentrerai sur quelques points essentiels. L'OMPI a franchi une étape historique en 2024 avec l'adoption de deux traités de référence, le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et le Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles, ce qui porte à 28 le nombre total de traités administrés par l'OMPI et renforce le rôle central de l'OMPI dans l'élaboration des normes mondiales en matière de propriété intellectuelle. Je vais maintenant approfondir quelques exemples supplémentaires des résultats obtenus dans le cadre de chaque pilier stratégique. Dans le cadre du pilier stratégique n° 1, l'OMPI a augmenté de 11% sa présence sur les réseaux sociaux, ce qui témoigne d'un intérêt mondial croissant pour notre mission et pour le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement. Nous avons également étendu notre portée multilingue en intégrant le widget Google Translate à notre site Web, ce qui permet de proposer du contenu dans plus de 120 langues. Dans le cadre du pilier stratégique n° 2, nous avons lancé des initiatives clés, telles que l'enquête sur l'OMPI en tant que catalyseur et le rapport exploratoire de l'OMPI, afin de renforcer le point sur la situation de la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale, tout en améliorant les capacités d'anticipation pour relever les défis à venir. Dans le cadre du pilier stratégique n° 3, la demande relative aux systèmes mondiaux de propriété intellectuelle administrés par l'OMPI a légèrement augmenté en 2024 par rapport à l'année précédente, malgré des conditions difficiles et une croissance économique atone dans de nombreuses régions. Nous avons continué à nous concentrer sur la transformation de nos services, qui sont passés d'un modèle axé sur les demandes à une prestation de services axée sur les demandeurs et les clients. Les services de traduction du PCT ont notamment réalisé des gains d'efficacité remarquables, permettant d'économiser 4,7 millions de francs suisses. Dans le cadre du pilier stratégique n° 4, nous avons intensifié la mise en œuvre de nos projets afin d'obtenir des avantages durables et à fort impact, en accord avec les priorités de développement des États membres de l'OMPI. Le Rapport sur la performance de l'OMPI met en lumière un certain nombre de ces projets, y compris nos initiatives de reconstruction, qui s'adressent à un large éventail de parties prenantes. Pour soutenir les PME, l'OMPI a lancé le projet pilote intitulé "Développez votre propriété intellectuelle" et le premier guide pratique sur le financement de la propriété intellectuelle afin d'aider les innovateurs et les entreprises à intégrer la propriété intellectuelle dans la commercialisation. Il s'agit d'une étape clé pour libérer la valeur des actifs incorporels. Enfin, dans le cadre de la fondation, nous sommes restés concentrés sur l'efficacité et la bonne gestion financière. Les efforts de numérisation et de consolidation ont permis de rationaliser la gestion des achats et des voyages, ce qui s'est traduit par une réduction de 40% du temps consacré par le personnel à l'organisation des voyages. En outre, l'arrêt de la location de parkings externes pour le personnel a permis de réaliser des économies annuelles de 350 000 francs suisses. L'OMPI a terminé la première année de l'exercice biennal avec des résultats financiers solides. Notre revenu après les ajustements IPSAS s'est élevé à 487,6 millions de francs suisses. Le résultat d'exploitation s'est élevé à 74,8 millions de francs suisses. L'excédent global pour l'année s'est élevé à 140,1 millions de francs suisses, dont 73,6 millions de francs suisses provenant de gains liés aux placements. Enfin, le document révisé WO/PBC/38 Rev. tient compte des modifications suivantes apportées à la version

anglaise. À la page 8, le titre du tableau 3 a été mis à jour et est désormais libellé comme suit : "Prévisions relatives à la demande de services au titre des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne en 2024 par rapport au nombre effectif de demandes". À la page 71, les tableaux relatifs au budget dans le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation ont été corrigés et, à l'annexe I, à la page 73, le budget après virements par secteur a également été corrigé. Je remercie les États membres qui ont attiré notre attention sur ces erreurs. Elles ont été corrigées dans la version révisée. Je vous remercie de votre attention et mes collègues se feront un plaisir de répondre à vos questions sur le Rapport sur la performance de l'OMPI. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

88. Le vice-président : Je remercie le sous-directeur général Andrew Staines pour ces informations fournies à toutes les délégations et nous allons maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent poser des questions au Secrétariat. Comme d'habitude, nous donnerons d'abord la parole aux coordonnateurs de groupe.

89. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Au nom du groupe B, j'exprime notre sincère gratitude au Secrétariat pour la préparation de ce rapport détaillé. Ce document fournit des informations précieuses sur les réalisations et la gestion financière de l'OMPI, et nous félicitons le Secrétariat pour son engagement continu en faveur de la transparence et de la responsabilité. Le groupe B se félicite également du résultat financier positif pour 2024 et de son excédent de 140,1 millions de francs suisses. Nous saluons en particulier la capacité de résilience financière de l'OMPI qui reste louable, les actifs nets atteignant 710,7 millions de francs suisses. Cela témoigne d'une gestion financière prudente dans un contexte d'incertitudes économiques mondiales. Plus de 96% des recettes de l'OMPI proviennent des taxes payées par les utilisateurs des systèmes internationaux de propriété intellectuelle, principalement les utilisateurs du système du PCT (76%) et du système de Madrid (17%). Une fois de plus, cette observation souligne le rôle clé joué par les systèmes de dépôt et d'enregistrement de l'OMPI en tant qu'épine dorsale financière de l'Organisation. Toutefois, le groupe B souhaite souligner que, si les systèmes du PCT et de Madrid restent essentiels, le tableau 3 du Rapport sur la performance de l'OMPI montre que le nombre de dépôts effectifs pour chacune des unions financées par des taxes est inférieur aux prévisions de l'OMPI. En outre, nous rappelons la baisse de 1,9% des dépôts selon le PCT en 2023, la première baisse de ce type observée depuis 2009, qui met en évidence la vulnérabilité de l'OMPI face aux fluctuations économiques mondiales. Néanmoins, nous sommes particulièrement heureux de constater que, en 2024, 273 900 demandes selon le PCT ont été déposées, ce qui représente une augmentation de 0,5% par rapport à l'année précédente. Nous sommes convaincus que le Secrétariat peut continuer à suivre l'évolution de ces tendances et à maintenir un comportement de gestion efficace en conséquence. Notre groupe prend bonne note du fait que 131 des 165 évaluations des indicateurs d'exécution étaient en bonne voie en 2024. Nous constatons toutefois des lacunes dans la réalisation des indicateurs d'exécution. En particulier, seuls 51% des indicateurs d'exécution évalués dans le cadre du pilier stratégique n° 3, qui porte sur les services de propriété intellectuelle, les savoirs et les données, ont été atteints, comme le montre la page 10 du rapport. Cette situation est d'autant plus préoccupante compte tenu du fait que seuls 57% des résultats escomptés pour le pilier stratégique n° 3 ont été pleinement atteints au cours de l'exercice biennal 2022-2023. Bien que nous comprenions les tendances historiques de la première année de l'exercice biennal, où les dépenses sont généralement plus faibles alors que la mise en œuvre s'accélère, nous demandons respectueusement au Secrétariat de poursuivre ses efforts en vue d'atteindre les résultats escomptés et les principaux indicateurs d'exécution. Dans le cadre du pilier stratégique n° 3, nous notons également avec inquiétude que le délai de traitement des demandes selon le système de La Haye, qui figure à la page 95, a continué à se détériorer en 2024. Nous voudrions demander au Secrétariat de présenter des mesures concrètes pour rétablir et améliorer son temps de traitement des demandes. Sur une note plus positive, le groupe B approuve l'intégration stratégique de la traduction automatique reposant sur l'IA dans les services du PCT, ce qui permettra de réduire les coûts de 4,7 millions de francs suisses,

tout en maintenant un taux de précision de 93%. Bien qu'il soit indispensable de garantir la qualité de la traduction et la sécurité, cette innovation illustre l'engagement de l'OMPI à trouver un équilibre entre le progrès technologique et la responsabilité financière. En conclusion, bien qu'un suivi attentif du comportement de gestion reste essentiel pour atténuer les risques stratégiques, le groupe B prend acte des résultats financiers positifs de l'Organisation en 2024, félicite l'OMPI et encourage le Directeur général et le Secrétariat à poursuivre dans cette voie. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

90. La délégation du Pakistan : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Le Pakistan a l'honneur de faire la présente déclaration au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Le groupe félicite le Secrétariat pour l'analyse complète et transparente présentée dans le Rapport sur la performance de l'OMPI. Nous saluons les bons résultats financiers en 2024 et les tendances d'exécution du budget conformes aux exercices précédents. Nous apprécions également les efforts déployés pour améliorer l'efficacité grâce à l'optimisation de l'organisation des voyages, aux initiatives en matière de durabilité et à la réaffectation des économies réalisées à des projets à fort impact. L'adoption réussie du Traité GRATK et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles constitue une avancée historique qui renforce le rôle de l'OMPI dans la recherche d'un consensus et l'élaboration de normes internationales en matière de propriété intellectuelle. Le groupe se réjouit des progrès réalisés dans l'ensemble des piliers stratégiques. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique apprécie particulièrement l'engagement de l'Organisation auprès des PME, des jeunes et des communautés sous-représentées. Monsieur le vice-président, si le groupe est satisfait de la trajectoire générale des résultats de l'OMPI, nous pensons qu'une attention soutenue portée aux domaines suivants renforcera encore l'impact de l'Organisation. Premièrement, il est nécessaire de renforcer les contenus traduits et multilingues. Seules 57% des publications phares ont été traduites dans toutes les langues officielles de l'ONU en 2024. Nous encourageons à redoubler d'efforts pour garantir un accès inclusif et équitable aux connaissances en matière de propriété intellectuelle. Deuxièmement, nous saluons le programme de résultats concrets de l'OMPI en faveur des pays les moins avancés et appelons à un soutien accru et adapté aux pays en développement dans le cadre du Plan d'action pour le développement et à la mise en place d'écosystèmes nationaux d'innovation conformes aux priorités nationales en matière de développement. Troisièmement, avec 84 indicateurs d'exécution déjà en place, nous demandons au Secrétariat d'envisager une plus grande clarté dans la façon dont les progrès qualitatifs et quantitatifs, en particulier dans les thèmes transversaux, tels que l'engagement des jeunes et les ODD, sont évalués et communiqués. En conclusion, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique réaffirme son soutien à l'orientation stratégique de l'OMPI et à son approche axée sur les résultats. Nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration en vue de construire un système mondial de la propriété intellectuelle équilibré et inclusif. Je vous remercie.

91. La délégation de l'Estonie : Merci infiniment, Monsieur le président. L'Estonie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, souhaite remercier le Secrétariat d'avoir préparé le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024, complet et instructif, tel qu'il figure dans le document WO/PBC/38/3. Comme le document fait état des travaux de l'OMPI, je saisis cette occasion pour remercier, au nom du groupe, l'ensemble de l'équipe de l'OMPI pour son professionnalisme constant et pour le dévouement avec lequel elle reste à l'écoute de nos attentes et y répond. Nous notons avec satisfaction que, malgré les défis géopolitiques et économiques actuels, les résultats de l'OMPI, tant opérationnels que financiers, ont été globalement efficaces et fondés sur les estimations formulées. Nous saluons la réforme des processus opérationnels qui a permis de réduire considérablement les coûts de traduction, entraînant ainsi une baisse des coûts unitaires de traitement des demandes selon le PCT et, dans l'ensemble, une diminution notable des dépenses liées aux services contractuels. La mise en œuvre d'avancées technologiques pour l'administration, l'information et les systèmes pourrait constituer un facteur clé pour parvenir à un meilleur équilibre du côté des dépenses. Il en va de même pour les initiatives d'optimisation

de la gestion des installations, la gestion attentive des coûts des ressources humaines et les négociations communes concernant les achats dans le cadre du système des Nations Unies. Du point de vue de la gestion des risques financiers, le rapport relève un risque qui s'est concrétisé, à savoir une réduction des dépôts pour les activités génératrices de recettes, attribuée à un ralentissement économique et à d'autres facteurs. Cette question nous préoccupe tous et mérite un examen plus approfondi. Dans le même temps, nous sommes satisfaits de la préservation de la stabilité financière de l'Organisation grâce à une gestion financière prudente et à un suivi attentif des réserves. Il serait toutefois utile d'analyser plus en détail les futures stratégies d'atténuation des risques liées à d'éventuels ralentissements économiques et à toute baisse anticipée du nombre de dépôts. Nous reconnaissons que le montant des services relevant des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI a continué d'augmenter en 2024. Malgré des conditions difficiles et une croissance économique insatisfaisante dans de nombreuses régions, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes est heureux de constater que les dépôts internationaux de brevets selon le PCT ont enregistré une légère augmentation de 0,5% par rapport à 2023. Les demandes d'enregistrement de marques au titre du système de Madrid ont augmenté de 1,2%, tandis que la protection des dessins et modèles dans le cadre du système de La Haye a connu une nouvelle année faste, avec une augmentation de 10,3% des demandes par rapport à l'année précédente. Toutefois, le rapport indique que les chiffres globaux n'ont pas atteint les objectifs fixés dans le programme de travail et le budget 2024-2025. Cette lacune mérite une analyse plus approfondie en vue d'atténuer davantage cette tendance à la baisse. L'évaluation de 165 indicateurs d'exécution, dont plus de 130 sont en bonne voie, est le signe d'une bonne gestion des projets et activités mis en place par l'OMPI. Dans le même temps, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaiterait obtenir davantage de précisions sur le faible niveau de l'évaluation des indicateurs d'exécution dans le cadre du pilier stratégique n° 3, qui porte sur les services, les savoirs et les données de propriété intellectuelle. Avec seulement 51% des indicateurs d'exécution du pilier stratégique n° 3 en bonne voie par rapport aux objectifs de l'exercice biennal 2024-2025, ce point nécessite une attention et un examen plus approfondis, notamment en vue du paramétrage des objectifs et de la faisabilité de leur réalisation. L'une des principales réalisations de l'OMPI en 2024 a certainement été la conclusion fructueuse de deux conférences diplomatiques qui ont abouti à l'adoption de deux traités historiques. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes salue également la poursuite des discussions de fond au sein de divers comités ainsi que les nombreuses initiatives de l'OMPI visant à rassembler la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial. Notre groupe salue l'augmentation significative des litiges traités par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI ainsi que le travail intensif réalisé par les services de résolution des litiges relatifs aux noms de domaine. Ces services ont prouvé leur efficacité et sont largement reconnus par les parties prenantes. Nous pensons que les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges méritent une attention et des investissements accrus pour rester un moyen viable et efficace de résoudre les litiges. Nous nous félicitons de l'expansion active des initiatives de l'OMPI en matière de narration à l'échelle mondiale, du travail considérable accompli dans le domaine des médias sociaux et de l'élargissement considérable de la présence médiatique mondiale de l'OMPI au cours de l'année. Tout cela a considérablement renforcé les efforts de l'OMPI en matière de communication et de vulgarisation, qui sont essentiels pour sensibiliser le public. Nous sommes heureux que les parties prenantes du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes puissent également bénéficier de ces initiatives. Nous prenons note des informations présentées dans le rapport concernant l'engagement de l'OMPI en matière de coopération axé sur l'intérêt, les avantages et les résultats, ainsi que le soutien qu'elle apporte aux milieux d'affaires, aux PME, aux milieux académiques, aux universités et à la société civile. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'expansion et du renforcement des activités de l'OMPI dans le cadre du pilier stratégique n° 4, en particulier en ce qui concerne le renforcement de l'éducation et des capacités en matière de propriété intellectuelle. Apporter un soutien efficace aux pouvoirs publics, aux entreprises, aux communautés et aux particuliers revêt une importance capitale pour le groupe des pays

d'Europe centrale et des États baltes. Dans l'ensemble, nous sommes heureux de constater que le budget de l'OMPI et les opérations de l'Organisation sont parfaitement alignés sur la mise en œuvre des activités menées dans le cadre de quatre piliers stratégiques, telles qu'énoncé dans le Plan stratégique à moyen terme 2022-2026. Nous estimons que cette approche est une garantie de l'obtention par l'OMPI de résultats concrets, importants pour réaliser une vision commune et des orientations convenues pour le développement de l'OMPI. Nous remercions l'OMPI pour son approche globale et pour toutes les activités qui visent la coopération sur le terrain avec divers groupes de parties prenantes dans le domaine de la propriété intellectuelle, en les faisant participer aux efforts mondiaux en faveur de la croissance et du développement. Nous voudrions une fois de plus remercier l'équipe de l'OMPI pour les documents détaillés qui nous assurent que ses activités sont menées à bien conformément à sa mission et à ses objectifs, en mettant particulièrement l'accent sur une allocation et une gestion efficaces et optimisées des ressources. Je vous remercie infiniment.

92. La délégation de la Chine : Je tiens à remercier le Secrétariat pour la préparation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024. Nous pensons qu'une évaluation complète et objective des résultats et un rapport publié en temps opportun et en toute transparence sont non seulement importants pour la bonne gouvernance de l'Organisation, mais aussi pour permettre aux États membres de comprendre de manière globale le travail de l'Organisation. La délégation de la Chine a noté que, en 2024, 79% des indicateurs d'exécution étaient en bonne voie. Nous apprécions l'engagement et le travail acharné des différents secteurs pour atteindre les résultats escomptés et nous aimerions vous faire part de nos observations sur un certain nombre de points. Tout d'abord, à la page 31 du Rapport sur la performance de l'OMPI, l'Organisation mentionne la création, l'année dernière, de l'Équipe spéciale sur la croissance future. Cette équipe étudie et définit des stratégies pertinentes pour promouvoir les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI afin de favoriser la croissance du nombre d'utilisateurs et de demandes. Il s'agit d'une démarche visionnaire et stratégique. La Chine se félicite de ces efforts. Sur cette page, il est également mentionné que, l'année dernière, les services de traduction du PCT ont augmenté l'utilisation de la traduction automatique pour la révision linguistique et ont réalisé une réduction des coûts de 4,7 millions de francs suisses. La Chine l'apprécie grandement. Au fil des ans, l'OMPI a prouvé que, en utilisant la traduction automatique dans la Division de la traduction du PCT et la Division linguistique, elle peut contrôler les coûts et garantir la qualité de la traduction. Cela revêt une grande importance pour l'expansion de l'utilisation des langues dans les systèmes de Madrid et de La Haye. La Chine suggère que l'Équipe spéciale sur la croissance future aide les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye à élaborer une stratégie tournée vers l'avenir et joue un rôle plus actif dans l'examen des facteurs susceptibles d'influer sur les choix des utilisateurs, y compris les langues de travail, et aide les systèmes de Madrid et de La Haye à tirer des enseignements du système du PCT et à adopter un mécanisme linguistique convivial afin de parvenir à un développement durable de ces deux systèmes. Deuxièmement, à la page 40 concernant les résultats escomptés, le résultat escompté 4.2 mentionne un certain nombre de réunions régionales importantes organisées par cette Organisation. En septembre 2024, avec le soutien du fonds fiduciaire de la Chine, la Chine et l'OMPI ont organisé conjointement la troisième conférence de haut niveau sur la propriété intellectuelle pour les pays situés sur les nouvelles routes de la soie, à laquelle ont participé plus de 400 délégués d'organisations de propriété intellectuelle et d'organisations internationales et régionales de plus de 70 pays, qui a produit près de 20 résultats concrets et a apporté un soutien efficace aux pays et régions concernés pour utiliser la propriété intellectuelle afin de promouvoir le développement. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier le Secrétariat et les autres parties participantes. Troisièmement, avant la réunion, la Chine a informé le Secrétariat qu'il y avait un problème avec le tableau de la page 88, à l'annexe I du Programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. Le Secrétariat a approuvé et mis à jour le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024. L'annexe I du Programme de travail et de budget proposé pour 2026-2027 sera mise à jour pour la prochaine session du Comité du programme et budget. La Chine remercie le Secrétariat pour cette démarche. En ce qui concerne ce tableau, nous avons une

nouvelle question à poser au Secrétariat. Nous avons noté que le montant des virements dans le Secteur administration, finances et gestion pour l'exercice biennal 2024-2025 est relativement important, avec un total net des virements s'élevant à 15 738 millions de francs suisses, ce qui représente 5% du budget du secteur et 1,8% du budget total. Dans le même temps, le montant net des virements entrants dans le Secteur des brevets et de la technologie s'élève à 23 915 millions de francs suisses. Cela soulève deux questions. Tout d'abord, conformément à l'actuel article 3.4 du Règlement financier, lors du virement de budgets d'un secteur à un autre, il ne faut pas dépasser 5% du budget biennal du secteur bénéficiaire ou 1% du budget total, le montant le plus élevé étant retenu. Selon ce règlement, le montant transféré au Secteur des brevets et de la technologie représentait 11% de ce secteur bénéficiaire et 2,8% du budget total. Ces deux montants dépassaient le plafond fixé par la réglementation. Nous voudrions inviter le Secrétariat à clarifier cette question. Deuxièmement, en ce qui concerne la réorganisation du Secteur des brevets et de la technologie et du Secteur administration, finances et gestion, les États membres n'étaient pas au courant de la situation. La Chine espère que le Secrétariat continuera à fournir des précisions sur le montant du virement en 2024-2025 entre les deux secteurs, y compris les divisions concernées, le montant pertinent du budget et les changements de postes, entre autres informations. Enfin, l'annexe VI présente les indicateurs relatifs aux opérations du système de La Haye pour 2024. Le coût unitaire par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé est passé de 448 francs suisses en 2023 à 457 francs suisses en 2024. Comme mentionné par certains délégués, le temps de traitement des demandes selon le système de La Haye en 2024 a également augmenté par rapport à 2023. La délégation de la Chine rappelle que, lors de la 37^e session du Comité du programme et budget, tenue l'année dernière, le directeur du Service d'enregistrement de La Haye a expliqué que l'augmentation du coût unitaire et les résultats loin d'être idéals de ces deux indicateurs étaient dus au retard dans le déploiement du système informatique de La Haye. La Chine aimerait en savoir plus sur la plateforme informatique et savoir si elle a été mise en service en 2024. Si c'est le cas, pourquoi le coût unitaire continue-t-il d'augmenter? En ce qui concerne les délais de traitement, le Bureau international a expliqué l'année dernière que le ralentissement du temps de traitement en 2023 était dû à la baisse des taux de productivité des nouveaux examinateurs et au temps nécessaire à leur formation. La Chine demande au Bureau international de préciser une nouvelle fois les efforts qu'il a déployés pour améliorer la capacité d'examen du système de La Haye au cours de l'année écoulée et la raison de l'augmentation continue du temps de traitement en 2024. Je vous remercie, Monsieur le président.

93. La délégation de la Namibie : Merci, Monsieur le président, de m'avoir donné la parole. La Namibie prend la parole au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains salue le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024. Nous remercions le Directeur général et le Secrétariat pour la préparation de ce document d'information. Monsieur le vice-président, nous notons avec intérêt que le système du PCT a représenté 76% des résultats au cours de la période examinée. En outre, nous prenons note des résultats obtenus dans le cadre des piliers stratégiques. En particulier, le pilier stratégique n° 1 a atteint 88%, le pilier stratégique n° 2 a été pleinement mis en œuvre à 100% et le pilier stratégique n° 4 a atteint 95%. Nous félicitons le Secrétariat pour ces résultats remarquables. Tout en reconnaissant ces résultats positifs, nous sommes également pleinement conscients des efforts déployés par le Secrétariat pour améliorer les résultats des piliers restants qui n'ont pas obtenu de bons résultats. Avec le soutien de l'ensemble des membres, nous pensons que ces objectifs seront atteints dans un avenir proche. Je vous remercie, Monsieur le président.

94. La délégation de la Pologne : Je vous remercie infiniment, Monsieur le vice-président. Cette déclaration est faite au nom des pays ayant une position commune, à savoir les 27 États membres de l'Union européenne, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, l'Australie, le Canada, Monaco, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suisse et la Türkiye. Puisque nous avons l'intention de prendre part également à d'autres aspects de cette discussion, permettez-moi de prendre un peu de temps pour dresser la liste de tous les pays : Albanie,

Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Macédoine du Nord, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Türkiye et Ukraine. Sur une note positive, ce groupe de pays ayant une position commune se félicite du succès de WIPO GREEN dans la facilitation des rapprochements technologiques, en particulier grâce à ses projets de rapprochement et d'accélération et à ses efforts de sensibilisation par le biais de collaborations avec le Centre-Réseau des technologies climatiques. Nous saluons l'expansion du programme GREEN de l'OMPI, qui souligne le rôle de la propriété intellectuelle dans la lutte contre le changement climatique et la crise sanitaire. En ce qui concerne la parité hommes-femmes au niveau de la direction, nous félicitons l'OMPI d'être parvenue à une amélioration significative au niveau D2, passant de 30% à 45,5% en 2024. Nous encourageons l'OMPI à améliorer continuellement l'équilibre vers la parité hommes-femmes. Je vous remercie.

95. La délégation de la Fédération de Russie : Merci, Monsieur le vice-président. La Fédération de Russie tient à remercier le Secrétariat pour la préparation et la présentation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024. Nous sommes heureux de constater les progrès significatifs accomplis dans la réalisation des indicateurs d'exécution, tant par pilier stratégique que par secteur. Nous constatons une tendance positive dans le Secteur du développement régional et national, le Secteur de l'infrastructure et des plateformes, le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, ainsi que dans les systèmes d'enregistrement international. Nous espérons que d'autres secteurs seront également en mesure d'atteindre des résultats de 100% d'ici la fin de l'exercice biennal. Nous saluons les efforts de l'OMPI en matière d'automatisation et en particulier d'optimisation du processus de traduction, notamment dans le cadre de l'élargissement des modèles de langue des systèmes de Madrid et de La Haye. En même temps, nous pensons qu'il est toujours nécessaire de fournir des traductions de qualité adéquate. Nous comprenons que la structure du Rapport sur la performance de l'OMPI est étroitement liée à la structure du Programme de travail et budget. Néanmoins, nous relevons la nécessité d'harmoniser les indicateurs d'exécution selon les systèmes d'enregistrement international, en tenant compte de leurs spécificités. Nous estimons qu'il est nécessaire d'harmoniser les critères, les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution. Par exemple, il y a huit indicateurs d'exécution dans le système du PCT, sept dans le système de Madrid et seulement quatre dans le système de La Haye. Nous pensons qu'il est nécessaire de trouver un moyen, pour le futur Programme de travail et budget, de garantir une certaine structure dans les principaux indicateurs d'exécution tout en maintenant la transparence des résultats. Nous notons également la nécessité d'examiner de près la Division de la supervision interne en ce qui concerne les données sur le travail de l'Organisation. Nous espérons que le Secrétariat sera en mesure de fournir ces informations pour le rapport biennal sur la performance de l'OMPI. Nous sommes convaincus que la fonction d'évaluation est un élément clé d'un système de gestion axé sur les résultats. À cet égard, nous demandons au Secrétariat de mettre en place les conditions nécessaires pour disposer d'une analyse de haute qualité des données relatives aux réalisations des indicateurs, qui rendent compte du programme de travail de l'OMPI. En outre, nous notons que, sur la base des résultats de 2024, l'utilisation du budget dans certains domaines se rapproche de 50% des objectifs, mais n'atteint pas encore ce niveau, ce qui aurait été raisonnable dans le contexte d'un programme de travail et budget de deux ans. À cet égard, nous espérons que l'OMPI sera en mesure de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir une utilisation optimale de son budget. Par exemple, comme nous l'avons noté dans notre déclaration d'ouverture, le pilier stratégique n° 3 est particulièrement important, car il vise les déposants et les titulaires de droits et leur permet d'obtenir ce qu'ils méritent. Néanmoins, les activités relevant de ce pilier ne sont réalisées qu'à 51%. Étant donné que les fonds sont alloués pour la mise en œuvre d'activités spécifiques, la non-utilisation de l'ensemble du budget peut indiquer que les activités pertinentes ne sont pas

pleinement mises en œuvre. Dans le même temps, nous estimons qu'il est nécessaire de se concentrer sur les résultats pratiques et concrets de la mise en œuvre des activités prévues. Parmi les questions importantes, citons la traduction des documents et des événements, ainsi que les langues des services mondiaux de l'OMPI. Outre les activités opérationnelles de l'Organisation même, nous constatons que l'OMPI doit travailler en étroite collaboration avec les États membres, les vérificateurs des comptes et les organes de supervision. Nous tenons à souligner une fois de plus l'importance d'une collaboration transparente dans l'élaboration et la mise en œuvre du Programme de travail et budget de l'OMPI. La question du transfert de fonds entre les secteurs est également importante. Cette activité doit être menée ouvertement avec la participation des États membres et conformément au Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI. Nous espérons que ces questions seront prises en compte lors de l'adoption du Programme de travail et budget pour le prochain exercice biennal et qu'elles seront évoquées dans les rapports ultérieurs. Merci.

96. La délégation de l'Égypte : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. La délégation de l'Égypte souscrit à la déclaration faite par la Namibie au nom du groupe des pays africains. Nous remercions le Secrétariat d'avoir présenté le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024 figurant dans le document WO/PBC/38/3 Rev. Notre délégation se félicite du fait que l'OMPI a été en mesure d'assurer 50% de ses recettes prévisionnelles pour l'exercice biennal en cours en 2024 et qu'elle a dégagé un excédent de 140 millions de francs suisses. L'augmentation des actifs nets de l'OMPI témoigne de la situation financière saine et prudente de l'Organisation. Notre délégation attend avec intérêt la mise en œuvre complète du programme de l'OMPI au cours de la seconde moitié de l'exercice biennal en 2025 et salue le travail diligent réalisé dans tous les secteurs de l'OMPI en 2024. En outre, notre délégation reconnaît le travail entrepris pour promouvoir la diversité géographique au sein du personnel de l'OMPI et encourage sa poursuite et son renforcement, ainsi que la réalisation de l'objectif dans différentes régions, en particulier en Afrique. À cet égard, nous souhaitons formuler les deux remarques suivantes. Premièrement, bien que nous reconnaissons les progrès réalisés pour atteindre les résultats escomptés avec 79% des indicateurs d'exécution déclarés comme étant sur la bonne voie, nous aimerions savoir pourquoi le pilier stratégique n° 3 est à la traîne, avec seulement 51% de ses indicateurs sur la bonne voie, et comment atteindre la réalisation des principaux indicateurs d'exécution de ce pilier en 2025. Deuxièmement, notre délégation soutenant fermement le renforcement du multilinguisme, nous encourageons l'OMPI à veiller à ce que les résumés analytiques de toutes les publications phares soient traduits dans toutes les langues officielles des Nations Unies. Nous constatons que, en 2024, seules quatre publications sur sept remplissent ce critère. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

97. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. La délégation des États-Unis d'Amérique approuve la déclaration du groupe B. Les États-Unis d'Amérique remercient le Secrétariat pour l'élaboration du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024 figurant dans le document WO/PBC/38/3 Rev. Tout en notant que l'OMPI semble en bonne voie pour atteindre ses objectifs financiers, nous sommes préoccupés par le fait que certains des indicateurs sont en deçà des attentes. Nous constatons que les systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne n'ont pas atteint leurs objectifs en matière de demandes pour l'année, Lisbonne, en particulier, atteignant à peine un quart des demandes prévues. D'une manière générale, nous sommes également préoccupés par le fait que seuls 51% des principaux indicateurs d'exécution du pilier stratégique n° 3 sont en bonne voie pour atteindre leurs objectifs. Ce résultat fait suite à celui, tout aussi préoccupant, du pilier stratégique n° 3 pour l'exercice biennal 2022-2023, où seuls 57% des principaux indicateurs d'exécution ont été pleinement atteints. Nous demandons instamment à l'OMPI de concentrer son attention sur la santé de ses principaux systèmes et sur l'amélioration des résultats du pilier stratégique n° 3.

98. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Tout d'abord, la délégation du Japon souhaite exprimer sa gratitude au président et au vice-président du Comité du programme et du budget, au Directeur général Daren Tang, au sous-directeur général Andrew Staines, ainsi qu'au Secrétariat pour leur dévouement et les efforts qu'ils ont déployés pour organiser cette réunion. Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le groupe B. Nous tenons à féliciter le Secrétariat pour le travail considérable qu'il a accompli afin de préparer le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024. Nous souhaiterions également faire part de nos observations sur les résultats présentés dans le rapport. Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits de constater qu'environ 79% des objectifs sont en bonne voie. Nous reconnaissons qu'il reste des questions à traiter et nous attendons avec impatience de voir l'amélioration des points qui ne sont pas encore en bonne voie. En ce qui concerne WIPO GREEN, à la page 32, l'augmentation constante du nombre de partenaires est louable. En outre, nous saluons le lancement du portail stratégique des partenaires avec le Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC). Nous aimerions également collaborer plus étroitement avec l'OMPI et d'autres États membres pour renforcer la promotion de WIPO GREEN. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

99. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Nous nous associons à la déclaration faite par le Pakistan au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Ma délégation remercie le Secrétariat d'avoir présenté le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024, qui figure dans le document WO/PBC/38/3 Rev. Ce rapport fournit une évaluation précieuse des résultats financiers de l'OMPI au cours de la première année de l'exercice biennal 2024-2025. Nous reconnaissons l'engagement du Secrétariat pour proposer un rapport axé sur les résultats, qui garantit la responsabilité et la transparence. Nous saluons également le résultat financier positif, y compris l'excédent de recettes, qui a dépassé les prévisions. La capacité de l'Organisation à compenser d'éventuelles baisses de revenus par des gains liés aux placements et une limitation des dépenses est un avantage important. Une gestion financière prudente et efficace est essentielle pour assurer la viabilité et la résilience financières à long terme. Nous notons avec satisfaction que 79% des objectifs de performance ont été évalués comme étant en bonne voie, ce qui témoigne d'une progression constante vers la réalisation des résultats escomptés. Ma délégation prend acte des progrès constants accomplis pour atteindre les résultats escomptés par pilier stratégique. Toutefois, nous observons que 51% des principaux indicateurs d'exécution du pilier stratégique n° 3, concernant la fourniture de services de propriété intellectuelle de qualité, sont actuellement en bonne voie. Ma délégation encourage l'OMPI à poursuivre ses efforts pour améliorer la mise en œuvre des principaux indicateurs d'exécution dans tous les piliers stratégiques. Ma délégation reconnaît la contribution importante des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye au cadre financier de l'OMPI et note que la demande pour ces services a atteint respectivement 46%, 44% et 45% des dépôts de demandes prévus, ce qui peut s'expliquer par les difficultés que traverse l'économie mondiale. Parallèlement, nous nous félicitons que les recettes du système de Lisbonne aient dépassé les attentes en atteignant un montant effectif de 108% par rapport aux prévisions du Programme de travail et budget. Nous félicitons l'OMPI pour ses programmes d'assistance technique, qui répondent efficacement aux divers besoins et priorités des États membres. Ces efforts sont essentiels pour exploiter efficacement la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement. En conclusion, ma délégation réitère son soutien à la mission de l'OMPI, qui est de promouvoir un écosystème mondial de propriété intellectuelle équilibré et efficace. Nous espérons que les progrès se poursuivront en 2025. Merci.

100. La délégation du Brésil : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Le Brésil remercie le Secrétariat pour l'élaboration du Rapport sur la performance de l'OMPI figurant dans le document WO/PBC/38/3 Rev. Nous reconnaissons la valeur de ce document en tant qu'outil de transparence, d'apprentissage institutionnel et de prise de décisions stratégiques et nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est donnée de formuler quelques observations. Comme indiqué dans l'intervention générale de notre délégation, nous prenons note avec

satisfaction des bons résultats financiers obtenus en 2024. Le Brésil souligne également les résultats encourageants de la demande de services mondiaux de propriété intellectuelle, en particulier dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets, qui a enregistré une légère augmentation des dépôts après des années de baisse. Les bons résultats obtenus dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye confirment la pertinence des services d'enregistrement de l'OMPI et leur capacité à soutenir le développement et l'innovation à l'échelle mondiale. En effet, Monsieur le vice-président, compte tenu de l'excédent de recettes actuel et de la situation financière confortable de cette Organisation, et étant donné que le Brésil soutient le multilinguisme, nous sommes d'avis que les contraintes budgétaires ne devraient pas servir d'excuse pour ne pas incorporer le portugais dans les systèmes de l'OMPI, comme c'est le cas, par exemple, dans le système de Madrid. Monsieur le vice-président, bien que le rapport fournisse de nombreuses données sur les résultats obtenus et la mise en œuvre financière, le Brésil souhaite souligner la nécessité de renforcer la dimension "développement" des rapports sur la performance de l'OMPI. L'inclusion de références qualitatives aux objectifs de développement durable et au Plan d'action de l'OMPI pour le développement est bienvenue. Comme l'a déjà souligné cette délégation, l'absence de données quantitatives sur la part des ressources budgétaires effectivement allouées à ces priorités reste une lacune négligée, mais loin d'être inaperçue. Nous réitérons donc notre appel au Secrétariat pour qu'il améliore l'intégration de la performance budgétaire, y compris une cartographie plus claire des flux de ressources vers les recommandations spécifiques du Plan d'action pour le développement et les objectifs de développement durable. Cela renforcerait la transparence et permettrait aux États membres de mieux évaluer dans quelle mesure les priorités en matière de finances et d'exécution des programmes de l'Organisation sont alignées sur les objectifs plus larges du système des Nations Unies. Monsieur le vice-président, en examinant la mise en œuvre du résultat escompté 5.1, le Brésil note avec intérêt l'identification de l'adoption d'une politique en matière de répartition géographique comme l'un des objectifs pertinents. Contrairement à la plupart des indicateurs d'exécution, la réalisation de cet objectif particulier dépend principalement de l'engagement actif et de la volonté politique des États membres. La délégation du Brésil estime que cet objectif mérite une attention particulière et qu'il devrait être intégré au cadre de suivi des performances de l'Organisation. À cette fin, le Brésil suggère que le Secrétariat, en coordination avec le Comité de coordination, étudie des mécanismes permettant d'institutionnaliser l'établissement de rapports réguliers sur les progrès réalisés en vue d'assurer une représentation géographique équitable au sein du Secrétariat. Il pourrait s'agir d'une section spécifique dans les futurs rapports sur la performance de l'OMPI décrivant les mesures concrètes prises, les consultations menées avec les groupes régionaux et les obstacles rencontrés. Cette transparence faciliterait un dialogue constructif et aiderait à identifier les moyens pratiques d'avancer collectivement et efficacement. Pour conclure, Monsieur le vice-président, le Brésil félicite le Secrétariat pour sa performance globale et encourage de nouvelles améliorations dans le lien entre les résultats et les objectifs de développement durable, en particulier ceux liés au développement, à l'équité et à l'inclusivité. Je vous remercie infiniment.

101. La délégation du Canada : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Le Canada appuie la déclaration faite par le Japon au nom du groupe B. Nous remercions le Secrétariat pour le Rapport détaillé sur la performance de l'OMPI et nous saluons les résultats obtenus jusqu'à présent. Le compte rendu transparent et détaillé des performances de l'OMPI est important et il aide les États membres à assurer une gestion efficace et des perspectives qui bénéficient aux activités utiles de l'OMPI et aident à les orienter. Dans le cadre du pilier stratégique n° 2, le Canada prend note avec satisfaction du fait que l'OMPI a fait participer plus de 12 000 parties prenantes à des dialogues mondiaux ouverts sur les technologies de pointe, y compris l'IA générative. L'approche tournée vers l'avenir et la communication active de l'OMPI font en sorte que les innovateurs et les États membres gardent à l'esprit ces nouveaux domaines d'action. Le Canada prend également note de l'engagement continu de l'OMPI en faveur d'un personnel diversifié et inclusif, en mettant en évidence les progrès réalisés en matière de parité hommes-femmes à différents postes, ce qui constitue un ensemble de

données important qu'il convient de suivre et une base de référence importante pour la poursuite des progrès. Merci.

102. La délégation de la Pologne : La Pologne souscrit aux déclarations faites par le délégué de la République d'Estonie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et du groupe des pays ayant une position commune. Nous tenons à remercier le Secrétariat pour l'élaboration du Rapport sur la performance de l'OMPI et nous nous félicitons de l'exécution des programmes et des résultats positifs de l'Organisation en 2024. Nous constatons que la majeure partie des recettes de l'OMPI provient des taxes payées par les utilisateurs de ses systèmes internationaux de propriété intellectuelle, principalement le PCT (76%) et le système de Madrid (17%). Ces points de pourcentage soulignent le fait que les systèmes d'enregistrement de la propriété intellectuelle de l'Organisation jouent un rôle clé dans son budget et constituent son socle financier. Nous espérons donc que le nombre de dépôts de demandes de propriété intellectuelle dans ces systèmes mondiaux de propriété intellectuelle atteindra les valeurs prévues pour l'exercice en cours. La Pologne reconnaît les progrès significatifs réalisés par l'OMPI dans tous les piliers stratégiques. Dans le même temps, nous aimerions attirer votre attention sur les progrès légèrement plus faibles vers la réalisation des résultats escomptés pour le pilier stratégique n° 3 dont témoignent les principaux indicateurs d'exécution, puisque seulement 51% d'entre eux sont en bonne voie par rapport au pilier stratégique n° 2 (100%) ou au pilier stratégique n° 4 (95%). Étant donné que le pilier stratégique n° 3 vise à fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier, ce pourcentage mérite une plus grande attention afin d'atteindre les objectifs définis pour l'exercice biennal. Nous aimerions que le Secrétariat nous dise si nous pouvons nous attendre à des scores plus élevés pour les indicateurs d'exécution de ce pilier en 2025. Dans le cadre du pilier stratégique n° 1, nous notons avec satisfaction que la présence de l'OMPI sur les réseaux sociaux, y compris LinkedIn, a augmenté de 11% l'année dernière. La campagne de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle et le concours de vidéos pour les jeunes de l'année dernière ont suscité un engagement sans précédent et ont ainsi permis de faire connaître la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. Chaque année, y compris l'année dernière, l'Office des brevets de la République de Pologne s'est associé à l'OMPI pour célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle et a organisé à Varsovie une conférence sur la propriété intellectuelle et les objectifs de développement durable, rassemblant un grand nombre de participants qui ont pu partager leurs points de vue, leur expérience et leurs bonnes pratiques, et nous avons poursuivi notre effort collectif cette année. Nous exprimons également notre reconnaissance à l'OMPI pour l'évolution du cadre normatif international en matière de propriété intellectuelle dans le cadre des comités, des groupes de travail, des comités d'experts et d'autres organes. Nous nous réjouissons de la poursuite de ces efforts. Ma délégation félicite l'OMPI pour le large éventail d'activités qui ont permis d'étendre la portée de la propriété intellectuelle à diverses parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes et les créateurs. Nous apprécions également les activités en plein essor de l'Académie de l'OMPI en tant que fournisseur de compétences et de connaissances en matière de propriété intellectuelle. La Pologne remercie l'OMPI pour un certain nombre d'excellentes initiatives qui ont été lancées au cours de l'exercice biennal actuel, en particulier celles destinées aux PME, aux jeunes entreprises et aux entrepreneurs, ainsi que celles axées sur le financement adossé à des titres de propriété intellectuelle, la valorisation de la propriété intellectuelle et la commercialisation de la propriété intellectuelle. Ces orientations témoignent de la priorité accordée par l'OMPI à une approche axée sur la demande et au renforcement de l'assistance aux innovateurs et aux milieux d'affaires dont les activités déterminent la réussite du développement des écosystèmes de propriété intellectuelle. En conclusion, nous voudrions remercier le Secrétariat pour l'élaboration de son rapport détaillé et féliciter l'Organisation pour ses résultats financiers globalement positifs en 2024. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

103. La délégation de la République de Corée : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. En ce qui concerne le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024, la République de Corée

félicite sincèrement l'OMPI pour les efforts qu'elle déploie actuellement afin de réduire les disparités entre les États membres en matière d'enseignement de la propriété intellectuelle. L'expansion des plateformes numériques, la création d'institutions de formation en matière de propriété intellectuelle et la promotion de la coopération éducative avec les organisations internationales constituent des avancées significatives. En envisageant l'avenir, la République de Corée encourage l'OMPI à continuer de renforcer la sensibilisation et l'enseignement en matière de propriété intellectuelle, en s'attachant tout particulièrement à réduire les disparités en matière de propriété intellectuelle résultant des progrès rapides de l'intelligence artificielle et d'autres technologies émergentes. Il est essentiel de veiller à ce que tous les États membres, y compris ceux dont les ressources sont limitées, puissent bénéficier de ce paysage en évolution et y contribuer. La République de Corée a activement soutenu ces objectifs par l'intermédiaire du fonds fiduciaire coréen, en contribuant à la transformation numérique dans l'enseignement de la propriété intellectuelle et en promouvant des possibilités de formation inclusives, y compris des programmes spécialisés pour les femmes. Nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration avec l'OMPI et les autres États membres et de partager nos expériences et notre expertise afin de favoriser un écosystème mondial de la propriété intellectuelle plus inclusif et plus équilibré. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

104. Le vice-président : Je vous remercie pour votre déclaration et, pour l'instant, je n'ai pas d'autres délégations sur notre liste de demandes de parole. Étant donné que le Secrétariat doit préparer ses réponses aux questions posées par certaines délégations, et compte tenu du fait qu'il est presque 16 h 15, nous allons faire une pause de 10 minutes pour que vous ayez le temps de prendre un café, et nous serons de retour dans 10 minutes pour les réponses du Secrétariat. Merci.

105. Le vice-président : Je remercie les délégués de s'être joints à moi une fois de plus. Nous allons donner la parole au Secrétariat pour qu'il réponde à vos questions et préoccupations, lequel passera ensuite la parole à d'autres membres de l'équipe, si nécessaire, pour répondre à ces questions. Merci.

106. Le Secrétariat : Un certain nombre de délégations ont mentionné le pilier stratégique n° 3, nos systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et les 51% de progrès que nous avons réalisés en ce qui concerne les principaux indicateurs d'exécution. Je voudrais commencer par cela, car un très grand nombre de délégations l'ont mentionné. Tout d'abord, je voudrais rassurer les États membres : les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle restent l'une de nos plus grandes priorités. Nous continuons à surveiller de très près le fonctionnement des systèmes et à investir dans leur évolution. Quelques délégations ont mentionné l'Équipe spéciale sur la croissance future. Nous faisons la promotion de nos systèmes dans le monde entier et, en outre, nous investissons dans la transformation du service à la clientèle dans tous les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, et tout cela est suivi de très près par le Groupe de gestion des risques, qui se réunit tous les trimestres, ou plus fréquemment si nécessaire, et qui est présidé par le Directeur général. C'est évidemment aussi très important pour nous, car c'est le socle financier de notre Organisation, et nous devons donc nous assurer que les systèmes sont dotés de ressources suffisantes et qu'ils fonctionnent de manière optimale. Voilà donc pour ce premier point. La question se pose donc de savoir pourquoi 51% seulement. Il s'agit uniquement de raisons techniques. Certaines enquêtes de satisfaction des clients sont menées pour mesurer la satisfaction des clients à l'égard des systèmes mondiaux de la propriété intellectuelle. Ils n'ont lieu qu'une année sur deux. Nous ne disposons donc pas encore de données sur ces enquêtes pour la première année de l'exercice biennal, mais elles seront disponibles pour la deuxième année de l'exercice biennal. C'est l'une des raisons pour lesquelles certains des principaux indicateurs d'exécution du pilier stratégique n° 3 sont considérés comme non évaluables à ce stade. Pour rassurer également la délégation de la Pologne, il y aura des données sur ces indicateurs d'exécution l'année prochaine. Nous serons en mesure de vous en rendre compte dans le Rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2024-2025. L'autre raison, mentionnée par un certain nombre de

délégations, est que les dépôts en 2024 ont été, pour certains des systèmes, inférieurs aux prévisions, ce qui signifie évidemment que les indicateurs d'exécution n'ont pas pu être évalués comme étant sur la bonne voie. Là encore, nous avons mis en place des stratégies d'atténuation afin de garantir ou d'essayer de garantir le redressement de la situation. Soyez donc assurés que l'Organisation fait le maximum pour cela. Nous espérons être en mesure de déclarer qu'ils sont sur la bonne voie à la fin de l'année 2025, mais les enquêtes de satisfaction sur le service à la clientèle ne seront menées que l'année prochaine. Il y avait quelques questions spécifiques concernant l'évolution du coût unitaire et du délai de traitement des demandes selon le système de La Haye et, avec votre indulgence, Monsieur le vice-président, je voudrais passer la parole au chef du Service des opérations du Service d'enregistrement de La Haye pour répondre à ces questions.

107. Le Secrétariat : Je remercie les délégations du Japon, au nom du groupe B, et de la Chine, entre autres, pour leurs questions relatives au délai de traitement des demandes selon le système de La Haye et à l'augmentation des coûts unitaires entre 2023 et 2024. Avec l'augmentation du nombre de membres et de l'utilisation du système de La Haye au cours des dernières années, des efforts supplémentaires ont été nécessaires pour gérer la charge de travail accrue, comme le montre par exemple l'augmentation des dépôts d'une année sur l'autre au cours des trois dernières années, notamment une augmentation à deux chiffres, de 10,3%, des nouvelles demandes en 2024. En conséquence, 2024 a été une période de changements au sein du Service des opérations de La Haye, tant en ce qui concerne les systèmes informatiques que le personnel. En 2024, le Service des opérations de La Haye a recruté plusieurs nouveaux examinateurs, ce qui a entraîné des frais généraux pour la formation à court terme. Cela permettra toutefois au Service des opérations de La Haye d'améliorer ses performances lorsque les nouveaux examinateurs seront pleinement opérationnels. En ce qui concerne les travaux informatiques, les domaines d'activité continuent à donner la priorité à la poursuite des améliorations apportées aux systèmes informatiques, en collaboration avec nos collègues des technologies de l'information, en trouvant un équilibre entre les incidences sur les activités et les coûts. Alors que les chiffres présentés dans le tableau portant sur les délais de traitement qui figure à la page 95 montrent une diminution de la part de certaines nouvelles demandes traitées, il n'y a pas de problème global permanent concernant le délai de traitement moyen. Le délai de traitement moyen pour 2024 a atteint son maximum en septembre, ce qui correspond à l'augmentation des dépôts et à la formation continue de nos nouveaux examinateurs. Il a diminué depuis et se situe actuellement bien en deçà des objectifs d'un mois. En ce qui concerne les coûts unitaires, vous pouvez voir dans le tableau de la page 94 pour le coût unitaire par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé qu'il y a une fluctuation habituelle entre les années pour le coût unitaire dans le Service d'enregistrement de La Haye. Par conséquent, compte tenu des efforts accrus de formation de ce nouveau personnel, une augmentation mineure des coûts unitaires était attendue pour 2024. Dans l'ensemble, le Service d'enregistrement de La Haye prend des mesures pour proposer à son équipe du Service des opérations des ressources et des formations adéquates, tout en apportant des améliorations significatives à ses systèmes informatiques et en maintenant une approche financière prudente. Merci.

108. Le Secrétariat : En ce qui concerne la question de la délégation de la Chine sur le budget après virements, le tableau se trouve à la page 73 du document dans la version française. Le montant des virements entrants dans le Secteur des brevets et de la technologie en 2024 est de 23,9 millions de francs suisses. Celui des virements sortants est de 14 millions de francs suisses, ce qui signifie que le total net des virements s'élève à 9,8 millions de francs suisses. Ce montant correspond au transfert de la Division linguistique du Secteur administration, finances et gestion au Secteur des brevets et de la technologie, afin de renforcer les synergies entre les entités linguistiques, les entités de traduction de l'Organisation. Pour en revenir aux chiffres, le montant des virements vers le Secteur des brevets et de la technologie s'est élevé à 9,8 millions de francs suisses nets, ce qui représente 4,6% du budget initial du secteur. J'espère que cela clarifie la question de la délégation de la Chine, mais je serais heureux de lui

fournir directement des explications si nécessaire. Enfin, je voudrais juste aborder, à l'intention de la délégation du Brésil, la question des dépenses de développement et des objectifs de développement durable dans le Rapport sur la performance de l'OMPI. Nous rendons compte des dépenses de développement effectives au cours de chaque exercice biennal dans le Rapport sur la performance de l'OMPI final pour l'exercice biennal. Étant donné qu'il s'agit d'un rapport d'activité à mi-parcours, il ne contient pas exactement la même quantité d'informations que le Rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal, mais vous y trouverez des informations sur les contributions des différents secteurs aux objectifs de développement durable, les dépenses de développement effectives et les orientations de la recommandation relative au Plan d'action pour le développement qui seront incluses, comme c'est toujours le cas, dans le Rapport sur la performance de l'OMPI final pour l'exercice biennal. Je pense, Monsieur le vice-président, avoir répondu à toutes les questions. Je vous remercie infiniment.

109. Le vice-président : Merci beaucoup pour ces explications. J'espère que ces explications du Secrétariat sont satisfaisantes pour les États membres, mais s'il y a d'autres questions que vous souhaitez soulever, n'hésitez pas à le faire maintenant.

110. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. La Chine souhaite remercier le Secrétariat pour l'explication détaillée sur le budget après virements, ainsi que pour l'explication sur l'Union de La Haye. En ce qui concerne la question des virements, nous pensons qu'elle est liée à la divergence entre la pratique de l'OMPI et l'article 3.4 du Règlement financier, car le Règlement financier est axé sur le secteur bénéficiaire. Si l'on considère le secteur bénéficiaire, il serait bon de jeter un coup d'œil à la partie du tableau consacrée au Secteur des brevets et de la technologie. Il est en effet de 4,6% et de 1,1% dans le secteur des virements. Ces deux pourcentages proviennent du total net des virements. Toutefois, si nous examinons le Règlement financier, nous devons vérifier les "virements entrants", car il ne s'agit pas d'un virement sortant. Par conséquent, lorsque nous calculons le maximum de 5%, nous devons utiliser le montant de 23 915 000 francs suisses comme numérateur. Ensuite, le montant de plus de 200 millions relatif au Secteur des brevets et de la technologie devrait être au dénominateur et dans le calcul. C'est le sens de ma question, car nous estimons qu'il y a une divergence entre la pratique réelle et le Règlement financier de l'OMPI. Nous voudrions suggérer au Secrétariat d'étudier plus avant la situation et de proposer une solution. Par exemple, lors de la réunion du Comité du programme et budget en juin, une proposition peut être soumise aux États membres pour examen. En outre, ce problème pourrait s'expliquer par le manque de transparence lors des réformes de l'OMPI. Nous voudrions suggérer au Secrétariat de prendre des mesures efficaces pour accroître le niveau de transparence sur des questions importantes à l'OMPI. En ce qui concerne l'Union de La Haye, je voudrais remercier le Secrétariat pour sa réponse. J'ai une question plus concrète à laquelle il n'a pas été répondu, qui concerne le projet informatique pour le système de La Haye en 2024. J'aimerais savoir si le programme a été mis en œuvre ou a commencé à être mis en œuvre. Il est évident que nous sommes tout à fait disposés à discuter avec le Secrétariat de manière bilatérale. Merci infiniment, Monsieur le président.

111. Le vice-président : Je remercie la délégation de la Chine pour ses précieux commentaires. Nous en avons pris note, de même que de votre souhait de vous entretenir avec le Secrétariat de manière bilatérale. En ce qui concerne le point 4 de l'ordre du jour, vous pouvez voir à l'écran le paragraphe de la décision proposé et je vais vous le lire : "i) Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024 (document WO/PBC/38/3 Rev.), et tenant compte de son caractère d'autoévaluation par le Secrétariat, a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note de la performance financière positive et des progrès accomplis par les programmes dans la réalisation des résultats escomptés en 2024". Tel est le paragraphe de décision que je souhaite soumettre à votre examen. Si vous avez des questions, vous pouvez demander la parole. Si ce n'est pas le cas, nous considérons qu'il est approuvé. La délégation de la Chine, vous avez la parole.

112. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Comme je viens de le dire, nous continuons à avoir des doutes sur le paragraphe de décision. Nous voudrions proposer de prendre une décision plus tard sur le paragraphe de décision. Merci.

113. Le vice-président : À la demande de la Chine, le Secrétariat s'entretiendra avec vous pour clarifier cette question, et nous reviendrons sur ce point demain dans l'espoir d'arrêter la version définitive de ce paragraphe de décision et de l'approuver.

114. Le vice-président : La délégation de la Chine a une proposition pour le paragraphe de décision sur le point 4 de l'ordre du jour du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024. Je donne la parole à la délégation pour qu'elle présente sa proposition.

115. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Je voudrais vous remercier, ainsi que le Secrétariat, pour votre patience concernant ce point de l'ordre du jour. Nous espérons ajouter un deuxième petit chiffre romain libellé comme suit : "ii) a prié le Secrétariat de l'OMPI de fournir aux États membres des données ventilées sur les ressources en personnel et autres ressources des divisions et programmes concernés qui doivent être transférés d'un secteur (entité organisationnelle) à un autre, ou qui doivent être dissous, dans le Rapport sur la performance de l'OMPI, à compter de 2026". Nous avons déjà envoyé la proposition à l'adresse électronique du Secrétariat. Si elle a été reçue, le Secrétariat peut-il la projeter à l'écran?

116. Le vice-président : Merci beaucoup pour votre observation. Bien entendu, nous l'afficherons à l'écran afin que toutes les délégations puissent voir le texte de votre proposition. Vous pouvez voir en haut le texte qui a déjà été inclus dans le document du Comité du programme et budget et ensuite la proposition de la délégation de la Chine. Je sais que nous avançons rapidement. Je donne la parole aux coordonnateurs régionaux qui souhaitent intervenir. Je donne la parole à la délégation du Japon au nom du groupe B.

117. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le délégué de la Chine, pour votre contribution et pour l'élaboration de cette proposition de paragraphe supplémentaire. Notre délégation et les membres du groupe ont besoin de temps pour examiner la formulation de la proposition et pour consulter nos capitales. C'est pourquoi nous demandons un délai jusqu'à demain pour le faire. Merci.

118. Le vice-président : Bien entendu, il est parfaitement compréhensible que vous souhaitiez consulter les autres membres du groupe et vos capitales. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Les coordonnateurs de groupe souhaitent-ils prendre la parole? Je donne tout d'abord la parole à la délégation de l'Estonie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes.

119. La délégation de l'Estonie : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous souscrivons à la déclaration du groupe B et vous demandons de bien vouloir transmettre la proposition par courriel aux coordonnateurs de groupe. Merci.

120. Le vice-président : Je vous remercie pour votre commentaire. Bien entendu, la proposition peut être envoyée aux coordonnateurs de groupe afin que vous puissiez vous concerter. Il y a une demande de parole. Je donne la parole à la délégation de la Colombie.

121. La délégation de la Colombie : Merci infiniment, Monsieur le président. Je m'exprime au nom de mon pays. Je voudrais remercier la délégation de la Chine pour sa proposition de deuxième paragraphe, chiffre romain ii, dont nous avons pris note. Toutefois, la Chine peut-elle expliquer la motivation et les raisons qui sous-tendent la proposition? Cela nous serait utile dans nos consultations avec les capitales. Merci.

122. Le vice-président : Merci à la délégation de la Colombie pour votre commentaire. Je suis d'accord, il serait bon de savoir ce qui motive cette proposition. La délégation de la Chine souhaite-t-elle répondre à cette demande de la délégation de la Colombie?

123. La délégation de la Chine : Merci, Monsieur le vice-président, et merci à la délégation de la Colombie pour sa question. En ce qui concerne cette proposition, nous nous sommes référés à l'article 3.4 du Règlement financier et règlement d'exécution du règlement financier de l'OMPI, libellé comme suit : "Le Directeur général peut procéder à des virements d'un secteur (service administratif) à un autre pour chaque exercice budgétaire à raison d'un maximum de 5% du montant correspondant à la dotation biennale du secteur (service administratif) bénéficiaire ou de 1% du budget total, le montant le plus élevé étant retenu, lorsque ces virements sont nécessaires au bon fonctionnement de l'Organisation. Tous les virements effectués pendant la première année de l'exercice financier sont indiqués dans les propositions budgétaires révisées, le cas échéant. Tous les virements effectués durant un exercice financier sont signalés au Comité du programme et budget et à l'Assemblée générale¹". Ainsi, les virements intersectoriels et leur budgétisation ont été prévus dans le Règlement financier et règlement d'exécution du règlement financier de l'OMPI et se retrouvent également dans les documents pertinents du Comité du programme et budget. Nous pensons qu'un virement intersectoriel incluant la dissolution d'un secteur ou d'une division en particulier est très important. C'est pourquoi nous souhaiterions que les détails de ces virements figurent dans le Rapport sur la performance de l'OMPI. Je ne sais pas si mon explication est satisfaisante. Nous sommes à votre disposition pour d'autres discussions et consultations.

124. Le vice-président : Je remercie la délégation de la Chine pour ses explications. Ses explications sont très intéressantes et utiles pour vos discussions avec vos capitales ainsi qu'au sein des groupes régionaux. Je tiens à réitérer mes remerciements pour vos explications. Je pense que la délégation de la Colombie est satisfaite de la réponse. Je donne la parole au Secrétariat.

125. Le Secrétariat : Monsieur le vice-président, je vous remercie. Je remercie la délégation de la Chine de nous avoir fait part de ses explications. Nous prenons également connaissance de la proposition en même temps que vous tous, et nous devons comprendre comment nous pouvons y répondre. Premièrement, je voudrais souligner que la structure interne de l'Organisation est la prérogative du Directeur général, qui continue à mettre en œuvre le mandat de l'OMPI et le programme de travail et budget que vous avez approuvés. Deuxièmement, nous apportons des réponses par le biais du document de questions et réponses sur le programme de travail et budget proposé, qui fait partie du processus de dialogue du Comité du programme et budget. Troisièmement, à la première lecture du libellé, nous constatons qu'il est indiqué "qui doivent être transférés", dans le Rapport sur la performance de l'OMPI. Le Rapport sur la performance de l'OMPI est par défaut un document "rétrospectif", qui porte sur la période précédente. Nous ne savons donc pas ce qui va se passer à l'avenir en matière de virements, ce qui clarifie une question. Nous ne manquerons pas d'examiner vos autres questions. Merci.

126. Le vice-président : Je remercie le Secrétariat pour ses explications. Étant donné que nous ne sommes pas encore parvenus à un accord sur le paragraphe de décision proposé pour le point 4 de l'ordre du jour, j'accorderai plus de temps, comme demandé, aux délégations pour en discuter avec leurs capitales et leurs coordonnateurs. Nous pouvons maintenant passer au point 3 de l'ordre du jour, le Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI).

127. Le président : Nous avons maintenant achevé la discussion sur la quasi-totalité du budget, à l'exception d'un domaine relatif aux bureaux extérieurs que nous avons l'intention d'aborder demain matin. Nous avons du temps et, pour l'utiliser, j'aimerais que les délégations,

¹ <https://intranet.wipo.int/export/sites/intranet/homepages/finance/en/documents/frr.pdf>.

si elles le souhaitent, fassent part de leurs observations sur une proposition faite par la Chine concernant le point 4 de l'ordre du jour. Lors de la session du matin, la délégation de la Chine avait expliqué son raisonnement et présenté sa proposition par écrit. Je demanderais à la délégation de la Chine de soumettre ses propositions écrites concernant le principal indicateur d'exécution qu'elle a mentionnées hier, afin que nous puissions les faire parvenir aux membres également. Je soumetts à votre attention les propositions écrites présentées par la Chine sur le point 4 de l'ordre du jour. Je donne la parole aux personnes qui souhaitent faire part de leurs observations sur la proposition que je viens d'évoquer. La proposition est également affichée à l'écran. Je peux vous en faire la lecture. "Le Comité du programme et budget (PBC) : i) ayant examiné le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024 (document WO/PBC/38/3 Rev.), et tenant compte de son caractère d'autoévaluation par le Secrétariat, a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note de la performance financière positive et des progrès accomplis par les programmes dans la réalisation des résultats escomptés en 2024; ii) a prié le Secrétariat de l'OMPI de fournir aux États membres des données ventilées sur les ressources en personnel et autres ressources des divisions et programmes concernés qui doivent être transférés d'un secteur (entité organisationnelle) à un autre, ou qui doivent être dissous, dans le rapport sur la performance, à compter de 2026".

128. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Je ferai un commentaire au nom du groupe B. Nous avons encore besoin de temps pour réfléchir et mener des consultations au sein du groupe. Je demande de bien vouloir nous accorder plus de temps et j'aimerais revenir sur ce point de l'ordre du jour demain.

129. La délégation de l'Estonie : Merci infiniment, Monsieur le président. Nous sommes du même avis que la délégation du Japon au nom du groupe B.

130. La délégation de la Namibie : Merci, Monsieur le président, de me donner la parole. Je pense que le groupe des pays africains souhaite également disposer de plus de temps pour se concerter sur la proposition et l'examiner demain matin. Merci.

131. Le président : Je remercie la Namibie. Je ne vois pas d'autre délégation demander la parole à ce stade, mais je comprends que les trois coordinateurs de groupe sont du même avis. Nous n'avons pas l'intention de précipiter le processus, mais plutôt de noter les progrès réalisés depuis que la proposition a été expliquée. Je comprends parfaitement la demande du groupe de disposer d'un délai supplémentaire pour se concerter et convenir de sa position. Je ne vois aucune demande d'intervention au titre de ce point de l'ordre du jour. Par conséquent, bien que je me réjouisse que nous ayons progressé rapidement dans la lecture de tous les points de l'ordre du jour, j'hésite un peu à aborder le point de l'ordre du jour sur les bureaux extérieurs parce que j'ai reçu des messages de certains groupes qui, comme le prévoyait le programme, étaient prêts à intervenir sur ce point de l'ordre du jour demain matin. Voilà donc où nous en sommes. Je pense que nous avons terminé la lecture des autres documents. Nous progressons bien. Ce qu'il faut maintenant, c'est davantage de coordination. J'espère que les délégations échangent également au sujet de leurs propositions. Le Secrétariat est disponible et a été très utile pour fournir des explications ou aider les délégations. N'hésitez pas à le solliciter. Au cours des deux prochains jours, j'espère que, avec votre coopération, nous progresserons et que nous parviendrons à un consensus sur le plus grand nombre de points possible. Sur ce, je lève la séance pour ce soir et nous nous retrouverons demain matin à 10 heures. La séance est levée.

132. Le président : Merci, chers amis, chers collègues. Merci de votre soutien. Permettez-moi tout d'abord de vous exposer la manière dont nous comptons procéder. Tout d'abord, nous allons aborder le point 4 de l'ordre du jour, où nous avons une proposition révisée de la délégation de la Chine qui vous a été communiquée hier, mais qui a depuis été mise à jour par la délégation de la Chine et communiquée aux collègues hier. Le point 3 de l'ordre du jour est toujours en suspens et nous espérons que si des progrès sont réalisés, ils pourront être

communiqués à la plénière. Nous avons plusieurs propositions au titre du point 5 de l'ordre du jour, qui vous ont été communiquées. Nous pouvons examiner ces propositions une par une. Nous reviendrons ensuite au point 6 de l'ordre du jour où des suggestions ont été faites. J'ai cru comprendre que le point 6 de l'ordre du jour serait abordé dans l'après-midi. Il nous reste un peu plus d'une heure. Je vous demande, avec votre coopération et votre soutien, de progresser d'abord sur les points 4 et 3 de l'ordre du jour, puis sur le point 5 de l'ordre du jour. C'est ainsi que je compte procéder. S'il n'y a pas d'objections, j'aborderai ces points de cette façon. Je ne vois pas d'objection. Nous allons donc procéder ainsi, en commençant par le point 4 de l'ordre du jour. Je demande au Secrétariat d'afficher à l'écran la proposition révisée de la Chine. La proposition de paragraphe de décision faite par la délégation de la Chine sur le point de l'ordre du jour "Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024" serait libellée comme suit : "Le Comité du programme et budget (PBC) : i) ayant examiné le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024 (document WO/PBC/38/3 Rev.), et tenant compte de son caractère d'autoévaluation par le Secrétariat, a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note de la performance financière positive et des progrès accomplis par les programmes dans la réalisation des résultats escomptés en 2024; ii) a prié le Secrétariat de l'OMPI de fournir aux États membres des données ventilées sur les ressources en personnel et autres ressources des divisions qui ont été transférées d'un secteur (entité organisationnelle) à un autre dans le rapport sur la performance à la suite d'un tel virement". La décision est également affichée à l'écran.

133. La délégation du Japon : Nous remercions le délégué de la Chine d'avoir proposé et révisé la formulation de ce paragraphe de décision. Nous avons déjà été consultés sur la base de la formulation originale proposée, mais la formulation révisée a également été diffusée hier soir, et nous avons besoin de plus de temps pour l'examiner et mener des consultations au sein du groupe. Nous souhaiterions revenir sur ce paragraphe au plus tôt cet après-midi. Je vous remercie infiniment.

134. Le président : Je ne vois aucune demande d'intervention à ce stade. Le groupe B a demandé un peu plus de temps et a fait part de sa volonté d'aborder le sujet probablement dans l'après-midi. Nous allons donc vous donner plus de temps pour y réfléchir.

135. Le président : Je vous remercie, chers collègues, de votre patience et j'espère que vous avez pu prendre connaissance du document qui vous a été transmis. Je suis très heureux qu'il s'agisse enfin de la dernière session, et que celle-ci commence juste à temps, comme je vous l'ai indiqué. Je vous remercie pour votre coopération et, comme je l'ai dit, nous allons procéder à l'adoption des décisions, qui sont le fruit de nos consultations informelles, dans un cadre formel. Nous sommes maintenant dans le cadre formel et, avec votre permission, je vais passer à la décision sur le point 4 de l'ordre du jour. Nous passerons ensuite au point 6 de l'ordre du jour, puis au point 5 de l'ordre du jour, car il contient le texte qui vous a été communiqué, et nous pourrions recevoir d'éventuelles observations sur cette décision. Je demande au Secrétariat d'afficher le texte de la décision concernant le point 4 de l'ordre du jour. Il s'agit du texte de la décision concernant le point 4 de l'ordre du jour, fruit de consultations avec vous tous. Puis-je considérer que le comité peut adopter cette décision? Je ne vois pas d'objection à cela. La décision concernant le point 4 de l'ordre du jour telle qu'affichée à l'écran est adoptée. Pouvons-nous avoir à l'écran la décision concernant le point 6 de l'ordre du jour? Je ne vois pas d'objection. La décision sur le point 4 de l'ordre du jour telle qu'affichée à l'écran est adoptée.

136. i) Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024 (document WO/PBC/38/3 Rev.), et tenant compte de son caractère d'autoévaluation par le Secrétariat, a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note de la performance financière

positive et des progrès accomplis par les programmes dans la réalisation des résultats escomptés en 2024.

ii) Le Comité du programme et budget (PBC) a prié le Secrétariat de l'OMPI d'inclure de brèves notes explicatives sur les virements entre secteurs en vertu de l'article 3.4 du Règlement financier de l'OMPI et de son règlement d'exécution, dans le Rapport sur la performance de l'OMPI à la suite d'un tel virement.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PROPOSE POUR 2026-2027

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PROPOSE POUR 2026-2027

137. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/38/4.

138. Le vice-président : Nous allons passer à présent au point 5 de l'ordre du jour. Les deux documents examinés sont le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 et la stratégie de l'OMPI en matière de propriété. Nous examinerons le programme de travail proposé pour 2026-2027 aujourd'hui et la stratégie de l'OMPI en matière de propriété jeudi. Je vais maintenant donner la parole au Secrétariat pour qu'il présente le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027.

139. Le sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion : Merci beaucoup Monsieur le vice-président. Bonjour à tous. Dans son allocution d'ouverture, notre Directeur général a présenté en détail les principales caractéristiques du programme de travail et budget proposé pour le prochain exercice biennal. Je serai donc assez bref et ne dirai que quelques mots pour mémoire. Cette proposition de programme de travail et budget pour 2026-2027 est soumise à la présente session du PBC, conformément à l'article 2.2 du Règlement financier, pour "discussion, observations et recommandations, ainsi que pour d'éventuelles modifications" et conformément au mécanisme faisant davantage intervenir les États membres dans la préparation et le suivi du programme et budget de l'Organisation. En 2026-2027, les recettes globales devraient atteindre 945 millions de francs suisses, soit une baisse de 2,8% par rapport au programme de travail et budget de 2024-2025. Nos prévisions de recettes sont prudentes. Elles reposent sur le scénario le plus bas de l'économiste en chef, qui prévoit un coussin de sécurité compte tenu des incertitudes économiques mondiales. Les recettes provenant des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle représentent 96% des recettes totales, et les recettes provenant des taxes du PCT en représentent à elles seules 76%. Le budget des dépenses proposé pour l'exercice biennal s'élève à 885,1 millions de francs suisses, ce qui représente une augmentation modeste de 3,2% par rapport au programme de travail et budget de 2024-2025, et après les ajustements estimés sur les dépenses au titre des normes IPSAS, un excédent d'environ 7,6 millions de francs suisses est prévu à la fin de l'exercice biennal. La légère augmentation des frais de personnel de 2,6% est principalement due aux augmentations statutaires des salaires, à 10 postes temporaires supplémentaires et à une augmentation des frais médicaux. Il n'y a pas d'augmentation des postes, conformément à nos efforts de maîtrise des coûts de personnel, comme lors de l'exercice biennal précédent. L'augmentation de 4,2% des ressources hors personnel s'explique par la nécessité d'investir dans des domaines hautement prioritaires, comme l'a souligné le Directeur général. Le programme de travail et budget pour 2026-2027 est fermement ancré dans les principes de la gestion axée sur les résultats, et il repose sur les principes de la transparence et de la responsabilité. Mon équipe et les équipes de tous les secteurs et de toute l'Organisation sont prêtes à vous aider à examiner cette proposition. Avec

votre permission, Monsieur le vice-président, je passerai la parole au Secrétariat pour qu'il présente quelques brèves mises à jour du document.

140. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Nous avons apporté quelques corrections au document WO/PBC/38/4 concernant le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. À la page 7 de la version anglaise du document, au premier point concernant les recettes du PCT, le pourcentage dans la dernière phrase devrait être de 3,5% au lieu de 4,1%. Sur la même page, au troisième point de la dernière phrase, le mot "diminution" doit être remplacé par "augmentation". Le tableau de l'annexe I, concernant le budget après transfert, sera remplacé. Il s'agit d'un tableau identique à celui qui figure dans le rapport sur la performance de l'OMPI, à la page 60 de la version anglaise du document, en annexe. Ce tableau devrait être repris dans le programme de travail et budget proposé; cela sera corrigé dans la prochaine version. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

141. Le vice-président : Merci beaucoup pour ces explications. Je voudrais maintenant proposer une lecture systématique du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. Je voudrais proposer de reprendre la méthode que j'ai proposée lors des sessions précédentes. Comme il s'agit d'un long document, nous allons le diviser et je propose que nous commençons par les résultats financiers et que nous examinons ensuite deux secteurs à la fois. Le Secteur des brevets et de la technologie et le Secteur des marques et des dessins et modèles seront regroupés, puis le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création sera groupé avec le Secteur du développement régional et national. Le troisième groupe de deux secteurs sera constitué du Secteur de l'infrastructure et des plateformes et du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. Ensuite, le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation sera groupé avec le Secteur administration, finances et gestion, et enfin les annexes et les appendices. Je compte sur votre soutien pour entreprendre cette démarche de manière constructive et efficace afin que nous puissions examiner l'ensemble du budget et, comme l'a dit le Directeur général ce matin, nous espérons que nous pourrions nous entendre sur le plus grand nombre possible de points, étant donné qu'il s'agit d'une première lecture; si tel n'est pas le cas, nous aborderons d'autres points lors de la prochaine réunion du PBC qui se tiendra en juin. J'aimerais maintenant demander aux participants s'ils ont des observations générales à formuler sur la présentation générale de la situation financière et des résultats.

142. La délégation du Japon : Merci Monsieur le vice-président. Je voudrais faire une remarque préliminaire sur l'ensemble du document WO/PBC/38/4. Le Groupe B remercie le Secrétariat d'avoir rédigé le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 (document WO/PBC/38/4) dans des délais restreints. Nous sommes conscients de la difficulté de trouver un équilibre entre discipline financière et ambitions stratégiques dans un environnement économique mondial incertain. Alors que les recettes de l'OMPI devraient diminuer de 2,8% pour atteindre 945 millions de francs suisses, les dépenses devraient augmenter de 3,2% pour atteindre 885,1 millions de francs suisses, ce qui se traduit par un excédent nettement inférieur de 7,6 millions de francs suisses par rapport aux 68,4 millions de francs suisses en 2024-2025. Si nous soutenons la démarche très prudente de l'OMPI, compte tenu des événements et des circonstances extraordinaires qui provoquent une volatilité et une incertitude économiques dans le monde entier, cette forte contraction nous inquiète. Nous aimerions en savoir plus sur les plans d'urgence de l'OMPI permettant de faire face à d'éventuels déficits de recettes. Nous notons et saluons les investissements stratégiques dans la transformation numérique et les mises à niveau de cybersécurité en réponse aux demandes des utilisateurs qui souhaitent des services modernisés. Toutefois, l'augmentation de 4,2% des ressources hors personnel nécessite un contrôle rigoureux pour garantir sa rentabilité. Le groupe B réaffirme l'importance cruciale de préserver l'un des mandats fondamentaux de l'OMPI, à savoir l'offre de services de propriété intellectuelle de haute qualité. Nous demandons au Secrétariat de bien vouloir envisager plusieurs scénarios de dépôts de demandes fondés sur la situation économique récente et de partager ses résultats avec les

États membres. Nous nous félicitons de l'accent mis sur le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), et notamment sur le Programme mondial de l'OMPI pour l'autonomisation des entrepreneurs, qui est cohérent avec nos priorités. Si 23,4% des dépenses totales sont consacrées au développement, nous demandons au Secrétariat de démontrer comment il entend éviter le chevauchement avec des initiatives existantes et achevées du Plan d'action pour le développement. En ce qui concerne le Fonds d'accélération de l'OMPI pour le développement, nous souhaiterions obtenir des informations plus détaillées sur cette proposition d'activité. Enfin, le groupe B insiste sur la nécessité d'établir des priorités rigoureuses en matière de dépenses, de faire preuve de prudence et de mettre en place des stratégies transparentes en matière d'atténuation des risques. Nous nous réjouissons à l'idée de nous engager de manière constructive pour assurer la viabilité financière à long terme de l'OMPI tout en faisant progresser ses missions. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

143. Le vice-président : Merci. Oui, nous allons consacrer cette partie de nos travaux aux déclarations générales. Je donne la parole à l'Estonie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Vous avez la parole.

144. La délégation de l'Estonie : Merci Monsieur le vice-président. L'Estonie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, souhaite remercier le Secrétariat d'avoir élaboré la proposition exhaustive de programme de travail et budget pour 2026-2027 ainsi que le document informatif sur la stratégie de l'OMPI en matière de propriété. Nous remercions également l'équipe de l'OMPI de s'être engagée dans un processus de consultation honnête, complet et systématique en amont de la session du PBC. Dans l'ensemble, notre groupe approuve les principaux éléments du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. Les investissements dans la croissance et le service à la clientèle ainsi que dans l'adoption de nouvelles technologies et la réduction des charges administratives sont de la plus haute importance, d'autant que le budget de l'OMPI est entièrement axé sur les résultats et que ses recettes dépendent de la fourniture de services de haute qualité. Les recettes pour l'exercice biennal 2026-2027 sont estimées à 945 millions de francs suisses et correspondent à une diminution de 2,8% par rapport au programme de travail et budget de 2024-2025. Nous convenons qu'il est raisonnable d'adopter une démarche conservatrice dans les prévisions de recettes pour contribuer à atténuer les risques découlant de la situation économique et géopolitique très volatile. Toutefois, nous pensons qu'il convient d'analyser en profondeur les raisons qui sous-tendent la baisse prévue des recettes, en partie imputable à une diminution prévue des dépôts auprès du PCT, des enregistrements et des renouvellements au titre de l'Union de Madrid ainsi que des recettes provenant des taxes au titre de l'Union de La Haye. La recherche de solutions importantes pour une mise en œuvre efficace de la stratégie de croissance devrait également faire partie intégrante de nos débats dans le cadre du programme de travail et budget proposé. Notre groupe reconnaît la nécessité d'attribuer des budgets aux quatre piliers stratégiques. Toutefois, il est essentiel de trouver un juste équilibre entre les priorités pour obtenir des résultats optimaux. En ce qui concerne le premier pilier stratégique, nous confirmons la valeur des activités de sensibilisation à la propriété intellectuelle au niveau mondial et nous pensons que ces efforts doivent être poursuivis. Parallèlement, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes considère que le fonctionnement efficace des comités reste un élément clé si l'on entend élaborer des cadres internationaux équilibrés en matière de propriété intellectuelle. Nous soulignons également l'importance des objectifs fixés dans le cadre du troisième pilier stratégique, qui vise à offrir des services, des connaissances et des données de haute qualité et modernes en matière de propriété intellectuelle au bénéfice des utilisateurs du monde entier. En outre, notre groupe accueille favorablement les initiatives en cours et de nouvelles initiatives telles que le programme mondial de l'OMPI pour l'autonomisation des entrepreneurs, qui offre des services pour aider en particulier les microentreprises, les petites et moyennes entreprises, les entreprises dérivées et les jeunes entreprises à tirer parti de la propriété intellectuelle pour réussir sur le marché mondial. Néanmoins, en période de baisse des prévisions de recettes et d'incertitude économique mondiale, nous pensons qu'il convient de souligner l'importance de

l'investissement dans la planification stratégique de la propriété intellectuelle et que toutes les dépenses doivent être analysées avec soin. À la lumière des répartitions budgétaires destinées aux bureaux extérieurs, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes continue à demander des informations plus détaillées sur les opérations, en particulier le nombre de projets mis en œuvre, leur format (sur site, en ligne ou hybrides) et le nombre de bénéficiaires de ces activités. Compte tenu des progrès technologiques considérables que l'OMPI adopte activement et privilégie, notamment en matière de gestion numérique, de développement de tous les services et de traduction automatique, il est à la fois judicieux et nécessaire d'examiner les activités, les résultats et les dépenses des bureaux extérieurs afin d'évaluer leur rentabilité. Toutes ces informations sont nécessaires pour entreprendre une analyse approfondie de la proposition de budget attribué aux bureaux extérieurs pour l'exercice biennal 2026-2027. Les pays du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes poursuivent leur engagement en faveur des travaux de l'OMPI visant à atteindre les objectifs fondamentaux de l'Organisation, à savoir renforcer l'architecture de la protection de la propriété intellectuelle et favoriser l'autonomisation à l'échelle mondiale. Nous partageons le point de vue selon lequel ces objectifs devraient englober différentes activités visant à créer des mesures d'incitation par le biais de la propriété intellectuelle pour les femmes et les jeunes et à aider les entrepreneurs, en particulier dans les petites et moyennes entreprises qui sont la principale source d'innovation et de croissance dans de nombreux pays de la région du groupe. Accélérer le développement et la prospérité économique devrait être le fondement de nos activités, y compris au sein de l'OMPI. Nous accueillons donc favorablement toutes les activités présentées dans le document qui peuvent nous rapprocher de la mise en place d'un développement et d'une croissance durables. Nous saluons la capacité de réaction et d'adaptation de l'OMPI aux défis modernes et nous continuerons de participer aux efforts visant à améliorer la situation par le biais des projets "verts" de l'OMPI et des projets liés au changement climatique. Au demeurant, pour le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, l'engagement accru de l'OMPI dans les questions liées à l'intelligence artificielle et à d'autres nouvelles technologies est davantage une nécessité qu'un choix, compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain. La propriété intellectuelle s'étant révélée efficace pour stimuler la croissance et le développement, les membres du groupe continueront de collaborer à l'élaboration de systèmes d'enregistrement conviviaux, y compris ceux qui nécessitent une aide et un soutien supplémentaires, par exemple les systèmes liés aux indications géographiques. Pour le groupe, ces aspects restent très importants pour prévoir et concevoir les travaux de l'OMPI à court et plus long terme. Notre groupe se réjouit de participer à des débats constructifs sur le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 dans le but de parvenir à un budget équilibré et transparent qui permette de produire des résultats de manière efficace dans les quatre piliers stratégiques. Je vous remercie.

145. La délégation des États-Unis d'Amérique : Merci Monsieur le vice-président. Les États-Unis soutiennent la déclaration du groupe B, accueillent favorablement le programme de travail et budget proposé et saluent les efforts qui ont été déployés pour l'établir. Nous soutenons fermement le travail important que l'OMPI accomplit pour promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier, conformément à son mandat. Nous apprécions à sa juste valeur la contribution que le Comité du programme et budget apporte à la gouvernance de l'Organisation en permettant aux membres de l'Organisation de s'entendre sur les priorités et les indicateurs d'exécution pour les années à venir. Le programme de travail et budget est un document établi par le Secrétariat pour aider les membres dans ce processus tout en servant d'orientation pour l'Organisation. Comme notre délégation l'a fait remarquer à maintes reprises, les États-Unis d'Amérique accordent la plus grande importance aux principes de transparence, de responsabilité et de bonne gouvernance dans les institutions des Nations Unies, et en particulier à l'OMPI. Nous souhaitons formuler les observations préliminaires suivantes sur la proposition de programme de travail et budget. Les recettes de l'OMPI issues des taxes devraient passer de 931 millions de francs suisses en 2024-2025 à 903,3 millions de francs suisses en 2026-2027, soit une baisse de 3%. Cette évolution est principalement due à une baisse de 26 millions de francs suisses des recettes du PCT, compte

tenu d'une diminution attendue de 5,1% des demandes déposées par rapport à la période 2024-2025. En outre, les revenus de l'Union de Madrid devraient diminuer de 2,4 millions de francs suisses, ce qui devrait conduire cette Union à un déficit après ajustement au titre des normes IPSAS. Si l'Union de Lisbonne devrait percevoir 100 000 francs suisses de plus au cours du prochain exercice biennal et l'Union de La Haye devrait produire 600 000 francs suisses de plus, les Unions de Lisbonne, de La Haye et de Madrid vont toutes enregistrer des déficits en 2026-2027 au regard des recettes qu'elles produiront. D'une manière générale, en ce qui concerne les dépenses communes des Unions, les États-Unis d'Amérique souhaiteraient que la proportionnalité et la répartition de ces dépenses s'accroissent au fil du temps. Nous pensons qu'un pourcentage fixe plus élevé de dépenses communes dans le budget 2026-2027 représenterait une contribution plus équitable des Unions qui ne participent pas actuellement aux dépenses communes. En résumé, nous constatons une augmentation de 3,2% des dépenses alors que les recettes devraient diminuer de 2,8%, ce qui est préoccupant. En outre, les États-Unis d'Amérique s'opposent aux éléments de la proposition de programme de travail et budget qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs de développement durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) visent à instaurer un programme de gouvernance mondiale informel qui est incompatible avec la souveraineté des États-Unis d'Amérique et défavorable aux droits et aux intérêts de ses citoyens. Les États-Unis d'Amérique ne soutiennent pas les travaux qui ne sont pas liés au mandat de l'OMPI et qui visent à faire progresser la mise en œuvre des ODD. Dès lors, ils ne peuvent accepter un programme de travail et budget qui définit sa stratégie ou les activités de chacun des secteurs en termes de contributions aux ODD. En ce qui concerne les travaux de l'OMPI liés au développement, les États-Unis d'Amérique ne peuvent accepter non plus la création d'un Fonds d'accélération de l'OMPI pour le développement ni l'augmentation proposée de 23,6 millions de francs suisses des dépenses de développement, en particulier à un moment où l'OMPI prévoit une baisse notable de ses revenus. Nous saisissons cette occasion pour souligner que l'OMPI n'est pas un organisme de développement mais qu'elle a été créée pour promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

146. La délégation du Mexique : Merci Monsieur le vice-président. Nous souhaitons faire une déclaration générale. Nous pensons qu'il est plus approprié de la faire maintenant parce qu'elle aborde un certain nombre de questions transversales. Ce faisant, nous aborderons quelques questions particulières, ce qui nous contraint à nous éloigner de votre souhait de faire des déclarations aussi générales que possible. Le Mexique souhaite commencer par remercier le Directeur général et le Secrétariat d'avoir présenté le projet qui nous est soumis. Nous comprenons que le contexte économique dans lequel il a été élaboré est incertain. Nous soutenons la démarche prudente adoptée par l'Organisation, qui cherche à trouver un équilibre financier sans compromettre sa capacité de fonctionnement. Nous saluons particulièrement l'accent clairement mis sur le Plan d'action pour le développement, dont certaines mesures sont cohérentes avec les objectifs de développement durable. Les travaux liés aux ODD n'ont pas valeur de mandat externe pour l'OMPI mais signifient plutôt que le mandat de l'Organisation peut être utilisé comme un outil de développement. Le Plan d'action de l'OMPI pour le développement, soutenu par tous les États membres, encourage l'intégration de la propriété intellectuelle dans les ODD et fait directement référence à ces objectifs. Les défis du développement n'obligent aucun État à adopter des positions en dehors de son cadre national. Il s'agit d'un cadre volontaire librement accepté par la majorité des États membres de l'OMPI. Chaque État membre peut adopter des ODD conformément à ses objectifs souverains. En outre, et conformément aux éléments exposés dans la déclaration générale du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, nous souhaitons trouver un moyen de mettre en œuvre les objectifs de l'OMPI tout en conservant le programme de travail sur l'égalité des sexes et la propriété intellectuelle et en poursuivant les objectifs d'inclusion des personnes handicapées au sein du système des Nations Unies. Ces deux domaines de travail sont fondamentaux si nous voulons construire un écosystème de la propriété intellectuelle qui soit plus représentatif, équitable et accessible. Dans ce contexte, nous saluons également le lancement du nouveau

Fonds d'accélération pour le développement, qui constitue une avancée positive vers la réalisation de résultats précis dans ce domaine, en particulier pour les pays en développement et les communautés les plus vulnérables. Nous notons avec intérêt l'engagement que l'OMPI a exprimé à l'égard de la transformation de sa culture organisationnelle. Nous considérons qu'il s'agit d'un effort visant à promouvoir une conduite et des valeurs communes qui reflètent les principes fondamentaux de l'Organisation. Cependant, nous aimerions souligner l'absence d'indicateur spécifique dans le budget qui permettrait de mesurer les ressources attribuées à cette transformation et les progrès réalisés à cet égard. Nous demandons de plus amples informations sur le plan en cours d'élaboration, qui devrait comprendre une mission et une vision claires, des objectifs clairement définis, un calendrier de mise en œuvre et des mécanismes permettant d'en mesurer l'incidence. Nous insistons sur le fait qu'un tel plan doit contenir des mesures précises pour prévenir et lutter contre tout type de harcèlement sur le lieu de travail, notamment le harcèlement sexuel. Enfin, nous voudrions souligner que le Pacte pour l'avenir, qui a été récemment adopté, comprend des engagements qui relèvent du domaine de compétence et du mandat de l'OMPI, en particulier en ce qui concerne l'innovation, le développement durable, l'inclusion numérique et la coopération internationale. À l'avenir, il pourrait être utile de recenser de manière plus explicite les éléments du budget qui contribuent aux travaux entrepris au titre de ces engagements. Cela renforcerait la cohérence des travaux de l'Organisation, conformément aux objectifs communs du système multilatéral.

147. La délégation du Royaume-Uni : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des 27 États membres de l'Union européenne, du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, de l'Australie, du Canada, du Japon, de Monaco, de la Norvège, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Türkiye. Ce groupe d'États membres qui partagent les mêmes idées se félicite du cadre général du document et des nombreux facteurs pris en compte, notamment le mandat fondamental de l'OMPI, son adhésion aux objectifs de développement durable en tant que membre de la famille des Nations Unies et la prudence nécessaire en raison du contexte financier mondial actuel. Permettez-moi de faire quelques commentaires un peu plus spécifiques. En ce qui concerne la partie relative au Secteur de l'infrastructure et des plateformes, nous soutenons les initiatives prévues et les ressources budgétisées pour la propriété intellectuelle et les technologies d'avant-garde, notamment l'intelligence artificielle. L'évolution des technologies d'avant-garde et de l'intelligence artificielle est un sujet transversal qui touche tous les États membres dans tous les secteurs, et nous nous félicitons que ce domaine fasse l'objet d'une attention permanente. S'agissant du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, nous reconnaissons qu'il représente une part importante des efforts déployés par l'OMPI pour traiter des questions environnementales et socioéconomiques urgentes sous l'angle de la propriété intellectuelle. Nous félicitons le Secrétariat d'avoir continué à développer l'initiative "WIPO Green", notamment grâce à une attribution spéciale de 6,8 millions de francs suisses, et nous prenons note de l'augmentation prévue du nombre de mises en correspondance et de partenariats dans le domaine des technologies vertes au cours de l'exercice biennal à venir. Nous nous félicitons de voir que l'accent est mis sur l'intensification du transfert de technologies climatiques, sur l'établissement de contacts avec un réseau plus étendu de partenaires du secteur privé et sur le suivi des effets réels de ces initiatives. Je vous remercie.

148. Le vice-président : Merci. Je rappelle à toutes les délégations que nous allons examiner les détails secteur par secteur. Bien qu'il puisse être intéressant de se concentrer sur des détails particuliers du programme de travail et budget lors de l'examen d'ensemble, nous aurons l'occasion de procéder à un examen détaillé ultérieurement. N'hésitez pas à attirer notre attention sur des détails particuliers lorsque nous examinerons les secteurs de manière approfondie. Pour le moment, veuillez ne faire que des commentaires généraux.

149. La délégation du Japon : Merci Monsieur le vice-président. Je m'exprime au nom du Japon en ma qualité de représentant national, et ma délégation s'associe à la déclaration du groupe B. Nous tenons à féliciter le Secrétariat du travail considérable qu'il a accompli en

établissant la proposition de programme de travail et budget pour 2026-2027. Dans la répartition du budget, nous pensons que l'OMPI devrait donner la priorité au maintien et à l'amélioration de la qualité de ses services, étant donné que plus de 90% de ses revenus proviennent des taxes du PCT et d'autres systèmes internationaux de dépôt et d'enregistrement. De ce point de vue, il est judicieux d'avoir attribué près de 290 millions de francs suisses à l'amélioration de la productivité et de la qualité des services dans le cadre des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI au titre du résultat escompté 3.2. L'élaboration du programme de travail et budget offre un modèle important pour les futures initiatives de l'OMPI, et le Japon souhaite participer de manière active et constructive à ces débats. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

150. La délégation du Brésil : Merci Monsieur le vice-président. Le Brésil souhaite remercier le Secrétariat d'avoir établi le document WO/PBC/38/4 présentant le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. Nous saluons la planification financière rigoureuse du Secrétariat, qui traduit une démarche équilibrée entre une gestion prudente des ressources et le souhait constant de produire des résultats utiles pour les États membres. La proposition prévoit des dépenses totales de 885,1 millions de francs suisses pour des recettes estimées à 945 millions de francs suisses, soit un excédent prévu de 7,6 millions, quand bien même les revenus connaîtraient une baisse modérée. Cela témoigne d'une bonne gestion financière, en particulier à la lumière des baisses prévues de la demande de services d'enregistrement payants. À cet égard, le Brésil souligne que le niveau élevé des réserves accumulées, qui s'élèvent actuellement à plus de 700 millions d'euros d'actifs nets, offre à l'Organisation une solide marge de sécurité. En conséquence, nous appelons à la vigilance face aux arguments visant à réduire les investissements ou les initiatives qui sont essentiels aux intérêts des pays en développement. La prudence budgétaire ne doit pas faire obstacle aux ambitions en matière de développement et dans les domaines où la propriété intellectuelle est la mieux accueillie. Monsieur le vice-président, le Brésil se félicite de la poursuite de l'intégration du Plan d'action de l'OMPI pour le développement et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre du programme de travail et budget. Nous notons en particulier la présence de références à des ODD précis et à des recommandations du Plan d'action pour le développement dans tous les chapitres sectoriels. Cette démarche représente un progrès qualitatif en matière de transparence et de cohérence. Toutefois, nous réitérons notre position de longue date selon laquelle des progrès quantitatifs supplémentaires sont nécessaires. En l'absence de ressources financières clairement consacrées aux activités du Plan d'action pour le développement et aux résultats liés aux ODD, il est difficile pour les États membres d'établir de manière efficace des priorités parmi ces objectifs. Nous suggérons donc que les futures versions du programme de travail et budget présentent un lien direct entre les références aux ODD et au Plan d'action pour le développement et chaque résultat escompté, au lieu de les lier simplement à des descriptions sectorielles générales. Cela permettrait d'améliorer la traçabilité, la responsabilité et la cohérence stratégique. Nous appelons les États membres à s'opposer à toute tentative d'inverser ou de brouiller ces références. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'OMPI n'a pas d'autre choix que de respecter les ODD. Il s'agit d'une responsabilité engagée à l'échelle du système. Monsieur le vice-président, ma délégation souhaite aborder d'autres questions, mais permettez-moi d'anticiper l'une de ces questions en particulier. Nous soutenons la proposition de maintenir le Fonds d'accélération pour le développement, qui va succéder au Fonds de reconstruction. Cette initiative a démontré son utilité grâce à des projets concrets, notamment certaines expériences réussies au Brésil comme l'initiative sur la propriété intellectuelle et les femmes d'ascendance africaine. Nous soutenons sans réserve la conservation et le développement de ce fonds. Merci. J'aborderai les autres points dans le cadre des débats sur les questions détaillées, comme vous nous l'avez demandé. Je vous remercie.

151. La délégation du Canada : Merci Monsieur le vice-président. Le Canada soutient la déclaration faite par le Japon au nom du groupe B. Il remercie le Secrétariat de sa proposition de programme de travail et budget pour 2026-2027. Le Canada approuve la démarche

financière prudente et disciplinée qui ressort de ce document, et notamment la politique d'augmentation zéro des postes soulignée dans l'avant-propos du Directeur général. Il sera particulièrement important de conserver cette politique dans le contexte économique mondial actuel, surtout compte tenu de la marge limitée du résultat d'exploitation prévue dans le programme de travail et budget. Le Canada considère que l'OMPI est le plus grand forum mondial consacré à la propriété intellectuelle et que ses services d'enregistrement remplissent une fonction essentielle. Tous les efforts doivent être faits pour maintenir, renforcer et développer les services fondamentaux en matière de propriété intellectuelle. Le Canada continue de soutenir l'intégration du Plan d'action pour le développement au sein du cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI. Il encourage l'OMPI à poursuivre ses efforts pour accroître la visibilité de l'Organisation, de ses services, de ses outils et de ses activités auprès des parties prenantes, en particulier les PME et les groupes sous-représentés dans les systèmes de propriété intellectuelle, notamment les femmes, les jeunes et les peuples autochtones. Il accorde une grande importance au rôle que l'OMPI peut jouer dans les activités de normalisation et d'élaboration de politiques menées par les États membres, et il accueille favorablement les priorités définies par les différents secteurs à cette fin. Plus précisément, le Canada encourage le Secrétariat à veiller à ce que l'OMPI maintienne le rythme des travaux sur les politiques et le partage d'informations concernant l'évolution des technologies d'avant-garde, y compris l'intelligence artificielle. À cet égard, il constate que l'intelligence artificielle occupe une place importante dans le projet de document puisque différents secteurs prévoient d'intégrer cette technologie émergente dans leurs activités, non seulement pour améliorer l'efficacité de leurs opérations et de leurs services mais aussi pour faciliter le dialogue sur l'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle. Le Canada souhaite obtenir davantage d'informations sur la manière dont l'OMPI entend coordonner l'intégration efficace et rationnelle de l'intelligence artificielle dans ses activités et opérations dans l'ensemble de l'Organisation, et sur la manière dont elle entend faciliter un large dialogue sur l'intelligence artificielle dans différents domaines de la propriété intellectuelle. Il se félicite par ailleurs de l'importance accrue et de la priorité accordées à l'amélioration de l'expérience des clients au regard des services proposés par l'OMPI dans plusieurs secteurs, tout en gardant à l'esprit la baisse prévue du nombre de dépôts. Le Canada souhaite aussi obtenir plus d'informations sur la manière dont cette priorité sera gérée et coordonnée dans l'ensemble de l'Organisation. Je vous remercie.

152. La délégation de la France : Merci Monsieur le vice-président. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Japon au nom du groupe B et souhaite saisir cette occasion de prendre la parole pour la première fois pour saluer les orientations que vous avez données à nos débats cet après-midi, ainsi que celles que la présidence a données ce matin. Nous remercions également le Secrétariat d'avoir établi la proposition de programme de travail et budget pour 2026-2027 et tous les documents de travail de ce comité. Nous nous félicitons de la démarche rigoureuse et équilibrée adoptée pour répartir les ressources afin de répondre aux priorités stratégiques de l'Organisation, et nous saluons l'accent mis sur le renforcement des systèmes de propriété intellectuelle en tant que levier du développement durable, de l'innovation inclusive et de la transformation socioéconomique. La propriété intellectuelle joue un rôle essentiel dans la recherche de solutions aux défis mondiaux, qu'il s'agisse du climat, de la santé, de l'éducation ou de la croissance équitable. Nous saluons et soulignons l'importance de continuer à renforcer les capacités et à faciliter l'accès aux outils mondiaux de l'OMPI tels que les quatre systèmes d'enregistrement internationaux, et nous encourageons l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle par les innovateurs, les PME et les communautés locales dans toutes les régions du monde. L'Organisation pourra ainsi jouer un rôle déterminant dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. En conclusion, nous réaffirmons notre soutien au travail du Secrétariat et notre intention de travailler de manière collaborative pour contribuer à l'examen de ce projet de programme de travail et budget et renforcer encore davantage le rôle central de l'OMPI dans l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. Je vous remercie.

153. La délégation de l'Algérie : Merci Monsieur le vice-président. La délégation de l'Algérie tient à remercier le Secrétariat de la présentation claire et complète du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. Nous prenons note avec satisfaction de la démarche financière prudente et disciplinée adoptée par l'Organisation, et en particulier de l'effort équilibré visant à contenir la croissance des dépenses à 3,2%. L'excédent prévu de 7,6 millions de francs suisses traduit la bonne gestion financière de l'Organisation. Monsieur le vice-président, l'Algérie se félicite de l'accent mis sur le renforcement des travaux de l'OMPI axés sur le développement, comme en témoigne l'augmentation des dépenses de développement à 23,4% du budget total. Cela correspond bien à nos objectifs communs de promotion d'un système de propriété intellectuelle plus inclusif qui soutienne les priorités de développement des États membres, en particulier des pays en développement et des pays les moins avancés. Nous saluons particulièrement la proposition de renforcement du soutien aux PME, à l'économie de la création et au transfert de technologie. Nous nous réjouissons aussi de la poursuite de l'investissement dans le programme de l'OMPI relatif aux écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, au renforcement des capacités et au soutien des jeunes et des femmes entrepreneurs. En outre, l'Algérie appuie la mise en place du Programme mondial pour l'autonomisation des entrepreneurs, qui présente un potentiel considérable pour donner davantage d'autonomie aux innovateurs locaux et aider les petites entreprises à exploiter tout le potentiel de leurs actifs incorporels. Nous nous félicitons également de la création du Fonds d'accélération pour le développement. Monsieur le vice-président, nous notons avec intérêt le lancement de nouvelles initiatives, notamment pour renforcer l'infrastructure de données et la transformation numérique. Si nous soutenons pleinement les efforts visant à améliorer l'efficacité, nous soulignons aussi l'importance d'assurer un accès équitable aux avantages de la numérisation pour toutes les régions. L'Algérie se félicite aussi de constater qu'une attention accrue est accordée aux partenariats, en particulier avec les organismes de l'ONU et les institutions régionales, pour faire en sorte que les travaux de l'Organisation continuent de s'inscrire dans des cadres de développement plus larges, en particulier le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Enfin, nous encourageons le Secrétariat à conserver son engagement en faveur d'une assistance technique qui soit équilibrée sur le plan géographique et axée sur la demande, et d'une intégration significative des priorités de développement dans tous les domaines d'activité de l'OMPI. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

154. La délégation de l'Espagne : Merci Monsieur le vice-président. Je voudrais également saisir l'occasion, puisque c'est la première fois que l'Espagne s'exprime, pour vous remercier de votre présidence et remercier le Secrétariat du travail accompli pour préparer les travaux de ce comité. Nous aimerions aborder un élément très précis du tableau 1 de la proposition de programme de travail et budget, qui indique un excédent de fonctionnement biennal de 7,6 millions de francs suisses, ce qui pourrait représenter un excédent annuel de 3,8 millions de francs suisses. Ces chiffres, bien que globalement positifs, sont loin des résultats de ces dernières années, où les excédents d'exploitation dépassaient régulièrement les 50 millions de francs suisses. La délégation de l'Espagne salue le fait que le programme de travail et budget proposé soit prudent et financièrement équilibré, mais elle craint que les fluctuations et les incertitudes de cette période n'aient une incidence sur cette prévision d'excédent, qui est plus faible que par le passé. À cet égard, nous aimerions tout d'abord savoir si vous disposez d'une estimation des recettes financières pour les deux années 2026 et 2027 et si nous pouvons compter sur un excédent plus important. Deuxièmement, nous aimerions aussi savoir, pour les scénarios possibles dans lesquels les prévisions ne seraient pas entièrement atteintes, s'il existe, comme l'a déjà indiqué le groupe B, des plans d'urgence particuliers permettant d'atténuer le risque d'un déficit opérationnel ou financier. Je vous remercie.

155. La délégation de la Fédération de Russie : Merci, Monsieur le vice-président. La Fédération de Russie souhaite remercier le Secrétariat d'avoir établi et présenté le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. En élaborant le futur programme de travail et budget, nous partons de la nécessité de renforcer le rôle de l'évaluation et de créer les

conditions nécessaires à son amélioration en optimisant l'interaction entre les différents secteurs et en ayant recours à une planification stratégique des mesures d'évaluation. Compte tenu de l'importance fondamentale du principe du multilinguisme, confirmé aujourd'hui par le Directeur général de l'OMPI, nous considérons aussi qu'il est particulièrement important de consolider le domaine prioritaire de l'extension des régimes linguistiques des systèmes d'enregistrement internationaux dans le cadre des domaines de travail stratégiques. Comme nous l'avons noté lors du débat concernant le rapport sur la performance de l'OMPI en 2024, nous voyons la nécessité d'unifier et d'harmoniser les indicateurs d'exécution et les critères d'évaluation des systèmes d'enregistrement internationaux. En ce qui concerne la prévision des demandes de propriété intellectuelle entrantes, nous estimons qu'il est important de tenir compte des réalités sur le terrain, ainsi que des spécificités nationales et régionales. Des prévisions prudentes nous permettent d'améliorer les stratégies de réponse aux risques. Par ailleurs, la diminution de l'activité des déposants dans les systèmes d'enregistrement internationaux peut signaler un manque d'attrait du mécanisme mondial de gestion des demandes, ce qui montre qu'il est nécessaire de développer et d'améliorer les services mondiaux de l'OMPI et d'en accroître la qualité. En ce qui concerne les bureaux extérieurs, nous espérons que l'OMPI continuera à soutenir et à financer pleinement leurs activités afin qu'ils puissent continuer de mener à bien leur travail et leur mandat, qui consistent à offrir des services mondiaux de propriété intellectuelle sur le terrain. Nous notons que le financement de l'Organisation est stable et nous pensons que l'objectif le plus important du programme de travail et budget devrait consister à rendre le système international de la propriété intellectuelle plus convivial, plutôt que de le modifier en fonction du contexte politique actuel. Je vous remercie.

156. La délégation de l'Égypte : Merci Monsieur le vice-président. La délégation égyptienne remercie le Secrétariat d'avoir établi le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 qui figure dans le document WO/PBC/38/4. Nous saluons la résolution de l'OMPI, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, à poursuivre son engagement en faveur du Plan d'action pour le développement et des objectifs de développement durable des Nations Unies dans tous les secteurs, ainsi que l'intégration de ces objectifs dans son programme de travail et budget. Nous nous félicitons de l'augmentation de la part du développement dans le programme de travail et budget proposé et de la mise en place du Fonds d'accélération pour le développement. Nous sommes convaincus qu'avec le programme de travail et budget proposé, l'OMPI sera en mesure de poursuivre sa démarche financière prudente avec un excédent prévu de 7,6 millions de francs suisses, et de continuer à renforcer le rôle de l'Organisation dans le soutien aux pays en développement et aux pays les moins avancés. Si nous considérons l'avenir, nous sommes convaincus que l'Organisation sera en mesure d'adopter un programme de travail et budget financièrement sain, solide et axé sur le développement. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

157. La délégation de la Pologne : La Pologne soutient pleinement la déclaration faite par le délégué de l'Estonie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par le délégué du Royaume-Uni au nom des pays partageant les mêmes idées. Ma délégation souhaite remercier le Secrétariat d'avoir établi la proposition de programme de travail et budget pour la prochaine période biennale. Nous notons avec satisfaction que le programme de travail et budget proposé est pleinement cohérent avec les quatre piliers stratégiques énoncés dans le Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026 et offre une base solide à la poursuite de nos débats sur la vision et la mission communes de l'OMPI pendant le prochain exercice biennal. Nous sommes préoccupés par le fait que, pour le prochain exercice biennal, les recettes de l'OMPI devraient diminuer de 2,8% à 945 millions de francs suisses, tandis que les dépenses devraient augmenter de 3,2% pour atteindre 885 millions de francs suisses. Dans ce contexte, nous aimerions en savoir plus sur la stratégie qui permettra à l'OMPI de continuer à offrir ses services et à se développer. À cet égard, nous pensons que l'OMPI devrait parvenir à continuer d'assumer ses responsabilités essentielles et à conserver ses domaines de compétence historiques en offrant des services plus détaillés et de haute qualité aux utilisateurs

des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne afin de s'assurer qu'ils sont axés sur le client et que le nombre de leurs dépôts augmente régulièrement. La baisse des dépôts est source d'inquiétude. Nous espérons obtenir de plus amples informations pour déterminer s'il s'agit d'une baisse temporaire ou si l'OMPI va prendre des mesures pour surveiller les conséquences de cette tendance à la baisse et s'efforcer d'y mettre un terme. La délégation estime qu'il est nécessaire d'examiner plus en profondeur et de mieux comprendre le processus de répartition budgétaire entre les bureaux extérieurs de l'OMPI. Comme la Pologne l'a répété par le passé, le budget du bureau extérieur de l'OMPI à Moscou n'a pas changé alors que l'OMPI attribue moins d'activités à celui-ci. Sur une note positive, nous reconnaissons qu'une place considérable est accordée aux mesures de soutien à l'utilisation de la propriété intellectuelle afin de maximiser le potentiel et la compétitivité des entreprises. C'est pourquoi nous nous félicitons de la mise en place du Programme mondial pour l'autonomisation des entrepreneurs, qui offre des services et des ressources destinés à aider les entrepreneurs, les PME et les entreprises. Nous serions ravis d'en savoir plus sur ce programme de guichet unique. Enfin, nous tenons à souligner que le projet de budget devrait adopter une démarche équilibrée et axée sur la demande, les résultats et le développement. Nous insistons sur la nécessité de prendre en compte la forte dynamique d'un environnement économique volatile ainsi que la croissance des secteurs innovants et l'évolution des nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle. Merci Monsieur le vice-président.

158. Le vice-président : Certaines délégations ont fait des déclarations générales et posé des questions d'ordre général concernant le programme de travail et budget proposé. Certains d'entre vous ont posé des questions très précises que le Secrétariat devra examiner. Toutefois, nous arrivons au terme du temps qui nous est imparti aujourd'hui. Je suggère donc que nous permettions au Secrétariat de nous apporter demain les réponses aux questions que vous avez posées, et que nous passions demain au Secteur des brevets et de la technologie et au Secteur des marques et des dessins et modèles; j'espère que nous pourrions aussi achever les débats sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour qui restent en suspens. La séance est levée.

159. Le président : Bonjour chers collègues, et bienvenue à la deuxième journée de travaux du Comité du programme et budget. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de vos efforts constructifs d'hier, qui nous ont permis de progresser. Je crois savoir que des commentaires ont été formulés hier soir sur la présentation générale de la situation financière et des résultats du programme de travail et budget proposé. Nous commencerons par entendre les commentaires que les délégations souhaitent formuler sur la présentation générale de la situation financière et des résultats, puis nous passerons à l'examen de chaque secteur. De fait, comme le vice-président et moi l'avons indiqué, nous comptons sur votre participation constructive et vos efforts pour travailler de manière efficace et rationnelle sur la lecture de la proposition de programme de travail et budget, et pour que vous parveniez à un consensus sur le plus grand nombre de points possible afin que les questions essentielles soient réglées. Cela nous permettra d'éviter le chevauchement des travaux et de ne pas aborder à nouveau des questions déjà traitées lorsque nous nous réunirons en juin pour la trente-neuvième session du PBC. Je demande à présent si une délégation souhaite prendre la parole au sujet de la présentation générale de la situation financière et des résultats. Je constate qu'aucune délégation ne souhaite s'exprimer davantage. Je crois savoir que cette présentation générale de la situation financière et des résultats a fait l'objet d'un débat hier soir. Dès lors, comme nous l'avons indiqué précédemment, nous allons procéder à l'examen de deux secteurs à la fois, en commençant par le Secteur des brevets et de la technologie et le Secteur des marques et des dessins et modèles. Il me semble que le Secrétariat souhaite répondre à quelques-unes des questions posées hier. Avant d'entamer le débat sur les deux secteurs, je vais donc donner la parole au Secrétariat pour qu'il réponde à ces questions. Je vous remercie.

160. Le sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion : Merci beaucoup Monsieur le président. Merci de votre patience. Bonjour à toutes et à tous. Je vais

commencer à répondre à quelques-unes des questions. La séance de clôture d'hier a donné lieu à un certain nombre de questions. Je vais donc formuler quelques commentaires pour établir le contexte, puis les chefs de secteur et d'autres collègues répondront à certaines questions plus détaillées, et nous sommes bien entendu tout disposés à compléter les réponses, le cas échéant. Permettez-moi de commencer par notre déclaration générale sur les recettes et les dépenses, et en particulier de répondre aux questions posées par plusieurs délégations sur les prévisions figurant dans notre proposition de programme de travail et budget. Je voudrais vous dire qu'en raison des incertitudes actuelles, nous avons considérablement intensifié nos travaux dans ce domaine. Nous avons élaboré l'ensemble du programme de travail et budget en faisant preuve de prudence financière. Il repose sur une prévision économique prudente qui a été établie pour la première fois en janvier. Notre économiste en chef, qui est présent dans la salle, pourra vous donner plus d'explications s'il y a des questions complémentaires, mais il s'agit d'une prévision prudente. Nous considérons que la situation générale est très différente de celle que nous avons connue au moment de la crise financière mondiale : à l'époque, les ressources financières s'étaient taries et la recherche et le développement avaient été très durement touchés. Nous constatons au contraire aujourd'hui que la situation relève davantage d'une incertitude plus générale, et qu'en outre la technologie se place de plus en plus au cœur de la compétitivité économique, ce qui devrait être en fin de compte une bonne nouvelle pour la propriété intellectuelle; nous sommes donc convaincus que les entreprises continueront à vouloir protéger leurs idées par-delà les frontières afin d'assurer leur succès international. Je pense que cela a été largement confirmé par nos prévisions d'avril; l'économiste en chef a refait les calculs en avril et ils ne montrent aucun changement dans les prévisions de dépôts par rapport à janvier. Dès lors, à ce stade, il ne nous semble pas nécessaire de modifier les fondements de notre proposition générale. Je voudrais également ajouter que, bien entendu, les recettes ne sont pas totalement hors de notre contrôle. Nous nous efforçons aussi d'augmenter notre base de revenus pour accroître le chiffre d'affaires, et comme beaucoup d'offices de propriété intellectuelle, nous travaillons sur l'ensemble de l'organisation et des différents systèmes. Nous avons mis en place un groupe de travail spécialement chargé de veiller à ce que nos services soient promus le plus largement possible auprès des entrepreneurs et des entreprises. Ce travail sera étayé par notre nouveau système de gestion des relations avec la clientèle, qui nous permet également d'examiner les différents services d'enregistrement et de mieux comprendre nos clients. Nous essayons aussi d'améliorer nos systèmes dans l'intérêt de nos clients. Ainsi, nous devrions à terme contribuer à stimuler la demande et l'amélioration des technologies, des interfaces utilisateur et du service à la clientèle. Mon collègue, le sous-directeur général Monsieur Natsume, est dans la salle et je pense que nous en parlerons un peu plus longuement dans un instant. Je tiens à vous rassurer en affirmant à nouveau que nous ne tenons rien pour acquis. Nous suivons la situation de très près. Notre économiste en chef soumet le modèle à des tests de résistance fondés sur l'évolution du PIB, du commerce et des taux d'intérêt. Ces scénarios nous permettront de mieux comprendre la demande et les revenus à court et moyen terme. Le fonctionnement de nos services de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale restera toujours prioritaire. Nous resterons prudents. Nous avons mis en place une planification souple et des mesures d'urgence qui nous permettront de réagir aux évolutions au fur et à mesure qu'elles se produiront. Encore une fois, cette démarche est étayée par une gestion axée sur les résultats, qui nous permet de procéder à des ajustements des dépenses en ayant une compréhension très claire de leur incidence finale sur les résultats. Je m'engage également à conserver une totale transparence dans ce domaine. Nous continuerons bien entendu à tenir les États membres informés de l'évolution de ces questions, notamment par l'intermédiaire du tableau de bord sur la continuité des activités, qui fournit des informations actualisées sur nos dépôts, et dont la publication est trimestrielle. Beaucoup d'entre vous se souviendront que pendant la période du COVID, les États membres avaient des questions et exprimaient des intérêts au regard de l'évolution de la demande et de nos flux de revenus, et donc j'espère que cette expérience permettra de fournir des informations, d'assurer la transparence et de rassurer les États membres. Permettez-moi de résumer. Ce budget n'a rien d'imprudent. L'excédent est nettement inférieur à celui des exercices biennaux précédents. Au cours des exercices

précédents, nous avons dégagé des excédents de plusieurs dizaines, voire centaines de millions de francs suisses. Nous ne pensons pas qu'un résultat de ce type soit pertinent à l'heure actuelle, compte tenu des conditions actuelles. L'excédent diminue, mais il ne s'agit pas pour autant d'un budget imprudent. Ce budget est établi en grande partie sur la base de prévisions et de projections prudentes. Permettez-moi d'aborder brièvement la question des revenus d'investissement, car je pense que l'on s'est demandé si, en cas de baisse des revenus provenant de nos systèmes d'enregistrement, les revenus d'investissement pouvaient ou devaient compenser le manque à gagner. D'un point de vue très général, je confirme que l'OMPI dispose d'une base d'actifs très solide. Nous avons beaucoup de chance. Nous ne sommes pas dans la situation de certaines autres parties du système multilatéral qui connaissent des problèmes de solvabilité ou de liquidités. Nous disposons d'une base solide grâce à nos investissements. Nous sommes conscients de l'incertitude économique mondiale et dans le cadre de la gestion de ces investissements, nous continuons résolument à mettre l'accent sur la diversification et le risque, tout en conservant notre vision à long terme. Tout cela est étayé par un cadre de gouvernance et de gestion des risques qui reste, à notre avis, le meilleur de sa catégorie. Nous y avons apporté quelques améliorations et je pense que l'ordre du jour de la deuxième session du Comité du programme et budget de cette année nous permettra d'approfondir quelque peu tout cela, mais nous sommes tout disposés à répondre à toutes les questions immédiates aujourd'hui. À mesure que les conditions économiques vont évoluer, nous continuerons d'appliquer ces principes fondamentaux d'investissement. Nous voulons éviter toute réaction hâtive. Nous entendons conserver un portefeuille diversifié et nous voulons également faire en sorte de disposer de liquidités suffisantes pour les opérations. J'évitais toutefois d'établir un lien direct entre les rendements des investissements et toute modification de nos prévisions de recettes. Les rendements des investissements, et notamment des investissements stratégiques sont en grande partie destinés à couvrir nos futures obligations, y compris bien entendu nos obligations relatives à l'assurance maladie après la cessation de service. Ils font donc partie de notre gestion des obligations à long terme, et bien sûr nous n'avons pas vraiment de contrôle sur les marchés, mais encore une fois la base générale d'actifs de l'Organisation est solide. Les États membres ont décidé par le passé de constituer un fonds, une réserve obligatoire. Nous l'appelons le fonds de précaution. Ce fonds représente 25% des dépenses annuelles. Nous espérons ne jamais l'utiliser. Nous ne prévoyons pas de l'utiliser, mais il s'agit d'un filet de sécurité qui, je l'espère, offre une raison supplémentaire de nous rassurer quant à la solidité de la situation générale de l'Organisation alors que nous approchons du prochain exercice biennal. Monsieur le président, avec votre permission, je vais m'arrêter là et je pense que Madame Narayanaswamy va nous orienter en s'appuyant sur certains de mes collègues qui vont apporter des réponses plus détaillées. Mme Narayanaswamy, vous avez la parole.

161. La vice-directrice générale chargée du Secteur des marques et des dessins et modèles : Mesdames et messieurs les délégués, mesdames et messieurs, bonjour. C'est un honneur pour moi d'être la première à prendre la parole au nom du secteur lors de la séance du PBC de ce matin. La question fondamentale à laquelle je vais répondre, avec le soutien de mon équipe, consiste à savoir comment nous pouvons gérer les activités des services d'enregistrement dans cette situation économique incertaine. Nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet. Des initiatives sont déjà en cours dans le cadre de la réunion de l'Association internationale des marques (INTA) qui se tient actuellement aux États-Unis d'Amérique afin d'améliorer notre service à la clientèle, de le rendre plus convivial et d'établir un lien plus direct avec nos utilisateurs finaux. Néanmoins, je voudrais inviter le directeur principal du Service d'enregistrement du système de Madrid à nous communiquer quelques bonnes nouvelles concernant les améliorations de notre service à la clientèle. Ces initiatives visent à assurer la croissance future avec efficacité et qualité.

162. Le Secrétariat : Pour faire suite aux déclarations du sous-directeur général Monsieur Staines et de la vice-directrice générale Madame Wang, je voudrais vous donner un bref aperçu de la manière dont nous abordons la situation au sein du système de Madrid. Il me

semble que notre expérience s'articule autour de trois axes : la croissance, le service à la clientèle et la gestion des coûts. En ce qui concerne l'axe de la croissance, comme nous l'avons indiqué lors de la session de l'année dernière, nous avons observé que les taux de dépôt étaient plus faibles que par le passé. En réponse, l'ensemble de l'Organisation – non seulement le système de Madrid, mais aussi le PCT et le système de La Haye – a constitué un groupe de travail sur la croissance pour adopter une démarche plus systématique en vue de stimuler les dépôts dans le monde entier. Voici quelques éléments essentiels de notre stratégie : i) utiliser l'analyse de données pour recenser les entreprises qui devraient faire appel à nos systèmes plus fréquemment, ce qui nous permet de les contacter individuellement; ii) mettre en place des programmes de promotion ciblés dans les pays prioritaires; iii) renforcer nos activités dans le domaine du marketing numérique; et iv) établir des partenariats plus interactifs avec les parties prenantes locales. Il s'agit d'une initiative importante en matière d'organisation qui selon nous portera ses fruits à moyen et long terme. En ce qui concerne le service à la clientèle, nous passons d'une démarche axée sur l'examen à un service axé sur l'aide à la clientèle. Habituellement, notre personnel examinait surtout des demandes et traitait les transactions soumises au Service d'enregistrement de Madrid. Aujourd'hui, nous considérons de plus en plus que son rôle est d'aider les utilisateurs à utiliser nos systèmes. Nous voulons faire en sorte que notre personnel devienne une équipe chargée d'aider les utilisateurs de manière active et interactive, et nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives précises pour atteindre cet objectif. La vice-directrice générale, Madame Wang, a évoqué une initiative de ce type, appelée eMadrid, qui offre une plateforme entièrement nouvelle permettant aux utilisateurs de gérer leurs demandes dans le système de Madrid. Il s'agit d'une amélioration notable par rapport aux systèmes précédents, qui sera présentée aujourd'hui à la réunion de l'INTA à San Diego. Bien que les participants de cette réunion soient probablement encore en train de dormir, cette plateforme sera lancée d'ici environ sept heures, et nous attendons avec impatience les réactions des utilisateurs. La réorganisation de notre équipe offre un autre exemple de l'amélioration de notre service à la clientèle. Nous avons récemment créé à Madrid une nouvelle équipe de gestion qui se consacre exclusivement aux utilisateurs réguliers, à ce que nous appelons les "grands comptes". Il s'agit généralement de clients qui déposent de nombreuses demandes et dont les besoins sont plus complexes que ceux des autres utilisateurs. Nous avons attribué nos meilleurs examinateurs à cette équipe afin de garantir un service optimal à ces clients importants. Nous mettons en œuvre de nombreuses autres initiatives en matière de service à la clientèle, notamment l'initiative en matière de relation client mentionnée par le sous-directeur général, Monsieur Staines, que mes collègues pourront présenter plus en détails. Enfin, s'agissant des coûts, il nous semble que la technologie offre des perspectives considérables pour mieux les gérer à l'avenir. Si le taux de dépôt devait se réduire pendant une période prolongée, notre infrastructure technologique nous permettrait de procéder aux adaptations nécessaires. Toutefois, comme nous l'avons indiqué, il est important d'éviter les réactions hâtives et de suivre attentivement l'évolution du taux de dépôt au cours des prochaines années. Je vous remercie.

163. La vice-directrice générale chargée du Secteur des marques et des dessins et modèles : Merci, Monsieur Muls. J'espère que votre intervention permettra aux délégués de mieux comprendre ce que nous faisons. Bien qu'il s'agisse du volet de Madrid, nous devons également évoquer le volet de La Haye, qui enregistre une bonne progression depuis trois années consécutives. Son taux de dépôt a atteint un niveau record. C'est le seul service de l'OMPI qui enregistre encore une croissance. J'aimerais inviter Monsieur Gray à dire quelques mots sur les mesures prises par le Service d'enregistrement de La Haye pour éviter une augmentation des coûts alors que la croissance s'accélère. Monsieur Gray, vous avez la parole.

164. Le Secrétariat : Merci. Au sein du système de La Haye, notre analyse est identique à celle du système de Madrid. Nous sommes conscients du fait que le service à la clientèle est un élément essentiel. Nous reconnaissons qu'il est très important de rendre le système plus convivial pour permettre aux utilisateurs réels et potentiels d'y accéder facilement. Comme le

système de Madrid, le système de La Haye a également décidé de passer d'une perspective axée sur l'examen à une perspective axée sur le service à la clientèle. Parmi les exemples de ce que nous mettons actuellement en œuvre, nous établissons des contacts plus étroits avec nos utilisateurs, notamment par le biais de webinaires réguliers au cours desquels nous offrons aux utilisateurs davantage d'informations pour les aider à se servir du système. Nous avons également amélioré la gestion de notre mécanisme "Contact Hague" (contacter le système de La Haye) et employé d'autres moyens pour adopter une démarche plus conviviale et axée sur l'utilisateur afin de répondre aux questions et de régler les problèmes auxquels les personnes sont confrontées. De même, nous avons beaucoup travaillé sur nos systèmes informatiques pour faciliter les processus que les utilisateurs doivent suivre. Le système de La Haye dispose en réalité depuis un certain temps d'un dispositif analogue à eMadrid qui constitue notre principal système informatique axé sur le client. Il est conçu pour aider les clients à gérer leurs demandes et à interagir avec lui en leur permettant de comprendre facilement ce qu'il faut faire et d'effectuer les modifications ou les changements souhaités. Après avoir apporté tous ces changements axés sur le client au Service d'enregistrement de La Haye, nous constatons de très bonnes améliorations non seulement quant à la réaction des clients à nos produits, mais aussi quant à notre rapidité de réponse à leurs questions. Encore une fois, ces mesures nous permettent de nous concentrer sur le client et de l'aider à mieux interagir avec le système de La Haye. J'espère que cela vous donne un aperçu de certaines de nos priorités en matière de service à la clientèle. En outre, comme Monsieur Muls vient de le dire, la question des coûts engagés est aussi l'une de nos priorités. C'est là que, comme je l'ai dit hier, le système de La Haye s'efforce d'accomplir les progrès les plus importants en interagissant avec ses utilisateurs pour comprendre ce qui leur serait le plus utile. À cet égard, nous donnons la priorité aux évolutions des systèmes informatiques afin d'améliorer, là encore, les services à la clientèle dans lesquels nous pouvons offrir des avantages tout en gérant les coûts. Je vous remercie de cette question. J'espère y avoir répondu et avoir donné un aperçu des activités actuelles du système de La Haye.

165. La vice-directrice générale chargée du Secteur des marques et des dessins et modèles : Monsieur le président, permettez-moi de dire un dernier mot sur nos activités au sein du Secteur des marques et des dessins et modèles. Étant donné que nous établissons le budget pour 2026-2027 et que nous risquons d'avoir des déficits, le secteur a déjà entrepris d'élaborer lui-même une stratégie et des méthodes pour faire des économies, essentiellement selon trois axes. Le premier axe consiste à mieux structurer nos activités pour les rendre plus rationnelles, plus simples et plus efficaces. Le deuxième consiste à réduire les coûts en utilisant l'intelligence artificielle pour aider les examinateurs et d'autres personnes chargées de tâches administratives. Le troisième, qui est bien sûr le plus important, consiste à mieux gérer notre personnel en lui permettant d'utiliser tous les moyens disponibles pour limiter les coûts tout en augmentant la productivité. Je vous remercie.

166. La vice-directrice générale chargée du Secteur des brevets et de la technologie : Bonjour à toutes et à tous. Et merci. Je vous remercie, Monsieur le président. Pour tenter de donner une vue d'ensemble des principales activités au sein du PCT, je pourrais presque répéter ce qu'a dit Monsieur Muls à propos du système de Madrid, car les deux organisations travaillent depuis longtemps en étroite collaboration pour s'assurer d'être aussi efficaces que possible et pour sensibiliser un public aussi large que possible. Toutefois, permettez-moi d'évoquer quelques activités actuelles propres au PCT. L'essentiel est de comprendre que tout ce que nous faisons se rapporte à l'un des trois domaines d'activités suivants : la sensibilisation, l'aide à la clientèle ou l'expérience des clients, et le perfectionnement du personnel. En ce qui concerne l'expérience des clients et l'aide qui leur est apportée, beaucoup d'entre vous savent que nous sommes passés d'un processus axé sur les demandes à un processus axé sur les déposants, en renforçant les compétences de notre personnel pour qu'il soit en mesure de transmettre des connaissances au lieu de se contenter de vérifier des formalités. Il s'agit notamment d'amener les examinateurs à travailler avec certains grands comptes, qu'il s'agisse d'entreprises ou de cabinets d'avocats, en approfondissant leurs connaissances pour qu'ils

puissent répondre directement aux questions qui leur sont posées. Nous avons constaté que cela fonctionnait très bien. Les deux équipes pilotes que nous avons créées et sur lesquelles nous avons travaillé tout au long de l'année 2024 ont obtenu à terme un taux de réussite très élevé. Nous appliquons à présent aux huit autres équipes la méthode appliquée aux équipes pilotes. Nous travaillons également avec le Département des technologies de l'information et de la communication pour nous assurer que le transfert du groupe informatique du PCT vers ce département s'effectue de manière harmonieuse tout en appuyant les activités du PCT et les travaux en cours. Nous constatons à présent que cette démarche est couronnée de succès et que les deux équipes, la partie commerciale du service informatique qui est restée au sein du PCT et la partie informatique qui a été intégrée à l'équipe du directeur des services informatiques continuent de travailler en collaboration étroite et de manière prudente pour s'assurer que nos travaux poursuivent leur progression. S'agissant de l'expérience des clients et de l'aide qui leur est apportée, nous nous orientons également vers des efforts de marketing. Nous avons engagé au PCT un spécialiste du marketing afin de nous aider à élaborer un plan stratégique de marketing pour l'ensemble du PCT. Nous n'en sommes qu'aux premières étapes et nous espérons disposer d'un plan stratégique très structuré sur lequel tout le monde pourra s'appuyer d'ici la fin de l'année. Nous travaillons également beaucoup plus dans le domaine de l'intelligence artificielle, principalement dans celui de la traduction, qui devrait permettre de réaliser des économies de 4,5 millions de francs suisses, en partie aussi grâce aux nouvelles procédures de passation de marchés que nous avons adoptées. Nous poursuivons dans cette voie afin de continuer à économiser au moins 4,5 millions de francs suisses par an, mais le travail que nous effectuons en intelligence artificielle dans le domaine de la traduction, s'il fonctionne comme nous le pensons, nous permettra de réaliser des économies bien plus importantes au cours des prochaines années. Nous utilisons également l'intelligence artificielle dans des domaines tels que les opérations, en cherchant des moyens de faire notre travail de manière encore plus efficace. Nous sommes déjà parvenus, avec les équipes pilotes, à utiliser l'intelligence artificielle pour effectuer des tâches régulières et permettre au personnel ayant suivi une formation sérieuse de continuer à accomplir les tâches les plus difficiles. Enfin, nous avons entrepris de constituer une nouvelle équipe chargée des réseaux sociaux et du contenu numérique en rassemblant des collaborateurs de différents secteurs du PCT. Cette équipe travaille sous notre responsabilité, dans notre service en lien avec la clientèle, pour donner une nouvelle dimension à nos activités en s'appuyant notamment sur différentes formes de sensibilisation. Elle ne se contente pas d'intensifier nos activités habituelles mais elle étend les domaines dans lesquels notre action a le plus d'effets et nous pouvons atteindre le plus de personnes. Nous devrions donc atteindre davantage de non-utilisateurs et de sous-utilisateurs tout en conservant nos utilisateurs actuels. Je vous remercie.

167. Le sous-directeur général chargé du Secteur de l'infrastructure et des plateformes : Merci beaucoup Madame Narayanaswamy, et merci à vous Monsieur le président. Bonjour, chers collègues. Permettez-moi d'aborder la question de l'expérience client, car une question concrète a été posée sur la manière de coordonner les activités liées à l'expérience des clients dans l'ensemble de l'Organisation. Comme nous le savons tous, les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI, en particulier les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, fournissent de précieux services d'enregistrement de la propriété intellectuelle ou des services internationaux aux innovateurs et aux créateurs du monde entier. Comme nous l'avons vu, plusieurs secteurs sont chargés de fournir ces services. Nous venons d'entendre des témoignages provenant de deux secteurs concrets qui offrent différents services internationaux, au cours desquels l'expérience des clients a systématiquement été mentionnée, ce qui montre que nous coordonnons ce travail dans l'ensemble de l'Organisation. Cela dit, pour que les systèmes mondiaux de l'OMPI conservent leur pertinence et leur intérêt, nous avons mis en place un mécanisme de coordination interne à l'appui des activités liées à l'expérience des clients. Ce mécanisme a particulièrement facilité la collaboration entre les secteurs, comme nous l'avons déjà vu, pour garantir la cohérence entre le service à la clientèle et les campagnes de marketing et de sensibilisation. Parmi les mesures essentielles qui sous-tendent cette

coordination, je voudrais souligner deux points. Premièrement, l'élaboration d'une stratégie globale de service à la clientèle et de gestion de la relation client. Deuxièmement, le déploiement stratégique de voies de communication numériques pour maximiser notre capacité de communication et nos contacts à l'échelle mondiale. Notre directrice générale adjointe, Madame Jorgensen, l'a déjà mentionné. Monsieur le président, avec votre permission, je voudrais conserver la parole pour répondre à plusieurs délégations qui ont évoqué les activités liées à l'intelligence artificielle, et à une question concrète sur la manière de faciliter le dialogue sur la propriété intellectuelle et les technologies d'avant-garde, y compris l'intelligence artificielle. Permettez-moi d'aborder également ce sujet. Comme l'a mentionné le Directeur général, Monsieur Tang, dans son allocution d'ouverture, nous organisons deux fois par an des conversations de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies d'avant-garde. Ces conversations sont ouvertes à toutes les parties intéressées, et quelque 14 000 participants venant de plus de 170 pays se sont joints à la dernière conversation d'avril. Nous poursuivrons ce dialogue afin que toutes les parties intéressées puissent se réunir, échanger leurs points de vue et leurs expériences, discuter et débattre, et faire en sorte que ces conversations se placent au centre de la réflexion sur la propriété intellectuelle et les technologies d'avant-garde. Comme l'ont indiqué plusieurs délégations, les technologies d'avant-garde comprennent bien entendu l'intelligence artificielle, mais ne devraient pas s'y limiter. C'est pourquoi nous resterons ouverts à tous les autres sujets possibles. Je peux d'ores et déjà indiquer que la prochaine session de ces conversations de l'OMPI, qui sera la douzième, aura lieu les 28 et 29 octobre. Je vous remercie.

168. Le vice-directeur général chargé du Secteur du développement régional et national : Merci Madame Narayanaswamy. Je vous remercie, Monsieur le président. Le Secteur du développement régional et national ne fournit pas de services comme le PCT, le système de Madrid et le système de La Haye, mais nous apportons notre soutien à un large éventail de parties prenantes dans les États membres. Nous travaillons donc avec vous, avec tous les États membres, et j'ai entendu hier qu'il y avait quelques questions à ce sujet. Je voudrais tout d'abord répondre à la question posée par le délégué de l'Estonie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, et à une question connexe de la Pologne visant à obtenir plus d'informations sur le travail des bureaux extérieurs de l'OMPI ainsi que sur le processus de répartition budgétaire du programme de travail et budget pour 2026-2027. Comme vous le savez tous, nous avons sept bureaux extérieurs en Algérie, au Brésil, en Chine, dans la Fédération de Russie, au Japon, au Nigéria et à Singapour. Ces bureaux sont responsables de la coopération de l'OMPI dans leur pays d'accueil, sauf dans le cas de Singapour où le bureau est également chargé de la coopération avec 10 membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Je tiens à souligner que les bureaux extérieurs de l'OMPI sont actifs dans de nombreux domaines. Cela signifie qu'ils contribuent à atteindre un large éventail de résultats escomptés. En 2024, les bureaux extérieurs ont mis l'accent sur la sensibilisation à la propriété intellectuelle (résultat escompté 1.1). Ils s'efforceront également à l'avenir d'encourager l'utilisation des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI (résultat escompté 3.1). Ainsi, les bureaux du Japon et de la Chine, en particulier, s'engagent sur le terrain auprès des entreprises, des cabinets d'avocats et des utilisateurs de la propriété intellectuelle en répondant aux questions concernant les services et en recueillant des informations en retour. Le Bureau de Singapour a entrepris de renforcer son engagement auprès de l'ASEAN et d'établir des liens avec les utilisateurs et les parties prenantes. Les bureaux extérieurs s'attacheront également à favoriser le transfert de connaissances, l'adaptation des technologies et les plateformes et outils de l'OMPI (résultat escompté 3.3). Ils organisent des événements et des activités de sensibilisation, ou y participent, pour faire connaître des plateformes telles que WIPO Green. Le bureau du Japon s'est particulièrement intéressé à cette activité en établissant directement des contacts avec des entreprises japonaises, ce qui a permis d'ajouter 83 technologies à la base de données de mise en parallèle au cours de l'année 2024. Les bureaux extérieurs s'efforcent de favoriser un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace (résultat escompté 4.1). De nombreux projets ont été mis en œuvre au titre de ce résultat escompté. Les bureaux extérieurs contribuent à

l'amélioration des connaissances et des compétences (résultat escompté 4.3), notamment en soutenant la création d'un centre national de formation à la propriété intellectuelle en Algérie, l'organisation d'une université d'été au Brésil, l'appui aux jeunes et aux femmes entrepreneurs au Japon, au Nigéria, en Russie et à Singapour, ainsi que le renforcement des capacités dans les industries de la création en Chine. Ils ont ainsi mené à bien 13 projets en 2024 et 2025 dans divers domaines. Je tiens à souligner que l'avantage des bureaux extérieurs est d'être présents sur le terrain. Ils ont une connaissance approfondie des acteurs et des conditions locaux, et en particulier des langues et des cultures locales. Ils fonctionnent aussi dans les fuseaux horaires locaux. Leur activité ne représente qu'environ un pour cent du budget total de l'OMPI et permet à celle-ci d'être présente en dehors de Genève sur quatre continents, l'Asie, l'Amérique du Sud, l'Europe et l'Afrique. Notre planification des travaux des bureaux extérieurs pour 2026-2027 correspond donc à une démarche prudente, compte tenu des circonstances actuelles. Elle consiste à ne pas faire augmenter la répartition des ressources de personnel et hors personnel destinées aux bureaux extérieurs. Monsieur le président, pendant que j'ai la parole, je voudrais partager avec tous les délégués quelques informations sur le Fonds d'accélération pour le développement, car il y a quelques questions à ce sujet. En s'appuyant sur les résultats considérables obtenus par le Fonds de reconstruction au cours des quatre dernières années, et auparavant sur l'incidence des mesures prises en réponse à la COVID-19, et pour répondre à la demande constante des États membres, qui souhaitent voir des projets axés sur les effets, il est proposé que le fonds de consolidation soit transformé à partir de 2026 en un nouveau Fonds d'accélération pour le développement. En 2024, 51 États membres ont bénéficié du Fonds de reconstruction dans le cadre de 41 projets, et en 2025, 41 États membres en ont bénéficié au travers de 31 projets. Le Fonds d'accélération pour le développement s'appuiera sur les enseignements tirés des fonds précédents et du projet pilote pour mieux comprendre les besoins des parties prenantes et des communautés; il mettra l'accent sur l'obtention de résultats tangibles et à forte incidence pour différents bénéficiaires dans toutes les régions. Il est cohérent avec le plan stratégique à moyen terme de l'OMPI grâce auquel celle-ci s'est engagée à faire en sorte que la propriété intellectuelle soit un catalyseur de l'innovation, de la créativité et de la croissance inclusive. Le Fonds d'accélération pour le développement soutiendra une initiative qui vise premièrement à donner aux producteurs locaux et aux petits et moyens producteurs les moyens d'élargir leur accès au marché. Cette initiative vise deuxièmement à renforcer les écosystèmes d'innovation axés sur la communauté. Elle vise troisièmement à renforcer la protection du patrimoine culturel par la propriété intellectuelle. Et quatrièmement, elle a pour but d'offrir aux entreprises les outils nécessaires à la commercialisation de leurs idées. En accordant la priorité à la commercialisation de la propriété intellectuelle, à l'intégration des marchés et à la viabilité à long terme, le Fonds permettra de garantir que la propriété intellectuelle soit non seulement protégée, mais qu'elle soit aussi activement exploitée en tant que catalyseur de la résilience des communautés, de l'autonomisation économique et de la croissance durable. Merci Monsieur le président.

169. Le sous-directeur général chargé du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation : Merci Monsieur le président. Permettez-moi de rappeler que certaines délégations ont demandé des informations supplémentaires sur le Programme mondial pour l'autonomisation des entrepreneurs. Je voudrais commencer par dire que, comme l'a indiqué le Directeur général dans son allocution d'ouverture, le Programme vise à rassembler en un seul lieu tous les programmes, travaux et initiatives que l'Organisation met en œuvre au service des États membres et des PME dans le monde entier. Au cours des deux dernières années, nous avons constaté une augmentation remarquable du nombre de demandes émanant à la fois des États membres et des organisations intermédiaires soutenant les PME dans différentes parties du monde. Nous ne sommes pas surpris par cette augmentation du nombre de demandes puisque les PME qui sont titulaires de droits de propriété intellectuelle voient leur chiffre d'affaires augmenter de 68% par rapport à celles qui n'en ont pas. Il est donc évident que les différents programmes proposés par l'Organisation pour soutenir les PME suscitent un intérêt croissant. Dans le cadre du présent programme de travail et budget, nous envisageons

d'organiser toutes les activités menées au titre du Programme mondial pour l'autonomisation des entrepreneurs en trois piliers principaux. Le premier pilier consiste à aider les entrepreneurs à connaître leurs droits de propriété intellectuelle. Le deuxième consiste à protéger leurs droits de propriété intellectuelle. Le troisième vise à développer leurs droits de propriété intellectuelle. Dans le cadre du premier pilier, à savoir la connaissance des droits de propriété intellectuelle, nous avons mis en place les programmes et initiatives suivants. Publication d'un guide dans la collection consacrée au soutien à la propriété intellectuelle des entreprises. Les guides de ces collections ont été abondamment employés partout dans le monde. Ils ont été téléchargés plus de 450 000 fois depuis différentes parties du monde et se sont révélés très utiles pour orienter les PME. Cependant, le nombre total de PME bénéficiant de la propriété intellectuelle est encore assez faible et nous sommes convaincus que des efforts supplémentaires peuvent être faits pour atteindre, avec différents partenaires, les PME situées dans les États membres. La deuxième activité comprend des études empiriques sur l'utilisation de la propriété intellectuelle par les PME. Nous savons que de nombreux offices de propriété intellectuelle et organismes publics aimeraient mieux savoir quels sont les différents utilisateurs de l'offre de propriété intellectuelle et les différents profils de ces utilisateurs. Le fait de mieux connaître les personnes qui utilisent les offres des offices nationaux de propriété intellectuelle leur permettra, et nous permettra, de concevoir des programmes qui répondent mieux aux besoins de cette communauté. La troisième activité de ce groupe consiste à créer des outils très pratiques, par exemple l'aide-mémoire relatif à la gestion de la propriété intellectuelle pour les PME, qui s'est révélé très efficace pour des PME qui n'ont sans doute pas le temps de participer à des programmes à long terme mais qui aimeraient savoir ce qu'elles peuvent faire pour bénéficier de la propriété intellectuelle. Enfin, il s'agissait de créer des outils plus robustes tels que l'outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle, qui depuis son lancement il y a deux ans a été utilisé par plus de 50 000 PME dans différentes parties du monde, et plus de 9 000 de ces utilisateurs ont établi des rapports et pris des mesures immédiates après avoir employé cet outil. Le deuxième groupe d'activités consiste à garantir les droits de propriété intellectuelle. À cet égard, nous avons lancé un certain nombre de projets. Le premier est le programme d'aide aux inventeurs. Certains d'entre vous connaissent probablement ce programme qui a été lancé dans 10 pays, le dernier en date étant le Pakistan il y a quelques semaines. Il s'agit d'un programme qui permet non seulement aux inventeurs individuels, mais aussi aux PME d'obtenir une protection dans leur propre ressort juridique et à l'étranger. Plus de 30% des bénéficiaires de ce programme sont des PME situées dans différentes parties du monde. Le programme présente un potentiel considérable pour continuer à aider les PME à assurer la protection de leur propriété intellectuelle. Le deuxième projet est une collaboration pilote avec des offices de propriété intellectuelle pour favoriser les demandes de propriété intellectuelle. Nous savons que les entreprises ne sont pas toutes confrontées aux mêmes défis et aux mêmes obstacles lorsqu'il s'agit de garantir les droits de propriété intellectuelle, mais que les PME, en particulier, ont besoin de mieux connaître les avantages de la propriété intellectuelle. À cette fin, nous sommes prêts à collaborer avec les offices de propriété intellectuelle nationaux pour recenser les mesures de soutien qui peuvent nous permettre d'aider ces PME à recourir davantage à la propriété intellectuelle. Le troisième projet consiste à collaborer avec le Centre d'arbitrage et de médiation pour mettre en place des programmes de soutien supplémentaires afin de servir les intérêts des PME. Permettez-moi de mentionner que certains travaux menés jusqu'à présent, par exemple les services particuliers lancés par le Centre d'arbitrage et de médiation, notamment pour réduire les frais des PME, ont déjà fait augmenter la part de PME qui utilisent les services du Centre; cette part, qui était de 18% il y a cinq ans, a atteint 50% aujourd'hui, ce qui montre que ces travaux vont dans la bonne direction. Enfin, le troisième groupe d'activités se développe autour des nouveaux droits de propriété intellectuelle. Les entrepreneurs bénéficient de différents conseils fournis par l'Organisation, mais nous aimerions mieux organiser ces conseils et pouvoir proposer des services plus systématiques pour aider les PME à s'orienter en cas de poursuites internationales, notamment dans le cadre des systèmes d'enregistrement. Nous souhaitons étendre notre activité consistant à organiser un atelier d'une journée sur la propriété intellectuelle afin d'en faire bénéficier plus de pays et d'atteindre un plus grand nombre de PME. Nous souhaitons

poursuivre nos ateliers sur la gestion de la propriété intellectuelle, qui donnent des résultats très positifs dans différentes parties du monde. Nous aimerions aussi poursuivre nos premiers travaux sur le mentorat pour les PME et mettre en place un nouveau programme de mentorat afin d'aider les PME à intégrer la propriété intellectuelle dans leur stratégie commerciale. Enfin, nous voulons poursuivre l'expansion de la plateforme des organismes d'appui aux PME qui a été lancée en 2024 pour nous assurer que tous les organismes d'appui travaillant avec des PME dans les différentes parties du monde rejoignent cette plateforme et que nous puissions travailler avec eux et unir nos efforts afin d'obtenir des ressources supplémentaires pour mieux servir les PME. Voilà donc globalement le contenu de notre programme, mais c'est avec plaisir que j'irai plus loin si les délégations ayant demandé des informations supplémentaires le souhaitent.

170. Le sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion : Merci beaucoup. Je suis le dernier orateur de la liste, Monsieur le président, et je serai donc assez bref. Je voulais répondre à quelques questions précises et importantes. Tout d'abord, la délégation du Mexique s'est interrogée sur l'absence d'indicateur relatif à la prévention du harcèlement sexuel; pour commencer, permettez-moi de réitérer notre engagement sans faille à régler cette question. En nous fondant sur les enseignements que nous avons appris, nous passons d'une démarche de simple formation, comme prévu dans l'indicateur d'exécution de l'exercice biennal en cours, à une plus grande sensibilisation et à des mesures visant les comportements. Cette nouvelle démarche sera généralisée dans le cadre de notre plan de transformation global et explique la réflexion sous-jacente à l'indicateur d'exécution. Notre enquête sur l'engagement du personnel menée en 2024 portait également sur ce point. Nous prévoyons d'organiser un nouveau suivi en 2026 à cet égard et nous nous engageons, bien entendu, à fournir des rapports à ce sujet dans les rapports biennaux sur la performance de l'OMPI. Permettez-moi de répondre aussi à une question du Canada sur la manière dont nous coordonnons les activités relatives à l'intelligence artificielle dans l'ensemble de l'Organisation. Mes collègues ayant évoqué quelques-uns des domaines dans lesquels nous déployons l'intelligence artificielle, je ne m'étendrai pas trop sur ces sujets particuliers. Notre démarche générale en matière d'intelligence artificielle est coordonnée par un groupe de travail qui est coprésidé par le sous-directeur général Monsieur Natsume et par moi-même. Un premier groupe d'activités concerne des applications d'intelligence artificielle relatives à notre cœur de métier, à notre mandat principal, qui est l'administration de la propriété intellectuelle. Notre directrice générale adjointe, Madame Jorgensen, a par exemple mentionné une application potentielle de l'intelligence artificielle permettant d'améliorer la traduction des demandes déposées auprès du PCT. La vice-directrice générale, Madame Wang, a évoqué une intelligence artificielle destinée à aider les examinateurs de marques. Nous travaillons donc sur ces questions très précises, qui sont axées sur notre mandat en matière de propriété intellectuelle, et lorsque cela se justifie nous développons notre propre technologie et nous investissons dans le personnel et dans les compétences. Nous avons mis en place un nouvel incubateur d'applications pour favoriser ces initiatives dans le cadre de notre transformation informatique. Il me semble que le deuxième groupe d'activités concerne des applications plus générales auxquelles toutes les organisations réfléchissent, et notamment des applications d'appui administratif qui nous permettent de renforcer notre gestion financière et d'améliorer nos contrôles internes grâce à l'intelligence artificielle. L'équipe de Madame Narayanaswamy étudie très attentivement cette question, et bien sûr, de manière plus générale dans l'ensemble de l'Organisation, la manière dont nous pouvons fournir des solutions d'intelligence artificielle à notre personnel pour lui permettre d'effectuer ses tâches quotidiennes de manière plus efficace et avec une meilleure qualité. À ce jour, nous avons déployé un certain nombre d'outils, nous avons construit notre propre modèle interne d'intelligence artificielle générative, appelé WIPO WINGS, sous la supervision du sous-directeur général Monsieur Natsume, et nous avons déployé un certain nombre d'autres modèles d'intelligence artificielle publics dans une infrastructure sécurisée pour que nos collègues puissent les utiliser et les expérimenter. Ces systèmes étant isolés de l'extérieur, nos données restent à l'intérieur de l'Organisation; en outre, les activités s'accompagnent de séances de sensibilisation et de formation générale pour

permettre à nos collègues de tirer le meilleur parti de ces outils. Et bien sûr, cela va sans dire, j'espère que tout ce que nous faisons dans le domaine de l'intelligence artificielle est encadré par un certain nombre de principes fondamentaux, notamment le respect des personnes. En définitive, il me semble indispensable que des êtres humains supervisent tout produit créé à l'aide de l'intelligence artificielle, et bien entendu il faut aussi tenir compte des questions de sécurité. La sécurité est au cœur de nos préoccupations. Je suis très fier que l'OMPI joue un rôle d'avant-garde dans ce domaine au sein du système des Nations Unies. Nous avons élaboré un modèle d'évaluation de la sécurité pour les modèles d'intelligence artificielle, et je crois savoir que ce modèle est maintenant utilisé par un certain nombre d'autres institutions de l'ONU. Nous employons nous-mêmes abondamment ce modèle pour nous assurer que toutes nos données injectées dans l'intelligence artificielle sont bien protégées au sein de notre Organisation. Merci Monsieur le président. Il me semble que nous sommes parvenus à la fin de la liste des questions adressées au Secrétariat, et je vous remercie aussi de vos précédentes questions. Nous sommes tout disposés à répondre à d'autres questions ou à fournir des informations complémentaires si les États membres le demandent. Merci Monsieur le président.

171. Le président : Merci Monsieur le sous-directeur général Staines, et merci Madame Narayanaswamy d'avoir coordonné les réponses du Secrétariat. Il me semble que les États membres apprécient de voir que tous les hauts responsables de l'OMPI sont présents pour répondre aux questions. Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire des commentaires.

172. La délégation de la Pologne : Merci beaucoup Monsieur le président, et bonjour à tous. Je tenais à vous remercier chaleureusement de toutes les explications et précisions apportées à l'égard de nombreuses questions. Ces questions étaient toutes utiles et les réponses qui leur ont été apportées l'étaient tout autant. J'ai une question sur les opérations des bureaux extérieurs dont a parlé le vice-directeur général, Monsieur Kleib. Nous avons aussi des questions posées par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, le groupe des pays partageant les mêmes idées et la Pologne. Comme vous vous en souvenez, le contexte de ce débat remonte à l'examen du budget de l'exercice biennal précédent, lors duquel nous avons demandé au Secrétariat, en conclusion finale, de suivre tout particulièrement les opérations des bureaux extérieurs et d'adapter le budget à ces opérations. Je suis très reconnaissant au vice-directeur général, Monsieur Kleib, de sa présentation approfondie du fonctionnement des bureaux extérieurs. Cet exposé était très utile, mais notre délégation souhaiterait obtenir des informations plus détaillées. Plus précisément, j'aimerais beaucoup connaître l'analyse de l'OMPI sur les conséquences que la situation économique après la pandémie et d'autres événements dont nous avons été témoins ces dernières années ont eues sur les opérations des bureaux extérieurs dans différentes régions; je fais également référence ici à la situation particulière dans diverses régions qui aurait pu avoir une incidence sur les opérations des bureaux extérieurs. Dans quelle mesure cette répartition budgétaire tient-elle aussi compte des informations que nous avons reçues du Secrétariat selon lesquelles les activités de certains bureaux extérieurs ont été limitées ou réduites par le passé? Ma question porte également sur la manière dont le format et la formule des activités des opérations extérieures ont changé : le niveau d'activités a-t-il augmenté ou diminué par le passé? Dans quelle mesure le format et les différents modes d'activités et de projets menés par les bureaux extérieurs ont-ils changé par le passé? A-t-on vu apparaître davantage de modes hybrides ou en ligne après la pandémie, etc., qui pourraient également avoir une incidence sur les répartitions budgétaires des bureaux extérieurs? Il serait extrêmement important pour nous de comprendre ces éléments, et dans l'esprit de transparence qui a également été évoqué par d'autres délégations, je pense que le moment est opportun pour comprendre les changements et l'évolution des opérations des bureaux extérieurs et la manière dont ceux-ci atteignent les objectifs globaux du plan stratégique à moyen terme. Je vous remercie.

173. Le vice-directeur général chargé du Secteur du développement régional et national : Je tiens à remercier le délégué de la Pologne de ses questions sur les bureaux extérieurs. Comme vous le savez, les bureaux extérieurs travaillent en étroite collaboration avec toutes les divisions régionales du Secteur du développement régional et national. Toutes les divisions régionales travaillent en permanence main dans la main avec les bureaux extérieurs. Dans certains cas, comme je l'ai dit précédemment, nous ne constatons aucune croissance des ressources financières ainsi que des ressources de personnel et hors personnel au sein des bureaux extérieurs. Je sais que vous ne faites pas allusion à un bureau extérieur en particulier, mais j'aimerais parler de l'un d'eux. L'attribution annuelle au Bureau de la Russie est de 100 000 francs suisses, et elle sera maintenue au cours du prochain exercice biennal. Ce montant était de 425 000 francs suisses lors de l'exercice biennal 2022-2023 et l'Assemblée générale a décidé de n'attribuer que 100 000 francs suisses par an pour 2024-2025. En 2024, le Secrétariat a réduit ce montant à 95 000 francs suisses et le Bureau de la Russie en a dépensé 98%, soit 92 716 francs suisses. L'une des raisons pour lesquelles nous avons réduit le budget tient à la situation actuelle sur le terrain. Certaines activités ne pouvaient pas être entreprises dans certaines régions. Telle est donc la situation du Bureau de la Russie, et pour les autres bureaux la situation n'a pas changé et il n'y a aucune croissance des ressources. Je vous remercie.

174. Le président : Merci Monsieur le vice-directeur général Kleib. Je ne vois aucune autre demande de la part des États membres concernant la présentation générale de la situation financière et des résultats. Il me semble que nous avons mené des débats approfondis, et je tiens à remercier le Secrétariat d'avoir fourni des réponses détaillées qui ont contribué à faire avancer les débats et qui semblent avoir répondu aux demandes d'informations dans ce domaine. Chers collègues, comme je l'ai indiqué précédemment, nous allons maintenant procéder à l'examen de deux secteurs à la fois : nous couvrirons ainsi tous les secteurs en les regroupant deux par deux. Le débat est ouvert. Je vous demande de limiter vos commentaires aux deux secteurs en cours d'examen. Nous commencerons par le Secteur des brevets et de la technologie et le Secteur des marques et des dessins et modèles. Je demande au Secrétariat de faire en sorte que les personnes concernées soient présentes autour de la table pour l'aider à répondre à toutes les questions, le moment venu. Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer sur les deux secteurs suivants : le Secteur des brevets et de la technologie et le Secteur des marques et des dessins et modèles.

175. La délégation du Japon : Merci Monsieur le président. Dans son analyse sectorielle du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, le groupe B se concentrera sur plusieurs questions et commentaires essentiels dans chaque secteur. S'agissant du Secteur des brevets et de la technologie, le groupe B le félicite du rôle essentiel qu'il continue de jouer dans les activités de l'OMPI. Nous saluons les efforts déployés dans ce secteur pour moderniser les services de brevets, notamment par des initiatives telles que le système intelligent pour les opérations du PCT et les outils de traduction fondés sur l'intelligence artificielle. Toutefois, malgré une baisse prévue de 5,1% des dépôts selon le PCT, le secteur a attribué 143,9 millions de francs suisses aux ressources en personnel, soit une augmentation de 12% par rapport à 2024-2025. Nous cherchons à comprendre cette stratégie inverse de répartition des ressources dans un contexte de baisse de la demande. En ce qui concerne le Secteur des marques et des dessins et modèles, le groupe B se félicite de constater que ses bons résultats et son expansion mondiale se poursuivent. Ce secteur est essentiel à l'une des principales missions de l'OMPI, à savoir la fourniture de services de propriété intellectuelle accessibles et de grande qualité aux entreprises de toutes tailles, y compris les PME et les jeunes entreprises. Nous notons avec satisfaction que malgré les incertitudes économiques actuelles, la plupart des systèmes d'enregistrement internationaux devraient connaître une croissance des demandes et des renouvellements, ce qui atteste qu'ils continuent d'être appréciés par les utilisateurs du monde entier. S'agissant des indicateurs d'exécution, nous constatons que des objectifs ambitieux ont été fixés en termes d'augmentation du nombre de membres du système, notamment le nombre de nouvelles parties contractantes au système de

Madrid au cours de l'exercice biennal, ainsi que l'augmentation prévue du nombre de demandes et de renouvellements selon ce système. Toutefois, nous notons que les recettes provenant des redevances du système de Madrid devraient diminuer de 1,4% malgré les tendances positives en matière de dépôts de dossier. Nous souhaiterions que le Secrétariat nous apporte des explications supplémentaires sur les facteurs sous-jacents de cette divergence, compte tenu de l'importance d'assurer la viabilité financière à long terme du secteur. Merci Monsieur le président.

176. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le président. Bonjour, chers collègues. En ce qui concerne le Secteur des brevets et de la technologie, la Chine félicite tout d'abord le système du PCT d'avoir toujours accordé la priorité aux utilisateurs, soutenu le multilinguisme et réalisé d'importantes économies sur la traduction grâce à des méthodes de travail innovantes. Ces efforts ont également permis d'améliorer la qualité et l'efficacité des examens du PCT durant la phase internationale. La Chine est favorable au maintien de la priorité accordée aux économies de coûts dans le cadre du système du PCT. Deuxièmement, nous constatons à la page 27 de la version anglaise que le Secteur des brevets et de la technologie a attribué respectivement plus de 4 millions de francs suisses et 80 000 francs suisses à ses résultats escomptés 5.2 et 5.3. Toutefois, cette répartition n'apparaît pas dans le tableau des indicateurs d'exécution à la page 25 de la version anglaise. Le Secrétariat a indiqué que ces deux résultats escomptés découlaient de l'intégration des services linguistiques dans le Secteur des brevets et de la technologie, et que l'indicateur d'exécution correspondant était un indicateur interne. La Chine demande au Secrétariat d'éclaircir davantage la relation entre les travaux des services linguistiques et les résultats escomptés 5.2 et 5.3, et de fournir des détails sur l'indicateur d'exécution interne en question. Nous aimerions également comprendre pourquoi cet indicateur interne n'apparaît pas dans le tableau des indicateurs d'exécution budgétaires. Troisièmement, en tant que principal utilisateur du système du PCT, la Chine a toujours accordé une grande importance à l'efficacité du fonctionnement et de la gestion de celui-ci. Nous avons observé que dans le cadre des indicateurs d'exécution relatifs au système du PCT présentés dans la proposition de programme de travail et budget, il y a très peu d'indicateurs liés aux opérations et à la gestion, hormis le taux de dépôt et le coût unitaire. Toutefois, l'annexe IV de la proposition de programme de travail et budget indique qu'il existe huit indicateurs de suivi liés au PCT. Pour promouvoir davantage une bonne gestion du système du PCT, la Chine aimerait proposer des ajouts au résultat escompté 3.2 dans le budget du PCT. Ces ajouts comprennent quatre nouveaux indicateurs d'exécution : la qualité globale de l'examen des formalités, la qualité de la traduction et de l'interprétation, la qualité du développement de logiciels et le niveau d'automatisation. En ce qui concerne le Secteur des marques et des dessins et modèles, la Chine tient à le remercier de s'être engagé de longue date à améliorer ses services mondiaux, en particulier les services d'enregistrement pour les utilisateurs de marques et de dessins et modèles du monde entier. La Chine a noté qu'au titre du résultat escompté 3.2 concernant le système de La Haye, l'objectif de réduction par rapport à la période précédente est de deux francs suisses, et que pour le système de Madrid il est de 16 francs suisses. La Chine salue les explications fournies hier à propos du système de La Haye. Nous aimerions demander des précisions supplémentaires sur certains sujets tels que la formation et le recrutement du personnel, les contrôles internes, le service à la clientèle et la promotion du système. Plus précisément, nous aimerions comprendre les mesures prises pour contrôler les dépenses et les processus en place. Des mesures efficaces ont-elles été approuvées pour relever les défis actuels? En particulier, s'agissant des coûts unitaires, serait-il possible de fixer des objectifs plus ambitieux en matière de réduction des coûts? Je vous remercie, Monsieur le président.

177. La délégation de l'Égypte : Merci Monsieur le président. Si vous le permettez, mon intervention portera uniquement sur le Secteur des brevets et de la technologie. Je parlerai plus tard du Secteur des marques et des dessins et modèles. Notre délégation salue le rôle essentiel que joue le Secteur des brevets et de la technologie pour conserver une situation financière solide et favoriser le développement en aidant les États membres à mettre en place

un système de brevets robuste et à mettre la technologie au service de la croissance économique. Nous nous réjouissons des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la révision de la politique linguistique et l'intégration de la traduction automatique neuronale dans le processus de traduction, ce qui permet d'offrir une gamme élargie de services administratifs dans les 10 langues de dépôt du PCT. Notre délégation souhaite obtenir des éclaircissements sur les points suivants : en examinant l'annexe III de la proposition de programme de travail et budget, ainsi que les propositions qui remontent à 2022, il apparaît clairement que le secteur a connu de fréquentes variations du nombre de postes d'un exercice à l'autre. Le secteur comptait 377 postes en 2022-2023, puis 342 en 2024-2025, et il est maintenant prévu qu'il en compte 373. Ces chiffres indiquent une variation d'environ 10% des effectifs. Pourriez-vous nous expliquer cette variation et indiquer dans quelle mesure elle pourrait compromettre la pérennité et le travail d'un secteur aussi important? Deuxièmement, pourriez-vous préciser la raison du doublement du budget des frais de conférence, qui passe de 932 000 à 1,89 million de francs suisses? Enfin, le programme de travail et budget proposé indique qu'un service d'enregistrement plus souple et plus réactif est en cours d'élaboration. Existe-t-il un indicateur d'exécution particulier permettant de mesurer cet objectif? Merci beaucoup.

178. La délégation de la Fédération de Russie : Merci, Monsieur le président. En ce qui concerne le Secteur des brevets et de la technologie, nous voudrions parler de la Section de traduction de la Division linguistique. Nous sommes convaincus que le multilinguisme est l'un des principaux atouts du système des Nations Unies. L'importance du multilinguisme en tant qu'élément essentiel des activités de l'OMPI est également notée dans le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. À cet égard, nous attirons l'attention sur la nécessité d'assurer une haute qualité de la traduction écrite, et par conséquent d'attribuer des ressources financières et humaines suffisantes. L'expérience montre que ni la traduction automatique ni l'intelligence artificielle ne sont actuellement capables de remplacer complètement le travail humain dans le domaine de la traduction. Dans ce contexte, nous demandons au Secrétariat de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir une haute qualité de traduction, notamment en assurant une post-édition manuelle des résultats de la traduction automatique. Nous comprenons le souhait de parvenir à une plus grande efficacité, mais cela ne doit pas se faire au détriment de la qualité. La garantie d'une traduction de haute qualité est le fondement de l'activité internationale. En ce qui concerne le Secteur des marques et des dessins et modèles, nous approuvons l'importance fondamentale que l'OMPI accorde au principe du multilinguisme et les engagements qu'elle a pris en ce sens. À cet égard, nous estimons qu'il est particulièrement important de consolider, dans le cadre des domaines de travail stratégiques du Secteur des marques et des dessins et modèles, et notamment des systèmes de Madrid et de La Haye, l'élargissement des régimes linguistiques dans les systèmes d'enregistrement internationaux et la mise en place de nouvelles langues de travail, qui constituent des tâches prioritaires. Il nous semble que la consolidation de ces domaines de travail aiderait l'Organisation à atteindre les résultats escomptés 3.1 et 3.2, à assurer une utilisation plus large et plus efficace des services mondiaux et à améliorer leur qualité dans le cadre du troisième pilier stratégique. Je vous remercie.

179. La délégation du Japon : Merci Monsieur le président. Je m'exprime au titre de notre délégation nationale. Notre commentaire concerne le Secteur des brevets et de la technologie. Étant donné que près de 76% des recettes de l'OMPI proviennent des taxes des déposants selon le PCT, les activités de ce secteur sont très importantes. Nous nous félicitons de l'attribution de près de 290 millions de francs suisses au titre du résultat escompté 3.2, à savoir l'amélioration de la productivité et de la qualité des services, des connaissances et des données du système mondial de propriété intellectuelle de l'OMPI. Nous pensons que le maintien et l'amélioration de la qualité de ces services de dépôt international devraient être prioritaires. Nous saluons également les efforts déployés par le secteur pour améliorer l'efficacité grâce à la transformation des processus internes et au recours à la technologie. Nous attendons beaucoup des atouts de l'OMPI en matière de marketing et de sensibilisation

afin de rendre le service plus pratique pour les utilisateurs du PCT. Je vous remercie, Monsieur le président.

180. La délégation des États-Unis d'Amérique : Merci Monsieur le président. En ce qui concerne le Secteur des brevets et de la technologie, les États-Unis d'Amérique accordent une importance considérable au fonctionnement efficace du système du PCT, et ils saluent les contributions du secteur aux travaux de l'OMPI. Ils continuent de souligner l'importance de veiller à ce que les travaux menés par le secteur, notamment dans le cadre de ses programmes, soient axés sur la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle et ne compromettent pas les systèmes de propriété intellectuelle. En ce qui concerne le Secteur des marques et des dessins et modèles, nous aimerions mieux comprendre comment le système de Lisbonne est parvenu à une prévision de 80 demandes par an en 2026 et 2027. Cette prévision de 80 demandes par an est particulièrement étonnante car elle est identique à celle de l'exercice biennal précédent, alors que seules 23 demandes ont été enregistrées en 2024. Pour que le programme de travail et budget puisse fournir une estimation précise, les prévisions de dépôts et de revenus doivent être fondées sur les réalités du marché. En outre, nous restons préoccupés par le fait que la méthode de répartition entretienne le déséquilibre du budget de l'OMPI. Nous continuons à nous opposer au détournement des taxes du PCT et du système de Madrid pour payer les frais de fonctionnement et les dépenses communes de l'Union de Lisbonne, qui devrait accuser un déficit plus important en 2026 et 2027 qu'au cours du dernier exercice biennal. L'augmentation totale du budget proposé pour l'Union de Lisbonne est de 384 000 francs suisses, soit un accroissement de 11% par rapport à son budget 2024-2025, et comprend une proposition d'augmentation de 139 000 francs suisses pour les activités de promotion de l'Union de Lisbonne. Si l'augmentation de 11% du budget de Lisbonne n'est pas aussi spectaculaire que l'augmentation de 30% du dernier exercice biennal, le déficit prévu pour le système de Lisbonne continue d'augmenter de plus d'un million de francs suisses à chaque exercice biennal depuis 2022. Plus précisément, nous notons que les déficits prévus pour l'Union de Lisbonne dans les exercices 2022-2023, 2024-2025 et 2026-2027 sont respectivement de 1 945 000 francs suisses, 2 879 000 francs suisses et 3 273 000 francs suisses. En d'autres termes, le déficit ne ferait que se creuser si le comité approuvait l'augmentation proposée. Nous avons également remarqué une demande de doublement du budget de promotion du système de Lisbonne pour le développement national et régional. Cette proposition d'augmentation du financement destiné à la promotion du système de Lisbonne est particulièrement préoccupante car le système de Lisbonne continue d'être déficitaire, et l'OMPI et ses États membres n'ont pas encore tracé la voie qui permettra à toutes les Unions financées par des taxes d'atteindre la stabilité financière. Les États-Unis d'Amérique continueront d'exhorter tous les États membres à veiller à ce que toutes les Unions financées par des taxes respectent leurs obligations découlant du traité et perçoivent des recettes suffisantes pour couvrir leurs dépenses respectives, y compris leur part équitable des dépenses communes de l'Organisation. Nous nous réjouissons de poursuivre les débats sur la viabilité financière des Unions financées par des taxes au titre du point 7 de l'ordre du jour. En outre, les États-Unis d'Amérique encouragent l'OMPI à adopter une démarche équilibrée et équitable dans le cadre de son programme de travail sur les indications géographiques. Enfin, ils réitèrent leur objection générale au fait de rattacher ce document, et en particulier ces deux secteurs, aux objectifs de développement durable. Merci Monsieur le président.

181. Le président : Aucune autre délégation n'a demandé la parole pour le moment. Je propose que nous suspendions cette réunion pendant cinq minutes afin de laisser au Secrétariat le temps de s'organiser, de prendre note de toutes les questions et d'être prêt pour les réponses. La réunion est suspendue pendant cinq minutes.

182. Le président : Merci, chers collègues, de votre patience. Avant de donner la parole au Secrétariat pour les réponses, je vois que le Nigéria a également demandé la parole. Je vais d'abord donner la parole au Nigéria.

183. La délégation du Nigéria : Le Nigéria se félicite de l'élan donné au programme de réforme du système des brevets. Nous souhaitons commencer par saluer la refonte du Traité de coopération en matière de brevets pour le centrer sur le déposant, et nous demandons au Secrétariat d'instaurer un système de réduction des taxes pour les inventeurs des pays à revenu faible ou intermédiaire. Cette mesure particulière permettrait à des milliers d'innovateurs africains de tirer pleinement parti du potentiel du Traité. Deuxièmement, alors que l'Afrique accélère le déploiement de la 5G et de l'Internet des objets, nous demandons instamment à l'OMPI d'accélérer la mise en place de lignes directrices pratiques et des licences de brevet les plus courantes en étroite consultation avec les organismes régionaux de normalisation, et en particulier dans notre cas, au Nigéria, avec l'Organisation de normalisation du Nigéria. Troisièmement, le Nigéria appelle au lancement d'une initiative pilote dans le cadre du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes afin de soutenir les chercheuses d'Afrique de l'Ouest. Nous sommes disposés à nous associer, par l'intermédiaire de l'Office national pour l'acquisition et la promotion des techniques, avec l'OMPI pour concevoir ensemble des ateliers de mentorat, de financement et de rédaction de brevets. Un suivi, des mesures ciblées, des taxes équitables, des règles claires établies par le Comité permanent du droit des brevets (SCP) et un renforcement des capacités qui respecte l'égalité des sexes permettront de faire en sorte que des réformes menées à l'échelle mondiale ouvrent des perspectives tangibles pour les inventeurs africains. Merci.

184. Le président : Je remercie le Nigéria. Aucune autre délégation ne demande la parole. Je passe donc la parole au Secrétariat pour les réponses.

185. La vice-directrice générale chargée du Secteur des brevets et de la technologie : Merci, Mme Bachner. Je vous remercie, Monsieur le président. Je pense avoir noté toutes les questions auxquelles nous devons répondre, mais si j'ai oublié quelque chose, n'hésitez pas à me le faire savoir. S'agissant de la première question de la délégation japonaise, pourquoi une augmentation de 12% en 2024? Il s'agit du transfert de la Division linguistique du groupe administratif dirigé par le sous-directeur général, Monsieur Staines, vers le Secteur des brevets et de la technologie. Il s'agit d'environ 40 personnes, plus ou moins une ou deux, je pense, auxquelles il faut ajouter les augmentations des coûts statutaires et des coûts médicaux. La question suivante a été posée par la délégation de la Chine, me semble-t-il. Elle concerne les indicateurs d'exécution des résultats escomptés 5.1, 5.2 et 5.3. Permettez-moi de lier cette question à celle qui concerne le résultat escompté 3.2, et qui consiste à déplacer les indicateurs d'exécution de l'annexe vers le cadre du programme de travail et budget. Je m'efforcerai de répondre aux deux questions à la fois. Le critère pris en considération est le coût unitaire, car nous pensons qu'il rend raisonnablement compte de la productivité. Les résultats escomptés 5.1, 5.2 et 5.3 devraient tous être gérés au regard de deux indicateurs d'exécution, le coût par mot de la traduction et le niveau de satisfaction des États membres. Si j'ai oublié quelque chose, merci de me le faire savoir. La question suivante, je pense, est celle de la délégation de l'Égypte. Il me semble qu'elle concerne la page 26 de la version anglaise et qu'elle porte sur le coût des conférences. Ce coût s'explique par le transfert des services d'interprétation au Secteur des brevets et de la technologie. C'est là que les augmentations interviendraient. La question suivante concernait un indicateur d'exécution permettant de mesurer les gains de souplesse d'un service d'enregistrement. Je ne sais pas exactement à quoi pourrait ressembler un tel indicateur, mais je pense que nous disposons déjà d'indicateurs d'exécution qui couvrent l'ensemble des activités d'un service d'enregistrement, et qui permettent par exemple de mesurer l'efficacité de ces activités, le passage d'un processus axé sur la demande à un processus axé sur le déposant, l'amélioration des services à la clientèle, la satisfaction du client, le temps de réponse à la clientèle, le coût unitaire, etc. Il nous semble que ces indicateurs décrivent suffisamment bien la manière dont fonctionne un service d'enregistrement pour nous assurer que nous sommes agiles et efficaces, et que notre service à la clientèle est le meilleur de sa catégorie. Ai-je oublié quelque chose? Je ne crois pas. L'augmentation de 12% est donc due au transfert de la Division linguistique vers le Secteur des

brevets et de la technologie. Ai-je oublié autre chose? Très bien. Merci. Si j'ai oublié des questions, n'hésitez pas à me le faire savoir.

186. La vice-directrice générale chargée du Secteur des marques et des dessins et modèles : Je vous remercie, Monsieur le président. Chers délégués, je vous remercie de me donner l'occasion de répondre à nouveau à vos questions. Bien que quelques-unes des questions posées par plusieurs délégations ici présentes aient déjà été abordées dans mes remarques liminaires ce matin, je souhaite, pour plus de facilité, regrouper mes réponses en fonction du sujet traité plutôt qu'en fonction de l'intervention de chaque délégation. J'espère avoir votre permission de le faire. La première question a été posée par la délégation du Japon au nom du groupe B et concernait la stratégie générale ou des sujets relatifs au Secteur des marques et des dessins et modèles ou aux services d'enregistrement; elle portait plus précisément sur la manière d'améliorer leur fonctionnement dans les circonstances actuelles. Comme je l'ai indiqué dans mon introduction, la réponse s'articule autour de trois axes. Le premier est la maîtrise des coûts. Le deuxième est la réforme interne du modèle d'affaires pour que celui-ci soit plus proche de l'utilisateur grâce à un meilleur service à la clientèle et une meilleure qualité de prestation. Le troisième repose sur les technologies d'intelligence artificielle mises en place à l'OMPI pour réduire les coûts et améliorer l'efficacité et la productivité. Il ne s'agit là que de remarques générales, en réponse à vos questions individuelles. Si vous avez besoin de plus de détails, je me ferai un plaisir de vous répondre et mon équipe est là pour s'entretenir avec vous de manière bilatérale. Une question a également été posée sur notre ambition de promouvoir l'adhésion au protocole de Madrid, ainsi qu'à celui de La Haye, voire à celui de Lisbonne. L'objectif que nous nous étions fixé au cours des années précédentes pour les adhésions au protocole de Madrid était de 3 à 5 par an. Mais chacun peut comprendre que plus il y a de membres, plus il est difficile d'en acquérir d'autres. À l'heure actuelle, nous sommes déjà passés d'un objectif de 3 à 5 à un objectif de 2 à 3. Personnellement, je ne pense pas que cela soit ambitieux. De fait, nous devons étendre notre composition sur le plan géographique, en particulier vers les régions où le protocole de Madrid et le système de La Haye sont encore peu connus. Abordons à présent les questions posées par la Chine sur le système de La Haye. Ces questions sont très détaillées. Certaines d'entre elles ont déjà été abordées hier et ce matin, en particulier celle qui concerne le contrôle de la qualité de la formation, la gestion interne, etc., et le coût unitaire. Comment parvenons-nous à réduire le coût unitaire? Je pense que toute personne qui dirige une entreprise sait que le plus difficile est de réduire les coûts unitaires tout en maintenant l'efficacité. Sur ce point, nous prévoyons un certain nombre de mesures qui peuvent prendre du temps pour se concrétiser. Mais encore une fois, nous préférierions discuter de cette question séparément, notamment par écrit si cela vous convient, et nous serions certainement ravis de partager des détails avec vous et avec tout autre État membre afin de pouvoir aussi recueillir des réactions et des commentaires de votre part. En ce qui concerne la question de la Russie sur les langues de travail du protocole de Madrid et du système de La Haye, comme chacun sait les groupes de travail de Madrid et de La Haye vont se réunir au cours du second semestre de cette année et poursuivre les débats sur ce sujet. Certains progrès ont été accomplis et nous devons veiller à ce que l'élan acquis jusqu'à présent soit conservé. Nous inviterons bien entendu tous les États membres à participer au débat afin que nous puissions trouver un bon compromis au terme de nos échanges. La dernière question à laquelle je peux répondre est celle de la délégation des États-Unis d'Amérique concernant le système de Lisbonne. C'est un sujet dont nous débattons chaque année au sein du Comité du programme et budget, et je dois dire que ce système a bien progressé et rattrapé son retard dans le traitement des demandes. Je tiens à préciser aussi qu'il n'y a pas d'augmentation du budget prévue pour les années 2026 et 2027. Cela dit, j'aimerais inviter Mme Grazioli, directrice du Service d'enregistrement de Lisbonne, à vous donner de plus amples informations à cet égard, si vous le voulez bien.

187. Le Secrétariat : Merci, Madame la vice-directrice générale. En effet, comme l'a mentionné la vice-directrice générale, Madame Wang, il n'y a pas d'augmentation du budget prévue pour les années 2026-2027. Ce que vous voyez dans le document est une

redistribution des fonds : nous proposons que les fonds attribués dans l'exercice actuel à l'amélioration de notre système informatique soient désormais employés pour fournir davantage d'assistance technique aux membres actuels du système de Lisbonne afin de garantir qu'ils puissent mieux utiliser le système, mais aussi pour aider les pays en cours d'adhésion. Nous avons reçu un nombre croissant de demandes pour ces deux types d'assistance. Il s'agit donc simplement d'une redistribution des fonds dont nous disposons déjà dans l'exercice actuel. Je voudrais également mentionner que nous ne faisons pas de promotion active du système de Lisbonne, comme le font les autres systèmes. Nous nous contentons de faire connaître les avantages du système. Avec les fonds dont nous disposons, nous ne sommes pas en mesure de faire une promotion active et nous n'entreprenons pas d'activités de marketing, contrairement aux autres systèmes. Les fonds sont principalement employés pour fournir une assistance technique aux membres de l'OMPI intéressés par le système de Lisbonne. J'aimerais également souligner que nous avons déjà amélioré l'efficacité de la gestion des transactions du système grâce à la mise en place de la plateforme informatique e-Lisbon. Ces travaux se poursuivront au cours du prochain exercice biennal, car nous travaillons actuellement avec les membres du système pour les former à l'utilisation de cette plateforme. Des gains d'efficacité supplémentaires sont donc prévus à l'avenir, ce qui nous permettra de gérer un plus grand nombre de transactions. Les demandes ne représentent qu'une partie du travail de l'équipe; nous avons beaucoup d'autres transactions à traiter. En ce qui concerne la question des États-Unis d'Amérique sur le nombre de 160 nouvelles demandes d'adhésion au système de Lisbonne au cours du prochain exercice biennal, cette prévision repose sur le potentiel que présentent les membres actuels du système de Lisbonne. C'est un nombre raisonnable que nous espérons pouvoir atteindre. Nous travaillons en effet avec les membres du système de Lisbonne pour déterminer comment nous pouvons mieux faire connaître le système sur leur territoire et encourager leurs créateurs d'indications géographiques à l'employer davantage. J'espère avoir répondu à tous les commentaires et à toutes les questions. Merci.

188. Le Secrétariat : Il y a une question supplémentaire sur laquelle j'aimerais apporter quelques éclaircissements. Elle a été posée par le Japon au nom du groupe B et concerne le nombre de demandes prévu dans le système de Madrid par rapport aux prévisions de recettes. Je vous invite à consulter la page 7 de la version anglaise du programme de travail et budget, à laquelle il est indiqué que les demandes adressées au système de Madrid devraient diminuer de 5,5%. D'autre part, les renouvellements devraient augmenter de 11,3%. Ces deux éléments combinés conduisent à une prévision de baisse des revenus de -1,4% pour le système de Madrid. J'espère avoir ainsi éclairci le sujet.

189. La délégation du Pérou : Merci beaucoup Monsieur le président. Je voudrais parler brièvement du système de Lisbonne. La question du budget qui lui est attribué a déjà été évoquée. Dans un premier temps, je tiens à préciser que mon pays soutient pleinement le budget proposé, pour différentes raisons. On a également mentionné le fait que nous avons de nouveaux membres, et parmi ceux-ci se trouvent plusieurs pays en développement comme le mien, ainsi que des pays les moins avancés. À l'évidence, il devient nécessaire de renforcer les capacités de sensibilisation à l'utilisation du système. C'est l'une des raisons, et peut-être la plus importante, pour laquelle nous pensons que le budget proposé sera adéquat. Au demeurant, étant donné que l'Organisation disposera d'un excédent, nous ne voyons pas pourquoi nous ne pourrions pas répondre à ce besoin des membres. Je voulais également aborder la question de la promotion du système : comme vient de le souligner la directrice du Service d'enregistrement de Lisbonne, ce travail ne se limite pas à la sensibilisation aux avantages des indications géographiques et à des campagnes de publicité dans ce domaine. Le renforcement des capacités est très important pour des pays comme le mien. Nous avons beaucoup recours à des activités promotionnelles pour permettre à nos offices ainsi qu'aux utilisateurs d'indications géographiques de gérer le système de manière efficace et rationnelle. Enfin, s'agissant des chiffres mentionnés, nous croyons savoir qu'ils ne couvrent que l'année 2024. Nous sommes convaincus que ces chiffres augmenteront, mais nous pouvons

aussi en déduire que nous devons continuer à aider les membres à utiliser le système. Il est donc nécessaire de redoubler d'efforts en termes de formation et de sensibilisation pour les nouveaux membres comme le Pérou. Je vous remercie.

190. La délégation de l'Algérie : Ma délégation remercie le Secrétariat, le président, la vice-directrice générale et leur équipe des informations détaillées qu'ils ont fournies. En ce qui concerne le système de Lisbonne, nous apportons notre soutien au programme de travail et budget proposé. Au cours des deux dernières années, neuf nouveaux pays ont adhéré à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne, dont quatre pays en développement et deux pays les moins avancés. Ces adhésions indiquent manifestement qu'il existe un besoin accru de programmes axés sur le renforcement des capacités et la sensibilisation à la manière d'utiliser le système de manière efficace. Dès lors, nous estimons que la satisfaction de ces besoins nécessite l'attribution de ressources supplémentaires, et nous considérons ce facteur comme une justification indispensable. Compte tenu de l'excédent prévu pour l'Organisation, qui atteindra 7,6 millions de francs suisses au cours des deux prochaines années, le programme de travail et budget proposé constitue, à notre avis, un moyen adéquat de répondre aux besoins de renforcement des capacités des nouveaux membres du système de Lisbonne. D'autre part, l'Algérie soutient toutes les dépenses consacrées aux activités de promotion, et nous souhaitons affirmer dans ce contexte que ces activités ne se limitent pas seulement aux services mais comprennent également la promotion du recours à la propriété intellectuelle en tant qu'outil efficace d'appui au développement économique et social. L'OMPI joue un rôle très important pour promouvoir la propriété intellectuelle dans le domaine des activités commerciales et de la gestion des actifs incorporels en vue d'accroître la compétitivité. Nous pensons, à ce stade, que nos efforts et nos ressources devraient se concentrer sur la coopération technique avec les pays qui demandent un renforcement des capacités afin d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle. Nous rappelons que l'article 4 du Traité de l'OMPI stipule clairement que les activités liées au renforcement des capacités et à la sensibilisation sont très importantes pour mieux protéger la propriété intellectuelle dans le monde entier, et nous réaffirmons que les indications géographiques sont l'un des principaux facteurs de soutien des économies locales, notamment dans les zones rurales et défavorisées. Nous aimerions également souligner que les chiffres relatifs à l'utilisation du système de Lisbonne ne concernent que l'année 2024. Nous sommes convaincus que le nombre de demandes augmentera au cours de l'exercice biennal. Le nombre de dépôts étant actuellement limité, il apparaît nécessaire de sensibiliser et de renforcer les capacités davantage afin que les membres du système de Lisbonne puissent utiliser efficacement celui-ci pour répondre à leurs besoins en matière de développement et renforcer les indications géographiques.

191. La délégation de la Chine : La Chine souhaite remercier la vice-directrice générale chargée du Secteur des brevets et de la technologie de sa réponse et de ses éclaircissements concernant les résultats escomptés 5.2 et 5.3. Si vous me le permettez, je passerai à l'anglais pour donner lecture de ces résultats escomptés. Le résultat escompté 5.2 est le suivant : Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables. Le résultat escompté 5.3 est le suivant : Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces. Lorsque nous avons posé des questions au Secrétariat sur les changements intervenus au regard de ces deux résultats escomptés, il nous a répondu qu'ils s'expliquaient par l'intégration de la Division linguistique dans le Secteur des brevets et de la technologie. À la lecture de ces deux résultats escomptés, je crois comprendre que le résultat 5.2 concerne davantage l'informatique et le résultat 5.3 l'administration. Nous ne comprenons pas très bien pourquoi la Division linguistique est liée à ces deux résultats escomptés. S'agissant de l'indicateur d'exécution interne, j'ai remarqué que nous n'avons pas obtenu de réponse quant à son contenu précis et à la raison pour laquelle ces indicateurs internes ne figurent pas dans la liste des indicateurs d'exécution concernant le budget. Il me semble que ces questions n'ont pas reçu de réponse. En ce qui concerne l'ajout de compétences pertinentes et de quatre petits indicateurs dans le résultat escompté 3.2 du Secteur des brevets et de la technologie, nous espérons que le Secrétariat tiendra dûment

compte de notre suggestion. Nous sommes prêts à mener des discussions bilatérales avec le Secrétariat à ce sujet. Deuxièmement, je tiens à remercier la vice-directrice générale, Madame Wang, des explications qu'elle vient de donner. En ce qui concerne les coûts unitaires du Service d'enregistrement de La Haye, la Chine estime, compte tenu de l'objectif actuel de réduction d'à peine deux francs suisses, qu'il reste possible de fixer des objectifs plus ambitieux en matière de coûts unitaires pour ce service. En outre, la Chine estime que dans le contexte des défis auxquels les systèmes de Madrid et de La Haye sont confrontés, et étant donné que leurs opérations sont déficitaires, des mesures pratiques devraient être prises pour renforcer le fonctionnement et la gestion de ces deux systèmes et les rendre plus attrayants pour les utilisateurs. En tant que troisième utilisateur du système de Madrid et premier utilisateur du système de La Haye, la Chine accorde une grande importance au bon fonctionnement de ces deux systèmes; or ce fonctionnement est indissociable d'un cadre d'évaluation des performances complet et efficace. Nous rappelons en outre que lors de l'examen du rapport sur la performance de l'OMPI en 2024, certaines délégations ont déclaré que les indicateurs liés à l'évaluation de la performance des trois systèmes de services du PCT, de La Haye et de Madrid devaient être coordonnés entre eux. Nous constatons que parmi les indicateurs d'exécution du budget relatifs aux systèmes de Madrid et de La Haye, seuls quelques-uns, notamment le taux de dépôts et le coût unitaire, concernaient le fonctionnement et la gestion. La Chine propose de renforcer le fonctionnement et la gestion des systèmes de Madrid et de La Haye et de relever de manière efficace le niveau des services que les deux systèmes proposent aux utilisateurs. Cinq indicateurs d'exécution, à savoir la qualité de l'examen, la qualité de la traduction, la qualité du développement de logiciels, le cycle d'examen et le niveau d'automatisation devraient être ajoutés aux indicateurs d'exécution du résultat escompté 3.2, et ils devraient être appliqués simultanément aux systèmes de Madrid et de La Haye. Merci Monsieur le président.

192. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous remercions le Secrétariat de ses explications, et en particulier la directrice du Service d'enregistrement de Lisbonne, de ses explications détaillées concernant le système de Lisbonne. Nous reconnaissons les progrès et l'efficacité croissante du système de Lisbonne et nous soutenons le budget attribué à ce système. Nous soutenons aussi la déclaration faite par les délégations du Pérou et de l'Algérie au titre de ce point de l'ordre du jour. Monsieur le président, ma délégation estime que les principaux objectifs et fonctions de l'OMPI consistent à promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde, conformément aux articles 3 et 4 de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Les indications géographiques et les appellations d'origine sont des droits de propriété intellectuelle, au même titre que le droit d'auteur, les marques, les brevets et les dessins et modèles, et l'OMPI s'est engagée à promouvoir la protection de tous les types de propriété intellectuelle, y compris les indications géographiques et les appellations d'origine. Dès lors, nous pensons que la même importance devrait être accordée à tous les systèmes d'enregistrement internationaux fonctionnant dans le cadre de l'OMPI. En ce qui concerne les activités promotionnelles, nous souhaitons que toutes les Unions administrées par l'OMPI soient traitées sur un pied d'égalité. Nous estimons que la viabilité financière du système de Lisbonne ne peut être comparée à d'autres systèmes d'enregistrement mondiaux tels que le système de Madrid ou le PCT, essentiellement du fait que les appellations d'origine et les autres indications géographiques reposent sur des noms géographiques et qu'il existe une limite évidente au nombre total de noms géographiques protégés et de demandes correspondantes. Nous rappelons que l'OMPI doit s'acquitter de son mandat, qui consiste à rendre ses services mondiaux de propriété intellectuelle, y compris le système de Lisbonne, de plus en plus attrayants pour les utilisateurs. Cela nécessite l'attribution de ressources financières non seulement pour permettre une administration efficace du Service d'enregistrement de Lisbonne, mais aussi pour les activités d'information et de promotion. Nous espérons que l'importance accordée à l'Union de Lisbonne sera égale à celle qui est accordée à toutes les autres Unions.

193. La délégation du Ghana : Merci Monsieur le président. Le Ghana soutient le programme de travail et budget proposé pour le système de Lisbonne. Au cours des deux dernières années, neuf nouveaux membres ont adhéré à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne, dont quatre sont des pays en développement et des pays les moins avancés. Il y a donc un besoin accru de renforcement des capacités et de sensibilisation à la manière d'utiliser efficacement le système. Cela nécessite l'attribution de ressources supplémentaires. Compte tenu de l'excédent global de 7,6 millions de francs suisses prévu par l'OMPI pour le prochain exercice biennal, nous estimons que le budget proposé pour le système de Lisbonne peut permettre de répondre aux besoins des nouveaux membres en matière de renforcement des capacités. Nous soutenons les dépenses budgétisées pour la promotion. Les activités de promotion comprennent la diffusion de la culture de la propriété intellectuelle et la sensibilisation au potentiel de la propriété intellectuelle dans le but de soutenir la croissance économique et sociale. L'OMPI a pour mission de promouvoir la propriété intellectuelle auprès des entreprises en sensibilisant le monde entier à la valeur des actifs incorporels en tant que levier de développement et de compétitivité. Il semble désormais judicieux de concentrer les dépenses et les efforts sur l'assistance technique à nos membres qui en font la demande, afin de renforcer leur capacité à utiliser rapidement le système de manière efficace et rationnelle. Selon l'article 4 de la Convention instituant l'OMPI, les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation relèvent clairement du mandat de l'Organisation, qui est de promouvoir des mesures facilitant une protection efficace de la propriété intellectuelle dans le monde entier pour stimuler la croissance, le développement et la compétitivité. Parallèlement, il convient de reconnaître que les indications géographiques contribuent au développement des économies locales, notamment dans les zones rurales défavorisées. En ce qui concerne le faible nombre de demandes déposées auprès du Service d'enregistrement de Lisbonne en 2024, il convient de noter que ces chiffres ne concernent que l'année 2024. Nous sommes convaincus que le nombre de demandes selon ce système augmentera pendant la seconde moitié de l'exercice biennal en cours. Néanmoins, le faible nombre de demandes atteste en réalité de la nécessité d'intensifier les efforts en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation pour permettre à tous les membres actuels du système de Lisbonne d'accroître et de faciliter leur utilisation du système. Enfin, nous notons que le tableau 3 du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024 concerne les services relevant des systèmes d'enregistrement mondiaux. Cependant, s'agissant du système de Lisbonne, le tableau 3 n'indique que le nombre de demandes alors que les services de Lisbonne vont au-delà du traitement des demandes. De fait, le Service d'enregistrement de Lisbonne a connu en 2024 une augmentation des transactions de 130%, ce qui constitue une progression considérable par rapport à 2023.

194. La délégation de la France : Merci Monsieur le président. Nous tenons à remercier la vice-directrice générale et le Secrétariat de leurs explications. Nous soutenons le budget proposé pour le système de Lisbonne. Comme l'ont noté d'autres délégations, au cours des deux dernières années, neuf nouveaux membres ont adhéré à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne, dont quatre sont des pays en développement et des pays les moins avancés. Il y a donc un besoin accru de renforcement des capacités et de sensibilisation à la manière de garantir une utilisation efficace du système, ce qui nécessite des ressources. Compte tenu de l'excédent de l'Organisation prévu pour le prochain exercice biennal, nous estimons que le budget proposé permet de répondre aux besoins des nouveaux membres dans le domaine du renforcement des capacités. Nous soutenons les dépenses attribuées à la promotion, qui englobent la diffusion de la culture de la propriété intellectuelle et la sensibilisation au potentiel de la propriété intellectuelle afin de stimuler la croissance économique et le développement social. Nous rappelons que la mission de l'OMPI est de promouvoir la propriété intellectuelle auprès des entreprises et de sensibiliser le monde entier à la valeur de la propriété intellectuelle en tant que moteur du développement et de la compétitivité. Il est donc parfaitement juste de soutenir les efforts d'assistance technique pour les membres qui le souhaitent afin de renforcer leurs capacités et de les intégrer plus efficacement dans le système. Nous nous attendons à une augmentation au cours de la deuxième année de l'exercice biennal, et le nombre de dépôts n'en est pas le seul indicateur

car le nombre de transactions a augmenté de 130%. Le nombre de dépôts illustre toutefois la nécessité d'intensifier les efforts de renforcement des capacités et de sensibilisation afin que tous les membres actuels du système puissent augmenter le nombre de leurs dépôts, et pour faciliter l'utilisation du système. L'utilisation et la reconnaissance nationale des indications géographiques sont une étape nécessaire qui passe par un recensement de ces indications, la définition d'un cahier des charges et une démarche claire. Nous encourageons l'Organisation à aider les membres à continuer de renforcer leurs capacités techniques et à valoriser efficacement leurs indications géographiques. Nous estimons qu'un système d'enregistrement efficace des indications géographiques continuera à se développer et à prendre de la valeur, et que l'importance économique, culturelle et environnementale des indications géographiques sera de plus en plus reconnue, en particulier au regard des objectifs de développement durable. Je vous remercie, Monsieur le président.

195. La délégation de la Suisse : Merci Monsieur le président. Nous remercions la vice-directrice générale, Madame Wang, et le Secrétariat des explications fournies sur le système de Lisbonne. La Suisse soutient le budget proposé pour le système de Lisbonne. Au cours des deux dernières années, neuf nouveaux membres ont adhéré à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne, dont quatre sont des pays en développement et des pays les moins avancés. Il y a donc un besoin accru de renforcement des capacités et de sensibilisation à la manière d'utiliser efficacement le système. Cela nécessite, à notre avis, l'attribution de ressources plus importantes. Compte tenu de l'excédent général de 7,6 millions de francs suisses inscrit au budget de l'Organisation pour le prochain exercice biennal, nous estimons que le budget proposé pour le système de Lisbonne peut permettre de répondre aux besoins des nouveaux membres en matière de renforcement des capacités. Monsieur le président, nous soutenons également les dépenses budgétisées pour la promotion du système de Lisbonne. Les activités de promotion comprennent la diffusion de la culture de la propriété intellectuelle et la sensibilisation au potentiel que présente la propriété intellectuelle pour soutenir la croissance économique et sociale. L'OMPI a pour mission de promouvoir la propriété intellectuelle auprès des entreprises et de sensibiliser le monde entier à la valeur des actifs incorporels en tant que levier de développement et de compétitivité. Il semble donc judicieux de concentrer à présent les dépenses et les efforts sur l'assistance technique à nos membres qui en font la demande, afin de renforcer leur capacité à utiliser rapidement le système de manière efficace et rationnelle. Monsieur le président, en ce qui concerne les chiffres des dépôts selon le système de Lisbonne en 2024, permettez-moi tout d'abord de souligner qu'ils ne couvrent que l'année 2024. Nous sommes convaincus que le nombre de demandes déposées auprès du système de Lisbonne augmentera au cours de la seconde moitié de l'exercice biennal en cours. Cela dit, ce faible nombre de demandes atteste de la nécessité d'intensifier les efforts de renforcement des capacités et de sensibilisation afin de permettre à tous les membres actuels du système de Lisbonne d'accroître et de faciliter leur utilisation du système. Enfin, nous notons que le tableau 3 du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024 concerne les services relevant des systèmes d'enregistrement mondiaux. Cependant, en ce qui concerne le système de Lisbonne, le tableau 3 n'indique que le nombre de demandes, alors que les services de Lisbonne vont au-delà du traitement des demandes. De fait, le Service d'enregistrement de Lisbonne a connu en 2024 une augmentation de 130% des transactions, ce qui représente une progression considérable par rapport à 2023.

196. La délégation de l'Égypte : Je vous remercie. Je voudrais remercier aussi la vice-directrice générale de ses explications. Nous nous réjouissons de recevoir des informations supplémentaires sur les travaux menés dans le domaine des brevets et de la technologie et sur la manière de mieux exploiter le potentiel de ce secteur au profit de l'ensemble de l'Organisation. Merci.

197. La délégation de la Hongrie : Je vous remercie, Monsieur le président. La Hongrie soutient les déclarations faites par les délégations du Pérou, de l'Algérie, de la République islamique d'Iran, du Ghana, de la France et de la Suisse. Nous souscrivons pleinement aux

arguments présentés par ces délégations concernant le programme de travail et budget proposé et la performance du système de Lisbonne. Nous tenons également à remercier le Secrétariat de ses réponses et de ses explications détaillées à ce sujet. La Hongrie soutient le budget du système de Lisbonne tel que proposé par le Secrétariat. Nous nous félicitons de l'élargissement de la communauté de l'Union de Lisbonne par le biais des ratifications et des adhésions à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne dont nous avons été témoins au cours des dernières années. L'augmentation du nombre de membres, qui comprend des pays en développement et des pays les moins avancés, montre clairement que le renforcement des capacités et la sensibilisation sont des éléments essentiels à un fonctionnement efficace du système, tant pour les nouveaux membres que pour les membres actuels de l'Union de Lisbonne. Nous estimons que ces activités devraient être soutenues par l'attribution de ressources financières adéquates. La délégation soutient également les dépenses proposées en matière de promotion car ces activités sont de la plus haute importance. Les activités de promotion menées par le système de Lisbonne comprennent l'assistance technique, le renforcement des capacités, la sensibilisation et la diffusion des connaissances sur la protection des indications géographiques dans le monde entier au profit des économies locales des pays en développement et des pays les moins avancés mais aussi des pays développés. Compte tenu de la situation financière de l'Organisation et de l'excédent budgétaire prévu pour 2026-2027, nous estimons que le budget proposé répond aux objectifs susmentionnés. C'est pourquoi nous l'approuvons. Enfin, en ce qui concerne la performance du Service d'enregistrement de Lisbonne en 2024 et le nombre relativement faible de demandes internationales, il convient de noter que cette performance ne saurait être caractérisée uniquement par le nombre de demandes déposées. Elle recouvre également d'autres transactions. Ces transactions ont produit des revenus importants et ont permis au Service d'enregistrement de Lisbonne de dépasser dès 2024 les estimations générales de revenus pour 2024 et 2025. Je vous remercie, Monsieur le président.

198. La délégation de l'Italie : Merci Monsieur le président. Tout d'abord, permettez-moi de remercier le Secrétariat des données et des documents fournis, ainsi que de ses explications claires. Monsieur le président, l'Italie soutient le budget du prochain exercice biennal. En particulier, s'agissant du système de Lisbonne, les indications géographiques représentent un outil précieux pour la valorisation et la protection des produits agricoles et non agricoles qui présentent des caractéristiques uniques liées au territoire d'origine. Elles permettent de préserver et de valoriser les traditions locales et les savoirs ancestraux des communautés de producteurs locaux. D'un point de vue économique, les indications géographiques peuvent être un moteur important des économies locales car elles contribuent à créer une solide réputation internationale, ce qui favorise les exportations, stimule l'emploi dans les zones rurales et renforce l'économie des secteurs d'activité liés à la tradition et à la qualité. En un mot, elles constituent un instrument de protection de la qualité et de l'authenticité des produits, mais aussi un moyen de promouvoir la pérennité environnementale, la culture locale et le développement de l'économie rurale. Dès lors, le système de Lisbonne doit être conçu comme un système international unique qui vise à instaurer une coopération entre les pays ainsi qu'une reconnaissance et une protection mutuelles des principaux atouts culturels, environnementaux et économiques au bénéfice de nombreuses personnes dans le monde entier. C'est la raison pour laquelle nous pensons que le système de Lisbonne devrait être plus accessible à toutes les parties intéressées dans le monde et qu'il convient de promouvoir l'utilisation de solutions informatiques et de tenter de réduire la charge administrative. L'Italie confirme son engagement en faveur de la viabilité financière à long terme de l'OMPI, malgré la baisse de l'excédent. L'OMPI reste aujourd'hui une organisation financièrement solide. La délégation de l'Italie est ouverte à un débat plus approfondi entre les membres du système de Lisbonne sur la manière de combler le déficit de cette Union. En outre, nous encourageons l'OMPI à continuer de contribuer à la diffusion d'informations et à la sensibilisation au système de Lisbonne. La plupart des mesures prises par l'OMPI dans différents pays pour tirer parti des actifs de propriété intellectuelle locaux se sont révélées très fructueuses. Elles ont aidé de nombreuses petites entreprises, en particulier des femmes entrepreneurs, à se développer et à devenir

compétitives, favorisant ainsi la création d'emplois et améliorant la notoriété de marques nationales. Nous encourageons les membres de l'OMPI à prendre conscience de l'importance et du potentiel économique des indications géographiques et à adhérer au système de Lisbonne. Merci Monsieur le président.

199. La délégation du Portugal : Merci, Monsieur le président, de nous donner la parole. Le Portugal soutient pleinement plusieurs déclarations précédentes. Il soutient sans réserve le budget du système de Lisbonne car celui-ci a connu récemment neuf nouvelles adhésions, dont un grand nombre sont des pays en développement ou des pays les moins avancés. Il est donc absolument nécessaire de renforcer les capacités et la sensibilisation à l'égard de ce système. À notre avis, cela nécessite sans aucun doute des ressources plus importantes. Au demeurant, il est évident que les activités de promotion sont fondamentales. Il s'agit de diffuser la culture de la propriété intellectuelle et de sensibiliser au potentiel de la propriété intellectuelle pour soutenir la croissance économique et sociale. L'OMPI a pour mission de promouvoir la propriété intellectuelle auprès des entreprises et de sensibiliser le monde entier à la valeur des actifs incorporels, y compris les indications géographiques. Enfin, nous souhaitons déclarer que les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation relèvent clairement du mandat de l'Organisation consistant à promouvoir des mesures qui facilitent la protection efficace de la propriété intellectuelle dans le monde entier, conformément à l'article 4 de la Convention instituant l'OMPI. Merci.

200. La délégation des États-Unis d'Amérique : En ce qui concerne les points de vue exprimés par d'autres États membres sur la nécessité d'attribuer des fonds au système de Lisbonne, nous réaffirmons résolument que toutes les Unions financées par des cotisations doivent être financièrement viables. Nous encourageons les États membres à prendre des mesures pour parvenir à cette viabilité et nous continuons à demander instamment à tous les États membres de veiller à ce que toutes les Unions financées par des cotisations, y compris le système de Lisbonne, respectent leurs obligations conventionnelles. Nous réaffirmons également que les États-Unis d'Amérique ne peuvent soutenir aucune augmentation du budget de Lisbonne. Je vous remercie, Monsieur le président.

201. La délégation de la Fédération de Russie : Merci Monsieur le président. Nous remercions aussi le Secrétariat, en particulier les vice-directeurs généraux, de leurs commentaires et de leurs éclaircissements. Nous remercions également la directrice du Service d'enregistrement de Lisbonne. La Fédération de Russie soutient les activités de tous les systèmes d'enregistrement internationaux, sans exception. Nous soulignons que le mandat de l'Organisation comprend des travaux visant à assurer la protection et le respect de tous les objets de propriété intellectuelle, en particulier dans le contexte de l'amélioration de la qualité des services fournis pour faciliter la tâche des utilisateurs. Pour notre part, nous soutenons systématiquement le principe de solidarité des Unions du point de vue du financement de leurs activités. Au demeurant, les volumes de financement accordés doivent être suffisants pour assurer le bon fonctionnement de toutes les Unions. La Russie a adhéré au système de Lisbonne en 2023. Les déposants et les titulaires de droits d'auteur russes ont déjà commencé à utiliser le système de Lisbonne. Dans la Fédération de Russie, qui est l'un des plus grands États multinationaux au monde et qui possède la plus riche diversité culturelle et une expérience unique en matière de préservation des traditions des peuples, il existe une forte demande de protection des produits traditionnels, des arts populaires et de l'artisanat. À cet égard, nous soulignons l'importance de continuer à développer le système de Lisbonne pour augmenter le nombre de ses membres, et d'échanger régulièrement les expériences et les démarches entre différents organismes dans le cadre de manifestations organisées par le Service d'enregistrement. Par ailleurs, en ce qui concerne les systèmes de Madrid et de La Haye, ainsi que la question du développement des régimes linguistiques de ces systèmes, nous remercions la vice-directrice générale, Madame Wang, de ses éclaircissements. Dans le cadre de la poursuite des débats sur l'importance du principe du multilinguisme, nous proposons de déclarer que ce domaine de travail est prioritaire au sein du Secteur des marques

et des dessins et modèles. Nous sommes disposés à travailler sur une proposition particulière visant à améliorer cette partie du texte du projet de programme de travail et budget afin de jeter les bases de débats ultérieurs. Je vous remercie.

202. Le président : Merci à la Fédération de Russie. Chers collègues, nous avons eu amplement l'occasion de nous exprimer sur les deux secteurs que nous avons examinés, le Secteur des brevets et de la technologie et le Secteur des marques et des dessins et modèles. Certaines questions ont été posées. Le Secrétariat s'est efforcé de répondre à la plupart d'entre elles. Il me semble qu'il existe une certaine divergence de vues sur la démarche à adopter dans ces secteurs. Je constate qu'il y a encore quelques questions, notamment de la part de la délégation de la Chine, et je lui suis reconnaissant d'avoir proposé de travailler avec le Secrétariat pour obtenir des réponses. Avec votre permission, je voudrais proposer de clore le débat sur ces deux secteurs, et je vous invite à tenter de trouver des solutions avec le Secrétariat de manière bilatérale, comme l'a indiqué la Chine. J'encourage vivement les autres délégations à établir un dialogue entre elles s'il y a des divergences et à tenter de jeter des ponts pour parvenir à une solution consensuelle. Cette démarche étant entendue, nous allons clore le débat sur ces deux secteurs. Je vous invite maintenant à porter votre attention sur les deux secteurs suivants, le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création et le Secteur du développement régional et national. Je demande à toutes les délégations de s'exprimer, si elles le souhaitent, sur ces deux secteurs, le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création et le Secteur du développement régional et national.

203. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. S'agissant du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création, le groupe B reconnaît le rôle essentiel qu'il joue pour promouvoir les droits des créateurs et favoriser les économies de la création dans le monde entier. Nous suivons également avec grand intérêt les travaux de ce secteur, en particulier l'aide à la mise en œuvre des traités et le soutien aux organismes de gestion collective qui permettent aux États membres de construire des écosystèmes créatifs solides à l'ère numérique. Le groupe B aimerait comprendre les raisons de la forte diminution des ressources destinées à ce secteur au cours du prochain exercice biennal par rapport à l'exercice actuel, en notant une diminution des dépenses de 27% au total. L'évaluation de la valeur de l'économie de la création est essentielle pour que les États membres reconnaissent son incidence sur leurs économies et pour sensibiliser au droit d'auteur et aux droits voisins dans un contexte plus large. Nous souhaitons connaître l'état d'avancement du Modèle de données sur l'économie de la création et en savoir plus sur son potentiel considérable dans ce domaine. En ce qui concerne le Secteur du développement régional et national, le groupe B se félicite de la transparence et des détails fournis sur la mise en œuvre des projets de propriété intellectuelle et de développement. La présentation de chiffres et d'indicateurs d'exécution clairs, tels que le nombre de projets ayant produit les effets escomptés ou franchi des étapes importantes, offre aux États membres un aperçu plus complet de la portée, de l'incidence et de l'état d'avancement des travaux de l'OMPI en matière de développement. Le groupe B apprécie particulièrement l'accent mis sur les projets à fortes retombées qui sont orientés vers les communautés, notamment ceux qui renforcent l'autonomie des jeunes et des femmes, la sensibilisation à la propriété intellectuelle et le soutien aux industries de la création et de la culture au niveau local. En ce qui concerne le renforcement des capacités, le groupe B apprécie l'expansion constante des cours de l'OMPI, des programmes conjoints de master et des institutions nationales de formation en matière de propriété intellectuelle. Nous encourageons la poursuite des efforts visant à adapter la formation et l'assistance technique aux besoins des pays les moins avancés et des pays en développement en matière de propriété intellectuelle, et à mesurer l'efficacité de ces interventions au regard de la satisfaction des participants et de l'application des compétences acquises. Je vous remercie, Monsieur le président.

204. La délégation du Nigéria : Merci Monsieur le président. Au Nigéria, l'économie de la création est dynamique mais sa taille et sa valeur réelles restent cachées. Tout d'abord, alors

que nous nous apprêtons à réformer nos comptes nationaux, nous demandons l'assistance technique de l'OMPI pour déployer le Modèle de données sur l'économie de la création au Nigéria. Des données précises et ventilées révéleront toute la contribution de nos créateurs numériques, ce qui permettra d'élaborer des politiques et des investissements plus judicieux. Deuxièmement, les créateurs ont des difficultés à se développer dans le cadre actuel du respect de la vie privée car celui-ci est très coûteux. Nous demandons donc à l'OMPI de créer une boîte à outils adaptée à l'Afrique qui contienne des conseils juridiques clairs sur le recours à des technologies de filigrane et d'empreintes digitales peu coûteuses que les PME puissent réellement s'offrir. Cette boîte à outils permettrait de faire respecter davantage la législation tout en tenant compte de la largeur de bande disponible et des réalités budgétaires de notre région. Troisièmement, la transparence est essentielle à l'ère de la diffusion en continu. Nous proposons d'accueillir l'atelier régional de formation intensive CLIP de l'OMPI à Abuja ou à Lagos. Cet atelier portera sur les métadonnées de la diffusion musicale en continu et le suivi des redevances. Le fait de réunir des titulaires de droits, des plateformes et des régulateurs sur le sol nigérian favorisera des flux de revenus équitables pour les artistes de toute l'Afrique de l'Ouest. Avec de meilleures données, des outils plus précis pour faire respecter les droits et des mesures pratiques de renforcement des capacités, nous pouvons transformer le talent créatif en une croissance inclusive durable. Monsieur le président, en ce qui concerne le Secteur du développement régional et national, nous voudrions rappeler au Secrétariat que l'Afrique abrite la population qui connaît la croissance la plus rapide au monde : nous avons plus de 400 millions de personnes de moins de 25 ans. Rien qu'au Nigéria, les jeunes entrepreneurs représentent déjà plus de 30% des PME enregistrées, mais trop peu d'entre eux transforment leur créativité en actifs intellectuels protégés. Dans le cadre du Secteur du développement régional et national, le Nigéria demande donc instamment à l'OMPI d'accorder clairement la priorité aux PME détenues par des jeunes. Investir dans les PME détenues par des jeunes n'est pas de la charité; c'est la voie la plus rapide vers des emplois durables, des chaînes de valeur régionales et une économie de la création résiliente. Par ailleurs, ma délégation souhaite obtenir des éclaircissements sur le résultat escompté 4.1. Le programme de travail et budget proposé indique que la mise en œuvre suivra l'ordre du jour convenu pour les trente-deuxième et trente-troisième sessions du CDIP. Pourquoi n'est-il pas fait mention de l'ordre du jour convenu pour la trente-quatrième session? Nous demandons au Secrétariat d'inclure explicitement la trente-quatrième session du CDIP dans les résultats escomptés 4.1 et de prendre en compte ses résultats dans le plan de travail. Je vous remercie.

205. La délégation du Japon : Merci Monsieur le président. Je m'exprime à titre national en ce qui concerne le Secteur du développement régional et national. En coopération avec l'OMPI, le Japon fournit depuis 1987 une assistance aux pays en développement par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire mondial du Japon pour la propriété industrielle. Nous souhaitons poursuivre nos efforts pour que nos programmes d'assistance soient encore plus fructueux. Le Japon, en coopération avec l'OMPI, s'est engagé à poursuivre l'amélioration de ses initiatives de coopération afin de garantir une utilisation encore plus efficace et rationnelle de ce fonds fiduciaire. Je vous remercie, Monsieur le président.

206. La délégation du Pakistan : Merci Monsieur le président. La présente déclaration est prononcée à titre national. Nous reconnaissons l'importance du travail accompli par le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création, en particulier pour promouvoir la valeur des industries de la création, contribuer au développement des organisations de gestion collective et aider les États membres à mettre en place des cadres juridiques, institutionnels et politiques appropriés. Nous sommes favorables à la poursuite de l'assistance technique, au renforcement de l'infrastructure des droits d'auteur et à un meilleur soutien aux créateurs locaux et aux industries culturelles. Ma délégation remercie en outre le Secteur du développement régional et national des efforts constants et stratégiques qu'il déploie pour mettre en œuvre le Plan d'action de l'OMPI pour le développement et contribuer aux Objectifs plus larges de développement durable. Nous saluons en particulier le travail accompli par le secteur pour promouvoir l'utilisation des éléments de flexibilité prévus dans l'Accord sur les ADPIC afin de

faire en sorte que les systèmes de propriété intellectuelle soient équilibrés et axés sur le développement, et de favoriser l'élaboration et le renforcement de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et d'initiatives nationales et régionales de renforcement des capacités, notamment par une assistance technique à la mise en place d'institutions de formation en matière de propriété intellectuelle et de cours proposés par l'Académie de l'OMPI. La délégation du Pakistan salue également le rôle important joué par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle et encourage les secteurs de l'OMPI à continuer d'assurer la cohérence de leurs programmes de travail avec les recommandations de ce comité. Monsieur le président, nous proposons que les mesures suivantes soient prises pour renforcer le travail important du secteur : La transparence et le détail de la classification des dépenses de développement peuvent être améliorés par une ventilation claire par domaine thématique et par type de soutien, notamment pour ce qui concerne la formation, le conseil et l'équipement. Cette méthode permettrait de mieux illustrer les effets des mesures et de garantir un soutien ciblé. Les indicateurs d'exécution pourraient également être élargis pour indiquer tout particulièrement la correspondance avec les ODD, au-delà de la satisfaction des utilisateurs, afin que les résultats en matière de développement soient plus précis et mesurables. Le Pakistan estime qu'un Secteur du développement régional et national renforcé et doté de ressources suffisantes serait essentiel pour remplir le mandat de l'OMPI en matière de développement et contribuer aux ODD en tant que membre de la famille des Nations Unies. Je vous remercie.

207. La délégation des États-Unis d'Amérique : Merci Monsieur le président. D'une manière générale, les États-Unis continuent de s'inquiéter de la prévalence des ODD dans l'ensemble du document, y compris dans les parties relatives au droit d'auteur et aux industries de la création ainsi qu'au Secteur du développement régional et national. Ils s'opposent à l'utilisation des ODD pour guider les travaux de l'OMPI. Les travaux de l'OMPI doivent être guidés par le mandat de l'OMPI. En ce qui concerne le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création, les États-Unis approuvent les ressources consacrées à des programmes tels que les ateliers CLIP ainsi qu'à la mise en œuvre d'importants traités en matière de droit d'auteur tels que le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes. Nous constatons que d'une manière générale, le budget attribué au Secteur du droit d'auteur et des industries de la création est en baisse par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, une augmentation de plus de 650 000 francs suisses est proposée pour les missions du personnel et les voyages de tiers, qui représentent désormais près de 10% du budget du secteur, contre 5% au cours de l'exercice précédent. Nous demandons au Secrétariat de bien vouloir nous fournir des informations supplémentaires sur les raisons de l'augmentation du budget des voyages. En ce qui concerne le Secteur du développement régional et national, les États-Unis d'Amérique sont fermement convaincus que toutes les initiatives mentionnées à la page 40 de la version anglaise dans le cadre de la quatrième priorité du secteur doivent mettre en lumière le rôle essentiel joué par les droits de propriété intellectuelle et permettre de faire en sorte que tout transfert de technologie se fasse sur une base volontaire et selon des conditions convenues d'un commun accord. En outre, au lieu de faire des allusions générales au changement climatique en le présentant comme une question politique ou comme la cause première de certains problèmes, les États-Unis d'Amérique encouragent l'OMPI à se concentrer sur des problèmes environnementaux précis, par exemple la pureté de l'air ou la propreté de l'eau, les incendies de forêt, les inondations, les sécheresses, l'élévation du niveau de la mer, ainsi que sur des mesures raisonnables de protection de l'environnement telles que l'amélioration de l'accès à une énergie abordable, fiable et sûre et le renforcement de la résilience et de la planification en cas de catastrophe. Je vous remercie, Monsieur le président.

208. La délégation du Brésil : Merci Monsieur le président. Le Brésil se félicite de pouvoir commenter le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 et souhaite formuler des observations précises dans les deux domaines fondamentaux suivants : le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création et le Secteur du développement régional et national.

Nous notons avec inquiétude la proposition de réduction de 27% du budget du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création, qui passerait de 37,8 millions de francs suisses en 2024-2025 à 27,5 millions de francs suisses en 2026-2027. Compte tenu de l'importance croissante de l'économie de la création au niveau mondial et de l'importance d'un développement intégrant le droit d'auteur, cette réduction budgétaire soulève des questions quant à la capacité de l'Organisation de maintenir les niveaux actuels d'activités normatives, analytiques et de coopération au développement, compte tenu notamment de l'évolution technologique spectaculaire de l'intelligence artificielle et du débat approfondi qui est mené sur ses conséquences pour les secteurs culturels. Nous soulignons la nécessité d'assurer des ressources suffisantes au Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), notamment pour ses sessions semestrielles régulières, et de soutenir les études sur les limitations et exceptions, la radiodiffusion et les questions relatives à l'environnement numérique, en particulier l'intelligence artificielle. Le Brésil encourage le Secrétariat à maintenir l'élan de ce comité essentiel, qui offre une plateforme pour faire avancer des débats internationaux pondérés et trouver des solutions axées sur le développement. En ce qui concerne le Secteur du développement régional et national, le Brésil se félicite du lien explicite établi dans le projet de budget avec le Plan d'action de l'OMPI pour le développement et les objectifs de développement durable (ODD). Nous prenons note de l'augmentation proposée de la dotation budgétaire du secteur, qui passe à 85,4 millions de francs suisses, et nous nous félicitons de la création du Fonds d'accélération pour le développement, qui s'inscrit dans le prolongement du Fonds de reconstruction. Le Brésil soutient résolument cette initiative et rappelle le succès de ses expériences en matière de propriété intellectuelle et de projets locaux, en particulier le projet consacré aux femmes afro-brésiliennes, qui démontre le potentiel de ces fonds pour renforcer les communautés mal desservies dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Nous saluons la réponse du Secrétariat sur la nature du rapport d'avancement et les répartitions sectorielles selon les ODD, et pour y donner suite, nous réitérons l'appel que nous avons lancé de longue date en faveur d'une plus grande transparence dans l'attribution des ressources selon les ODD et les activités du Plan d'action pour le développement dans la version finale de ces documents. Nous encourageons le Secrétariat à continuer de dépasser les critères qualitatifs pour adopter progressivement un cadre d'établissement de rapports quantitatifs liant les résultats escomptés aux flux financiers de manière claire et ventilée. Nous réaffirmons également l'importance de l'assistance technique régionale, notamment le renforcement des capacités des offices de propriété intellectuelle, le soutien aux organisations de gestion collective et la formation des communautés locales et des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME). Ces initiatives sont essentielles pour garantir que la propriété intellectuelle continue d'être un catalyseur horizontal qui soit véritablement utile à un développement inclusif et durable, comme l'a déclaré le Directeur général dans son discours d'ouverture. Enfin, nous sommes favorables à la poursuite d'un soutien financier et opérationnel adéquat au réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI, compte tenu du rôle déterminant qu'ils jouent pour faciliter la coopération en matière de développement dans toutes les régions. Si l'on prend l'exemple du Bureau de l'OMPI au Brésil, nous avons été en mesure, avec le soutien de l'Organisation, de populariser l'accès à la propriété intellectuelle et d'aider les utilisateurs de la propriété intellectuelle, les entrepreneurs, les innovateurs et les créateurs à réussir dans le pays, avec des répercussions dans toute la région de l'Amérique latine. Monsieur le président, j'ai quelques questions techniques à poser au Secrétariat. Nous les soumettrons par écrit, mais je voudrais en citer quelques-unes pour mémoire. En ce qui concerne le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création, et plus particulièrement la justification de la réduction budgétaire, quels sont les arguments et l'évaluation des effets de ses travaux qui ont permis de justifier la réduction budgétaire de 27% proposée pour ce secteur? S'agissant du soutien aux réunions du SCCR, le budget garantit-il l'organisation des deux sessions annuelles du SCCR avec un soutien en matière d'interprétation, de documentation et de participation pour les pays en développement? Quant au lien avec le Plan d'action pour le développement, quelle part du budget du secteur est-elle attribuée à des activités explicitement liées aux recommandations du Plan d'action et aux ODD pertinents? Par exemple les ODD 8, 9 et 11. En ce qui concerne le Secteur du développement

régional et national, et plus particulièrement le Fonds d'accélération pour le développement, quels sont les critères, la gouvernance et les mécanismes de conformité qui guideront la sélection, le suivi et l'évaluation des projets financés par ce Fonds? S'agissant de l'intégration de la proposition du Brésil relative au CDIP, le Secrétariat a-t-il intégré ou envisagé d'intégrer la proposition du Brésil figurant dans le document CDIP/34/2 sur l'ajout de parties consacrées aux ODD dans les modèles de projet et les rapports annuels? Si tel n'est pas le cas, quelles sont les prochaines étapes? Enfin, en ce qui concerne le soutien à la participation des peuples autochtones et des communautés locales, compte tenu de l'épuisement chronique du Fonds de contributions volontaires, existe-t-il un poste budgétaire dans le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 permettant d'assurer un soutien financier à la participation des peuples autochtones et des communautés locales au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)? Je vous remercie, Monsieur le président.

209. La délégation du Canada : Merci Monsieur le président. Le Canada soutient la déclaration faite par le Japon au nom du groupe B. En ce qui concerne le Secteur du développement régional et national, il encourage le Secrétariat à contribuer au développement, à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies et de plans nationaux en matière de propriété intellectuelle répondant aux besoins propres à chaque État membre, en consultation avec les parties prenantes locales, notamment les titulaires de droits, les intermédiaires et les utilisateurs finaux, selon les principes de l'appropriation nationale et de la pérennité. Le Canada soutient aussi particulièrement les initiatives et les projets qui visent à combler les lacunes dans l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle, en mettant l'accent sur la sensibilisation et l'autonomisation des groupes qui seraient autrement sous-représentés dans ces systèmes. Dans le même ordre d'idées, il souhaiterait savoir si le programme de formation, de mentorat et de mise en relation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle destiné aux femmes entrepreneurs, aux peuples autochtones et aux communautés locales se poursuivra au cours du prochain exercice biennal. Le Canada continue de considérer que les services fournis par l'Académie de l'OMPI améliorent concrètement la capacité des États membres à utiliser le système de propriété intellectuelle. Depuis 1997, le programme de perfectionnement des cadres de l'OMPI et de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada témoigne du partenariat solide établi entre le Canada et l'Académie et de l'engagement permanent du pays à soutenir les initiatives d'assistance technique de l'OMPI en faveur des pays en développement. Ce programme comprend un atelier d'une semaine en présentiel suivi d'un projet de 20 semaines permettant aux participants occupant un poste de cadre dans des offices de propriété intellectuelle des pays en développement de bénéficier d'une formation complète en matière de marques, de brevets et de gestion. La 27^e édition de ce programme devrait reprendre en octobre 2025. L'Office de la propriété intellectuelle du Canada se réjouit de poursuivre cette collaboration annuelle en 2026 et en 2027. En ce qui concerne les projets de l'Académie de continuer à établir des partenariats avec des institutions de différents pays pour proposer des programmes de formation à la propriété intellectuelle de haute qualité et à forte incidence, le Canada aimerait obtenir plus d'informations sur les efforts qui seront déployés pour offrir de tels programmes dans des langues officielles autres que l'anglais. Merci.

210. La délégation de l'Égypte : Je vous remercie, Monsieur le président. En ce qui concerne le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création, ma délégation est très reconnaissante de tous les efforts déployés par ce secteur au cours des dernières années, et nous attendons avec impatience la poursuite et l'intensification de ces travaux au service de tous les États membres, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés. À cet égard, il nous semble extrêmement important d'intensifier toutes les initiatives majeures comme les ateliers CLIP de l'OMPI et le programme WIPO Connect dans les pays en développement et les pays les moins avancés, ainsi que la création de partenariats sur le terrain pour exploiter et optimiser les avantages que nos pays retirent de ces initiatives. Nous souhaitons également souligner l'importance de certains travaux menés par ce secteur comme les programmes d'assistance technique et de soutien aux pays en développement et aux pays

les moins avancés, ainsi que l'utilisation du droit d'auteur et des droits voisins pour protéger les cultures et les traditions de nos pays. Nous nous réjouissons de la poursuite des efforts de ce secteur au cours du prochain exercice biennal. En conclusion, nous aimerions nous associer aux orateurs précédents qui ont demandé pourquoi le budget du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création a été réduit et quelle incidence cela aura sur le programme de travail de ce secteur.

211. La délégation de la Fédération de Russie : Merci Monsieur le président. En ce qui concerne le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création, la Fédération de Russie souligne l'importance de développer le droit d'auteur dans la sphère numérique et de soutenir les industries de la création. Nous estimons que ces piliers sont très importants dans le contexte de la poursuite des travaux de ce secteur. Nous espérons qu'au sein de ce secteur et du comité compétent, les États membres parviendront à se mettre d'accord sur les orientations du travail sur ces questions et à résoudre tous les problèmes. S'agissant du Secteur du développement régional et national, nous notons la coopération productive aux niveaux national et régional et le niveau élevé des interactions, notamment en ce qui concerne les événements pédagogiques conjoints destinés aux utilisateurs des pays de notre région. Nous nous félicitons également de l'étroite collaboration entre le Secteur du développement régional et national et le Bureau de l'OMPI dans la Fédération de Russie. Nous saluons le haut degré d'avancement de deux projets importants menés conjointement par le secteur et le Bureau en Russie l'année dernière. Il s'agit de projets de soutien aux petites et moyennes entreprises de la Fédération de Russie et d'un projet de sensibilisation à la propriété intellectuelle pour les peuples autochtones de Russie. Ces projets ont été menés à bien en collaboration avec le Bureau extérieur de l'OMPI et la Fédération de Russie. Nous en sommes particulièrement reconnaissants. Nous espérons que les projets et les activités du secteur et du bureau continueront à se développer et à couvrir des questions d'actualité pour contribuer à relever les défis et à atteindre les objectifs nationaux, régionaux et internationaux que se sont fixés l'Organisation et la Fédération de Russie. Nous notons également l'importance des travaux visant à mettre en œuvre le Plan d'action pour le développement et la contribution à la réalisation des objectifs de développement durable. Nous estimons que la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et la réalisation des objectifs de développement durable constituent un élément extrêmement important du travail de l'OMPI. C'est une activité transversale à tous les projets et activités de l'Organisation. Nous espérons que les ressources investies seront suffisantes pour mettre en œuvre tous les projets prévus dans le Secteur du développement régional et national, et nous sommes tout disposés à continuer de travailler avec toutes les parties dans l'ensemble de ces domaines.

212. La délégation de la Chine : Merci Monsieur le président. Je serai très bref. La Chine remercie le Secteur du développement régional et national et salue les efforts qu'il a déployés pour promouvoir le développement des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. En s'appuyant sur son fonds fiduciaire, la Chine continuera à faire de son mieux pour soutenir les pays en développement du Sud. Nous continuerons à participer de manière constructive aux débats sur la mise en œuvre complète du Plan d'action de l'OMPI pour le développement et sur sa cohérence avec les objectifs de développement durable des Nations Unies. Nous notons qu'à la page 40 de la version anglaise, il est prévu que le secteur établisse de bonnes pratiques et des partenariats pour relier la propriété intellectuelle aux initiatives en matière d'innovation sociale. Nous aimerions que le Secrétariat fournisse plus de détails sur les activités précises prévues à cet égard. Je vous remercie.

213. Le président : Merci à la Chine. Chers collègues, nous sommes arrivés à la fin de la liste établie pour ce matin. Le Secrétariat a dûment noté les questions posées sur le deuxième groupe de deux secteurs. Nous reviendrons après la pause pour donner l'occasion à toute autre délégation qui le souhaite de poser une question, et nous demanderons au Secrétariat d'y répondre. Je donne la parole à la France avant de lever la séance.

214. La délégation de la France : Je vous remercie, Monsieur le président. Juste une question, si vous le permettez, pour savoir si nous pouvons faire d'autres déclarations cet après-midi puisque vous avez clos la liste des orateurs de la matinée. Merci.

215. Le président : Merci à la France. Nous n'avons clos la liste que pour la séance du matin. Lorsque nous reprendrons nos travaux, vous aurez donc l'occasion de prendre à nouveau la parole pour faire des commentaires ou poser d'autres questions. Sur ce, chers collègues, la séance est levée. Merci.

216. Le vice-président : Mesdames et Messieurs les délégués, c'est un plaisir de vous retrouver pour cette séance de l'après-midi. Nous allons poursuivre les travaux que nous avons entamés ce matin. Comme vous le savez, nous allons consacrer beaucoup de temps cette semaine à l'examen du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. Avant de passer à cet examen, permettez-moi de vous rappeler que pour exercer vos droits linguistiques, si vous avez établi vos déclarations par écrit, veuillez les envoyer à l'équipe d'interprètes. Vous pouvez le faire à l'adresse électronique que le Secrétariat a mise en place hier, à savoir interpretation@wipo.int. Cela faciliterait grandement la tâche des interprètes et vous permettrait de vous exprimer dans la langue à laquelle vous avez droit. Comme je le disais, nous allons reprendre là où nous nous sommes arrêtés ce matin. Permettez-moi de vous rappeler que nous examinons actuellement le programme de travail et budget proposé pour le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création et le Secteur du développement régional et national. Toute délégation qui souhaite s'exprimer peut encore prendre la parole. Nous sommes arrivés à la fin de la liste des orateurs dans la matinée, mais cette liste est à nouveau ouverte. Je vais tout d'abord donner la parole à la délégation qui a demandé à s'exprimer avant la pause déjeuner, à savoir la délégation de la France.

217. La délégation de la France : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Nous saluons les initiatives présentées dans le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. La France se réjouit de contribuer à ce secteur par le biais de son fonds fiduciaire et continuera à jouer un rôle important dans le Secteur du développement régional et national. En ce qui concerne le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création, les initiatives en cours montrent que l'accent est mis sur la protection et la promotion de la création intellectuelle dans le cadre de projets tels que le renforcement des capacités nationales et régionales dans le domaine de la gestion collective ou le soutien aux créateurs dans un environnement numérique, ces domaines étant essentiels. Cependant, nous notons que le budget a diminué depuis l'exercice biennal précédent, ce qui fait naître des inquiétudes quant à la capacité de mettre en œuvre efficacement des projets dans ce secteur. Pourrions-nous obtenir des éclaircissements sur les raisons de cette réduction budgétaire et sur les mesures prévues pour garantir que les résultats prévus seront atteints malgré la situation budgétaire restreinte?

218. La délégation de l'Égypte : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. En ce qui concerne le Secteur du développement régional et national, nous saluons les travaux qu'il a réalisés au sein de cette Organisation pour promouvoir le développement de l'économie et de la société, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés, en coopération avec ces pays selon les priorités et les besoins au niveau national, tout en gardant à l'esprit les objectifs de développement durable lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre de telles activités à la lumière du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Ces travaux renforceront le rôle de l'Organisation dans ce domaine, et nous saluons ces initiatives et toutes les activités qui peuvent avoir des effets directs sur le terrain grâce à la coopération avec les PME, les femmes, les jeunes et les communautés locales, alors que nous cherchons à développer des systèmes respectueux de l'environnement qui permettent néanmoins de favoriser la créativité. Nous espérons que d'autres projets seront annoncés au fur et à mesure que nous progressons et que nous poursuivons les travaux de l'Organisation. Nous espérons vivement que dans le cadre des activités de l'Organisation, ce secteur jouera un rôle déterminant pour coordonner l'assistance technique et le renforcement des capacités. Cela

nous aidera à relever les nouveaux défis qui se présentent, en particulier ceux qui découlent des nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle et son incidence sur la créativité et les systèmes créatifs dans les pays en développement.

219. Le vice-président : Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autre demande de parole de la part des délégations. Je donne donc la parole au Secrétariat qui répondra à vos questions. Je vais donner la parole au Secrétariat, qui coordonnera ensuite les réponses en donnant la parole aux personnes concernées.

220. Le Secrétariat : Merci Monsieur le président. Avant de donner la parole aux responsables sectoriels, permettez-moi de répondre à une question posée par plusieurs délégations, à savoir la diminution du budget du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création. Cette diminution est principalement due – de fait, elle est entièrement due – à la réorganisation de la Division de l'information et de la communication numérique et au transfert de la fonction de développement des droits d'auteur au Secteur du développement régional et national. L'intégration du développement des droits d'auteur dans le Secteur du développement régional et national a permis de mettre en place un guichet unique pour la propriété industrielle et le droit d'auteur tout en améliorant les services de coopération au développement offerts aux États membres. Le transfert des fonctions de communication numérique, qui comprend donc les sections de la communication sur le Web, de la publication et de la conception, vers le Secteur de l'infrastructure et des plateformes permettra de rapprocher les fonctions essentielles de marketing et de communication numérique en vue de renforcer le message de la marque OMPI, d'intégrer l'ensemble du parcours du client et de permettre une prise de décision fondée sur des données en s'appuyant sur des analyses et des réflexions en temps réel. Il s'agit donc de renforcer les synergies entre la fonction de service à la clientèle, qui fait déjà partie du Secteur de l'infrastructure et des plateformes, et les activités de marketing et de communication numérique. De plus, nous avons ajouté au programme de travail sur le droit d'auteur et les œuvres de création du secteur un total de 2,6 millions de francs suisses pour la mise en place du programme de données sur l'économie de la création. Ainsi, d'une part la communication et les publications sur le Web sont transférées au Secteur de l'infrastructure et des plateformes, et d'autre part nous avons ajouté 2,6 millions pour la création d'un Modèle de données sur l'économie de la création. Je cède à présent la parole à la vice-directrice générale chargée du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création pour répondre aux questions concernant plus particulièrement ce domaine.

221. La vice-directrice générale chargée du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création : Merci de m'avoir donné la parole. Je vais reprendre les questions dans un ordre différent de celui dans lequel elles ont été posées. Je commencerai par la question des États-Unis d'Amérique sur les frais de voyage. Les États-Unis d'Amérique ont constaté une augmentation de 5% à 10% au titre des voyages dans le budget. En réponse à cette question, comme Mme Bachner vient de le dire, il y a eu une diminution de la dotation de base depuis le dernier exercice biennal. Ainsi, le pourcentage par rapport au total ne traduit pas l'augmentation réelle des frais de voyage. L'augmentation prévue devrait couvrir le déploiement d'un nouveau programme visant à construire un Modèle de données sur l'économie de la création qui n'existait pas au cours de l'exercice précédent et pour lequel nous avons prévu un certain nombre de voyages dans les pays qui lancent ce programme. Beaucoup de travail sera effectué à distance, mais il y aura aussi des moments où il sera nécessaire de réunir l'équipe sur le terrain. Nous prévoyons un ou deux voyages dans les pays qui lanceront le programme. La deuxième augmentation s'explique par la deuxième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes, dont les frais sont inscrits au budget du prochain exercice biennal. Les participants financés par l'OMPI verront leurs frais de déplacement à Genève pris en charge. La troisième explication, qui est également une bonne raison, tient à l'expansion du Programme mondial d'attribution de prix. Il s'agit d'un programme récent, mais comme nous le constatons aujourd'hui, sa situation se développe d'année en année. L'augmentation des frais de voyage couvre l'accroissement du nombre de lauréats et

une légère augmentation de la taille du jury international, qui se réunit une fois par an. Il est important que le jury soit présent lors de la remise des prix. Ce programme n'offre pas de récompense financière, mais il prévoit un mentorat pour les lauréats. Au cours de l'année, les lauréats peuvent soit se rendre dans certains pays pour obtenir les conseils de certains mentors, soit recevoir la visite des mentors qui se déplacent jusqu'à eux. Ce programme engage lui aussi une petite dépense de voyage. Mais comme je l'ai dit, elle est très liée à l'évolution positive de cette activité. Le budget prévu est de 650 000 francs suisses, dont environ 400 000 francs suisses pour les tiers et 200 000 francs suisses pour les ressources internes de l'OMPI. Deuxièmement, je viens d'évoquer les deux sessions du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes. Le Brésil a posé une question à ce sujet. C'est tout à fait exact. Ces deux sessions sont budgétisées pour le prochain exercice biennal, mais je dois vous rappeler que cette dotation est sans préjudice de la prérogative du Directeur général d'établir le calendrier de l'OMPI. Néanmoins, deux réunions sont prévues sous réserve de la remarque que je viens de faire. Troisièmement, vous avez été nombreux à soulever la question de la mise en place de ce nouveau programme appelé Modèle de données sur l'économie de la création. Vous avez demandé comment ce programme serait mis en œuvre, quelle trajectoire de développement il suivrait au fil du temps et en quoi il rejoignait les objectifs de développement durable. Ce programme sera mis en œuvre sur la base d'un document de réflexion exposant une méthode qui consiste à recueillir des données provenant du Secteur des industries de la création, à les analyser et à utiliser ensuite ce travail d'analyse pour mesurer le potentiel des industries de la création pour le développement national et sa contribution à la richesse du pays. Ce qui distingue ce programme de ceux qui ont pu exister par le passé ou qui existent encore mais ne mesurent pas la même chose, c'est que la méthode employée évalue réellement le potentiel de croissance. Grâce à ce programme, les pays qui décideront de l'appliquer à leur propre économie créative pourront ensuite utiliser des indicateurs pour suivre l'évolution du secteur d'une année sur l'autre et évaluer l'incidence d'une mesure ou d'un groupe de mesures afin de vérifier, d'analyser et d'examiner les facteurs susceptibles d'avoir une meilleure incidence sur le secteur de la création. Le programme aidera donc certainement les professionnels, mais il servira aussi de boussole permettant aux États de savoir si leur secteur de la création va dans la bonne direction et s'il est sur la bonne voie pour tirer le meilleur parti de son potentiel de croissance. Cette méthode a été établie en coopération avec des experts internationaux issus de milieux et de cultures différents afin de garantir une démarche aussi ouverte que possible. Nous avons lancé un certain nombre de projets pilotes. Le premier se déroule aux Philippines. Ce pays a eu le courage de servir de premier cadre d'essai pour ce projet. Nous avons également lancé un autre projet pilote, qui est un peu plus qu'un projet pilote à proprement parler car le premier projet pilote a été lancé aux Philippines en juin de l'année dernière. Les premiers pays à avoir accepté de mettre en œuvre le modèle sont l'Azerbaïdjan, la Thaïlande et Trinité-et-Tobago. À l'heure actuelle le Kirghizistan lance son propre programme et le Chili a également présenté une demande officielle de mise en œuvre du programme dans le pays. En toute honnêteté, la liste d'attente de ce programme ne cesse de s'allonger. Le point de départ du programme consiste à prendre un engagement politique à un niveau suffisamment élevé pour garantir que l'investissement sera maintenu afin de produire des résultats. Nous devons également nous assurer que les outils de base sont disponibles pour nous permettre d'aider le pays à recueillir et analyser des données. Nous constituons des équipes multisectorielles dans le pays en associant le Ministère de l'économie, le Ministère du commerce, le Bureau des statistiques et bien entendu le Ministère de la culture. Nous faisons également appel à des acteurs privés car dans les industries de la création, nous avons besoin de données provenant du secteur privé. Cela signifie bien sûr que nous devons convaincre le secteur privé qu'il est dans son intérêt de partager ses données avec nous. Il ne s'agit pas de données privées ou confidentielles, mais de leurs données propriétaires. Comme je l'ai dit, nous avons déjà lancé des projets pilotes et nous allons veiller à ce que le programme soit mis en œuvre sur tous les continents. Tel est déjà le cas sur plusieurs continents. Les projets seront disponibles pour tous les pays, et pas seulement pour les pays en développement. Nous avons reçu des manifestations d'intérêt de la part de certains pays développés qui s'efforcent d'améliorer leurs systèmes. En 2025, 12 pays devraient être concernés. Le

programme se développera à partir du prochain exercice biennal et atteindra par la suite sa vitesse de croisière. Nous espérons vivement que les pays accueillant des projets pilotes cette année contribueront à diffuser des informations utiles au niveau régional. Nous estimons aussi qu'un plus grand nombre de ces projets seront mis en œuvre dans certaines régions ou certains groupes de pays. Je crois savoir que les pays de l'ASEAN sont très enthousiastes à l'idée de mettre ces projets en pratique, et nous avons également un projet dans la région des Caraïbes. Nous allons essayer de développer ce programme par région, ce qui bénéficiera également aux pays de chaque région. En ce qui concerne l'aspect du développement durable de ce projet, après avoir parlé du déploiement du projet, j'aborderai l'aspect de la durabilité. Lorsque nous lançons un projet dans un pays, il ne s'agit pas d'une activité "ponctuelle" qui se déroule puis disparaît. Les études et les travaux sont réalisés par les États membres eux-mêmes, avec le soutien à distance d'équipes d'experts que nous mettons à leur disposition pendant toute la durée du projet. Le travail est effectué par les États membres avec un soutien très étroit de notre part, puis le recueil et l'analyse des données ainsi que la méthode employée à cette fin permettent d'actualiser l'évaluation d'une année sur l'autre. Il n'est pas nécessaire de répéter l'ensemble du processus chaque année, mais une mise à jour annuelle peut être effectuée plutôt que de faire une étude tous les 10 ans pour mesurer les effets d'un programme sur un pays. Je pense avoir fait le tour de la question de la durabilité du projet. Mme Bachner traitera de l'incidence de notre programme dans le contexte des objectifs de développement durable. Avant de conclure, je suis sûr que vous aurez compris, à la lumière des explications de Mme Bachner, que la réduction de notre budget, qui semble plutôt drastique à première vue, n'implique pas une réduction proportionnelle de nos principales activités. Bien entendu, le fait que nous ayons transféré à mon voisin notre Division chargée du développement du droit d'auteur signifie que nous avons perdu des ressources humaines. Nous avons généreusement offert un directeur et deux P-4. Cependant, le processus de transfert au sein de l'Organisation signifie qu'une fois que vous avez transmis votre budget et vos ressources humaines, si vous avez un nouveau projet comme le Modèle de données sur l'économie de la création, ou un autre projet à mettre en place ou à faire évoluer, vous êtes confronté à une situation quelque peu malthusienne. En d'autres termes, les ressources humaines dont je dispose aujourd'hui se réduisent un peu "*comme peau de chagrin*", c'est-à-dire non pas de manière considérable mais dans une certaine mesure. De fait, nous allons devoir travailler avec cette réduction des ressources humaines. J'ai noté, tant dans vos interventions que dans les informations extrêmement utiles que vous avez fournies via l'enquête, que vous avez de grandes attentes et de nombreux projets à entreprendre avec nous dans le domaine de l'environnement numérique, non seulement en ce qui concerne le recueil de données, mais aussi à l'égard des mécanismes d'interopérabilité dans l'environnement numérique et notamment dans le futur environnement fondé sur l'intelligence artificielle. Toutes ces questions d'infrastructure, tous ces nouveaux types de licences, des contrats intelligents à la chaîne de blocs, vont être intégrés dans tous les systèmes de gestion des droits. Il s'agit de projets considérables et l'OMPI est appelée à y jouer un rôle, car nous avons cette perspective mondiale qui est absolument essentielle. Il se peut donc qu'à un moment donné, nous nous trouvions dans une situation difficile en termes de ressources humaines, compte tenu du fait que j'ai perdu des postes à un certain niveau. Je pourrai peut-être obtenir quelques jeunes recrues supplémentaires, à un niveau inférieur à celui des personnes que j'ai perdues. Ils seront jeunes. Le sang neuf est très bon pour l'Organisation. Nous apportons de nouvelles expériences et des cultures diversifiées à l'Organisation. Mais je risque d'être un peu en difficulté du point de vue de la gestion du travail. C'est pourquoi nous devons poursuivre ce dialogue avec nos collègues des ressources humaines et du budget afin de pouvoir répondre à toutes vos attentes au regard des services de haute qualité que nous avons pour mission de mettre en place pour vous et avec vous. Je vous remercie.

222. Le vice-directeur général chargé du Secteur du développement régional et national :
Merci Mme Bachner. Permettez-moi tout d'abord d'exprimer notre gratitude à tous les délégués pour leur contribution, leurs commentaires et leurs suggestions dont nous avons dûment pris note. Merci beaucoup. Il y a quelques questions, mais je serai très bref. Les réponses aux

questions doivent être brèves. Tout d'abord, le délégué du Nigéria a souligné l'importance de continuer à mettre l'accent sur la jeunesse. Pour votre information, la Division de l'Afrique et le Bureau de l'OMPI au Nigéria travaillent ensemble pour renforcer notre engagement auprès des jeunes. Nous organisons des concours pour les jeunes sur la propriété intellectuelle et des visites d'étude régulières de lycéens au Bureau de l'OMPI au Nigéria. Soyez assurés que nous allons continuer sur cette voie, tout particulièrement en Afrique, étant donné que plus de 60% de la population a moins de 35 ans. Merci beaucoup. Le délégué du Brésil a posé une question sur le Fonds d'accélération pour le développement. Les critères sont exactement les mêmes puisqu'il s'agit d'une transition depuis le Fonds de reconstruction. Il est essentiel de noter que nous ne finançons que des projets destinés à avoir des effets importants sur le terrain. C'est donc l'un des critères du Fonds de reconstruction et du Fonds d'accélération. Au délégué du Canada, je voudrais exprimer ma gratitude pour la collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle du Canada sur les programmes de perfectionnement des cadres que nous venons de renouveler en octobre dernier au titre de notre protocole d'accord. En ce qui concerne votre question sur les langues dans le master conjoint ainsi que dans d'autres programmes de cours, je demanderai à mon collègue de l'Académie de l'OMPI d'y répondre. Mais avant cela, je voudrais répondre au délégué de la Chine qui a posé une question précise sur la page 40 de la version anglaise à propos des initiatives en matière d'innovation sociale. Le secteur travaillera en étroite collaboration avec d'autres secteurs et des partenaires extérieurs, y compris au sein du système des Nations Unies, pour favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'outil d'innovation sociale susceptible d'apporter des solutions tangibles aux défis liés au développement dans des domaines tels que l'éducation, l'agriculture, les industries de la création, le tourisme, etc. Ces travaux mettront l'accent sur les projets pratiques et le renforcement des capacités qui peuvent aider les entreprises à utiliser la propriété intellectuelle, notamment les marques et les brevets, non seulement pour créer de la valeur et de la croissance pour leurs entreprises, mais aussi pour retirer de leurs innovations des avantages considérables sur le long terme. Je voudrais également m'adresser au délégué de l'Égypte. Soyez assuré qu'au cours du prochain exercice biennal, nous continuerons à mettre en œuvre des projets ayant des effets notables sur le terrain. Cette année, en 2025, nous mettons en œuvre 89 projets dans des pays développés, des pays en transition, des pays en développement et des pays les moins avancés. Les bénéficiaires sont des PME, des jeunes, des femmes entrepreneurs et des communautés autochtones et locales. Il est très encourageant de constater qu'à la fin de ces projets, qui ont duré entre 8 et 12 mois, de nombreux États membres les ont reproduits et insérés dans des programmes nationaux des ministères concernés. Nous sommes donc très satisfaits et nous continuons à mener des projets pour de nouveaux bénéficiaires. Nous avons par exemple des projets de propriété intellectuelle pour les personnes handicapées, pour les jeunes entrepreneurs migrants, pour des sportifs, pour des communautés autochtones, pour les femmes entrepreneurs situées dans des zones rurales, et tout particulièrement en Afrique, nous avons un projet pour les femmes dans le secteur agroalimentaire. Je pense avoir répondu à la question, mais je vais donner la parole au directeur du programme d'enseignement en ligne de la propriété intellectuelle et de formation interne.

223. Le Secrétariat : La question était, je crois, de savoir quelles sont les langues utilisées dans le programme de master et dans les cours destinés aux fonctionnaires nationaux. Elle ne portait peut-être que sur l'un des deux sujets mais je répondrai sur les deux. En 2025, compte tenu des demandes, nous avons environ 17 programmes de master dont deux sont organisés en français à l'Université de Yaoundé II et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), et à l'Université Mohammed VI polytechnique du Maroc. Un autre master se déroule en espagnol à l'Université de San Andreas et un en russe à l'Université de Kazguu au Kazakhstan. Sur les neuf cours destinés aux fonctionnaires nationaux, l'un est dispensé en espagnol à l'Office espagnol des brevets et des marques et porte sur les marques déposées dans les pays d'Amérique latine. Voilà ce que je voulais dire, mais il convient de noter que la plupart des pays demandent de l'aide pour organiser des programmes de master en anglais, quand bien même leur langue nationale n'est pas l'anglais. Toutefois, comme de nombreux pays en

développement commencent à considérer la propriété intellectuelle comme un outil national et stratégique pour le développement, nous constatons que de plus en plus de langues nationales sont demandées. Les formations en ligne de nos institutions de formation à la propriété intellectuelle constituent un bon indicateur à cet égard : elles sont disponibles dans toutes les langues de l'ONU et dans d'autres langues nationales, et nous avons atteint environ 27 langues. Il est encourageant de noter que davantage de langues nationales seront probablement demandées à l'avenir pour les fonctionnaires nationaux et les programmes de master. Je vous remercie.

224. Le Secrétariat : Monsieur le vice-président, si vous le permettez, je pense qu'il y a deux questions supplémentaires. Une question a été posée par le délégué du Nigéria concernant le niveau de référence d'un indicateur à la page 43 de la version anglaise, "Mise en œuvre des questions de propriété intellectuelle et de développement examinées au sein du CDIP" et le renvoi aux ordres du jour des trente-deuxième et trente-troisième sessions du CDIP. Votre remarque sur le niveau de référence est juste et le niveau de référence sera mis à jour. De fait, tous les niveaux de référence du programme de travail et budget correspondent à 2024 et seront automatiquement actualisés lorsque nous vous présenterons le premier rapport sur la performance de l'OMPI. Soyez donc assuré qu'ils seront mis à jour et qu'ils concerneront les numéros de session du CDIP pertinents. La seconde question, posée par le délégué du Brésil, porte sur le montant du budget attribué aux recommandations du Plan d'action pour le développement et aux objectifs de développement durable. Permettez-moi de rappeler que le budget de l'OMPI est entièrement axé sur les résultats, ce qui signifie que nous budgétisons les résultats escomptés de l'OMPI d'un point de vue stratégique, c'est-à-dire au titre des quatre piliers stratégiques et du fondement de notre stratégie. Le budget est strictement axé sur les résultats. Nous en sommes très fiers car nous sommes l'une des rares, sinon la seule institution à disposer d'un budget entièrement axé sur les résultats, chaque franc de notre budget étant lié aux résultats escomptés. Le budget est donc établi au regard des résultats escomptés de l'Organisation. En ce qui concerne les recommandations du Plan d'action pour le développement, elles guident le programme de travail des secteurs et nous les avons abordées secteur par secteur. Elles peuvent donc varier quelque peu en fonction du travail axé sur le développement dans chaque secteur. En ce qui concerne les objectifs de développement durable, nous y contribuons par le fait que notre budget est axé sur les résultats et que nous budgétisons des résultats escomptés; nous contribuons donc aux ODD par le biais de notre mandat. Toutefois, nous n'établissons pas de budget pour les objectifs de développement durable. Nous budgétisons les résultats escomptés de l'OMPI, qui ont été établis de manière stratégique. Si vous me le permettez, si vous m'accordez encore deux minutes, Monsieur le vice-président, je voudrais saisir cette occasion pour dire que nous avons progressivement amélioré la façon dont nous illustrons la contribution du travail de l'OMPI aux objectifs de développement durable. Vous constaterez donc que le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 illustre la situation différemment. Nous avons essayé de le présenter en termes relatifs afin d'indiquer plus clairement les Objectifs auxquels nous contribuons le plus et ceux auxquels nous contribuons relativement moins. Je voulais simplement saisir l'occasion pour éclaircir ce point. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

225. La délégation du Canada : Merci beaucoup au vice-directeur général pour les réponses qu'il nous a apportées sur le Secteur du droit d'auteur. Comme d'autres membres, nous sommes un peu surpris par la très forte réduction du budget. Par ailleurs, si l'on compare ce budget à ceux de 2024-2025 et 2022-2023, il me semble que la tendance est claire. Nous espérons que cela ne posera pas de problèmes car le Canada attache beaucoup d'importance à ce secteur, en particulier pour les industries de la création. Nous espérons que les prochains budgets nous permettront d'obtenir des ressources suffisantes pour que nous puissions continuer à apporter du sang neuf, comme vous avez dit vouloir le faire.

226. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Je m'exprime à titre national et je tiens à remercier le Secrétariat de ses explications. En ce qui concerne le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création, nous comprenons maintenant que l'une des principales raisons de la réduction budgétaire de 27% tient à la restructuration de la Division du développement en matière de droit d'auteur et à l'intégration de ses fonctions dans le Secteur du développement régional et national. L'objectif de cette restructuration est de faire en sorte que le Secteur du développement régional et national joue un rôle de guichet unique pour l'aide au développement dans tous les domaines de la propriété intellectuelle. Parallèlement, cette restructuration organisationnelle met en relief l'importance de la coordination intersectorielle au sein de l'OMPI pour tirer parti d'une expertise suffisante en matière de droit d'auteur et de droits connexes dans le cadre de l'aide au développement. Depuis plus de 30 ans, l'Agence pour les affaires culturelles du Japon offre une aide aux pays en développement par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire pour le droit d'auteur, ce qui a contribué à élargir l'adhésion aux traités de l'OMPI et à renforcer les organisations de gestion collective. Nous demandons donc au Secrétariat de bien vouloir poursuivre ses efforts de coordination étroite entre les secteurs en ce qui concerne les activités d'aide au développement, et notamment les projets financés par le Japon, afin que la restructuration organisationnelle aboutisse à une coopération plus solide entre la Commission mixte internationale et le Bureau du développement international, et que les activités soient mises en œuvre de manière plus efficace et rationnelle grâce à la coopération de l'ensemble de l'Organisation. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

227. Le vice-président : Merci beaucoup pour cette intervention. Les autres délégations n'ont plus formulé de demandes spécifiques, je pense donc que nous pouvons prendre note de ce que vous avez dit. Je ne sais pas si le Secrétariat souhaite formuler une observation concernant ces deux interventions. Sinon, s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous remercie de votre travail. Nous allons poursuivre avec les deux secteurs suivants : le Secteur de l'infrastructure et des plateformes et le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. Ouvrons un premier tour de table si des délégations souhaitent s'exprimer sur ces deux secteurs que nous allons analyser maintenant. Nous allons examiner les pages 46 à 58. Les chefs de file du secteur sont sur l'estrade.

228. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. En ce qui concerne le Secteur de l'infrastructure et des plateformes, le groupe B reconnaît le rôle central qu'il joue dans la transformation numérique de l'OMPI et pour garantir la fiabilité et la sécurité de ses services mondiaux. S'agissant de l'expansion des bases de données mondiales de l'OMPI telles que PATENTSCOPE, la Base de données mondiale sur les marques et la Base de données mondiale sur les dessins et modèles, nous nous félicitons des efforts déployés pour améliorer ces ressources indispensables dans l'intérêt des utilisateurs partout dans le monde. Le groupe B reconnaît l'attachement ferme de l'OMPI à la transformation de l'expérience client, au marketing et à la sensibilisation numérique, et s'en félicite. Nous félicitons le Secrétariat des efforts déployés pour mettre en œuvre une approche unifiée et axée sur le client dans tous les systèmes mondiaux de la propriété intellectuelle, notamment le déploiement d'une plateforme intégrée de gestion de la relation client (CRM) prévu d'ici à 2026. L'utilisation de technologies avancées a déjà permis des améliorations mesurables, notamment des transferts plus précis et des temps de traitement plus courts. Le groupe B encourage l'OMPI à continuer de tirer parti de l'innovation numérique pour améliorer la satisfaction des utilisateurs et veiller à ce que l'on intègre systématiquement les observations des clients afin d'améliorer les services. S'agissant du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, le groupe B reconnaît la contribution de ce secteur aux efforts fournis par l'OMPI pour remédier aux problèmes mondiaux au moyen de la propriété intellectuelle, en particulier le travail effectué par la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle pour mieux faire connaître l'importance de l'application des droits de propriété intellectuelle dans l'intérêt de tous les titulaires de droits et les utilisateurs. De plus, le groupe B se félicite de l'engagement de l'OMPI en faveur des prévisions stratégiques, comme en témoignent les travaux sur l'avenir de la propriété intellectuelle, y compris l'enquête

WIPO Pulse. Nous encourageons le Secrétariat à garantir une collecte de données rigoureuse et une représentation régionale, et à fournir des mises à jour régulières sur la mise en œuvre des recommandations concernant les projections. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

229. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. S'agissant du Secteur de l'infrastructure et des plateformes, la Chine se félicite du travail accompli et des résultats qu'il a obtenus au fil des ans en tirant parti de l'innovation numérique et technique pour mieux servir l'OMPI et les acteurs mondiaux de la propriété intellectuelle. Au fil des ans, l'office chinois de la propriété intellectuelle, en tant qu'office récepteur et office d'origine, a régulièrement converti les demandes et les documents d'enregistrement de Madrid et du PCT en texte intégral au format XML pour le Bureau international, afin d'aider l'OMPI à accroître efficacement le niveau d'automatisation. Nous continuerons de le faire à l'avenir. De plus, nous soutenons le dialogue de l'OMPI sur l'IA et d'autres travaux liés aux technologies d'avant-garde. Nous soutenons également l'utilisation accrue d'outils d'IA très rentables dans les programmes informatiques destinés aux pays en développement, tels que ceux qui relèvent du Secteur de l'infrastructure et des plateformes. Par ailleurs, la délégation de la Chine a pris note de ce que, cette année, ce secteur a commencé à travailler sur l'expérience client et le marketing pour la première fois, en plus d'allouer un budget et d'établir des indicateurs d'exécution à cet égard. Comme il s'agit d'un travail intersectoriel, nous nous en félicitons et attendons avec intérêt d'en voir les résultats. Nous avons une question concrète. La délégation de la Chine a pris note de ce que ce secteur, au cours du prochain exercice biennal, augmentera son budget de plus de 100 millions d'euros, soit une augmentation de 34%. Nous souhaitons savoir quelles divisions ou quels programmes bénéficieront de cette augmentation. En ce qui concerne le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, la Chine apprécie et soutient le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Nous espérons que, sur la base des traités historiques conclus l'année dernière, l'OMPI continuera d'allouer des ressources adéquates au cours du prochain exercice biennal pour permettre aux États membres de mener des activités d'élaboration de normes internationales par l'intermédiaire de la plateforme du Comité intergouvernemental. En outre, la Chine a pris note de ce que l'OMPI a alloué des ressources à la jeunesse et aux droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'à la lutte contre les changements climatiques. Nous espérons que ces programmes et plateformes pourront produire des résultats plus concrets afin de promouvoir la mise en œuvre effective des ODD de l'ONU.

230. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. En ce qui concerne le Secteur de l'infrastructure et des plateformes, nous soutenons le programme numérique de l'OMPI et partageons l'idée selon laquelle la technologie numérique deviendra une force motrice du développement innovant. Son introduction dans toutes les activités liées à la propriété intellectuelle et à la coopération avec les demandeurs et le secteur privé permettra d'accélérer et d'automatiser les processus, ce qui aura des retombées sur le système mondial de la propriété intellectuelle dans son ensemble. Nous estimons qu'il importe de prendre des décisions pratiques définies par l'OMPI à l'intention des offices de propriété intellectuelle et d'œuvrer au développement des bases de données mondiales, y compris les bases de données mondiales sur les marques et sur les dessins et modèles. Nous pensons qu'il faut poursuivre le travail d'extension de la portée géographique afin de fournir des informations plus larges à ces bases de données. Il ne fait aucun doute que l'intégration des technologies numériques aux travaux de l'OMPI et des offices de propriété intellectuelle facilitera la fourniture de services de qualité aux clients, notamment en ce qui concerne les services d'enregistrement international dans le cadre des systèmes mondiaux de l'OMPI. Nous estimons que les technologies de pointe et la propriété intellectuelle sont inextricablement associées à notre époque. Nous remercions l'OMPI d'avoir fourni une plateforme destinée à la discussion des questions relatives à la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies. Nous prenons note de l'évolution des travaux de l'OMPI en matière de classification et de normes internationales. Nous pensons qu'il est extrêmement important de mener à bien, au

sein de l'Organisation, les travaux nécessaires à l'élaboration de nouvelles normes internationales dans le domaine de la propriété intellectuelle. La Fédération de Russie est à la tête de deux groupes de travail au sein du Comité des normes de l'OMPI, des groupes qui travaillent sur les tendances en matière de technologie et la technologie de la chaîne des blocs. Nous espérons que les résultats des travaux de ces groupes de travail nous permettront d'intégrer à grande échelle ces technologies aux activités des offices de propriété intellectuelle et de l'OMPI. Nous nous félicitons des résultats escomptés et des ressources allouées pour atteindre ces résultats en ce qui concerne le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. Nous prenons note de l'importance de ce travail en ce qui concerne les savoirs traditionnels et la reconnaissance de la protection et de la préservation de la propriété intellectuelle. Par ailleurs, nous nous félicitons de l'axe de travail visant à inclure les jeunes dans les systèmes de propriété intellectuelle. D'autres domaines de travail de ce secteur présentent également un intérêt particulier pour la Russie, et nous espérons pouvoir poursuivre notre collaboration afin d'obtenir des succès dans tous ces domaines.

231. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Je prends la parole à titre national. Nous soutenons le programme de travail et budget proposé pour le Secteur de l'infrastructure et des plateformes, et nous sommes conscients de l'importance des responsabilités de ce secteur qui y sont énumérées. Par exemple, s'agissant de la propriété intellectuelle et des technologies d'avant-garde, l'OMPI a pris l'initiative de créer un forum qui permet aux utilisateurs et aux offices de propriété intellectuelle du monde entier de partager des informations et de discuter des nouvelles technologies dans le cadre du Dialogue de l'OMPI. Étant donné que l'utilisation de nouvelles technologies telles que l'IA attire de plus en plus l'attention, il est louable que l'OMPI prenne l'initiative de promouvoir des activités sur ce point parmi les utilisateurs mondiaux et les offices de propriété intellectuelle. L'utilisation des nouvelles technologies et les avancées de la transformation numérique gagneront en importance pour ce qui est des modèles, y compris l'amélioration de la qualité du service, et il faudra continuer de garantir des budgets suffisants pour ces activités. En ce qui concerne le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, l'office des brevets du Japon est un partenaire de WIPO GREEN et nourrit de grands espoirs concernant les efforts futurs que cette plateforme fournira pour contribuer au règlement des problèmes environnementaux dans le monde. Étant donné que le Japon compte le plus grand nombre de partenaires au monde de WIPO GREEN, et que chaque partenaire a été proactif en ce qui concerne la participation aux activités connexes, nous nous félicitons de leurs contributions importantes au développement du programme OMPI GREEN. Compte tenu de l'intérêt croissant pour la possibilité de régler des problèmes sociaux au moyen de la propriété intellectuelle, nous sommes fermement convaincus qu'il est essentiel de faire un usage plus large et plus efficace de WIPO GREEN, et que le budget nécessaire doit être garanti à cette fin. Il est tout à fait louable que le programme de travail et budget proposé traduise un effort accru, notamment en ce qui concerne les projets d'accélération de l'initiative WIPO GREEN et le livre sur les technologies vertes. Nous espérons vivement que le budget nécessaire à ces initiatives sera obtenu. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

232. La délégation du Canada : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Le Canada soutient la déclaration faite par la délégation du Japon au nom du groupe B en ce qui concerne le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux et appuie les efforts déployés par l'OMPI pour remédier aux problèmes mondiaux au moyen de la propriété intellectuelle, notamment en tirant parti de la propriété intellectuelle et de l'innovation pour soutenir la résilience climatique et le transfert volontaire de technologie. Nous soutenons la croissance continue de WIPO GREEN et nous nous réjouissons des nouvelles collaborations qui permettront aux PME et aux innovateurs d'accéder aux marchés des technologies vertes tout en renforçant le financement de la propriété intellectuelle et les mécanismes d'innovation durable. Le Canada soutient fermement les efforts déployés par l'OMPI pour garantir une participation réelle des peuples autochtones aux discussions relatives à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles. Nous espérons obtenir

davantage d'informations sur la manière dont l'OMPI renforcera la participation des peuples autochtones et des communautés locales à l'écosystème mondial de propriété intellectuelle. Le Canada continuera de suivre avec intérêt les travaux de l'Organisation en vue de l'élaboration de systèmes d'information destinés à faciliter la gestion de la propriété intellectuelle pour les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions traditionnelles culturelles. Le Canada soutient des cadres efficaces d'application des droits de propriété intellectuelle qui maintiennent un équilibre approprié entre les droits des titulaires de droits de propriété intellectuelle et les intérêts légitimes des utilisateurs de la propriété intellectuelle. Le Canada se réjouit des efforts déployés par le secteur pour élargir la base de données sur l'application et le respect des droits de propriété intellectuelle. Observant que les dépenses liées au résultat escompté 2.3 ont considérablement diminué depuis l'exercice biennal 2022-2023, le Canada souhaite obtenir davantage d'informations sur la manière dont l'Organisation explique cette diminution et sur la manière dont elle s'efforcera de faire progresser ce résultat escompté. Alors que les débats internationaux sur la santé publique, le changement climatique et d'autres problèmes mondiaux tiennent de plus en plus compte de la propriété intellectuelle, le Canada se félicite tout particulièrement des efforts que ce secteur fournit pour faire progresser la coopération trilatérale avec l'OMS et l'OMC afin de remédier aux problèmes émergents en matière de santé publique, de propriété intellectuelle et de commerce, et de clarifier l'importance du système de propriété intellectuelle et des cadres prévisibles de propriété intellectuelle en tant qu'outils essentiels face aux défis mondiaux. Le Canada estime que ces efforts sont indispensables pour que les systèmes de propriété intellectuelle continuent de fournir les incitations nécessaires aux efforts de création et d'innovation. Je vous remercie.

233. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. D'une manière générale, les États-Unis continuent de s'inquiéter de l'importance des ODD dans l'ensemble du programme de travail et budget proposé, notamment dans le Secteur de l'infrastructure et des plateformes, ainsi que dans le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. Les États-Unis s'opposent aux tentatives d'utiliser les ODD pour orienter les travaux de l'OMPI. Les activités de l'OMPI doivent être guidées par le mandat de l'OMPI tel qu'il figure à l'article 3 de la Convention instituant l'OMPI. Les États-Unis se félicitent du travail effectué par la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, qui est très utile aux gouvernements et aux acteurs de la propriété intellectuelle partout dans le monde. Nous soutenons notamment le Forum pilote de l'OMPI à l'intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle, les efforts fournis par la Division pour sensibiliser et fournir des ressources en matière de lutte contre la contrefaçon, ainsi que les conférences et webinaires organisés par des experts sur l'application des droits de propriété intellectuelle et le respect de la propriété intellectuelle. En ce qui concerne les travaux du Secteur relatifs aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, les États-Unis craignent que cette partie du programme de travail et budget proposé ne soit trop orientée vers l'avenir et ne prenne de l'avance sur les discussions en cours au sein du Comité intergouvernemental. De plus, nous insistons pour que les travaux entrepris dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la santé soulignent comme il se doit la nécessité d'avoir recours à la propriété intellectuelle dans le traitement des questions liées à la santé et nous réaffirmons que tous les travaux entrepris par l'OMPI, y compris ses contributions à toute coopération trilatérale avec l'OMC et l'OMS, doivent être conformes à son mandat de promotion de la protection et de l'utilisation de la propriété intellectuelle. Les États-Unis réaffirment que toutes les initiatives dans ce domaine doivent souligner le rôle essentiel des droits de propriété intellectuelle et veiller à ce que tout transfert de technologie se fasse sur une base volontaire et selon des conditions convenues d'un commun accord.

234. La délégation du Brésil : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Le Brésil se félicite de l'occasion qui lui est donnée d'aborder le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, et en particulier les composantes concernant le Secteur de l'infrastructure et des plateformes et le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. Pour ce qui est du Secteur de l'infrastructure et des plateformes, nous reconnaissons le rôle essentiel qu'il joue

dans le maintien et la modernisation de l'ossature numérique et des systèmes de prestation de services de l'OMPI. Nous saluons les efforts déployés par l'Organisation pour adopter une stratégie "cloud-first", mettre en œuvre des améliorations relatives à la planification des ressources de l'Organisation et renforcer son cadre de cybersécurité. Ces initiatives sont essentielles pour garantir la continuité des activités et la résilience dans un environnement institutionnel axé sur le numérique. Nous prenons note tout particulièrement des avancées prévues en ce qui concerne les outils de traduction basés sur l'IA et l'analyse des données, et soulignons qu'il importe de veiller à ce que ces technologies soient déployées de manière responsable, inclusive et sous supervision humaine. L'IA étant de plus en plus intégrée à des fonctions telles que la production de contenu et le traitement des données, le Brésil encourage l'OMPI à faciliter la participation des États membres en ce qui concerne les cadres de gouvernance et les normes de transparence pour ces innovations numériques. Enfin, la présente délégation suit avec grand intérêt l'organisation de la série de dialogues sur l'intelligence artificielle. Nous réaffirmons que les discussions relatives à la propriété intellectuelle et à l'intelligence artificielle seront toujours mieux encadrées par les comités existants, conformément à l'approche de l'OMPI axée sur les membres. S'agissant du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, le Brésil se félicite que ce secteur continue de mettre l'accent sur la création d'un lien entre la propriété intellectuelle et des priorités mondiales plus générales, notamment le changement climatique, la santé mondiale, la sécurité alimentaire et la réalisation des objectifs de développement durable; point qui va dans le sens de l'intervention de la délégation du Canada. Nous prenons note avec satisfaction des initiatives en matière de santé mondiale et de propriété intellectuelle de WIPO GREEN, qui ont montré qu'elles peuvent répondre à des besoins concrets en matière de développement. Nous encourageons le Secrétariat à renforcer davantage les partenariats dans ces domaines, y compris avec les organisations régionales et les parties prenantes des pays en développement. Par ailleurs, nous soulignons l'importance de maintenir l'appui en faveur de la participation des peuples autochtones et des communautés locales, y compris au sein du Comité intergouvernemental, et nous demandons instamment l'inclusion d'une ligne budgétaire consacrée au financement de leurs déplacements et de leur participation aux discussions. Nous félicitons l'OMPI pour le travail fourni afin de relever les défis mondiaux en matière de santé et les effets positifs potentiels de l'utilisation des outils de la propriété intellectuelle pour répondre à des besoins urgents dans les pays en développement. En ce sens, nous saluons la détermination de l'OMPI à collaborer avec les parties prenantes pour aider les pays en développement à mettre en place des écosystèmes d'innovation qui tirent parti de la propriété intellectuelle pour obtenir des résultats durables en matière de santé, conformément aux résultats escomptés 2.2, 3.3 et 4.4. De plus, nous saluons le travail accompli pour faire progresser la coopération trilatérale entre l'OMPI, l'OMC et l'OMS afin de traiter les questions émergentes en matière de santé, de propriété intellectuelle et de commerce. Enfin, nous soulignons la nécessité de préserver l'orientation des deux secteurs vers le développement et de veiller à ce que les outils et les plateformes répondent aux besoins des utilisateurs à différents niveaux de développement technologique et institutionnel. En ce qui concerne les questions techniques qui seront ensuite envoyées au Secrétariat, j'aimerais insister, pour ce qui est de l'infrastructure et des plateformes, sur une question relative à la l'IA et à l'automatisation de la surveillance : comment l'OMPI s'assure-t-elle que l'utilisation d'outils de traduction et d'analyse basés sur l'IA reste soumise à une supervision humaine et respecte les garanties éthiques appropriées? S'agissant de l'inclusion numérique, ces initiatives sont-elles prévues pour améliorer l'accessibilité des plateformes numériques pour les utilisateurs des pays en développement, y compris ceux dont l'infrastructure est limitée? Quant aux enjeux et aux partenariats mondiaux, à la clarté budgétaire de WIPO GREEN et aux programmes de santé relatifs à la propriété intellectuelle, le Secrétariat peut-il fournir une ventilation des ressources allouées à WIPO GREEN, aux initiatives relatives à la propriété intellectuelle et à la santé mondiale, et aux partenariats connexes? En ce qui concerne la participation des peuples autochtones au Comité intergouvernemental, le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 prévoit-il une ligne budgétaire destinée à soutenir la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux du comité? Enfin, pour ce qui est des projets de propriété

intellectuelle axés sur le climat, quels sont les nouveaux projets lancés dans le cadre du programme sur le climat et les technologies vertes? Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Je transmettrai ces questions au Secrétariat en utilisant l'e-mail qu'ils ont fourni. Je vous remercie infiniment.

235. Le vice-président : Je vous remercie infiniment. Il serait très utile que toutes les questions soient soumises par écrit et qu'elles soient ensuite incluses dans le document de questions et réponses. En plus des réponses du Secrétariat, elles nous seraient encore plus utiles.

236. La délégation de l'Australie : L'Australie remercie le Secrétariat d'avoir préparé le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. En ce qui concerne le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, l'Australie soutient fermement l'avancement des travaux du Comité intergouvernemental et estime que la participation des peuples autochtones est une question majeure pour garantir la légitimité de ses travaux. Nous estimons qu'un budget de l'OMPI doit être mis à la disposition du Fonds de contributions volontaires du Comité intergouvernemental pour soutenir la participation des peuples autochtones aux discussions du comité. Le mécanisme actuel de participation des peuples autochtones au Comité intergouvernemental, le Fonds de contributions volontaires, repose uniquement sur les contributions volontaires des États membres et est vide. Le financement par le budget ordinaire permettrait de compléter les contributions volontaires des États membres et de garantir une plus grande certitude et une meilleure cohérence en vue de la participation des autochtones. La question posée par la délégation du Brésil nous intéresse vivement et nous attendons avec intérêt la réponse du Secrétariat. Je vous remercie.

237. La délégation du Nigéria : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation du Nigéria félicite le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux d'avoir élargi les initiatives axées sur la jeunesse, telles que le programme des jeunes experts et le réseau des ambassadeurs de la propriété intellectuelle auprès de la jeunesse. Nous sommes heureux que le Nigéria ait fait partie des 12 candidats au concours de plaidoirie en matière de propriété intellectuelle. Ces efforts sont les bienvenus, mais ils doivent désormais être orientés vers les jeunes entrepreneurs, cette génération qui transforme les problèmes climatiques, sanitaires et numériques en opportunités commerciales à travers le Nigéria, et même, l'Afrique. Nous sommes préoccupés par le fait que la sélection des projets dans ce secteur et dans d'autres secteurs du budget d'ailleurs, reste largement axée sur la demande, et n'est approuvée que lorsque les États membres soumettent une demande formelle. Ce modèle risque de ne pas tenir compte de certains pays, notamment d'Afrique, qui n'ont pas la capacité administrative de formuler leurs besoins, même lorsque ceux-ci sont les plus pressants. Aussi, nous demandons instamment au Secrétariat d'adopter une approche axée sur les besoins pour cartographier efficacement les régions où les jeunes entreprises dirigées par des jeunes peuvent avoir le plus grand impact sur le développement, puis de conseiller les États membres sur des concepts de projets à haute valeur. L'approche axée sur les besoins est particulièrement efficace en Afrique. Elle permet d'orienter les ressources limitées vers les problèmes ayant le plus de conséquences, tels que la faible sensibilisation des innovateurs ruraux à la propriété intellectuelle, les inégalités entre les genres en matière de financement ou l'absence de services locaux d'information sur les brevets, plutôt que vers les agences les mieux dotées en ressources qui sont aussi celles qui déposent des demandes. En recensant systématiquement ces lacunes et en les classant par ordre de priorité, l'OMPI peut catalyser une croissance inclusive, réduire les disparités régionales et veiller à ce qu'aucun jeune entrepreneur talentueux ne soit laissé pour compte simplement parce que son écosystème n'a pas la capacité de demander de l'aide. En passant d'une adoption passive à une orientation stratégique, l'OMPI peut veiller à ce que ses ressources aillent aux entrepreneurs qui façonnent des économies résilientes et fondées sur le savoir. Le Nigéria est prêt à collaborer à ce rééquilibrage. Je vous remercie.

238. Le vice-président : Je vous remercie pour votre déclaration. Nous ferons une pause de 10 minutes pour permettre au Secrétariat de répondre aux questions posées par les délégations. Veuillez donc revenir à temps pour que nous puissions reprendre notre travail. Nous allons prendre une pause de 10 minutes.

239. Le vice-président : Bonjour, Nous allons reprendre la session. Nous reprendrons là où nous nous sommes arrêtés. J'aimerais que vous repreniez vos places pour que nous puissions continuer. Nous allons répondre aux questions que nous avons reçues lors de l'examen de ces deux secteurs. Conformément à la pratique établie, je vais donner la parole au Secrétariat qui va donner la parole aux chefs des différents secteurs et aux autres personnes concernées.

240. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le président. En ce qui concerne le Secteur de l'infrastructure et des plateformes, le sous-directeur général Kenichiro Natsume prendra la parole en premier pour répondre aux questions.

241. Le sous-directeur général chargé du Secteur de l'infrastructure et des plateformes Merci infiniment, Monsieur le vice-président. Premièrement, je voudrais vous remercier sincèrement pour vos multiples observations encourageantes dont nous prenons bonne note. Nous en tiendrons compte, nous les examinerons et nous continuerons d'y travailler. En ce qui concerne les questions spécifiques, la Chine a posé une question concrète sur la raison de l'augmentation du budget. J'écoutais l'interprétation en anglais et c'est à ce canal que j'ai entendu l'augmentation de 100 millions. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Il s'agit toujours d'une augmentation, mais de 14 millions. J'aimerais avoir 100 millions. Malheureusement, ces collègues ne me permettent pas de les avoir. J'ai voulu clarifier ce point, qui a été partiellement ou clairement mentionné dans le segment précédent, et qui est principalement dû à deux facteurs. L'un d'entre eux est le transfert des activités de communication numérique du Secteur du droit d'auteur et des industries créatives, qui a été abordé juste avant cette session. Deuxièmement, notre secteur a prévu quelques initiatives pour l'exercice biennal 2026-2027. Je n'ai pas besoin de revenir sur les discussions que nous venons d'avoir, mais la synergie qui consiste à transférer ces fonctions de sensibilisation numérique au Secteur de l'infrastructure et des plateformes rapprochera les fonctions essentielles de marketing et de sensibilisation numérique, parce que l'unité en charge de l'expérience client fait déjà partie du secteur. De plus, cela permettra de renforcer le message de marque de l'OMPI et l'intégration du parcours client, et de garantir une prise de décision basée sur les données. C'est donc l'une des principales raisons de l'augmentation du budget. En outre, comme nous en avons discuté ce matin, nous avons quelques initiatives qui tiennent compte de la relation client. Le parcours client est très important, et nous allons introduire un nouveau système de gestion de la relation client. Nous venons également de lancer une nouvelle initiative à l'intention des responsables informatiques des offices de propriété intellectuelle et, bien sûr, nous aimerions continuer de développer cette nouvelle fonctionnalité pour nos bases de données mondiales, y compris PATENTSCOPE. Bien entendu, l'augmentation du budget reflète les coûts personnels supplémentaires résultant de l'ajustement statutaire des échelles de salaires et des grades, ainsi que l'augmentation des dépenses médicales, comme dans les autres secteurs. Le dialogue sur l'IA et l'utilisation de cette technologie font l'objet de nombreuses observations. Je voudrais m'attarder sur ce point. L'IA et la propriété intellectuelle, ainsi que les initiatives prévues pour 2026-2027 continueront de tenir compte du Dialogue de l'OMPI qui est ouvert à tous les acteurs, y compris les États membres, comme cela a été mentionné ce matin. Nous poursuivrons dans cette voie et, outre les projets de terrain actuellement en cours, nous nous efforcerons d'intensifier les travaux dans les sphères législative et politique en vue de saisir les possibilités qui se présentent et de relever les défis liés à la propriété intellectuelle et à l'intelligence artificielle. La délégation du Brésil a également posé une question concrète sur l'utilisation de la technologie de l'IA, en particulier dans le contexte des relations humaines, des garanties éthiques et de l'accessibilité. De plus, comme l'a mentionné mon collègue, le sous-directeur général Andy Staines, ce matin, nous disposons en interne d'un mécanisme, à savoir le groupe de travail sur l'IA présidé par lui

et moi-même; c'est un mécanisme interne transversal qui permet d'aborder ces questions liées à l'IA, notamment la sécurité, l'éthique, etc. Nous disposons d'une page intranet dédiée où tous les membres du personnel peuvent accéder aux informations nécessaires, et nous menons des activités de sensibilisation pour que nos membres du personnel soient au fait des choses à faire et à ne pas faire concernant l'utilisation des outils liés à l'IA, y compris l'IA générative. Nous sommes donc à peu près sur la même longueur d'onde, notamment en ce qui concerne l'utilisation de technologies assistées par l'IA telles que la traduction automatique. Nous suivons de près le développement des technologies et nous nous assurons qu'elles restent sous supervision humaine. C'est notamment le cas sur notre site Internet accessible au public où nous avons de la traduction automatique, et où il est clairement indiqué qu'un document a été produit à l'aide de la traduction automatique, y compris l'IA. Il existe également des notions supplémentaires concernant la couverture géographique des bases de données mondiales telles que PATENTSCOPE, la Base de données mondiale sur les marques et la Base de données mondiale sur les dessins et modèles. J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer notre volonté et notre détermination à étendre notre couverture géographique en matière d'information sur la propriété intellectuelle. N'hésitez donc pas à nous contacter et ne soyez pas surpris si nous vous contactons. Si votre pays ou les États membres rencontrent des difficultés techniques pour partager les données avec nous, nous serons ravis de vous aider et de discuter avec vous afin d'accroître la couverture de nos bases de données mondiales. Je pense avoir répondu à la plupart des points soulevés. Je vous remercie infiniment.

242. Le sous-directeur général, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux : Mesdames et Messieurs les délégués, je vous remercie vivement de vos nombreuses observations et de vos retours fort utiles. Nous en prenons bonne note. Les activités que nous menons en faveur des jeunes ont été appréciées à maintes reprises. Des observations ont été formulées pour féliciter la plateforme publique/privée WIPO GREEN. Des commentaires ont été formulés sur la participation des peuples autochtones et des communautés locales. Trois délégations au moins ont formulé des observations spécifiques auxquelles il faudrait répondre. Aussi, avec votre permission, je vais simplement passer en revue celles qui ont besoin d'une réponse. Je voudrais commencer par la délégation du Japon, qui s'exprime au nom du groupe B. Je pense que le Japon a fait une observation non seulement sur la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle et ses activités de sensibilisation, mais également sur l'avenir de la propriété intellectuelle. Il a également mentionné des recommandations à suivre. À cet égard, je veux simplement rappeler que l'avenir de la propriété intellectuelle ne dépend pas du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, mais du Secteur administration, finances et gestion. Et vous serez heureux d'apprendre qu'Andy Staines présentera son secteur immédiatement après le nôtre. Voilà ce qu'il en est en ce qui concerne l'avenir de la propriété intellectuelle, non pas dans notre secteur, mais dans le Secteur administration, finances et gestion. La délégation du Canada a souhaité savoir comment l'OMPI renforcerait la participation des peuples autochtones à ses activités. Une autre question a été posée concernant la diminution dans le budget du résultat escompté 2.3. En ce qui concerne le renforcement de la participation des peuples autochtones, je dois mentionner que le principal outil utilisé à l'OMPI pour financer la participation des peuples autochtones et des communautés locales est le Fonds de contributions volontaires. Malheureusement, ce fonds de contributions volontaires est actuellement épuisé. Nous serons donc ravis de recevoir des contributions supplémentaires de la part des États membres qui le souhaitent ou qui disposent de moyens suffisants pour contribuer à ce fonds que nous avons traditionnellement utilisé pour soutenir la participation des peuples autochtones et des communautés locales. Je dois aussi mentionner qu'en plus du Fonds de contributions volontaires, ou plutôt en dehors du contexte du Comité intergouvernemental, la Division des savoirs traditionnels propose plusieurs programmes pratiques destinés aux peuples autochtones et aux communautés locales. Il s'agit par exemple de programmes destinés aux entrepreneures, aux jeunes autochtones et aux guérisseurs traditionnels. Une grande partie de ces informations sont disponibles sur le site Web de l'OMPI. Nous pouvons également fournir des informations supplémentaires au niveau bilatéral si nécessaire. Nous serions donc ravis de recevoir des contributions supplémentaires au Fonds

de contributions volontaires, mais il convient de noter que le Secrétariat mène d'autres activités dont les peuples autochtones et des communautés locales bénéficient. La deuxième question posée par la délégation du Canada portait sur la baisse prévue au résultat escompté 2.3. Et sur ce point, je dois dire que cette réduction est rattachée à un montant de 68 000 francs suisses. Il s'agit de dépenses non liées au personnel, dont la réduction est due, vous l'aurez remarqué, au fait que nous proposons de créer un forum à l'intention des juges. Il n'y aura donc pas deux différentes sessions du Comité consultatif sur l'application des droits au cours de l'exercice biennal. Il y aura un forum à l'intention des juges et une session du Comité consultatif sur l'application des droits au cours de l'exercice biennal. C'est ce qui explique la différence, en plus du fait que certaines heures de travail du personnel ont été déplacées. Voilà ce qui explique la différence entre les montants. Je m'adresse maintenant à la délégation du Brésil, qui souhaite connaître les chiffres relatifs au changement climatique. Nous avons actuellement un montant de 4,3 millions de francs suisses, car 2,15 millions de francs suisses sont liés aux dépenses de personnel et 2,15 millions de francs suisses aux dépenses non liées au personnel. Dans le domaine de la santé mondiale, on a la somme de 3,9 millions de francs suisses. Ici aussi, elle est répartie entre les dépenses de personnel et les dépenses non liées au personnel : 3,1 millions de francs suisses pour le premier cas et 0,8 million de francs suisses pour le second. Maya voudra peut-être le confirmer ou non lorsque j'aurai terminé. Toutefois, c'est la raison pour laquelle les montants sont différents. De plus, le Brésil souhaitait savoir ce que WIPO GREEN prévoyait, notamment en ce qui concerne ses projets décisifs. Je dois dire que nous avons élaboré un nouveau document stratégique à la fin de l'année dernière, en vue des activités que nous allons mener dans les années à venir. Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, nous mettons l'accent sur l'intensification des projets d'accélération, notamment en élargissant la couverture géographique. Ainsi, nous avons maintenant des projets d'accélération en préparation destinés à la Colombie, à l'Équateur, au Sénégal, aux Philippines, aux petits États insulaires en développement du Pacifique et à la Chine. Outre ces projets d'accélération, nous lançons un projet de mise en œuvre d'une nouvelle technologie qui traite les émissions de méthane des moulins à huile de palme, en Indonésie. En outre, nous œuvrons au développement de la base de données WIPO GREEN sur les besoins et les technologies vertes afin de la rendre plus efficace et plus utile pour la mise en relation dans le domaine des technologies vertes, y compris, bien sûr, en utilisant les nouvelles possibilités qu'offrent les progrès rapides de l'intelligence artificielle. Toutes ces activités sont en cours de planification. Certaines sont déjà été lancées en ce qui concerne la plateforme publique/privée WIPO GREEN. Pour ce qui est de la délégation du Nigéria, même si je ne pense pas que vous ayez une question en tant que telle, vous vous êtes réjouis que le Nigéria ait pu participer à la finale du tribunal fictif. En ce qui concerne le tribunal fictif, comme vous le savez peut-être, Mesdames et Messieurs les délégués, il s'agit du premier concours de plaidoirie fictif jamais organisé à l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle. Et nous pensons que c'était un véritable succès, compte tenu du fait qu'il s'agissait de notre premier tribunal fictif. Nous envisageons de reproduire cette expérience l'année prochaine et les années suivantes. Cette fois, nous avons 12 équipes en finale. Mais nous espérons que l'année prochaine, lorsque nous commencerons, les 193 pays enverront leurs équipes universitaires pour participer au tribunal fictif. Nous nous attendons à un succès encore plus grand lors du concours de plaidoirie de l'année prochaine. Je pense que ce sont les questions qui ont été posées. Les délégations de la Chine et du Japon, s'exprimant à titre national, des États-Unis d'Amérique et de l'Australie ont formulé des observations. J'espère ne pas avoir oublié une question qui m'était spécifiquement adressée.

243. Le vice-président : Merci beaucoup au Secrétariat pour les réponses aux questions sur les deux secteurs posées par les délégations. Je vois que le Japon demande à prendre la parole.

244. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Je suis désolé de vous interrompre avant que vous ne passiez aux deux secteurs suivants. Je remercie infiniment les chefs de secteur des éclaircissements apportés concernant notre observation.

J'ai encore une question à poser en réponse à votre aimable explication, notamment sur le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. À ma connaissance, et de ce que nous avons entendu de votre explication, nous croyons comprendre que le Plan stratégique WIPO GREEN est établi et a été publié récemment. Cependant, je n'ai vu aucun plan stratégique de ce type disponible en ligne ou ailleurs. Je me demandais donc si j'avais bien compris ou non. J'aimerais savoir si vous avez l'intention de le publier en ligne ou de le rendre accessible ou non. Je vous remercie infiniment.

245. La délégation du Nigéria : Je vous remercie, Monsieur le président. Je voulais simplement attirer l'attention du sous-directeur général sur les questions soulevées dans notre déclaration concernant l'approche axée sur la demande et l'approche basée sur les besoins. Est-ce qu'il peut apporter des éclaircissements sur ce sujet. Merci.

246. La délégation du Canada : Je vous remercie. En ce qui concerne le budget pour le résultat escompté 2.3, je suis désolé si je me trompe, mais je regarde le budget pour 2026-2027, page 10, 2,8 millions de francs suisses. En 2024-2025, à la page 54, nous avons un budget de 3,8 millions de francs suisses. Mais vous avez dit que la différence était en fait beaucoup plus faible. Est-ce bien cela? Merci.

247. Le sous-directeur général, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Oui, trois questions donc. Je laisse Maya répondre à celle posée par la délégation du Canada. Il me semble que la délégation du Nigéria a déclaré que j'avais peut-être oublié un commentaire qu'elle a formulé concernant la différence entre l'approche basée sur la demande par opposition à celle basée sur les besoins. En fait, nous travaillons avec les États membres en fonction de leurs besoins. Bien entendu, il peut arriver que les États membres ne soient pas en mesure de demander ce dont ils auraient besoin. Et lorsque cela est possible, le Secrétariat peut faire des propositions aux États membres concernant leur demande dans un domaine précis. Mais en général, les demandes sont basées sur les besoins des États membres. Autrement dit, à moins qu'une raison spécifique n'ait été donnée, ce sont les États membres qui font les demandes directes. Ils indiquent le domaine dans lequel ils ont besoin d'aide. Le Secrétariat est présent dans cette région. J'espère vous avoir bien compris. Et en ce qui concerne la délégation du Japon, oui, j'ai fait référence à un document stratégique. Il ne s'agit pas d'un document public, qui a été ou qui va être publié. Il s'agit plutôt d'un document interne que l'équipe WIPO GREEN a élaboré pour simplement orienter nos activités dans les années à venir. À moins de voir un besoin précis de le rendre public et de le publier, il est peu probable qu'il devienne un document public. Et je pense qu'il restera un guide interne pour nous en ce qui concerne nos activités. Par contre, nous allons publiquement annoncer que nous commençons à trouver ce que nous appelons les ambassadeurs WIPO GREEN. Ainsi, dans des pays ou des régions spécifiques, nous allons trouver un ambassadeur WIPO GREEN qui agira comme un véritable promoteur de la plateforme WIPO GREEN dans son pays de résidence ou dans sa région de résidence. À ce jour, nous avons recensé des ambassadeurs WIPO GREEN en Chine et au Japon. Nous sommes actuellement en pourparlers avec un pays de la région d'Amérique latine, puis nous passerons à la région Afrique. Nous espérons reproduire ce projet dans le plus grand nombre possible de pays et de régions, ce qui ne manquera pas de faire l'objet d'une information publique. Merci.

248. Le Secrétariat : En ce qui concerne la question spécifique de la délégation du Canada, la réduction observée sous le résultat escompté 2.3, intitulé dialogue et coopération à l'échelle internationale sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, est en effet un peu plus grande que ce que nous avons entendu sur les dépenses non liées au personnel. Il s'agit de 586 000 francs suisses au total, ce qui correspond au total des dépenses non liées au personnel que vous avez mentionné et qui s'élevait, je crois, à 86 000 francs suisses, n'est-ce pas? Le reste a trait au personnel. Il s'agit donc essentiellement d'une redistribution. La Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle contribue à trois résultats

escomptés différents : 2.3, 4.2 et 4.3. Ainsi, lorsque vous observez une diminution, il y a une redistribution de ce résultat escompté et vous pouvez voir qu'il y a une augmentation pour les autres si vous regardez le budget à la page 57. Par exemple, sous le résultat escompté 4.2, nous avons des conseils législatifs. Le résultat escompté 4.3 a notamment trait au renforcement des capacités. Mais tout cela a pour but de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle. Il s'agissait donc juste de préciser que ce n'est pas le seul résultat escompté auquel contribue la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle. J'espère que cela répond à votre question. Merci.

249. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Je remercie les chefs de secteur de leurs réponses et explications. Nous avons déjà entendu parler aujourd'hui de la mise en place de la coopération trilatérale entre l'OMPI, l'OMC et l'OMS. Nous nous félicitons des efforts fournis pour renforcer cette coopération trilatérale. De plus, nous remercions l'OMPI de sa participation sur d'autres plateformes à l'évolution des débats concernant les questions de propriété intellectuelle. Dans le même temps, nous souhaitons comprendre quels sont les autres projets visant à renforcer cette coopération trilatérale qui contribuerait à régler les problèmes mondiaux, étant donné que la discussion avec l'OMS concernant le traité sur les pandémies est en cours et devrait arriver à son terme cette semaine. L'OMPI a-t-elle des plans et des idées spécifiques pour poursuivre les activités visant à renforcer cette coopération trilatérale? Je vous remercie infiniment.

250. Le sous-directeur général, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Oui, pour répondre à la délégation de la Fédération de Russie, nous avons l'intention de poursuivre notre importante coopération trilatérale avec l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation mondiale du commerce. En ce qui concerne l'OMS, oui, nous y sommes actuellement observateurs. Nous avons ainsi participé aux négociations organisées au sein de l'Organe intergouvernemental de négociation (OIN), qui a adopté un traité sur la pandémie qui sera envoyé à l'Assemblée mondiale de la Santé qui se tiendra cette semaine et la semaine prochaine pour l'adopter en tant que document final. Par ailleurs, l'OMPI continuera de mettre son expertise en matière de propriété intellectuelle, de technologie et d'innovation à la disposition des États membres qui en feront la demande. Donc, oui, au niveau trilatéral, nous allons certainement poursuivre l'accord très important que nous avons avec ces deux organisations. Les trois directeurs généraux se réunissent une ou deux fois par an. De plus, nous organisons un symposium chaque année. Nous sommes déjà en train de planifier le symposium qui se tiendra cette année, probablement en octobre ou en novembre. Chaque année, nous choisissons un thème pertinent pour les trois organisations. Pour les besoins du symposium de cette année, étant donné que les organisations sont en train d'adopter le traité sur les pandémies, nous choisirons probablement un sujet qui porte clairement sur celui-ci. En somme, nous avons l'intention de poursuivre la collaboration avec l'OMS et l'OMC. Ce sont les directeurs généraux qui se réunissent, ainsi que les directeurs généraux adjoints et les sous-directeurs généraux. Les directeurs se réunissent tout au long de l'année afin d'adapter les activités aux intérêts respectifs des membres de l'OMS, de l'OMPI et de l'OMC. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

251. Le vice-président : Merci pour cette réponse. Il semble qu'aucune délégation ne demande à nouveau à prendre la parole. Il va de soi que vous pouvez poser une question si vous le souhaitez, mais il semble que ce ne soit pas le cas pour l'instant. Aussi, je remercie les deux chefs de secteur. Nous allons poursuivre notre travail. Notre attention va à présent se porter sur le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation et sur le Secteur administration, finances et gestion.

252. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. En ce qui concerne le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, on peut reconnaître le rôle capital qu'il joue dans la création d'un pont entre le système de la propriété intellectuelle et l'innovation dans le monde réel, en particulier grâce au Programme mondial

pour l'autonomisation des entrepreneurs et aux Centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI). Nous sommes favorables aux avancées dans l'écosystème de la propriété intellectuelle et de l'innovation, et nous recommandons l'adoption de meilleurs paramètres afin d'évaluer l'impact à long terme. Le nombre élevé de visiteurs de la base de données WIPO Lex montre sa valeur, mais des obstacles à l'accessibilité peuvent persister et empêcher de parvenir à une augmentation de 20% du nombre de visiteurs. Nous proposons l'intégration d'outils d'analyse juridique alimentés par l'IA pour améliorer cette fonctionnalité. S'agissant du Secteur administration, finances et gestion, il convient de reconnaître le rôle central qu'il joue pour garantir l'intégrité opérationnelle et la viabilité financière de l'OMPI. Nous félicitons le Secrétariat pour les progrès significatifs accomplis dans le renforcement de la cybersécurité, comme en témoigne l'allocation de 24,3 millions de francs suisses dans ce domaine. Nous nous félicitons du maintien de la priorité accordée à la transformation numérique en mettant davantage l'accent sur la mise en œuvre de la planification des ressources de nouvelle génération de l'Organisation et de l'intégration de l'IA pour améliorer l'efficacité et la prise de décision basée sur les données. Les objectifs explicites de réduction des coûts de traduction de 0,48 franc suisse à 0,4 franc suisse par mot témoignent d'un engagement concret en faveur de la maîtrise des coûts et de l'innovation. La poursuite du renforcement de la cybersécurité, y compris la convergence des domaines physique et cybernétique et la volonté d'accélérer les temps de réponse aux incidents, est également une évolution positive. Pour ce qui est de la mobilisation du personnel de l'OMPI, nous notons l'absence dans le document actuel des critères eSat, qui étaient auparavant utilisés pour mesurer la satisfaction du personnel. Nous demandons au Secrétariat de clarifier la raison de la suppression de l'eSat pour le suivi transparent du bien-être du personnel et de la culture organisationnelle, ainsi que les autres méthodes de collecte d'informations sur la satisfaction et le bien-être du personnel. Enfin, nous soutenons l'accent mis sur l'efficacité énergétique et la gestion intelligente des bâtiments et nous encourageons la poursuite des investissements dans les infrastructures durables. En résumé, le groupe B se félicite de l'accent mis par ce secteur sur l'innovation numérique, la gestion des risques et la transparence. Nous attendons avec intérêt des mises à jour régulières sur la mise en œuvre de ces priorités et leurs conséquences sur l'efficacité de l'OMPI. Nous attendons également avec intérêt la poursuite d'un dialogue constructif avec tous les États membres. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

253. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Les États-Unis restent globalement préoccupés par l'importance des ODD dans l'ensemble du document, y compris dans les parties relatives au Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation. Les États-Unis s'opposent à l'utilisation des ODD pour orienter les travaux de l'OMPI. Les activités de l'OMPI doivent être guidées par le mandat de l'OMPI tel qu'il figure à l'article 3 de la Convention instituant l'OMPI. Les États-Unis soutiennent fermement le travail entrepris par le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation. Ce secteur fournit d'importantes analyses empiriques sur l'économie et l'innovation qui permettent aux entreprises et aux décideurs politiques de prendre des décisions éclairées. Les outils et les ressources gérés par ce secteur apportent une valeur immense à un large éventail d'acteurs de la propriété intellectuelle et aident les créateurs, les marques et les innovateurs à s'engager plus pleinement dans l'écosystème de la propriété intellectuelle, contribuant en fin de compte au succès des économies du monde entier. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

254. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. En ce qui concerne le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, la Chine souhaite le remercier des efforts qu'il déploie depuis sa création pour contribuer à la mise en place d'un écosystème de la propriété intellectuelle équilibré et efficace pour les États membres. Nous avons deux questions précises. Nous avons constaté que dans l'exercice biennal suivant, le budget alloué à ce secteur est augmenté de plus de 10 millions de francs suisses, avec un taux d'augmentation de 20%. Nous souhaitons savoir à quoi cette partie de l'augmentation du budget sera précisément allouée. Deuxièmement, nous ne voyons pas

exactement quel est le secteur ou le département responsable du Programme mondial pour l'autonomisation des entrepreneurs. Par conséquent, nous souhaitons savoir si ce programme dépend de ce secteur et s'il existe un plan de mise en œuvre qui lui est propre. S'agissant du Secteur administration, finances et gestion et le Secteur du Directeur général, nous tenons à les remercier des efforts qu'ils déploient depuis longtemps pour garantir le bon fonctionnement et la bonne gouvernance de l'OMPI. À la page 66, il est indiqué qu'en apportant son appui à l'action de l'Organisation, ce secteur devrait adopter une approche basée sur la réflexion sur l'avenir et une prospective stratégique, ce que nous approuvons. Nous espérons que le Secteur administration, finances et gestion et le Secteur lié au bureau du Directeur général, dans des domaines tels que l'extension des régimes linguistiques dans les systèmes de Madrid et de La Haye, mèneront à bien des initiatives stratégiques qui contribueront au développement à long terme de l'OMPI. En outre, la Chine a proposé un ajustement à la baisse de l'indicateur d'exécution du coût unitaire pour le système de La Haye dans le Secteur des marques et des dessins et modèles. Comme cet indicateur figure également à la page 69, nous recommandons que les révisions nécessaires soient apportées en conséquence. Je vous remercie.

255. La délégation du Brésil : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Le Brésil se félicite à nouveau de l'occasion qui lui est donnée de faire des observations sur les activités du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, qui reste une pierre angulaire du programme de l'OMPI axé sur le développement, programme dirigé par les mains expertes du sous-directeur général Marco Aleman. Nous reconnaissons l'importance de ce secteur dans le renforcement des capacités institutionnelles, la promotion du transfert de technologies et le soutien aux très petites, petites et moyennes entreprises, aux start-up, aux universités et aux instituts de recherche en vue de l'utilisation de la propriété intellectuelle comme moteur d'une innovation inclusive. À cet égard, nous prenons note de l'allocation budgétaire proposée de 61 millions de francs pour l'exercice 2026-2027. Le Brésil soutient le développement continu d'initiatives telles que le Programme mondial pour l'autonomisation des entrepreneurs, les Centres d'appui à la technologie et à l'innovation et les activités liées aux bureaux de transfert de technologie. Ces outils permettent de faire en sorte que les avantages du système de propriété intellectuelle parviennent aux acteurs de l'innovation dans les pays du Sud. Par ailleurs, nous soulignons l'importance de renforcer les mesures nationales en matière d'innovation et les stratégies de commercialisation de la propriété intellectuelle, qui peuvent contribuer à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Dans ce contexte, le Brésil encourage l'OMPI à faire en sorte que ses méthodes utilisées sur les plateformes, y compris celles liées à l'analyse de la propriété intellectuelle, soient accessibles, adaptables et répondent aux divers besoins et capacités de tous les États membres. En outre, nous rappelons qu'il faut continuer de soutenir les activités de renforcement des capacités, en particulier celles qui sont menées en partenariat avec les institutions nationales et régionales de formation à la propriété intellectuelle. La mise au point de programmes de certification des compétences sur mesure et de formats d'apprentissage hybrides est bienvenue et devrait être étendue dans la mesure du possible. Enfin, le Brésil réaffirme l'importance d'établir des liens entre les programmes d'innovation et les recommandations du Plan d'action pour le développement et objectifs de développement durable d'une manière plus quantifiable et transparente. Nous encourageons le Secrétariat à peaufiner ses cadres d'établissement de rapport à cet égard, notamment en ce qui concerne les résultats escomptés des services d'appui à l'innovation dans les pays en développement. Monsieur le vice-président, je vais maintenant passer aux questions techniques destinées au Secrétariat, à soumettre à nouveau par écrit, et concernant la clarté budgétaire et programmatique. Le Secrétariat peut-il fournir une ventilation détaillée du budget pour le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, y compris les allocations destinées aux CATI, à l'appui aux TPPME, aux initiatives des bureaux de transfert de technologie et aux outils d'analyse de la propriété intellectuelle? En ce qui concerne les activités et les outils programmatiques, quels sont les résultats concrets prévus pour le renforcement des capacités en matière de transfert de technologies, en particulier pour les universités et les instituts de recherche dans les pays en

développement? S'agissant du Programme mondial pour l'autonomisation des entrepreneurs, quels sont les services précis et les résultats escomptés dans le cadre de ce nouveau programme pour les TPPME et les jeunes entreprises, et comment les performances seront-elles évaluées dans les différentes régions? Enfin, en ce qui concerne le renforcement des capacités et la certification, l'OMPI prévoit-elle de soutenir l'élaboration ou la mise en œuvre de stratégies d'innovation nationales ou régionales, y compris celles qui utilisent l'indice mondial de l'innovation ou des outils similaires? Je vous remercie une fois de plus, Monsieur le vice-président.

256. La délégation de l'Égypte : Monsieur le président, Monsieur le sous-directeur général, je vous remercie. La délégation de l'Égypte reconnaît le rôle important que joue le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation pour promouvoir la propriété intellectuelle et son utilisation par les entreprises innovantes, ainsi que le travail essentiel réalisé par l'Institut judiciaire de l'OMPI et le Centre d'arbitrage et de médiation de l'Organisation. Nous remercions ce secteur pour le soutien apporté aux pays en développement et aux pays les moins avancés au cours du dernier exercice biennal. J'ai juste quelques questions concernant l'allocation des ressources telle qu'elle est décrite à la page 67. Le programme de travail et budget proposé prévoit une augmentation d'environ 39% pour le personnel temporaire, d'environ 76% pour les voyages et la formation, et d'environ 100% pour les services de conférence et les services contractuels. Si vous pouviez préciser la raison de ces augmentations, nous vous en serions reconnaissants. Je vous remercie.

257. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. La délégation de l'Algérie exprime son appréciation pour les initiatives et les outils utiles présentés sous la rubrique du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation. Nous nous félicitons de l'importance de plus en plus grande accordée au renforcement des capacités d'innovation et au soutien des entreprises locales, y compris les PME, les jeunes entreprises et les instituts de recherche. Nous nous félicitons en particulier de la poursuite du développement de services tels que les outils de diagnostic de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle, les ateliers sur la gestion de la propriété intellectuelle et l'expansion des CATI, qui jouent un rôle crucial dans l'autonomisation des innovateurs des pays en développement. De plus, nous reconnaissons le travail considérable réalisé pour promouvoir l'évaluation financière de la propriété intellectuelle, ainsi que l'assistance technique fournie aux États membres pour l'élaboration de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle. Nous sommes encouragés par l'utilisation croissante de plateformes telles que WIPO Lex et par le travail de l'Institut judiciaire et du Centre d'arbitrage et de médiation, qui apportent un soutien crucial au règlement équitable et accessible des litiges de propriété intellectuelle. Monsieur le vice-président, tout en soutenant ces initiatives, nous souhaitons poser deux questions. Premièrement, comment l'OMPI prévoit-elle de garantir l'équilibre géographique et l'accès équitable à ces services, en particulier dans les régions mal desservies dont l'infrastructure ou la capacité numérique est limitée? Deuxièmement, compte tenu de la demande croissante pour l'aide en matière de financement et d'évaluation de la propriété intellectuelle, est-il prévu de fournir une formation et des programmes plus adaptés aux pays en développement, en particulier à ceux qui cherchent à renforcer leurs écosystèmes d'innovation? Pour terminer, l'Algérie soutient les activités de ce secteur et encourage l'OMPI à continuer d'aligner ses travaux sur les priorités de développement des États membres. Je vous remercie.

258. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie infiniment, Monsieur le vice-président. La Fédération de Russie insiste sur l'importance du Secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d'innovation. Nous partageons l'idée selon laquelle il faut renforcer le soutien technique et constructif aux États membres et aux utilisateurs partout dans le monde, y compris en fournissant une assistance aux PME. À cet égard, nous souhaitons relever, pour nous en féliciter, les activités relatives à la propriété intellectuelle pour les entreprises. Dans le cadre de ce domaine, l'OMPI a mis au point un outil de diagnostic pour la propriété intellectuelle dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet correspondant en

Fédération de Russie. Cet outil a été entièrement adapté et traduit en russe et amélioré afin de tenir compte des spécificités de la législation nationale. Ce projet a été mis en œuvre conjointement avec le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie, et nos utilisateurs utilisent activement ces outils. Nous souhaitons également relever, pour nous en féliciter, l'orientation des travaux sur la propriété intellectuelle à l'intention des innovateurs. Nous nous félicitons en particulier des activités de l'OMPI en matière de création et de développement des Centres d'appui à la technologie et à l'innovation, y compris l'élargissement de l'accès des institutions et du grand public à l'information dans le domaine de la propriété intellectuelle, ainsi que la promotion de l'utilisation active de cette information pour développer le potentiel d'innovation et de créativité. Nous constatons que la Fédération de Russie possède le réseau de CATI le plus étendu au monde, un réseau de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation. Le processus de développement qualitatif et quantitatif et d'expansion des fonctions est en cours. Au cours de l'année écoulée, neuf nouveaux centres d'appui technologique à l'innovation ont été ouverts en Russie. Désormais, le pays compte au total 190 centres. Il convient de noter que ces centres ont été ouverts dans 71 régions de la Fédération de Russie. Pour notre part, nous sommes prêts à poursuivre une coopération étroite avec l'OMPI sur le développement du réseau CATI en Russie et dans le monde. Par ailleurs, nous voulons souligner la nécessité d'une ventilation plus détaillée des fonds alloués à des projets spécifiques. Une question similaire a déjà été soulevée par la délégation du Brésil. Nous voulons mieux comprendre quels sont les projets prévus et les ressources financières qui leur seront allouées. De plus, nous prenons note de l'augmentation des propositions budgétaires pour le personnel temporaire. Nous aimerions que le Secrétariat clarifie la raison pour laquelle il fait appel à d'autres spécialistes, étant donné que l'Organisation elle-même dispose d'un personnel assez représentatif de spécialistes dans ces domaines. Je vous remercie infiniment.

259. La délégation du Nigéria : Je vous remercie, Monsieur le président. Le Nigéria reconnaît le rôle essentiel que joue le Secteur du Directeur général dans la mise en œuvre du Plan stratégique de gestion des effectifs et du Plan d'action pour la diversité géographique de l'OMPI. L'un des principaux critères de référence de ce document est le pourcentage de référence de 11% du personnel du groupe des pays africains dans les catégories professionnelles et supérieures. Afin de suivre les progrès réels, nous demandons respectueusement au Secrétariat de fournir, lors de la présente session, le pourcentage actuel du personnel africain ventilé par grade et de faire une comparaison entre ces chiffres et la base de référence de 11%. En outre, nous souhaitons obtenir des éclaircissements sur la trajectoire et les objectifs annuels qui permettraient à l'Organisation de parvenir à un équilibre géographique total aux niveaux décisionnels supérieurs. Des données transparentes et spécifiques pour chaque catégorie permettront à tous les États membres de suivre les progrès accomplis et de collaborer avec le Secrétariat à des initiatives concrètes concernant la filière, telles que les observations et les campagnes de recrutement ciblées, afin que les talents africains soient équitablement représentés dans l'ensemble de l'Organisation. Je vous remercie.

260. Le vice-président : Je vous remercie. Je veux simplement donner aux délégations la possibilité de prendre la parole si elles le souhaitent. Si ce n'est pas le cas, nous laisserons un moment au Secrétariat pour qu'il puisse répondre à vos questions. Alors, Monsieur le sous-directeur général Aleman, est-ce que devons prendre une pause de 10 minutes pour permettre au Secrétariat de s'organiser? La Fédération de Russie demande à prendre la parole.

261. La délégation de la Fédération de Russie : Nous souhaitons comprendre si la discussion porte à présent sur les deux secteurs, celui de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d'innovation, et celui de l'administration, des finances et de la gestion? Si c'est le cas, nous aimerions ajouter à notre déclaration les observations relatives au Secteur administration, finances et gestion, si vous le voulez bien. Il y a un point précis sur lequel nous voulons mettre

l'accent. Il s'agit de la fonction d'évaluation, qui est un élément clef du système de gestion axée sur les résultats et du système de responsabilité. Selon l'examen des travaux de l'OMPI en matière d'évaluation réalisé par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, l'OMPI a beaucoup à faire pour améliorer le mécanisme de mise en œuvre de l'évaluation. À cet égard, nous demandons au Secrétariat de refléter dans le texte du programme de travail et budget proposé pour le Secteur administration, finances et gestion leurs intentions et leurs projets visant à améliorer la fonction d'évaluation de l'OMPI. Nous laissons la formulation spécifique à la discrétion de la Division de la supervision interne, et nous espérons que vous pourrez présenter votre point de vue sur ce sujet à la prochaine session du PBC. Je vous remercie.

262. La délégation du Canada : Notre déclaration aura trait au Secteur administration, finances et gestion. Le Canada continue de soutenir l'approche de gestion transparente et saine adoptée par l'OMPI, ainsi que la solide architecture de vérification des programmes de l'Organisation. Le Canada se félicite de la prudence financière de l'OMPI, y compris dans la gestion de ses réserves. Il estime que le contrôle et la responsabilité sont au cœur de la bonne gouvernance. Les organes de contrôle, notamment la Division de la supervision interne, l'Organe consultatif indépendant de surveillance, le Corps commun d'inspection et le Vérificateur externe des comptes jouent un rôle crucial à cet égard et promeuvent des contrôles internes rigoureux et une utilisation efficace des ressources. L'OMPI doit veiller à ce que son budget ordinaire prévoie un financement suffisant pour les organes de supervision et à ce que leurs recommandations soient appliquées. De plus, l'OMPI doit garantir un financement adéquat de son bureau de la déontologie. Le Canada espère que les progrès se poursuivront en vue d'atteindre la parité hommes-femmes au sein du personnel de l'OMPI et de mettre en œuvre le Plan d'action pour la diversité géographique de l'Organisation et sa Stratégie sur l'inclusion du handicap.

263. La délégation de l'Égypte : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. J'ai juste une question concernant le Secteur administration, finances et gestion, et plus particulièrement le résultat escompté 5.1. Je fais référence au pourcentage par région, qui, si j'ai bien compris, est censé refléter la diversité géographique par région. Il me semble qu'avant, pour les exercices précédents, le point de référence était l'Accord de 1975, veuillez me corriger si je me trompe. S'agit-il donc d'un reflet du point de référence ou est-ce que cette référence provient d'une source différente? En ce qui concerne l'objectif visé, celui relatif à la répartition géographique des postes en décembre 2027 est déjà défini. Pourriez-vous, s'il vous plaît, clarifier ce point, car j'ai trouvé des formulations et des approches différentes par rapport aux exercices précédents sur cette question? Je vous remercie de votre attention.

264. Le vice-président : Je vous remercie. Le Secrétariat a pris note de ces questions. Nous allons donc prendre une pause de 10 minutes, après quoi vous obtiendrez des réponses. Nous allons reprendre dans 10 minutes et nous poursuivrons alors nos travaux.

265. Le vice-président : Nous allons reprendre nos discussions. Je pense que certaines délégations sont encore à l'extérieur, mais nous devons être ponctuels et nous ne devons pas dépasser 18 heures. Alors s'il vous plaît, chers délégués, commençons. Je vais donner la parole aux chefs de secteur pour qu'ils répondent et nous allons entendre le Secteur administration, finances et gestion. Le sous-directeur général est absent, car il participe à une réunion sur l'initiative ONU 80. Il avait malheureusement une réunion très importante. Mais, vous savez, je pense, que les membres de l'équipe de ce secteur sont presque tous représentés. Ils vont répondre à toutes vos questions relatives au Secteur administration, finances et gestion.

266. Le sous-directeur général, Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation : Merci beaucoup, Monsieur le président. Pour commencer, je voudrais remercier toutes les délégations de leurs observations très positives et de leur appréciation du travail que mon équipe et moi-même accomplissons dans les différents domaines de compétence du

Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation. Je voudrais passer en revue certaines des questions spécifiques qui ont été soulevées par les différentes délégations, auxquelles je vais répondre. Toutefois, il va de soi que l'équipe présente dans la salle se fera un plaisir d'aller plus en profondeur au cas où ces délégations auraient besoin d'informations supplémentaires. Je commencerai par la délégation du Japon. La délégation du Japon a posé deux questions. La première a trait à la manière dont nous pouvons évaluer l'incidence à long terme des Centres d'appui à la technologie et à l'innovation et le type de critères que nous utilisons à cette fin. En effet, si vous allez à la page 63, sous résultats escomptés et indicateurs d'exécution, vous verrez qu'en ce qui concerne les CATI, il y a des indicateurs qui vont exactement dans ce sens. Le premier est le nombre de réseaux nationaux pérennes de CATI. Ce critère renvoie aux réseaux qui ont atteint une certaine viabilité parmi les différents réseaux. Sous cet indicateur d'exécution, le nombre total de réseaux durables indiqués est de 60 pour l'exercice biennal. Ainsi, aux 52 réseaux existants, nous ajoutons huit réseaux durables supplémentaires. Le deuxième indicateur qui va dans le sens d'une incidence à long terme des CATI est le niveau de maturité. Nous distinguons le niveau de maturité 1, le niveau de maturité 2 et le niveau de maturité 3. Les CATI qui appartiennent au niveau de maturité 3 sont capables de fournir des services plus sophistiqués, et ceux qui fournissent ce type de services sophistiqués tels que la liberté d'exploitation, l'analyse des brevets et tous ces types de services sont les CATI qui, ayant atteint ce niveau de maturité, sont très bien préparés pour servir les différentes communautés. Ces deux indicateurs permettent donc d'évaluer la progression de ce réseau, en termes de viabilité et de maturité. La deuxième question posée aujourd'hui par la délégation du Japon concerne WIPO Lex et il a été indiqué que WIPO Lex est l'une des bases de données de l'OMPI les plus performantes, et que le chiffre de 1,6 million de visiteurs uniques, point de référence de 2024, traduit l'importance et l'influence de cette base de données partout dans le monde. Certains projets clefs de la base de données, tels que la conservation des données afin de disposer des meilleures données aux fins d'exploitation, l'amélioration de l'expérience utilisateur et de la présentation de l'ensemble de la base de données, et l'ajout de nouveaux éléments qui sont soit liés à des domaines spécifiques d'information comme, l'ajout récent d'informations sur le brevet essentiel à une norme, par exemple, est l'un de ces nouveaux domaines et nouvelles caractéristiques qui ont été ajoutés à la base de données. Comme l'a mentionné la délégation, nous cherchons activement à rendre ces informations plus utiles pour vous et pour les différents utilisateurs. L'intelligence artificielle joue un rôle très important et nous avons une équipe qui travaille déjà sur la manière dont différents outils, y compris l'intelligence artificielle, peuvent nous permettre d'extraire plus d'informations de la base de données afin d'être utiles dans des domaines tels que, par exemple, l'interprétation analytique de l'évolution des législations et la manière dont toutes les informations disponibles dans la base de données peuvent être davantage explorées. En effet, nous nous alignons sur vos besoins et il existe quelques initiatives à cet égard. Permettez-moi maintenant de m'adresser à la délégation de la Chine qui a posé des questions très importantes. La première est liée à une augmentation de l'allocation budgétaire totale du secteur de 10 millions de francs suisses, soit une augmentation d'environ 20%. Je voudrais mentionner que cette augmentation est principalement due aux nouvelles priorités et aux nouvelles initiatives pour l'exercice biennal 2026-2027, qui comprennent, entre autres, le Programme mondial pour l'autonomisation des entrepreneurs qui a déjà été mentionné et que j'évoquerai plus tard. Le programme de certification des CATI est un programme visant à mieux équiper le personnel de ces centres afin d'harmoniser le niveau des spécialistes qui y travaillent et d'améliorer la stabilité du personnel et la qualité de service. Comme vous pouvez l'imaginer, il s'agit d'un très vaste programme. Former le personnel d'un réseau de 1 600 CATI à travers le monde est un projet qui nécessite des ressources à la hauteur de l'ampleur de cette entreprise. S'agissant du renforcement de la recherche sur l'économie créative, nous sommes à la recherche de nouveaux domaines dont nous pouvons tirer des données supplémentaires éventuellement utiles aux différents acteurs de cette économie. Certains d'entre vous ont d'ailleurs probablement pris connaissance d'une publication récente sur la commercialisation de la musique qui décrit très bien non seulement le moment où la musique est produite, mais aussi les pays qui consomment cette musique et les différents modèles commerciaux présents dans

l'environnement en ligne, et ces données ont fait l'objet de nombreux commentaires positifs quant à leur utilité. Il s'agit donc d'un des nombreux autres domaines qui seront explorés en tant que domaine de recherche et de travail. Après la musique, nous voulons nous intéresser à d'autres domaines tels que le cinéma, les jeux vidéo et d'autres domaines dans lesquels nous voulons mettre en lumière l'énorme quantité de données qui provient des différentes plateformes en ligne qui décrivent très bien la situation dans chacun de ces domaines, et doter les différents acteurs d'une analyse de celles-ci. Et enfin, renforcer le partenariat avec des institutions de grand renom dans nos différents domaines de travail. Je n'en citerai que deux : la collaboration avec le Harvard Growth Lab en vue de produire un rapport sur les capacités d'innovation, un travail de longue haleine qui, nous l'espérons, fournira à l'Organisation et aux États membres des données granulaires sur les différentes capacités dans chaque juridiction et aura certainement des retombées positives sur l'élaboration des politiques dans lesdites juridictions. Et la seconde, notre travail avec la LUISS Business School de l'Université LUISS de Rome, afin de produire le rapport que certains d'entre vous connaissent probablement sur l'investissement dans les actifs incorporels qui décrit très bien l'importance des actifs incorporels partout dans le monde. Pour la première fois, notre économiste en chef et son équipe ont été en mesure de produire un rapport mondial à partir d'une source fiable qui décrit la situation des actifs incorporels dans différentes juridictions et nous ajoutons progressivement d'autres juridictions à ce rapport. L'année dernière, nous avons l'Inde et cette année nous ajoutons le Brésil, et nous continuerons d'ajouter des économies à haut revenu et des juridictions clefs au rapport pour qu'il soit plus complet. Les augmentations observées sont en partie dues à ces projets. J'espère que la délégation de la Chine sera satisfaite des explications données. Je me ferai un plaisir de donner plus de détails, si nécessaire. La deuxième question de la délégation de la Chine portait sur le Programme mondial pour l'autonomisation des entrepreneurs, notamment sur la dynamique de la coordination entre les secteurs. C'est une question extrêmement pertinente dans le sens où elle n'est pas adressée à un seul secteur, car il s'agit en fait d'ouvrir un guichet unique pour les PME. Ces entreprises pourront frapper à une porte et, à partir de là, obtenir l'appui dont elles ont besoin pour tirer parti de la propriété intellectuelle. C'est un projet qui requiert une coordination interne. De plus, il est fort probable que plus d'un secteur participe à cette entreprise. Nous serons en mesure de vous fournir plus de détails ultérieurement. Monsieur le président, il est 18 heures, je ne sais pas ce que vous proposez. Bien. Je vous remercie. Je voudrais passer à la question, ou du moins à certaines des questions de la délégation du Brésil. La délégation du Brésil demande, comme d'autres délégations, une ventilation des dépenses des ressources dans des domaines tels que l'analyse de la propriété intellectuelle, les CATI, le transfert de technologies et de connaissances, la commercialisation, le financement de la propriété intellectuelle et l'évaluation de la propriété intellectuelle. Les montants sont les suivants. Nous consacrons 2,4 millions de francs suisses à l'analyse de la propriété intellectuelle. Dans le cas des CATI, 4,1 millions de francs suisses. En ce qui concerne le transfert et la commercialisation des connaissances et des technologies, 4,7 millions de francs suisses. Pour le financement et l'évaluation de la propriété intellectuelle, 1,4 million de francs suisses. La même délégation demande des informations sur les indicateurs d'exécution pour le suivi de ce projet, en ce qui concerne le Programme mondial pour l'autonomisation des entrepreneurs. Comme je l'ai déjà mentionné, ce programme est coordonné par différents secteurs, mais je voudrais souligner certains des principaux indicateurs d'exécution qui nous aident déjà à suivre les progrès réalisés dans le cadre de ce projet. Permettez-moi de mentionner les points suivants. Le nombre de visiteurs uniques des services en ligne destinés aux inventeurs et aux PME, y compris le nombre de visiteurs et de téléchargements. Deuxièmement, le nombre de visiteurs uniques pour les publications, les outils et les plateformes dans le domaine de l'analyse de la propriété intellectuelle. Le nombre d'intermédiaires de PME qui utilisent le matériel et les outils de l'OMPI et, enfin, le nombre de PME qui utilisent le matériel ou les outils de l'OMPI, y compris ceux qui y accèdent en passant par des programmes d'intermédiaires. Ces quatre paramètres nous permettent d'évaluer la performance de ce projet. Je voudrais maintenant aborder certaines des demandes formulées par la délégation de l'Égypte. L'une des demandes de l'Égypte portait sur l'allocation des ressources. Ma réponse à la délégation du Brésil satisfera

probablement la délégation de l'Égypte. La délégation de l'Algérie, quant à elle, a posé la question de l'équilibre géographique en termes d'accès aux régions dont les capacités sont plus limitées, en particulier les programmes liés à la collaboration avec les PME et le travail sur la propriété intellectuelle et la finance et sur l'évaluation. En effet, cette délégation a raison. C'est un défi. Si nous prenons l'exemple de certains de nos programmes et outils, organiser une formation en présentiel pour certains de ces programmes requiert des efforts de notre part. C'est ce qui explique en quelque sorte une augmentation des frais de voyage. En effet, certaines de ces activités qui nécessitent des déplacements supplémentaires ont un impact sur notre allocation voyage. Mais nous faisons de notre mieux pour fournir nos services en ligne. Notre outil de diagnostic de la propriété intellectuelle en est un bon exemple. L'outil de diagnostic de WIPO IP nous permet de servir les PME situées dans différentes parties du monde, avec un accès qui se fait entièrement en ligne et la distribution actuelle des utilisateurs montre que, malgré les obstacles dans différentes parties du monde, il y a des moyens par lesquels ces acteurs, comme les PME situées dans la juridiction, peuvent bénéficier de notre service. Si nous prenons le cas de notre outil de diagnostic en ligne en matière de propriété intellectuelle, les principaux utilisateurs de cet outil sont les pays d'Asie et du Pacifique, dans lesquels 21 815 PME ont accès à cet outil et l'utilisent, les pays d'Europe centrale et des États baltes, dans lesquels 1 400 PME ont accès à cet outil, et les pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, dans lesquels 2 850 PME ont accès à cet outil. Pays africains, 2 750. Groupe B, 8 850. Lac, 5 850 et les pays arabes, 5 200. Cela montre donc que ce type d'outil est largement accessible dans différentes régions du monde. Ainsi, malgré certains obstacles, nous sommes convaincus que nous pouvons continuer de fournir nos services de cette manière. Le deuxième point portait sur le projet de financement de la propriété intellectuelle et ce que nous prévoyons de faire pour promouvoir l'évaluation, celle-ci étant l'une des principales difficultés de l'ensemble de ce projet. Et en effet, nous travaillons beaucoup au niveau international. Nous disposons d'un groupe de spécialistes sur l'évaluation. La question de l'évaluation a été abordée dans chacune des trois réunions et discussions organisées à l'échelle internationale dans le cadre de ce projet, mais nous nous dirigeons vers une approche plus pratique au niveau local. Le projet ASEAN, qui porte sur l'évaluation de la propriété intellectuelle, nous permet, par exemple, de former plus de 450 experts en évaluation de la propriété intellectuelle et des actifs incorporels et d'établir un rapport sur le mécanisme d'évaluation le plus populaire dans cette région. Et désormais, nous allons faire pareil dans d'autres régions. Je ne vois donc pas d'obstacle majeur à l'organisation de ces activités de formation sur l'évaluation de la propriété intellectuelle au niveau national dans différentes parties du monde. Je vais m'arrêter ici et si j'oublie des détails des questions, je m'en excuse et je serai heureux de les aborder après cette séance. Je vous remercie. J'ai terminé, Monsieur le vice-président.

267. Le vice-président : Merci beaucoup, M. Aleman. Il nous reste cinq minutes pour les réponses concernant le Secteur administration, finances et gestion. Je donne donc la parole à Mme Chitra. Avant de lui remettre la parole, je remercie les interprètes de leur flexibilité. Nous essaierons de nous arrêter à 18 h 15 précises. Je vous laisse donc la parole pour coordonner les réponses de ce secteur.

268. Le Secrétariat : Merci beaucoup, Monsieur le vice-président. Pour commencer, au nom du sous-directeur général Staines, je voudrais remercier toutes les délégations de leurs observations extrêmement encourageantes et de leurs conseils concernant les stratégies de mise en œuvre du Secteur administration, finances et gestion. Nous avons relevé quelques questions relatives aux ressources humaines. Je donne donc la parole à la Directrice du Département de la gestion des ressources humaines pour qu'elle réponde à ces deux questions. Je vous remercie.

269. Le Secrétariat : Pour ce qui est de la première question de la délégation du Japon, posée au nom du groupe B sur l'absence de l'indicateur eSat dans le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, il s'agit d'un reflet de notre maturité croissante en ce qui concerne

l'évaluation de la mobilisation des employés. Nous en sommes à notre quatrième enquête sur la mobilisation et, au fur et à mesure que nous devenons plus agiles dans l'utilisation de cet outil d'information, nous nous sommes rendu compte que nous voulons plus évaluer la mobilisation réelle des employés que leur satisfaction superficielle. Les enquêtes sur la participation comportent une part d'instantanéité. Même s'ils sont très utiles pour lancer une discussion, ils ont tendance à capturer des impressions ponctuelles plutôt que le lien plus profond des employés avec le travail, avec leurs équipes et avec la mission de l'OMPI. À l'avenir, ils feront partie de l'accent mis sur la transformation culturelle, aux côtés d'autres paramètres tels que les taux d'achèvement des projets, les résultats obtenus, la qualité du travail, les retours des pairs et des responsables, la mobilité interne et la croissance. Ainsi, il s'agit d'une approche plus large et je tiens à vous garantir que nous continuerons de mener ces enquêtes et que les résultats seront présentés dans le Rapport annuel sur les ressources humaines. S'agissant du point concernant la représentation géographique, il s'agit d'un sujet de discussion du Comité de coordination et il sera reflété dans le Rapport annuel. Le Rapport annuel sur les ressources humaines sera également présenté comme document d'information à la prochaine session du Comité du programme et budget. Le 10 juin, nous organiserons une séance d'information préalable sur le rapport destiné aux États membres, et nous aborderons certains des points relatifs au Plan d'action pour la diversité géographique en tant qu'annexe au rapport, suite à la décision prise par le Comité de coordination à sa dernière session de demander un rapport spécifique sur les progrès réalisés. Nous restons attachés à la transparence sur la question de la représentation géographique et nous continuerons de fournir aux États membres les informations dont ils ont besoin. Nous continuerons également de dialoguer avec les États membres et nous remercions tous ceux qui participent régulièrement à ces réunions. En réponse à la question posée par les délégations de l'Égypte et du Nigéria, la représentation par région géographique figure dans le rapport sur la répartition géographique envoyé aux États membres deux fois par an. Ce rapport contient à la fois des informations détaillées sur les régions géographiques, des informations présentées pays par pays, catégorie par catégorie, ainsi que la répartition par groupe de l'OMPI. Pour les indicateurs d'exécution, nous travaillerons sur les chiffres au 31 décembre 2025 comme base de référence pour le début du prochain exercice biennal et au 31 décembre 2027 pour la fin de cet exercice. Dans le même temps, nous partagerons les principaux indicateurs d'exécution relatifs au Plan d'action pour la diversité géographique qui ont fait l'objet de discussions avec les États membres à la dernière réunion organisée sur le sujet. Tous ces éléments permettront aux États membres de prendre des décisions éclairées sur leur représentation et encourageront les États membres désireux d'accroître leur représentation à prendre contact avec le Secrétariat. Je vous remercie infiniment.

270. Le Secrétariat : Je vous remercie infiniment. J'ai discuté avec le Directeur de la Division de la supervision interne des observations formulées par la Fédération de Russie concernant l'évaluation. Nous en prenons bonne note et nous vous contacterons à nouveau pour voir comment elles peuvent être matérialisées. Je voudrais faire une autre observation sur la méthode de planification et les ODD. Je pense que cela a déjà été clarifié, mais pour plus de clarté, les stratégies de mise en œuvre de l'OMPI qui figurent dans le programme de travail et budget pour 2026-2027 sont orientées par le mandat de l'Organisation, la maison stratégique et sa grille de résultats. Nos stratégies de mise en œuvre dépendent des résultats escomptés. Grâce au travail que nous fournissons pour obtenir les résultats escomptés, nous contribuons à la réalisation des ODD à différents niveaux au sein de l'Organisation, et cela est visible tout au long du document. Je vous remercie infiniment, Monsieur le vice-président.

271. Le vice-président : Merci, Chitra pour cette information. J'ai l'impression de sprinter vers la ligne d'arrivée pour finir à temps. Nous nous reverrons donc demain matin à 10 heures pour examiner les annexes du document et revoir la stratégie immobilière de l'Organisation. N'oublions pas non plus que les points 3 et 4 sont toujours en suspens. Il serait bon de pouvoir avancer également sur ces points et d'adopter les points de décision. La séance est levée. Nous nous retrouverons demain matin à 10 heures.

272. Le vice-président : Avant de commencer la session d'aujourd'hui, je voudrais vous remercier de la patience dont vous avez fait preuve hier, de même que les interprètes, puisqu'ils nous ont permis de continuer de travailler jusqu'à 18 h 15. Nous avons encore beaucoup de travail à faire. Nous commencerons par passer rapidement en revue quelques secteurs. Les délégations souhaitent-elles s'exprimer sur les deux derniers secteurs que nous avons examinés? Si ce n'est pas le cas, nous passerons à la discussion du dernier point, le point n° 5 de l'ordre du jour, à savoir les annexes. Avant de donner la parole aux délégations, je vais donner la parole au Secrétariat pour quelques rappels destinés aux délégués.

273. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. En ce qui concerne l'annexe I, intitulée budget après virements pour la période 2024-2025, je tiens à rappeler, comme nous l'avons annoncé lorsque nous avons présenté le point de l'ordre du jour, qu'il y a une faute de frappe à la première ligne de ce tableau. Le tableau correct se trouve à la page 60 du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024. Je vous remercie, Monsieur le président.

274. Le vice-président : Merci de nous rappeler cette erreur de rédaction qui figure dans le document. Chers délégués, je vous donne maintenant la parole pour poser vos questions aux représentants des deux derniers secteurs, le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation et le Secteur administration, finances et gestion. En l'absence de demande de prise de parole, nous avons conclu la première lecture relative aux secteurs. Nous allons maintenant passer aux annexes du document, qui commencent à la page 76 de la version anglaise du document. Les annexes contiennent des informations détaillées qui sont développées dans d'autres parties du document. Je vous invite à poser des questions et à faire des observations sur les annexes.

275. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Bonjour, chères/chers collègues. En ce qui concerne les annexes, la Chine a tout d'abord relevé qu'à la page 91 de l'annexe VI, indicateurs du système du PCT, il n'y a que huit indicateurs liés au PCT, y compris les charges de travail. La page 97 sur le système de Madrid ne contient que sept indicateurs concrets, soit moins que le système PCT. Cependant, à la page 104 du système de La Haye, il n'y a que quatre indicateurs concrets. La délégation de la Chine estime que le système du PCT contribue à hauteur de 70% aux recettes opérationnelles de l'OMPI et qu'il est très populaire parmi les utilisateurs de propriété intellectuelle dans le monde. Avec plus de 5 millions de demandes reçues par le Bureau international, le système du PCT est le système international de services de propriété intellectuelle le mieux administré de l'OMPI. Ce succès s'explique par le fait que, depuis sa création, le système PCT a adopté des approches plutôt souples et conviviales en termes de règles opérationnelles, de langue, de monnaie et d'autres domaines, et qu'il a été bien géré. Il dispose d'un ensemble complet d'indicateurs de suivi de l'état de gestion de la phase internationale. La délégation de la Chine espère que les systèmes de Madrid et de La Haye tireront des enseignements utiles du système du PCT, ce qui permettra de promouvoir de meilleurs services pour les utilisateurs mondiaux de la propriété intellectuelle dans ces cadres, et de parvenir à un développement durable pour les unions et l'Organisation. Nous pensons tout particulièrement à la mise en place d'indicateurs de suivi plus complets de la gestion de la phase internationale. Nous suggérons que le système de Madrid ajoute deux nouveaux indicateurs : i) la qualité de la traduction et ii) la qualité du développement des logiciels. Le système de La Haye devrait ajouter : la répartition des charges de travail liées aux langues, le niveau d'automatisation, la productivité, la qualité de l'évaluation, la qualité de la traduction et la qualité du développement de logiciels, qui font six nouveaux indicateurs. En outre, le système du PCT peut également s'inspirer du système de Madrid en ce qui concerne l'introduction de l'indicateur de l'état d'avancement des travaux. Nous remercions le Secrétariat des dialogues réguliers entre lui et notre délégation. Nous sommes prêts à discuter et à poursuivre les échanges avec le Secrétariat et toutes les parties intéressées. En outre, lorsqu'on regarde à l'annexe I, page 76, le tableau sur le budget après virements de 2024-2025 sera mis à jour à la trente-neuvième session du PBC, principalement pour actualiser le budget du Secteur des brevets et de la technologie et du Secteur

administration, finances, et gestion en 2024 et en 2025. Ma délégation a relevé qu'à la page 78, le tableau des postes par secteur fait également référence aux transferts de postes du Secteur des brevets et de la technologie et du Secteur administration, finances et gestion au cours de l'exercice biennal 2024-2025. Le Secrétariat peut-il avoir l'amabilité de préciser si ce tableau a été établi sur la base de l'annexe I erronée? Si tel est le cas, pouvez-vous mettre à jour le tableau? Je vous remercie.

276. Le vice-président : La délégation de la Chine a soumis une proposition visant à établir de nouveaux indicateurs pour certains secteurs. La délégation de la Chine peut-elle soumettre sa proposition par courrier électronique au Secrétariat afin qu'elle puisse être communiquée aux autres délégations? Je donne la parole à la délégation de la Chine.

277. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Nous sommes prêts à partager la version écrite de notre proposition avec le Secrétariat. Je vous remercie infiniment.

278. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. En ce qui concerne l'augmentation de 5 millions de francs suisses du budget du Secteur du développement régional et national, comme indiqué à l'annexe II du budget par secteur pour 2026-2027, nous rappelons une augmentation similaire au titre du résultat escompté 4.1 de ce secteur et comprenons que le budget peut refléter le travail transféré du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création, ainsi que le Fonds d'accélération pour le développement nouvellement proposé. Nous souhaitons avoir plus de détails sur l'augmentation de ce budget et sur le montant attribué à ces deux changements en particulier. En ce qui concerne l'annexe V, l'évolution de la demande de services au titre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. Nous apprécierions que des informations sur le système de Lisbonne soient incluses dans l'annexe.

279. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment, Monsieur le président. La Fédération de Russie partage les préoccupations de la délégation de la Chine concernant l'unification et l'harmonisation des indicateurs pour les systèmes d'enregistrement internationaux. Nous pensons que pour garantir une transparence réelle et adéquate, il faut avoir des exigences similaires pour tous les systèmes d'enregistrement. En ce qui concerne les prévisions statistiques présentées à l'annexe V, le Secrétariat a apporté des éclaircissements sur la base des données au cours de la discussion informelle. Nous souhaitons faire observer qu'il faut inclure les contextes nationaux et régionaux dans les projections des années à venir, dans le but de prendre en considération les réalités sur le terrain, car nous pensons que la dynamique du système d'enregistrement international et les procédures nationales peuvent être divergentes. Par exemple, en Fédération de Russie, le nombre de demandes introduites par des demandeurs russes dans le cadre du système national a considérablement augmenté, et chaque demandeur peut potentiellement dans le cadre de la procédure nationale être un utilisateur du système d'enregistrement international. C'est pourquoi nous pensons que ces nuances sont très importantes pour obtenir des projections exactes. Merci.

280. Le vice-président : Merci pour votre intervention. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole par rapport à ce document? Je remercie toutes les délégations qui se sont exprimées. Nous poursuivons avec les réponses du Secrétariat à vos questions.

281. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le Vice-président. Je commencerai par la première question sur l'annexe III, intitulée poste par secteur pour 2026-2027. Non, je confirme qu'il n'est pas nécessaire de mettre à jour ce tableau, qui est correct. Ensuite, en ce qui concerne les annexes relatives aux systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, sur les principaux indicateurs d'exécution, je vais maintenant présenter le contexte de l'évolution de ces annexes. La première fois, les annexes étaient plus détaillées et fonctionnelles, puis les principaux indicateurs d'exécution ont été introduits dans le programme de travail et budget

en 2008-2009, et n'incluaient que le système PCT. Cette annexe pour le système PCT existait en 2008-2009, 2010-2011 et 2012-2013. Elle ne concernait que le système PCT. En 2014-2015, pour la première fois, des annexes ont été ajoutées pour les systèmes de Madrid et de La Haye, et, depuis lors, c'est-à-dire au cours des 10 dernières années, les annexes ont évolué et ont été affinées pour chaque exercice biennal. Les principaux indicateurs d'exécution intégrés aux systèmes mondiaux de la propriété intellectuelle dépendent non seulement de la maturité des systèmes, mais aussi de leurs capacités informatiques, car les données nécessaires à la création de ces indicateurs ne sont pas propres à certains systèmes, notamment les systèmes de Madrid et de La Haye qui, comme nous le savons, évoluent régulièrement au fil des ans. Nous ajoutons et perfectionnons les indicateurs au fur et à mesure que leurs capacités informatiques sont renforcées. Nous sommes déterminés à continuer d'améliorer ces indicateurs d'un exercice à l'autre, mais il est très difficile de le faire d'un jour à l'autre. Nous devons d'abord les comprendre, et je n'ai pas de connaissances approfondies en la matière. Est-il possible d'utiliser tous les indicateurs dont nous disposons pour le PCT pour Madrid et La Haye? Disposons-nous des données les concernant? Il faudra du temps pour développer cette possibilité, mais, encore une fois, je voudrais rassurer la délégation de la Chine, soutenue par la délégation de la Fédération de Russie, que nous sommes constamment en train d'examiner comment nous pouvons encore l'améliorer. Cependant, cela prend du temps. En ce qui concerne la question spécifique de la délégation des États-Unis sur les principaux facteurs qui sous-tendent l'augmentation du Secteur du développement régional et national, celle-ci est principalement due au transfert de la Division de la gestion du droit d'auteur vers ce secteur. Des ressources supplémentaires sont allouées aux projets du Plan d'action pour le développement. Certains de ces projets que vous voyez sous l'aperçu financier et des résultats sont mis en œuvre par le Secteur du développement régional et national, et sont donc ajoutés au budget de ce secteur. Les dépenses liées aux enseignants de l'Académie sont plus élevées. L'Académie a recours à un vaste réseau de tuteurs pour ses différents cours. De plus, l'augmentation des coûts est également liée aux pressions inflationnistes observées ces dernières années. Ensuite, nous avons des augmentations des dépenses liées au personnel qui sont dues aux augmentations statutaires et aux augmentations des coûts médicaux. Tels sont les principaux facteurs d'augmentation des coûts. Le Fonds d'accélération pour le développement n'est pas l'un de ces facteurs, car il s'agit de la continuation du "Fonds de reconstruction" qui était déjà inclus dans le programme de travail et budget pour 2024-2025. Quelques questions ont été posées concernant l'annexe V, sur l'évolution de la demande et des dépôts au titre des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. L'économiste en chef y répondra.

282. Le Secrétariat : Bonjour à toutes les délégations. En ce qui concerne la question de la Fédération de Russie sur la baisse prévue des demandes PCT – qui fait partie de nos prévisions –, le modèle qui sert de base à nos prévisions est un modèle basé sur les tendances. Dans le cas particulier de la Fédération de Russie, si l'on examine les demandes PCT au cours des cinq dernières années, on constate une tendance à la baisse, qui devrait se poursuivre à l'avenir selon notre modèle. Nous ne nous basons pas sur les chiffres des demandes nationales dans le cadre de notre exercice de projection. Je pense que cela s'explique en partie par le fait que toutes les demandes nationales ne se traduisent pas par une demande de brevet internationale. La récurrence de cette transformation est difficile à prévoir en raison des délais, etc. Nous avons examiné cette question à un moment donné dans le passé, mais nous avons essentiellement conclu qu'elle ne constituait pas un motif suffisant. Nos projections ne tiennent pas compte des évolutions propres à certaines origines qui peuvent affecter le niveau de la demande de brevets internationaux et qui ne sont pas incluses dans la tendance historique; il s'agit en ce sens d'un exercice technique. J'espère avoir répondu à vos questions. Je vous remercie.

283. La délégation des États-Unis d'Amérique : Merci, Monsieur le vice-président. Je remercie également le Secrétariat pour sa réponse à notre question. Pouvez-vous préciser le montant spécifique attribué au Fonds d'accélération pour le développement? Merci.

284. Le Secrétariat : Oui. Le montant est de 3 millions de francs suisses.

285. Le Secrétariat : Je tiens à préciser à nouveau la manière dont nous procédons pour faire nos projections. Il s'agit de prévisions basées sur des tendances qui ressortent des chiffres archivés des dépôts de dossiers. Pour faire des projections, nous avons effectué de nombreux tests par le passé en utilisant des prévisions pour le produit intérieur brut et en nous basant sur les corrélations entre le produit intérieur brut et les dépôts de brevets internationaux. Mais nous avons essentiellement organisé une "course de chevaux" entre différents modèles et avons conclu que cela n'améliorerait pas nos prévisions. Cela s'explique principalement par le fait que les prévisions du PIB, par exemple, publiées par le Fonds monétaire international, s'accompagnent d'un degré élevé d'incertitude. Si l'on ajoute cela à l'incertitude avec laquelle la production économique se traduit en dépôts de brevets internationaux, cela n'apporte essentiellement aucune valeur ajoutée en termes de prévision. À l'instar des autres offices de propriété intellectuelle, nous avons conclu que notre modèle basé sur les tendances reste le meilleur modèle pour ce qui est de la performance prévisionnelle. Il ne s'agit pas d'une simple extension linéaire des tendances passées. Il s'agit d'une approche plus complexe dans laquelle nous nous appuyons essentiellement sur une combinaison de tendances à court et à long terme et optimisons le modèle en fonction des tendances qui, historiquement, ont le mieux réussi à prédire les projections futures de dépôts. La réponse courte est non, nous ne prenons pas en compte les facteurs nationaux dans la mesure où ils sont spécifiquement liés à la production économique. Nous avons déjà essayé cela par le passé et avons conclu que cela n'améliorerait pas les performances du modèle de projection.

286. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie infiniment. Nous remercions l'économiste en chef pour ses éclaircissements. Il va sans dire que nous comprenons que la question des données statistiques et des prévisions est très complexe. En ce qui concerne le lien avec le contexte national, nous souhaitons également faire observer que l'OMPI recueille régulièrement des données statistiques sur les situations nationales des États membres de l'OMPI. Il est donc erroné d'affirmer que l'OMPI ne dispose pas de toutes les données. En outre, pour les prévisions établies dans le cadre de ce programme de travail et e budget, nous ne voyons que la dynamique de cette année, des deux années suivantes et des trois dernières années. Ainsi, dans ce tableau, nous ne disposons pas vraiment d'une vue d'ensemble sur huit ou 10 ans pour les statistiques, comme vous l'avez mentionné dans la méthode. Si nous examinons les indicateurs du tableau, nous pouvons constater que la situation des prévisions n'est pas simple non plus. Nous sommes donc prêts à travailler ensemble pour trouver une solution acceptable pour les États membres et pour l'Organisation.

287. Le Secrétariat : Merci à la délégation de la Fédération de Russie pour cette question supplémentaire. Je commencerai par confirmer que nous disposons bien des chiffres relatifs à l'enregistrement au niveau national. Nous remercions vivement tous les États membres d'avoir répondu à notre enquête annuelle sur les statistiques relatives à la propriété intellectuelle. Ce n'est pas la question de la disponibilité des données qui se pose ici, mais celle de savoir si les chiffres nationaux apportent une valeur ajoutée aux prévisions. Notre conclusion est non. Je ne peux pas vous donner de chiffres précis pour les quatre ou cinq dernières années de la Fédération de Russie, et je ne suis pas sûr que la tendance soit la même. Nous mettons particulièrement l'accent sur la tendance passée du PCT. Pour être clair, cela va au-delà de trois ans. Nous prenons en compte une période beaucoup plus longue pour établir les prévisions. En outre, nos prévisions ne s'étendent pas sur une décennie. Je pense qu'elles se limitent à quatre ans. Dans le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, vous ne voyez que les projections concernant l'exercice biennal, qui est l'objet du document. Nous sommes ravis de partager les données relatives à d'autres années et d'en discuter; nous sommes également disponibles pour répondre à vos questions sur les prévisions et la manière dont les données sont utilisées.

288. Le vice-président : Merci, Monsieur l'économiste en chef, de votre déclaration. Je ne vois pas de demande d'intervention. Merci aux délégués pour leurs interventions et pour la première lecture du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. Nous allons maintenant passer au sous-point du point 5 de l'ordre du jour, Stratégie immobilière de l'OMPI.

289. Le vice-président : L'analyse du point 5, Stratégie immobilière de l'OMPI, a été relativement rapide. Nous avons eu des discussions intéressantes et nous vous en remercions. Veuillez envoyer vos recommandations et vos modifications par écrit à controller.mail@wipo.int afin qu'elles puissent être communiquées à tous les délégués. Nous avons encore quelques points inscrits à l'ordre du jour qui sont ouverts depuis lundi. Je voudrais que l'on parvienne à clore ces points et, en tant que président, je suggère que nous abordions les points 3 et 4 de l'ordre du jour, comme l'a demandé la délégation de la Chine. Nous allons commencer dans l'ordre inverse, le point 4 de l'ordre du jour, puis le point 3. Merci.

290. Le président : Bonjour, chers collègues, je vous remercie pour votre engagement constructif tout au long de cette semaine et j'espère et compte sur votre soutien et votre coopération pour le reste de la trente-huitième session du PBC. Je tiens également à remercier les délégués qui ont soumis des propositions que le Secrétariat a distribuées aux coordonnateurs de groupe. Si j'ai bien compris, trois délégations ont soumis leurs propositions par écrit : les États-Unis, la Fédération de Russie et la Chine. À ce stade, je n'ai pas l'intention d'avoir une discussion sur les propositions, mais je pense qu'il serait bon que je demande à ces trois délégations d'expliquer aux États membres la raison d'être des propositions qu'elles ont soumises par écrit et que vous envisagez d'examiner. Je vais donc donner l'occasion à ces trois délégations de prendre la parole pour expliquer leur position, mais nous ne tiendrons pas de discussions à ce sujet. Après qu'elles auront expliqué la raison de leurs propositions écrites, nous procéderons à l'examen du point 7 de l'ordre du jour, Méthode de répartition des recettes et du budget par union. Avec votre permission, voici donc comment j'ai l'intention de procéder.

291. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le président. Les États-Unis ont demandé l'adjonction d'informations sur le système de Lisbonne à l'annexe V qui contient actuellement des informations sur l'évolution à moyen terme de la demande de services au titre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. Nous pensons que l'ajout d'informations concernant le système de Lisbonne apportera plus de transparence et de clarté. Je vous remercie, Monsieur le président.

292. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le président. Bonne journée à tous et à toutes. La proposition de la Fédération de Russie vise essentiellement à améliorer la fonction d'évaluation de l'OMPI et à tenir compte des conclusions du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). Nous pensons que le texte que nous proposons est efficace et présente suffisamment de flexibilité pour que la Division de la supervision interne puisse s'acquitter pleinement de ses fonctions d'évaluation. Nous remercions le Secrétariat pour l'aide qu'il nous a apportée dans la préparation de notre proposition sur les langues. Je vous remercie.

293. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le président. Bonjour, chères/chers collègues. Pour ce qui est du budget, notre proposition figure à la page 31 et porte sur le coût unitaire d'un nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement dans le système de La Haye. Nous suggérons un ajustement à la baisse en fonction de la fourchette du système de Madrid.

294. Le président : Merci à la délégation de la Chine. Je remercie les trois délégations de leurs propositions et de leurs explications, et j'espère qu'elles seront utiles aux États membres dans l'examen de ces propositions. Je vais maintenant passer au point 7 de l'ordre du jour, Méthode de répartition des recettes et du budget par union.

295. Le président : Nous allons reprendre le point 5 de l'ordre du jour. Il y a quelques propositions formulées au titre du point 5 de l'ordre du jour. Permettez-moi de les prendre une par une, sans ordre particulier. Il y a une proposition des États-Unis concernant l'annexe V. Il y a une proposition de la Chine sur les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution. Il y a une proposition de la Fédération de Russie sur la gouvernance et la supervision de la justice interne. La Chine, le groupe des pays arabes et la Fédération de Russie ont présenté une proposition relative au multilinguisme. Avec votre permission, je vais les aborder l'une après l'autre et demander votre avis sur ces propositions. La première que nous aborderons est la proposition des États-Unis qui demandent des informations supplémentaires sur le système de Lisbonne et, si le Secrétariat peut m'accompagner et la délégation des États-Unis l'examiner de près, je mettrai cette suggestion dans le titre, comme je pense qu'elle devrait l'être. On lirait donc : Annexe V, Évolution à moyen terme de la demande de services au titre des systèmes du PCT, de Madrid, de Lisbonne et de La Haye. Cela vous convient-il? Le Secrétariat peut-il mettre en rouge la partie après Madrid? Le système de Lisbonne et le système de La Haye à moyen terme resterait en l'état. Patientez une minute, nous allons la faire apparaître à l'écran. Je peux ouvrir le débat pour toute observation sur ce point et, dans l'intervalle, le Secrétariat l'affichera également à l'écran. J'ouvre donc le débat sur cette proposition. Aucune délégation ne demande à prendre la parole. Le texte s'affiche maintenant à l'écran, la partie en bleu clair est l'adjonction suggérée par les États-Unis. Je ne vois toujours pas de demande d'intervention et c'est un signe qu'une proposition peut être acceptée. Puis-je considérer que cette proposition est acceptée par les États membres? Je ne vois aucune objection. Cette proposition est adoptée. Merci aux délégations. Je suis assez impressionné par les progrès que nous réalisons. Deux décisions en 10 minutes, c'est bon signe. J'espère simplement que vous n'êtes pas en train de gagner du temps pour vous préparer à un grand combat, et que l'adoption de ces décisions est un bon présage. Quoi qu'il en soit, je suis très heureux et je remercie les États-Unis de leur suggestion constructive et, bien sûr, tous les États membres qui l'ont acceptée et nous ont aidés à aller de l'avant. Comme je l'ai déjà expliqué, je vais également demander au Secrétariat de faire apparaître à l'écran la deuxième proposition sous mes yeux. Il s'agit d'une très modeste suggestion concernant les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution. Dans les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution du point 3.2, on a renforcement de la productivité et de la qualité de service des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de la propriété intellectuelle de l'OMPI. Dans la dernière colonne, l'on propose de changer le chiffre 455, système de La Haye Nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement, et de le remplacer par 445. La proposition est d'apporter une réduction de 10 francs. Je vous invite à faire part de vos observations sur cette proposition.

296. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Je remercie également le représentant de la Chine d'avoir proposé cet amendement. Le groupe B estime que le Secrétariat a de bonnes raisons de choisir pour cible le coût unitaire initialement suggéré pour le système de La Haye. Nous ne sommes pas convaincus qu'il est raisonnable de fixer cet objectif sur la base du même ratio que celui du système de Madrid, comme l'a proposé la délégation de la Chine. Aussi, nous souhaitons d'abord demander au Secrétariat quelle est la logique qui sous-tend l'objectif chiffré initialement proposé et si l'objectif proposé par la Chine est réalisable d'un point de vue technique et pratique.

297. Le président : Je vous remercie, Monsieur le président. Je remercie la délégation du Japon. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Nous allons prendre quelques minutes avant d'avoir la bonne personne au Secrétariat pour répondre à cette question. Pendant ce temps, si une délégation souhaite s'exprimer ou si la Chine, qui est à l'origine de la proposition, souhaite réagir, nous sommes ouverts. Je ne vois aucune demande d'intervention. Je pense qu'il s'agit d'une question technique qui a été posée et que la proposition est également technique. Nous pouvons attendre un peu pour que le Secrétariat apporte des éclaircissements et pour avoir un débat sur ce sujet. En attendant, cette proposition sera examinée ultérieurement. Nous passons donc à la troisième proposition formulée par la Fédération de

Russie sur la gouvernance et la supervision de la justice interne. Dans le dernier paragraphe, une phrase a été ajoutée. Permettez-moi de le lire : “En outre, la Division de la supervision interne encouragera activement une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'Organisation et continuera de contrôler la rapidité de l'exécution, de l'établissement des rapports et de la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'évaluation”. Cette proposition vous a été communiquée hier soir. Je vous invite à présent à faire part de vos observations concernant cette proposition.

298. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Je remercie également la délégation de la Fédération de Russie d'avoir proposé cet amendement. Le libellé de la proposition pose quelques problèmes, principalement pour les trois raisons suivantes. Premièrement, la Division de la supervision interne serait responsable de l'investigation et de l'évaluation de l'audit. Toutefois, la promotion d'une culture de l'évaluation semble dépasser le cadre des responsabilités de cette division. Deuxièmement, les mots “exécution” et “mise en œuvre” sont très similaires. Il convient donc d'établir clairement la différence entre l'exécution des recommandations et la mise en œuvre des recommandations ou de combiner ces deux termes qui semblent faire double emploi. Troisièmement, la Charte de supervision interne, section F, 26 d), contient un libellé : “Dans l'exercice de la fonction de supervision interne de l'OMPI, le directeur de la Division de la supervision interne établit et tient à jour des systèmes de suivi afin de déterminer si des mesures efficaces ont été prises dans un délai raisonnable pour donner effet aux recommandations. Le directeur de la Division de la supervision interne rend compte périodiquement par écrit aux États membres, à l'OCIS et au Directeur général des situations dans lesquelles les mesures correctives appropriées n'ont pas été prises en temps voulu”. Nous ne sommes donc pas en mesure d'approuver la formulation proposée. Je vous remercie, Monsieur le président.

299. La délégation de la Fédération de Russie : Nous remercions la délégation du Japon qui s'est exprimée au nom du groupe B et qui a fait des observations sur notre proposition. Nous tenons à souligner que l'objectif de notre proposition était d'attirer l'attention sur l'importance de la fonction d'évaluation et de contrôle et de renforcer son importance et son rôle. Nous sommes totalement flexibles en ce qui concerne la formulation. La formulation qui apparaît actuellement à l'écran a été préparée avec l'aide du directeur de la Division de la supervision interne et les mots qui apparaissent à l'écran ont été jugés acceptables par le Secrétariat. Autrement dit, ces mots ont semblé acceptables au Secrétariat parce qu'ils n'étaient pas contraires à la documentation de l'OMPI et de l'ONU sur cette question. Nous sommes totalement ouverts à toute proposition sur le libellé et nous estimons qu'il est de notre devoir de souligner le rôle de la supervision en tant que partie intégrante importante des activités de l'OMPI. Je vous remercie.

300. Le président : Merci à la Fédération de Russie. Nous avons une proposition claire. Si j'ai bien compris, le Japon s'est exprimé au nom du groupe B qui s'oppose à cette proposition. Nous n'avons pas de consensus. Aucune autre délégation n'a demandé à prendre la parole. Pour l'instant, cette proposition n'a pas obtenu de consensus. Toutefois, je constate que le texte cité par le Japon est tiré de la Charte de la supervision interne. La formulation a donc tendance à recouvrir des aspects de celle-ci. J'ai l'intention d'accorder un peu plus de temps pour de nouvelles consultations sur ce sujet, mais après avoir donné la parole au Japon qui l'a demandée.

301. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président, ainsi que la délégation de la Fédération de Russie pour sa réponse à nos préoccupations et à nos questions concernant la formulation proposée. Sur la base des évaluations de nos États membres et dans l'esprit de compromis, nous souhaitons proposer une modification au libellé de ce paragraphe. “En outre, la Division de la supervision interne continuera de suivre la mise en œuvre des recommandations tirées de l'évaluation conformément à la Charte de la supervision

interne". Nous suggérons que l'on remplace la formulation proposée par notre proposition de révision.

302. Le président : Veuillez changer la couleur de la recommandation faite par le Japon, car il s'agit d'une autre suggestion. Je donne la parole à la délégation du Japon pour qu'elle répète sa proposition. Je vous remercie infiniment.

303. La délégation du Japon : Merci. "En outre, la Division de la supervision interne continuera de suivre la mise en œuvre des recommandations tirées de l'évaluation conformément à la Charte de la supervision interne".

304. Le président : Je vous remercie. Je crois comprendre qu'avec cette formulation, dans votre proposition, le reste du texte après le point serait supprimé.

305. La délégation de la Fédération de Russie : Nous remercions le groupe B de cette proposition. Nous allons l'examiner de plus près et nous vous ferons part de nos observations sous peu. Je vous remercie.

306. Le président : Nous allons laisser cette proposition en suspens, puisque la Russie souhaite l'examiner, et nous y reviendrons plus tard. Cela nous amène à la quatrième proposition de la Chine, du groupe des pays arabes et de la Fédération de Russie concernant la promotion du multilinguisme. Vous pouvez voir que le point ajouté en bleu se lit comme suit : "promouvoir le multilinguisme dans les systèmes d'enregistrement internationaux, y compris par l'extension de leurs régimes linguistiques". J'ouvre le débat sur cette suggestion. Je vois que le Japon demande à prendre la parole.

307. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Je vous remercie d'avoir proposé cette formulation faite par les auteurs de la proposition. Nous n'avons reçu cette proposition de formulation qu'hier soir et nous avons encore besoin de temps pour l'examiner dans le groupe et nous concerter. Nous aimerions y revenir plus tard.

308. La délégation de l'Estonie : Merci beaucoup, Monsieur le président, nous souhaitons à notre tour, au nom du groupe B, soutenir la proposition faite par la délégation du Japon.

309. Le président : Je crois savoir que le Japon, au nom du groupe B, a demandé un peu plus de temps pour y réfléchir. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite s'exprimer à ce sujet? Je ne vois aucune demande d'intervention. Nous y reviendrons un peu plus tard. Dans l'intervalle, nous reviendrons sur la proposition de la Chine de modifier le chiffre 455 CHF dans la quatrième colonne du résultat escompté 3.2 à la fin du document intitulé "Système de La Haye, Nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement". Dans le document, on a 455 CHF et la Chine a suggéré de le remplacer par 445 CHF. La délégation du Japon a demandé une contribution technique au Secrétariat afin de comprendre les raisons qui ont motivé le choix du montant initial. Le Secrétariat est présent et peut nous donner des explications.

310. La vice-directrice générale chargée du Secteur des marques et des dessins et modèles : Merci Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les délégués, en effet, le coût unitaire du système de La Haye a régulièrement évolué. Nous essayons d'améliorer le coût unitaire, ce qui reflétera fidèlement la situation dans le système de La Haye actuel. Je pense que tous ceux qui gèrent une entreprise savent que le coût unitaire implique une question de méthode. Le système de La Haye est encore jeune et commence à peine à donner de bons résultats. En fait, pendant trois années consécutives, il a atteint un niveau record dans le contexte des systèmes mondiaux de l'OMPI. Néanmoins, s'agissant du coût unitaire, il est trop difficile à l'heure actuelle qu'il reflète réellement la situation. En ce qui concerne la méthode employée dans le système de La Haye, qui est différente à la fois du système de Madrid et du PCT, nous devons l'examiner plus attentivement, en collaboration avec le Contrôleur, pour voir si nous pouvons la traiter au mieux et de quelle manière. Nous allons ensuite revenir sur ce sujet et

fournir plus d'informations et de suggestions à la prochaine session du PBC, si nous y sommes autorisés. Je vous remercie.

311. Le président : J'espère avoir répondu à la question posée par le Japon. Nous discutons à présent de la proposition qui apparaît à l'écran et nous attendons des avis pour savoir si nous pouvons l'accepter ou s'il y a des oppositions. Cette proposition est toujours d'actualité. Je ne vois aucune demande d'intervention. Pouvons-nous procéder à l'adoption de cette décision, l'amendement proposé par la Chine qui consiste à modifier de 455 à 445 CHF le montant du coût unitaire du système de La Haye pour les nouveaux enregistrements et le renouvellement des enregistrements.

312. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Je m'excuse de prendre à nouveau la parole. J'ai peut-être oublié certaines formulations, mais je ne suis pas sûr que la formulation proposée par la Chine soit faisable et réalisable pour le Secrétariat et qu'il soit raisonnable de la fixer comme prochain objectif. De plus, je voudrais préciser à nouveau le raisonnement qui sous-tend les montants initialement fixés, tels que le Secrétariat les a présentés dans la version initiale des documents. Je m'en excuse, mais je voudrais entendre à nouveau le raisonnement qui sous-tend le choix du montant initial et je voudrais également savoir si le nouveau montant est vraiment viable et acceptable, et s'il est pratique pour le Secrétariat de le fixer comme prochain objectif. Je vous remercie infiniment.

313. La délégation du Canada : Nous comprenons qu'il s'agit d'une méthode complexe, et nous nous attendons à ce que l'objectif initial soit motivé par une intention précise. C'est pourquoi nous avons besoin de plus d'informations de la part du Secrétariat avant de prendre une décision.

314. La délégation de l'Estonie : Nous souhaitons faire une demande dans le même sens que celle des orateurs précédents. Je pense que nous avons besoin d'un peu plus d'informations, les États membres aussi. De plus, nous souhaitons savoir quels sont les plans du Secrétariat pour les années à venir en ce qui concerne les renouvellements techniques des systèmes. Merci.

315. La délégation de la Chine : En ce qui concerne le coût unitaire du système de La Haye, on constate une tendance progressive à la baisse ces dernières années, en particulier avec l'adhésion de certains États membres au système en 2022 et l'augmentation du nombre de nouvelles demandes, ce qui a permis d'accroître les recettes. De plus, nous pouvons relever que le coût unitaire a considérablement baissé au cours de l'exercice biennal 2022-2023, et l'Organisation s'attend également à ce que le nombre de demandes et les recettes du système de La Haye continuent d'augmenter au cours du prochain exercice biennal. Par conséquent, nous pensons que, sous réserve d'une gestion appropriée, le système de La Haye peut fixer des objectifs plus ambitieux en termes de coût unitaire, notamment la fixation de nouveaux objectifs en référence au système de Madrid.

316. Le président : Je constate que les délégations ont besoin d'un peu de temps pour réfléchir sur ce point. Deux délégations qui s'expriment au nom de deux groupes et une autre délégation ont exprimé une certaine incapacité à comprendre l'aspect technique à ce stade et bénéficieraient peut-être d'un peu de temps pour y réfléchir davantage. Je vais interrompre la discussion sur cette proposition à ce stade. Nous avons maintenant quelques propositions. Nous sommes convenus de la formulation proposée au point 3 de l'ordre du jour. Nous avons adopté la proposition des États-Unis concernant le point 5 de l'ordre du jour. Nous avons trois propositions, dont une de la Fédération de Russie, qui a fait l'objet d'une contre-proposition. Je pense qu'il y a là une convergence, mais nous avons besoin d'un peu de temps. En ce qui concerne les deux autres propositions, celle que nous venons d'aborder, peut-être qu'avoir un peu plus de temps nous permettrait de parvenir à un compromis et à un consensus. Quant à celle sur le multilinguisme évoqué au point 5 de l'ordre du jour, certaines

délégations ont également besoin de plus de temps. Par ailleurs, nous travaillons avec vous sur certaines des suggestions qui ont été faites concernant le point 6 de l'ordre du jour qui, je l'espère, sera prêt dans l'après-midi, avec l'aide du Secrétariat. Chers amis et collègues, comme vous le savez, nous avons une suggestion, mais nous donnerons du temps s'il y a d'autres suggestions. Nous avons reçu une suggestion concernant le point 6 de l'ordre du jour et nous en attendons une ou deux autres. Nous devrions pouvoir en discuter pendant la séance de l'après-midi. Étant donné que toutes les propositions ont fait l'objet de discussions, et que les autres nécessitent une concertation, je vous encourage à utiliser ce temps pour discuter entre vous et avec les pays qui ont soulevé des questions ou des interrogations sur les propositions afin de tenter de trouver une solution. Je compte sur votre coopération et votre compréhension lorsque nous reprendrons à 15 heures. J'ai également l'intention, à 15 heures, après de brèves remarques, de passer, avec votre permission, à un mode informel. Ceci étant entendu, la séance est levée.

317. Le président : Chères/chers collègues, je vous demande de vous installer dans vos sièges pour que nous puissions commencer. Merci beaucoup, chers collègues, d'avoir repris la session de l'après-midi. Je voudrais vous donner un aperçu de notre situation. Je lis à partir de mes propres notes manuscrites, donc j'irai un peu plus vite que le Secrétariat. Je vous demande donc de faire preuve d'indulgence à mon égard. Le premier jour, nous avons adopté le point 2 de l'ordre du jour. Nous sommes parvenus à une décision consensuelle sur les points 3 et 7 de l'ordre du jour. De plus, nous avons reçu quatre propositions sur le point 5 de l'ordre du jour. L'une d'entre elles a été adoptée par consensus. Trois d'entre elles sont encore en suspens, en attente de consultation. Trois points de l'ordre du jour doivent encore être examinés. Les points 4, 6 et 5 de l'ordre du jour sont toujours en suspens. Nous sommes toujours en session et s'il y a une nouvelle proposition, nous pouvons l'examiner. J'ai l'intention de suspendre la séance plénière formelle et de la reprendre dans environ cinq minutes. D'après le Secrétariat, nous passerons à un cadre informel dans 5 à 10 minutes. Je pense que nous avons bien progressé. Nous avons des propositions qui doivent être examinées et je pense qu'il serait préférable que nous le fassions dans un cadre informel, ici en plénière, afin d'être inclusifs. J'espère sincèrement que nous pourrions faire de nouveaux progrès. Si vous êtes d'accord avec la suggestion de la présidence, voici comment nous allons procéder. Nous allons suspendre la séance pendant 10 minutes maximum, et nous nous réunirons à nouveau dans cette salle, de manière informelle, avec toutes les délégations présentes.

318. Le président : Merci, chers collègues, de m'avoir écouté. Nous passons maintenant à la réunion en mode informel. Comme je l'ai déjà expliqué, l'idée est maintenant de donner, avec votre permission, la possibilité aux délégations qui ont émis de nouvelles propositions, de les communiquer aux autres délégations. À ce stade, je leur donnerai l'occasion d'expliquer leur proposition afin que vous puissiez la comprendre. Il se peut qu'il y ait des observations; je donnerai alors la parole pour les explications préliminaires. Toutefois, je comprends que les délégations auront besoin d'un peu de temps pour étudier ces propositions, que nous ajouterons aux autres propositions en suspens et qui seront examinées à la séance prévue demain matin. Sur ce, je comprends que la Colombie souhaite, au nom du GRULAC, expliquer sa proposition.

319. La délégation de la Colombie : Merci infiniment, Monsieur le président. Avant toute chose, je tiens à préciser qu'il s'agit d'une proposition soutenue par la majorité des États membres du GRULAC. Deuxièmement, comme nous l'avons clairement indiqué dans la déclaration initiale de notre groupe et comme l'ont également indiqué certains États membres, à titre national, l'immense majorité de nos États est intéressée et préoccupée par la question du fonds de contributions volontaires. Cela a permis aux peuples autochtones et des communautés locales de participer notamment à des comités qui traitent de sujets qui leur sont directement liés. Nous sommes préoccupés que le modèle actuel ne dispose pas de ressources pour l'année écoulée, ce qui a eu des conséquences importantes sur la participation des représentants. Je ne vais pas m'étendre sur le sujet car nous connaissons tous la situation

actuelle. Mais la proposition affichée à l'écran est le résultat des contributions et du dialogue non seulement des membres du GRULAC mais aussi des membres de plusieurs groupes différents. Cette proposition vise à garantir une contribution du fonds à l'Organisation et il s'agirait d'une contribution qui n'entraînerait pas d'augmentation des dépenses. Elle ne crée pas de nouvelles obligations de dépenses. Elle repose plutôt sur la possibilité de redistribuer des dépenses et des ressources; ressources qui, en vertu des règlements financiers et des règles de gestion financière applicables, peuvent être déplacées et allouées là où le besoin se fait sentir. Cela garantira la participation d'au moins deux représentants des peuples autochtones au Comité intergouvernemental. Alors que de nouvelles dépenses sont engagées, j'espère vraiment que les gens envisageront favorablement la proposition à l'écran. Les États membres du GRULAC et les autres États membres sont invités à contribuer à cette proposition. Si des amendements sont proposés, nous sommes tout à fait disposés à en tenir compte. Je vous remercie.

320. Le président : Je remercie la Colombie pour ses observations et la présentation de sa proposition. Je vous remercie de la manière constructive dont vous avez proposé de travailler avec d'autres personnes qui peuvent avoir des suggestions concernant votre proposition. Je vais brièvement ouvrir le débat si vous avez des observations préliminaires. Nous ne considérons pas encore l'adoption à ce stade. Nous aurons d'autres discussions dans un cadre informel, comme celui prévu demain matin. S'il y a des commentaires préliminaires, vous pouvez prendre la parole maintenant.

321. La délégation de la Chine : La Chine accorde une grande importance au bon fonctionnement et à la gestion des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. Nous pensons que la qualité et le cycle des examens ont une incidence majeure sur le bon fonctionnement des systèmes concernés et qu'ils sont également au centre des préoccupations de la majorité des utilisateurs. C'est pourquoi nous pouvons ajouter ces indicateurs d'exécution qui apparaissent à l'écran. Par la suite, nous avons eu une communication fructueuse avec le Secrétariat. C'est sur cette base que nous avons proposé le texte existant, et nous nous réjouissons des discussions avec toutes les parties à ce sujet.

322. Le président : Je remercie la Chine d'avoir expliqué sa proposition. Comme pour la proposition précédente, je vous invite à faire part de vos observations préliminaires, étant entendu qu'un échange détaillé sur ces propositions aura lieu demain matin. Je ne vois aucune délégation demander à prendre la parole. Ce sont ces deux propositions qui ont été reçues par écrit et distribuées aux États membres. Je vais maintenant inviter tous les États membres qui souhaitent faire une proposition à la communiquer afin qu'ils aient le temps de l'examiner demain matin. La parole est à toute délégation qui souhaite communiquer ou expliquer une nouvelle proposition à ce stade. Je ne vois aucune demande d'intervention. Chers délégués et chers collègues, je crois comprendre que nous avons maintenant deux propositions supplémentaires. Nous avons une proposition en suspens concernant le point 4 de l'ordre du jour. Nous avons une proposition sur la décision du point 6 de l'ordre du jour. Nous avons trois propositions relatives au point 5 de l'ordre du jour, ce qui fait cinq propositions au titre du point 5 de l'ordre du jour. J'aimerais, avec votre permission, qu'on se réunisse demain matin pour revoir ces propositions dans le cadre d'une séance plénière informelle. Après nous être réunis en mode formel, nous ferons une pause pour passer en mode informel et avoir un échange approfondi sur les cinq propositions déjà en suspens et les deux nouvelles. Sur cette base et avec votre permission, nous pouvons lever la séance. La séance est levée.

323. Le président : Bonjour, chers collègues, et bienvenue au dernier jour de la présente session du PBC. Vous vous souviendrez qu'hier soir, je vous ai informé de la possibilité d'examiner aujourd'hui toutes les propositions présentées dans le cadre d'une séance informelle, et de la nécessité de parvenir à un compromis. Je me félicite tout particulièrement de l'esprit constructif dans lequel nos discussions se sont déroulées jusqu'à présent et je pense que le reste de la session se poursuivra dans le même esprit. Sur ce, et avec votre permission,

je suspends la séance formelle. Nous nous retrouverons dans cinq minutes en séance informelle. La séance est levée.

324. Le président : Nous allons maintenant examiner le point 5 de l'ordre du jour. C'est la décision qui vous a été distribuée. Il y a un léger changement dans la réponse à une observation que nous avons reçue au titre du sous-point 5, qui prend en compte tous les éléments et toutes les observations abordés pendant la séance informelle. Peut-on afficher la décision à l'écran?

325. La délégation de la Lituanie : Merci, Monsieur le président, chers collègues, la présente déclaration est faite au nom des pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Géorgie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Monaco, Monténégro, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Ukraine. En ce qui concerne les questions relatives au budget pour l'exercice biennal 2026-2027, nous souhaitons prendre notre décision sur la base d'informations et de données objectives. Nous demandons que le budget proposé pour le Bureau extérieur de Moscou pour l'exercice biennal 2026-2027 soit basé sur le suivi approfondi par le Secrétariat de la mise en œuvre de leur programme de travail et de l'utilisation du budget au cours de l'exercice biennal 2024-2025. Nous demandons les informations suivantes : premièrement, une présentation de la méthode de projection du budget utilisée pour le Bureau extérieur, notamment dans le cadre de la prise en compte des risques économiques et géopolitiques. Deuxièmement, une ventilation du budget des bureaux extérieurs selon le Plan stratégique à moyen terme serait très utile pour mieux comprendre les données présentées par le Directeur général adjoint. Troisièmement, sur la base des informations fournies par le Directeur général adjoint concernant la réduction du budget opérationnel, nous souhaitons obtenir davantage d'informations sur la réduction des opérations telle qu'elle apparaît dans le budget de fonctionnement du Bureau extérieur à Moscou. Quatrièmement, de quelle manière le fonctionnement du Bureau extérieur à Moscou a changé dans le contexte de l'évolution de la situation régionale et mondiale par rapport à la période d'avant-guerre et d'avant les sanctions. Nous attendons avec intérêt une présentation plus judicieuse et plus détaillée sur cette question. Nous serons ravis d'aborder cette question avec le Secrétariat avant la prochaine réunion du PBC. Je vous remercie, Monsieur le président.

326. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le président. En ce qui concerne la déclaration qui vient d'être faite, nous souhaitons faire observer que les questions soulevées ne portent pas sur le fond des problèmes traités au sein du Comité budget et programme. Elles dépassent le cadre des activités de l'Organisation au cours du prochain exercice biennal. Par conséquent, il n'y a aucune décision à prendre ni discussion à mener. Ces questions n'ont pas été soulevées au cours de la session, et nous ne pensons pas qu'il soit opportun d'examiner davantage ces questions au sein du PBC. Notre délégation souhaite mettre l'accent sur le travail à venir, qui consiste à examiner le programme de travail et budget proposé pour l'Organisation au cours de ces deux sessions, afin de pouvoir adopter les recommandations appropriées pour les assemblées. En ce qui concerne les questions soulevées, nous souhaitons également signaler que si l'on veut discuter des détails et des aspects individuels, il serait nécessaire d'étudier ces questions en profondeur. Nous estimons que cette question doit être examinée dans le cadre de l'évaluation des bureaux extérieurs et non comme une question distincte dans le cadre de la discussion sur le programme de travail et budget. La décision concernant l'évaluation en cours des bureaux extérieurs peut être conclue par le fait que les discussions se poursuivront. Je vous remercie.

327. La délégation de la Pologne : Merci infiniment, Monsieur le président. Veuillez m'excuser de prolonger cette discussion. Comme vous le savez, le groupe a exprimé son intérêt depuis quelque temps pour la manière dont le Secrétariat définit le budget du Bureau extérieur à Moscou, mais nous n'avons pas mis cette question en suspens dans le cadre de la discussion sur le budget. Toutefois, sur la base de la discussion que nous avons eue cette semaine, il est

encore nécessaire d'obtenir des éclaircissements et des informations supplémentaires sur la manière dont le Secrétariat a établi le budget pour le prochain exercice biennal. Nous avons très clairement exprimé nos préoccupations concernant les activités du Bureau extérieur à Moscou et nous partageons le sentiment de la délégation des États-Unis d'Amérique selon lequel rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu. Nous consulterons le Secrétariat entre les deux sessions du PBC pour en apprendre davantage sur ce processus. Je ne partage pas l'avis de la délégation de la Fédération de Russie. J'estime que les questions soulevées par le groupe de pays cités sont très pertinentes pour le PBC et qu'elles reflètent la manière dont nous envisageons le processus d'allocation des ressources de l'Organisation. Je pense avoir clarifié l'approche des pays énumérés dans cette déclaration. Je vous remercie, Monsieur le président.

328. Le président : Je remercie la délégation de la Pologne. Je ne vois aucune autre demande d'intervention à ce stade. J'ai écouté attentivement les déclarations et je n'en vois aucune qui soit contraire à la décision que nous avons à l'écran. Alors que les déclarations sont enregistrées en séance plénière, je vais maintenant demander à toutes les délégations de réfléchir à la possibilité d'adopter la décision qui apparaît à l'écran au titre du point 5 de l'ordre du jour. Puis-je considérer que le comité est prêt à adopter la décision qui s'affiche à l'écran au titre du point 5 de l'ordre du jour? Je ne vois aucune objection. Il en est ainsi décidé. Merci, chers collègues, de votre coopération. Je me félicite de votre esprit constructif, de la manière dont nous avons utilisé notre temps et de la manière dont nous avons procédé. Nous allons procéder à la séance de clôture.

329. Le Comité du programme et budget (PBC), ayant achevé le premier examen détaillé par secteur du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, y compris ses annexes et appendices (document WO/PBC/38/4) :

- i) accueille favorablement le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2026-2027;
- ii) accepte les modifications proposées par les États membres conformément au document ci-joint établi en mode "changements apparents" :
 - i. Adjonction d'informations sur le système de Lisbonne à l'annexe V;
 - ii. Déplacement de trois principaux indicateurs d'exécution des annexes relatives au PCT, à Madrid et à La Haye vers les grilles de résultats du Secteur des brevets et de la technologie et du Secteur des marques et des dessins et modèles;
 - iii. Adjonction d'une phrase concernant l'évaluation dans les stratégies de mise en œuvre du Secteur du Directeur général;
- iii) prie le Secrétariat d'établir une version révisée du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 sur la base du point ii);
- iv) soulignant l'importance de la maîtrise des coûts, prie le Secrétariat de revoir les hypothèses de planification concernant l'objectif visé du coût unitaire du système de

La Haye et d'en rendre compte au PBC dans le cadre du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024-2025;

v) prend note des questions en suspens appelant un complément d'examen à la trente-neuvième session du PBC, notamment :

i. le financement de la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux réunions de l'IGC en 2026-2027 au titre du budget ordinaire, en cas de déficit du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI;

ii. L'intégration du multilinguisme dans les stratégies de mise en œuvre du Secteur des marques et des dessins et modèles.

STRATEGIE IMMOBILIERE DE L'OMPI

330. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/38/INF/1.

331. Le vice-président : Nous allons maintenant passer au sous-point du point 5 de l'ordre du jour, Stratégie immobilière de l'OMPI, conformément au document WIPO/PBC/38/INF/1. La directrice de la Division des services centraux présentera le document. Veuillez noter qu'il s'agit d'une information et non d'une décision.

332. Le Secrétariat : Merci infiniment, Monsieur le président. À la trente-septième session du Comité du programme et budget (PBC), le Secrétariat a annoncé, dans le document WO/PBC/37/11 sur les propositions de projets relevant du plan-cadre d'équipement, qu'une stratégie immobilière à long terme pour le site de l'OMPI serait présentée aux États membres en 2025-2026. La stratégie immobilière proposée est présentée dans le document WO/PBC/38/INF/1 pour information. Cette stratégie immobilière reflète notre approche prudente à la gestion de nos biens immobiliers, qui donne la priorité à la planification stratégique à long terme des rénovations, en plus d'un entretien et d'une maintenance à caractère préventif. La stratégie immobilière a été définie avec l'aide d'un spécialiste externe indépendant sélectionné à la suite d'un appel d'offres international ouvert. Elle prend en compte les recommandations des anciens vérificateurs externes des comptes. Le document est structuré comme suit. Premièrement, une évaluation de la situation actuelle. Elle commence par détailler l'empreinte et la composition de l'immobilier actuel. Ensuite, elle passe aux résultats d'une analyse technique approfondie de nos bâtiments, notamment de leur performance énergétique et de leur impact sur l'environnement. Tout en reconnaissant que notre campus est bien entretenu dans l'ensemble, elle permet de repérer certains travaux nécessaires en raison de l'âge des bâtiments, ainsi que l'ordre de priorité de ces travaux. Le document est ensuite consacré aux conclusions relatives à l'utilisation des locaux. Il souligne l'efficacité avec laquelle l'OMPI utilise actuellement ses locaux, recense les pistes d'amélioration possibles et donne une comparaison par rapport aux pratiques exemplaires en matière d'espaces de travail modernes et collaboratifs. Deuxièmement, le document présente l'orientation future proposée pour les biens immobiliers de l'OMPI, sur la base des objectifs stratégiques de l'Organisation d'un point de vue tant organisationnel que technique. La stratégie immobilière proposée pour l'avenir donne la priorité aux besoins stratégiques de l'Organisation tout en remédiant aux faiblesses identifiées dans l'évaluation technique. Elle traduit la détermination de l'OMPI à faire évoluer son campus vers une organisation de l'espace moderne et efficace qui appuie le mandat d'innovation de l'Organisation et soutient sa transformation vers une culture organisationnelle plus ouverte, plus dynamique et plus collaborative. L'objectif de ce document est de fournir à l'OMPI et à ses organes directeurs une analyse approfondie de ce qui doit et peut être fait au cours des 10 prochaines années, de

manière rentable et avec logique. Par conséquent, les travaux nécessaires et les dépenses associées seront proposés pour validation par les États membres, soit dans le cadre du programme de travail et budget ordinaire actuel et futur, soit dans le cadre d'éventuelles propositions de plan directeur d'investissement. La stratégie immobilière se veut adaptable dans le temps, en fonction des disponibilités budgétaires et des éventuels changements de priorités. Elle sera régulièrement mise à jour et sa mise en œuvre sera suivie de près par la direction de l'OMPI.

333. La délégation du Japon : Le groupe B salue la présentation par le Secrétariat de la stratégie immobilière de l'OMPI. Nous appuyons l'accent mis sur la modernisation du site de l'OMPI et la planification de l'alignement de l'espace avec des politiques de travail flexible et à distance. La stratégie tient compte de l'effet des modalités de travail flexibles et de télétravail sur les besoins en espace. Au fur et à mesure que ces modalités de travail se mettent en place, nous souhaitons encourager le Secrétariat à superviser en permanence les schémas d'utilisation et à adapter ses plans en conséquence afin d'éviter la sous-utilisation et de garantir une utilisation optimale des ressources. Dans ce contexte, nous souhaitons savoir quel est le taux actuel de travail à distance du personnel de l'OMPI et comment cette tendance est suivie pour évaluer les besoins futurs en espace. De plus, nous encourageons le Secrétariat à veiller à ce que les décisions relatives à l'investissement soient orientées par des priorités transparentes et une analyse solide des coûts et des avantages. En outre, nous saluons l'attachement au développement durable et à l'efficacité énergétique. Nous attendons avec intérêt des objectifs mesurables et des mises à jour régulières des processus. Dans l'ensemble, nous pensons que cette stratégie constitue une base solide pour la planification future et nous encourageons les États membres à poursuivre leur collaboration au fur et à mesure que sa mise en œuvre progresse. Je vous remercie, Monsieur le vice-président.

334. La délégation de la Suisse : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Nous tenons à remercier le Secrétariat pour la préparation et la présentation du document WO/PBC/38/INF/1 après des échanges bilatéraux constructifs avec le Secrétariat sur la question de sa stratégie immobilière. La Suisse est convaincue que cette stratégie est pertinente et doit être mise en œuvre. L'approche qui figure dans le document présenté est prudente compte tenu du climat actuel lié à la crise des liquidités au sein de l'ONU. L'OMPI a les moyens de financer par elle-même les travaux attendus qui sont nécessaires à son avenir. La Suisse, en tant qu'État hôte, travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat pour veiller à ce que la modernisation et les constructions futures de l'OMPI soient faites de manière optimale. Merci.

335. La délégation du Japon : Merci, Monsieur le vice-président, je m'exprime à titre national. Nous tenons à féliciter le Secrétariat pour le travail considérable qu'il a accompli dans l'élaboration de la stratégie immobilière de l'OMPI. Selon cette stratégie, l'objectif de l'Organisation est de créer une culture et un lieu de travail numériques innovants et collaboratifs, tout en tenant compte des contraintes techniques de manière efficace et rentable. Nous tenons à saluer cette initiative et nous pensons qu'une allocation budgétaire appropriée est importante pour atteindre cet objectif.

336. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. La Fédération de Russie se félicite de la stratégie immobilière de l'OMPI élaborée par le Secrétariat. Merci.

337. Le Secrétariat : Merci. Je remercie toutes les délégations de leurs déclarations. En ce qui concerne la question posée par la délégation du Japon au nom du groupe B, je confirme qu'actuellement, selon la politique de télétravail, le personnel doit être présent sur place trois jours par semaine. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Département de la gestion des ressources humaines pour voir s'il y aura des changements futurs qui peuvent influencer cette politique, et, partant, le degré d'utilisation des locaux. Nous effectuons un suivi régulier en étroite collaboration avec nos collègues dudit département.

338. Le vice-président : Au nom du Secrétariat, je vous remercie infiniment pour vos observations. Nous sommes parvenus à la fin de la discussion sur ce point de l'ordre du jour. Pour information, aucune décision n'est attendue de la part du comité sur ce point. Nous allons prendre une pause de 15 minutes.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION
DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021**

339. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/38/5.

340. Le président : Chères et chers collègues. Nous avons un peu de retard, mais j'espère que nous pourrions le rattraper. Nous avons déjà bien progressé et, comme je vous l'ai dit hier après-midi, nous aborderons le point 6 de l'ordre du jour dans la matinée d'aujourd'hui. Mesdames et Messieurs les délégués, chères et chers collègues, le point 6 de l'ordre du jour concerne la question de longue date du projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Cette question a été examinée lors des trente et unième, trente-troisième, trente-quatrième, trente-cinquième, trente-sixième et trente-septième sessions du PBC. Les États membres n'ont pas été en mesure de parvenir à un consensus sur le mandat lors de la trente-septième session du PBC et ont demandé au Secrétariat de l'OMPI de mettre à jour le mandat sur la base des avis exprimés par les États membres, y compris dans le document actuel en cours de négociation, ainsi que des principes directeurs. Après un tel laps de temps, je sais que le Secrétariat attend de nous, les États membres, des orientations sur cette question. De nombreuses positions restent très éloignées les unes des autres et nous avons donc du pain sur la planche. Bien sûr, l'accord est basé sur le compromis et le compromis, bien sûr, repose sur les États membres qui font preuve de flexibilité. Je demande à tous les États membres d'aborder cette discussion dans cet esprit afin que nous soyons en mesure de fournir au Secrétariat les orientations nécessaires sur cette question importante des bureaux extérieurs de l'OMPI. Sur ce, je cède la parole au vice-directeur général de l'OMPI, M. Hasan Kleib, pour quelques remarques introductives.

341. Le vice-directeur général, Secteur du développement régional et national : Je vous remercie, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les délégués, comme vous le savez, et comme l'a si bien dit le président, la question dont est saisi le PBC, à savoir convenir du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, est une question qui se pose depuis longtemps. Le fait que ce mandat concerne une évaluation qui devait initialement avoir lieu en 2021 témoigne de l'absence d'accord sur cette question depuis de nombreuses années. Lors de la trente-septième session du PBC en juin dernier, les États membres ont demandé au Secrétariat de mettre à jour l'avant-projet de mandat tel qu'il figure à l'annexe I du document WO/PBC/35/7. Les États membres ont chargé le Secrétariat de faire cette mise à jour sur la base des avis des États membres exprimés lors de la trente-septième session du PBC. Les États membres ont également demandé au Secrétariat de fonder cette mise à jour sur les avis exprimés dans l'annexe I du document WO/PBC/35/7 ainsi que sur les principes directeurs de 2015. En bref, les États membres n'ont donné aucun mandat au Secrétariat pour modifier l'avant-projet de mandat tel qu'il existe actuellement. Comme chacun peut le constater, l'avant-projet de mandat est devenu une accumulation complexe de points de vue nombreux et souvent opposés sur cette question, comme il ressort clairement du document WO/PBC/38/5. Pour rester fidèles au mandat que vous, les États membres, avez confié au Secrétariat, nous avons abordé cette tâche de la manière suivante. Nous avons lu attentivement le compte rendu des débats de la trente-septième session du PBC, tel qu'il figure dans le document WO/PBC/37/14. Nous avons ensuite extrait les citations directes des États membres au cours du débat et tenté de les classer en fonction des principales questions mentionnées à l'annexe I du document WO/PBC/35/7. Cette tâche n'a pas été facile et nous avons fait de notre mieux à cet égard. Ce faisant, nous avons cherché à mettre l'accent sur les principales questions issues des discussions les plus récentes sur ce sujet, tout en continuant à

rester dans les limites strictes du mandat confié au Secrétariat. Il en résulte que le premier projet de mandat reste complexe et, à mon avis, loin d'être utile. Mesdames et Messieurs les délégués, nous examinons aujourd'hui une question qui remonte à une dizaine d'années. C'est en 2015 que les États membres de l'Assemblée générale de l'OMPI ont adopté les principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI. Ces principes directeurs stipulent expressément que la taille et les résultats de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs doivent être évalués tous les cinq ans. La décision de l'Assemblée générale sur les principes directeurs mentionne, je cite, "une évaluation au cours de l'année 2021". Bien entendu, nous serions ravis de procéder à une évaluation, afin de pouvoir bénéficier des enseignements et des idées qu'elle pourrait nous apporter. Nous sommes à la disposition des États membres, comme c'est le cas depuis de nombreuses années. Il s'agit en effet d'un processus piloté par les États membres. Je tiens à souligner que le Secrétariat reste déterminé à faciliter les délibérations des États membres sur cette question dans la recherche d'un consensus. Je vous remercie, Monsieur le président.

342. La délégation de l'Inde : L'Inde fait cette déclaration conjointe au nom de l'Arabie saoudite, de la Colombie, des Émirats arabes unis, de la République islamique d'Iran, de la République de Corée, de la Roumanie et de l'Inde elle-même, qui ont manifesté leur intérêt pour l'ouverture de bureaux extérieurs de l'OMPI dans leur pays. La question de la création de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI est toujours à l'étude depuis la cinquante et unième session de l'Assemblée générale de l'OMPI en 2019, au cours de laquelle les États membres ont décidé de reporter la décision d'ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs dans l'attente d'une évaluation complète des bureaux existants d'ici à 2021. Le mandat relatif à cette évaluation reste cependant non résolu à ce jour, malgré des délibérations approfondies. Les bureaux extérieurs de l'OMPI ont démontré leur valeur en tant qu'intermédiaires essentiels entre l'expertise de l'OMPI et les besoins et priorités uniques des États membres. En opérant à proximité des acteurs concernés, ces bureaux ont la capacité de cultiver une compréhension nuancée des contextes, des cultures et des langues locales et de les intégrer dans le développement de la propriété intellectuelle dans ces pays. La proximité des écosystèmes d'innovation locaux leur permet également de favoriser des partenariats solides avec des acteurs publics ou privés, renforçant ainsi la capacité de l'OMPI à réagir rapidement et efficacement aux nouvelles évolutions politiques et à tirer parti des possibilités de développement de la propriété intellectuelle. Les bureaux extérieurs fournissent des services d'appui essentiels et rentables dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, ainsi que dans les domaines de l'arbitrage et de la médiation. À ce titre, ils servent de catalyseurs pour la mise en œuvre du mandat de l'OMPI, y compris le plan d'action pour le développement, et pour le renforcement des connaissances et des capacités en matière de propriété intellectuelle dans le pays hôte. Il est impératif de considérer les bureaux extérieurs non seulement comme des dépenses, mais aussi comme des investissements stratégiques dans l'avenir de la propriété intellectuelle et des recettes provenant des dépôts de demandes de titres de propriété intellectuelle. Comme c'est le cas dans d'autres organisations internationales basées à Genève, il est à la fois opportun et approprié que l'OMPI soit habilitée par ses États membres à établir autant de bureaux extérieurs que nécessaire pour remplir son mandat. Si l'évaluation des bureaux extérieurs existants reste une entreprise importante, elle ne doit pas servir de condition préalable empêchant une prise de décision opportune concernant la création de nouveaux bureaux. Nous invitons donc tous les États membres à dissocier la question de la finalisation du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de la proposition d'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs, ce qui permettra à l'OMPI de répondre sans plus tarder aux demandes formulées de longue date par les pays en ce qui concerne la création de nouveaux bureaux extérieurs.

343. La délégation du Japon : Le groupe B prend acte de la mise à jour du projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI, tel que présenté dans le document WO/PBC/38/5. Nous apprécions les efforts du Secrétariat pour intégrer les différents avis des États membres exprimés lors de la précédente session. Nous rappelons que pour le

groupe B, le processus d'évaluation doit être fondé sur les principes fondamentaux d'indépendance, de transparence et d'objectivité. Il est essentiel que l'évaluation soit conçue et mise en œuvre de manière impartiale, uniforme et transparente, afin que les résultats soient crédibles et exploitables par tous les États membres. Le groupe B continue d'insister sur le fait que l'évaluation doit être menée par une équipe d'évaluation indépendante et dûment qualifiée, conformément au mandat convenu et aux pratiques recommandées. Cela est essentiel pour maintenir l'intégrité et la crédibilité du processus d'évaluation. En outre, nous soulignons l'importance de veiller à ce que l'évaluation reste axée sur la performance, l'efficacité, le rendement et la valeur ajoutée des bureaux extérieurs existants, conformément aux décisions de l'Assemblée générale. Nous rappelons que, conformément au mandat précédent, les résultats de cette évaluation devraient servir de base à toute considération future concernant l'expansion du réseau des bureaux extérieurs. Le groupe B est prêt à participer de manière constructive aux discussions en cours dans le but de finaliser le mandat et de garantir un processus d'évaluation solide et significatif qui soutiendra la gouvernance efficace et le développement stratégique des bureaux extérieurs de l'OMPI. Je vous remercie, Monsieur le président.

344. La délégation de l'Estonie : Merci infiniment, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les délégués, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes remercie le Secrétariat d'avoir mis à jour le projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI, qui figure désormais dans le document WO/PBC/38/5. Dans la mesure où ce sujet continue d'être débattu depuis plusieurs années et a fait l'objet d'intenses et longues négociations entre les États membres, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes s'est toujours engagé à mettre en œuvre la décision de 2015 de l'Assemblée générale de l'OMPI tendant à évaluer les bureaux extérieurs de l'OMPI. Cette évaluation devrait avoir lieu avant que nous n'envisagions d'ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs. Nous ne cessons de réaffirmer la nécessité de procéder à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI de manière très transparente, indépendante et objective. Dans le même temps, l'évaluation doit refléter clairement les résultats des opérations des bureaux extérieurs, leur performance par rapport aux objectifs définis par le Plan stratégique à moyen terme précédent et actuel et la réalisation effective des objectifs et de la mission de l'OMPI par le biais des activités des bureaux extérieurs. Pour le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, un tel processus d'évaluation est encore plus nécessaire aujourd'hui, dans le contexte des questions soulevées récemment concernant l'efficacité et l'efficacité du travail des bureaux extérieurs et leur alignement avec les buts et objectifs du Plan stratégique à moyen terme. Par conséquent, nous soutenons la réalisation d'un audit interne des bureaux extérieurs et nous approuvons la mise à jour du calendrier des évaluations dans ce contexte. Parallèlement, nous estimons qu'il serait très utile de présenter à tous les membres de l'OMPI intéressés les travaux et activités de tous les bureaux extérieurs lors de l'Assemblée générale de l'OMPI de 2025 ou de la session 2026 du PBC. Cela permettrait d'avoir une compréhension plus approfondie de la trajectoire d'évolution des activités des bureaux extérieurs, en particulier sur la base des expériences des pandémies précédentes, des vulnérabilités géopolitiques et des attentes des utilisateurs de la propriété intellectuelle. Cela offrirait également la possibilité d'échanger des données d'expérience au sein de la communauté des bureaux extérieurs de l'OMPI. Étant donné que le fonctionnement et l'affectation des ressources du bureau extérieur de l'OMPI à Moscou continuent d'être un sujet de grave préoccupation pour l'écrasante majorité des membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et à la lumière des questions soulevées lors des précédentes discussions du PBC qui devraient être suffisamment traitées, nous attendons que le budget proposé pour le bureau extérieur à Moscou pour l'exercice biennal 2026-2027 soit proposé sur la base du suivi approfondi par le Secrétariat de la mise en œuvre du programme de travail et de l'utilisation du budget au cours de l'exercice biennal 2024-2025. Nous attendons donc avec intérêt une présentation plus perspicace et plus détaillée sur ce sujet. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes continuera à participer de manière constructive aux discussions sur le projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs.

345. La délégation de la Namibie : La délégation de la Namibie a l'honneur de faire la déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains remercie le Secrétariat pour la mise à jour du projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. Nous reconnaissons l'importance d'entreprendre une telle évaluation comme moyen d'améliorer l'efficacité globale, l'efficience et l'alignement stratégique de la présence extérieure de l'OMPI. Le groupe encourage le comité à faire avancer les discussions sur cette question dans le but d'établir des critères clairs, transparents et objectifs pour le processus d'évaluation. Ce faisant, il est essentiel de tenir compte des rôles et mandats uniques et du contexte opérationnel de chaque bureau extérieur. Nous restons déterminés à nous engager de manière constructive et attendons avec intérêt la finalisation de ce point important dans les meilleurs délais.

346. La délégation de la Colombie : Merci infiniment, Monsieur le président. La Colombie fait écho à la déclaration de l'Inde. Ma délégation souhaite saisir cette occasion pour réitérer une fois de plus son souhait d'accueillir un bureau extérieur de l'OMPI en Colombie. Nous avons rempli toutes les conditions et nous avons reçu le soutien du GRULAC depuis 2018. En ce qui concerne la gestion administrative et financière, nous avons montré notre robustesse et les bureaux actuels ne représentent pas plus d'un pour cent du budget actuel. Nous sommes préoccupés par le fait que le processus d'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs est paralysé en raison de l'absence de consensus sur le mandat, ce qui aurait dû se produire en 2021. Nous pensons que cette situation est contre-productive et nous appelons l'Organisation et ses États membres à tirer le meilleur parti d'un vaste réseau de bureaux extérieurs afin de développer des synergies et d'intensifier les programmes et les activités de l'Organisation qui sont adaptés aux contextes régionaux et locaux. Enfin, ma délégation propose que le comité examine une décision qui inclurait l'ouverture de bureaux extérieurs à la suite de l'évaluation. Cela permettrait d'ouvrir différents bureaux dans les régions en rapprochant l'OMPI de ses utilisateurs, plus proche du terrain, et d'assurer une meilleure mise en œuvre de son mandat. Je vous remercie infiniment.

347. La délégation des Émirats arabes unis : Merci infiniment, Monsieur le président. Puisque je prends la parole pour la première fois, je tiens à vous féliciter pour votre leadership. Nous avons toute confiance en votre travail. Nous tenons également à remercier le Secrétariat du PBC pour l'excellente présentation et la livraison des documents, ainsi que pour toutes les présentations et explications fournies. Nous saluons également le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. Nous sommes satisfaits de la situation financière de cette Organisation et de l'évaluation de ses travaux en 2024-2025. Nous sommes reconnaissants de tous les efforts entrepris par le Directeur général, Daren Tang, et de tout le travail accompli pour stimuler l'innovation. Monsieur le président, nous avons suivi le texte qui nous a été soumis sur le mandat relatif à l'évaluation dans le document WO/PBC/38/5 concernant la mise à jour de l'annexe I du document WO/PBC/35/7. Nous faisons écho à la déclaration de l'Inde. Nous sommes favorables à l'élargissement du réseau des bureaux extérieurs, étant donné le rôle que ces bureaux jouent dans le renforcement du rôle et de la présence de l'Organisation à l'échelle mondiale et dans la sensibilisation à la propriété intellectuelle dans le monde entier. Nous invitons les États membres à accélérer les travaux sur l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI de manière objective et transparente. Cette démarche devrait être entreprise avant la préparation de la mise en place de nouveaux bureaux dans les régions insuffisamment représentées, afin de parvenir à un meilleur équilibre au sein de l'Organisation. L'évaluation des bureaux extérieurs ne doit pas être un obstacle à l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs. Nous saisissons cette occasion pour réitérer notre intérêt à accueillir un bureau extérieur de l'OMPI. Cela repose sur tous les progrès que nous avons réalisés dans le domaine de l'innovation et de la technologie et sur notre soutien à la promotion de la propriété intellectuelle. Nous pensons que la présence d'un bureau extérieur de l'OMPI dans notre pays nous aiderait à collaborer avec tous les pays de la région, à stimuler les PME et à bénéficier des services offerts par l'Organisation. Nous espérons qu'un travail constructif avec tous les

États membres et le Secrétariat contribuera à servir efficacement cette Organisation dans l'intérêt de tous et de chacun. Merci.

348. La délégation de l'Algérie : Merci infiniment, Monsieur le président. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la Namibie au nom du groupe des pays africains. Nous vous remercions pour le document concernant l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI qui inclut les contributions des États membres conformément à la décision de l'Assemblée générale en 2019. Nous tenons également à remercier le vice-directeur général adjoint pour ses commentaires. L'Algérie estime que le réseau des bureaux extérieurs offre un avantage important qui permettrait à l'OMPI d'ouvrir ses services et ses activités de développement aux États membres, aux parties prenantes et aux partenaires et l'aiderait à atteindre les objectifs stratégiques de l'Organisation. Le réseau est également un moyen efficace de mieux sensibiliser le public sur le terrain et de créer des liens plus étroits avec les différentes parties prenantes dans les pays hôtes. Cela pourrait permettre au personnel de l'OMPI d'être mieux sensibilisé aux questions nationales et de mieux comprendre les cultures nationales, l'Organisation et la famille des Nations Unies. Ma délégation estime que l'objectif principal de cette évaluation est de renforcer les pratiques de sensibilisation et de mieux comprendre le fonctionnement des bureaux extérieurs afin d'obtenir des résultats conformes aux objectifs stratégiques de l'Organisation. En tant que tel, le mandat devrait être basé sur des critères et des indicateurs clairs et objectifs afin de disposer d'un cadre permettant de comprendre la capacité organisationnelle de ces bureaux et d'améliorer leur fonctionnement. Le mandat de cette évaluation doit également être conforme aux pratiques recommandées dans le cadre du système des Nations Unies, tout en tirant le meilleur parti de l'expertise de l'OMPI en matière de supervision et d'audit. Nous devons également veiller à ce que les bureaux nouvellement créés en Afrique respectent les mêmes critères qu'ailleurs. Nous pensons que le mandat de cette évaluation ne doit pas préjuger des considérations des États membres sur le réseau des bureaux extérieurs. Celle-ci doit se limiter à l'évaluation des résultats de chaque bureau sur la base des ressources mises à sa disposition, y compris celles fournies par les États membres en tant que tels. Le résultat final de cette évaluation doit permettre à l'OMPI d'améliorer son réseau afin de disposer d'une meilleure capacité opérationnelle, notamment en matière de planification, de supervision et de responsabilité. Il devrait également permettre aux États membres de mieux comprendre comment le réseau contribue à servir les priorités de l'OMPI. Nous pensons que cela doit continuer. Cette évaluation est essentielle pour comprendre les avantages d'une approche axée sur les résultats en tant que telle. Il est important que cette évaluation soit conforme aux pratiques établies pour les organes de gouvernance et les secteurs de l'OMPI. L'assistance que le comité pourrait demander aux organes de supervision pour cette évaluation devrait se concentrer sur les éléments factuels. Ceux-ci nous permettront de faire la lumière sur la manière dont nous pouvons améliorer le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. Je vous remercie, Monsieur le président.

349. La délégation de la République de Corée : Ma délégation a réaffirmé qu'elle soutenait fermement l'idée de veiller à ce que l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI soit menée de manière transparente, indépendante et objective, tout en tenant compte des caractéristiques distinctes et des circonstances particulières de chaque bureau. Dans le même temps, nous souhaitons exprimer notre inquiétude quant au retard persistant dans la mise en place de nouveaux bureaux extérieurs. Ces bureaux jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la prestation de services de l'OMPI et dans l'approfondissement de l'engagement avec les utilisateurs de diverses régions. Compte tenu de l'absence de progrès substantiels dans les discussions concernant l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs, nous avons observé que la méthodologie actuelle n'est peut-être pas propice à l'obtention d'un consensus sur la finalisation du mandat. La République de Corée estime donc qu'il serait prudent d'envisager de dissocier l'évaluation des bureaux extérieurs existants du processus lié à la désignation de nouveaux bureaux. En outre, nous notons que l'OMPI reste la seule institution spécialisée des Nations Unies où la décision de créer de nouveaux bureaux extérieurs relève uniquement des États membres. Pour favoriser des délibérations plus

efficaces et plus constructives sur cette question importante, la République de Corée estime qu'il pourrait être utile d'explorer les pratiques décisionnelles d'autres organisations des Nations Unies en tant que références possibles. Je vous remercie, Monsieur le président.

350. La délégation de la Türkiye : Merci, Monsieur le président, de m'avoir donné la parole. Comme c'est la première fois que notre délégation prend la parole, nous voudrions commencer par vous souhaiter, ainsi qu'au vice-président, beaucoup de succès pour les trente-huitième et trente-neuvième sessions du PBC. Notre délégation s'associe à la déclaration faite par le Japon au nom du groupe B. Nous reconnaissons l'importance du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI en tant qu'outil efficace pour favoriser un système de propriété intellectuelle équilibré et ouvert à tous. Nous pensons donc que l'évaluation et le renforcement de ce réseau serviront les intérêts communs de tous les États membres. Comme nous l'avons souligné lors des précédentes sessions du PBC, nous sommes d'avis que le processus d'évaluation doit être indépendant, impartial et transparent, et qu'il doit être guidé par une approche inclusive. En outre, l'évaluation devrait porter sur l'efficacité de la réactivité de l'OMPI à l'égard des parties prenantes de la région, de manière à renforcer la coordination externe. Elle ne doit pas être structurée et limitée à l'évaluation des bureaux actuels. Elle devrait également fournir des informations stratégiques pour les décisions futures concernant l'expansion potentielle du réseau. À cet égard, nous souhaitons avancer rapidement dans la finalisation du projet de mandat et nous pensons que l'évaluation devrait commencer le plus rapidement possible, ce qui nous permettrait d'utiliser ces résultats pour les décisions futures. La Türkiye est prête à contribuer de manière constructive à ce processus et réitère son soutien au réseau des bureaux extérieurs, qui constitue un atout précieux pour l'Organisation. Nous espérons que les résultats de cette évaluation aideront l'OMPI à renforcer sa présence mondiale et à mieux répondre aux divers besoins de ses États membres. Merci.

351. La délégation du Pakistan : Je vous remercie, Monsieur le président. Le Pakistan attache une grande importance à l'évaluation externe de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. La position constante de la délégation du Pakistan sur cette question est guidée par les principes de neutralité, d'objectivité, d'inclusivité et de transparence, ainsi que sur la base des Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI adoptés par l'Assemblée générale en 2015, et des recommandations contenues dans le rapport du vérificateur externe des comptes présenté lors de la trente et unième session du PBC. Ces principes directeurs et recommandations du vérificateur externe des comptes demeurent des sources importantes pour l'élaboration du mandat et l'évaluation ultérieure. Monsieur le président, le mandat initial pour évaluer la taille et les résultats de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs était contenu dans les principes directeurs qui stipulent, je cite, "La taille et les résultats de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs sont évalués tous les cinq ans par le PBC, qui pourra demander l'assistance des vérificateurs externes des comptes de l'OMPI ou d'évaluateurs externes indépendants, compte dûment tenu des mandats et des fonctions distincts de chaque bureau extérieur. Le mandat de cette évaluation sera décidé par le PBC." Sur la base des délibérations des États membres, nous disposons d'un avant-projet. Certaines questions clés concernant l'entité chargée de l'évaluation, l'objectif de l'évaluation, ainsi que son champ d'application, doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi. En ce qui concerne les objectifs de l'évaluation proposée, il est essentiel que l'évaluation réponde aux questions clés de savoir si les bureaux extérieurs sont essentiels au bon fonctionnement de l'OMPI et à l'accomplissement de chaque mandat et des objectifs fondamentaux d'une manière qui ajoute clairement de la valeur, du rendement et de l'efficacité à l'exécution du programme de l'Organisation. En ce qui concerne les modalités de gestion, ma délégation soutient l'évaluation par une entité indépendante et externe afin de garantir son impartialité et son objectivité. Cette proposition est également conforme aux lignes directrices de 2015. Nous attendons avec intérêt des débats constructifs sur ce point de l'ordre du jour. Merci.

352. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je vous remercie, Monsieur le président. Ma délégation remercie le Secrétariat pour l'établissement du document

WO/PBC/38/5 sur le projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Nous nous faisons l'écho de la déclaration commune de la délégation de l'Inde. Nous pensons qu'un réseau mondial et durable de bureaux extérieurs de l'OMPI est de la plus haute importance. Ces bureaux jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la mise en œuvre des programmes et dans la prise en considération des besoins spécifiques et des priorités des différents pays et régions. Ils apportent une valeur ajoutée, une efficacité et une efficacité tangibles aux opérations de l'OMPI sur le terrain. Nous notons que les discussions sur l'avant-projet de mandat sont en cours depuis plusieurs années à la suite de la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2019 de procéder à une évaluation en 2021. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance de finaliser le mandat en temps voulu. Nous sommes convaincus que l'évaluation doit être menée de manière transparente, indépendante, objective et équitable. À cette fin, le mandat devrait être guidé par les principes directeurs de 2015 et s'appuyer sur la recommandation contenue dans le rapport du vérificateur externe des comptes. Nous réitérons notre soutien à l'évaluation des bureaux extérieurs existants. Toutefois, nous pensons que ce processus ne devrait pas retarder indûment l'examen de la création de nouveaux bureaux extérieurs, en particulier dans les régions où la représentation reste limitée. La proposition de longue date d'établir un bureau extérieur de l'OMPI en République islamique d'Iran est ancrée dans la vision d'un renforcement de l'écosystème national, régional et mondial de la propriété intellectuelle. Cette initiative vise à remédier à l'absence actuelle de bureaux extérieurs de l'OMPI en Asie centrale et occidentale, étendant ainsi la présence de l'Organisation à une région d'importance stratégique. Nous sommes d'avis que la création d'un bureau extérieur en Iran contribuerait de manière significative à la réalisation des objectifs de développement de l'OMPI. En conclusion, nous appelons tous les États membres à s'engager dans un dialogue constructif et de qualité en vue de résoudre cette question de longue date. Nous restons déterminés à travailler en collaboration pour parvenir à un résultat équilibré, inclusif et tourné vers l'avenir, qui puisse faire l'objet d'un consensus.

353. La délégation du Brésil : En ce qui concerne le document WO/PBC/38/5 sur le projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, la délégation du Brésil souhaite réaffirmer sa position en faveur de l'évaluation des bureaux extérieurs, qu'elle soit interne ou externe, à condition qu'elle soit menée de manière indépendante, transparente et inclusive, conformément à l'esprit des principes directeurs et des recommandations de l'Assemblée générale adoptés en 2015. Nous voudrions également rappeler l'importance qu'une telle évaluation soit menée en coordination avec le pays hôte et que les bureaux extérieurs puissent apporter leurs propres suggestions et apports en vue d'améliorer leurs procédures et la portée de leurs activités. En outre, le Brésil est favorable à une méthodologie qui tienne dûment compte du mandat et des circonstances spécifiques de chaque bureau extérieur, ainsi que du niveau de développement du pays hôte et de ses systèmes de propriété intellectuelle locaux respectifs.

354. La délégation de la Fédération de Russie : La délégation de la Fédération de Russie note le fonctionnement efficace du réseau des bureaux extérieurs. Les bureaux extérieurs font partie intégrante de l'Organisation. Ils constituent un pilier très important dans la réalisation des objectifs et des tâches de l'Organisation, la mise en œuvre de son mandat, ainsi que l'avancement des services mondiaux dans les différentes régions du monde. En outre, les bureaux extérieurs jouent un rôle très important dans la coopération avec les autorités nationales chargées de la propriété intellectuelle, les universités et les entreprises, ainsi que les déposants et les titulaires dans ces régions. Nous avons souligné à plusieurs reprises que l'évaluation devait viser à faire progresser et à améliorer tous les bureaux extérieurs du réseau, et ne pas se fonder sur les indicateurs de performance relatifs à chaque bureau individuel. Conformément à la décision de l'Assemblée générale, les résultats de cette évaluation devraient aider les États membres à prendre des décisions sur l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs. À cet égard, nous pensons que lors de l'évaluation des bureaux extérieurs, nous devrions prendre en considération les spécificités, comme la durée d'activité d'un bureau spécifique, ainsi que les priorités et les objectifs des pays ou des régions dans lesquels ces

bureaux sont ouverts. L'évaluation ne doit en aucun cas être un instrument de pression politique de certains pays sur l'OMPI et les États membres. En outre, nous notons que, conformément à la décision prise lors de la trente-septième session du PBC, le Secrétariat a été chargé de mettre à jour le document WIPO/PBC/38/5. Compte tenu de l'avis des États membres, nous tenons à remercier le Secrétariat pour la mise à jour et la présentation de ce document. Nous pensons également que cette requête a eu un impact direct sur ce texte en le rendant plus lisible pour les discussions futures. Nous espérons que le Secrétariat poursuivra son travail pour mettre en œuvre cette requête. Je vous remercie infiniment.

355. La délégation de la Chine : Mesdames et Messieurs les délégués, la Chine note, en ce qui concerne l'examen du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI, que des discussions sont en cours depuis de nombreuses années. Nous remercions toutes les parties d'avoir partagé leur avis à cet égard, ainsi que les efforts du Secrétariat pour tenir compte de tous ces avis et aboutir à ce projet. La Chine espère que cette réunion permettra d'avancer sur ce point de l'ordre du jour. La Chine, qui est l'un des pays hôtes des bureaux extérieurs de l'OMPI, estime en principe que l'évaluation des bureaux extérieurs doit prendre en considération les différentes situations des pays hôtes et leur niveau de développement. En outre, le soutien des pays hôtes dans la création de bureaux extérieurs, notamment en matière de locaux, de biens immobiliers et de garanties, doit également être pris en considération. Je vous remercie infiniment.

356. La délégation de Singapour : Puisque nous prenons la parole pour la première fois, nous tenons à vous remercier, ainsi que votre vice-président, pour votre direction éclairée dans la conduite de ces sessions. Nous remercions également le Secrétariat pour l'excellente préparation de la réunion. La délégation de Singapour considère l'évaluation comme une occasion d'aider les bureaux extérieurs existants à s'améliorer, et notamment de recenser les pratiques recommandées dans les différents bureaux extérieurs pour les partager au sein du réseau. L'évaluation doit également être effectuée de manière équitable et transparente, en associant les bureaux extérieurs au processus. Nous attendons avec intérêt des discussions sérieuses sur ce sujet. Je vous remercie, Monsieur le président.

357. La délégation du Nigéria : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation du Nigéria parle d'expérience directe en tant qu'hôte d'un bureau extérieur de l'OMPI à Abuja. Nous voyons chaque semaine comment la présence sur le terrain transforme les normes mondiales en services tangibles. Former de jeunes inventeurs, guider les PME dans le dépôt de demandes d'enregistrement de marques dans le cadre du système de Madrid et s'associer à Nollywood pour lutter contre le piratage. Les bureaux extérieurs ne sont pas un luxe. Ils sont sur le front de l'OMPI pour l'innovation inclusive. Nous soutenons fermement la poursuite de leurs activités et l'octroi de ressources adéquates. Nous saluons également l'évaluation proposée, à condition qu'elle soit conçue comme un outil d'apprentissage destiné à renforcer le réseau et non à le remettre en question. L'évaluation devrait nous donner des indications utiles pour faire de chaque bureau extérieur un catalyseur encore plus puissant de l'innovation et de la créativité dans toutes les régions. Merci.

358. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Je m'exprime au nom du Japon en ma qualité de ressortissant de ce pays. La délégation du Japon fait sienne la déclaration du groupe B. Dans ce point de l'ordre du jour, nous voudrions également réitérer notre point de vue. Il est important que l'évaluation de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI soit menée conformément à une procédure impartiale, équitable et hautement transparente. De ce point de vue, l'équipe d'évaluation devrait être composée d'experts extérieurs indépendants afin de renforcer l'équité et la transparence. En outre, il est préférable que l'évaluateur ait une bonne connaissance de l'Organisation, y compris des bureaux extérieurs, ainsi qu'une connaissance approfondie de la propriété intellectuelle. Nous pensons que les principes directeurs pour les bureaux extérieurs de l'OMPI adoptés par l'Assemblée générale de l'OMPI seront très utiles pour évaluer le réseau existant des bureaux

extérieurs. Afin de refléter de manière appropriée l'état actuel des procédures de fonctionnement au sein de tous les bureaux extérieurs, il faudra offrir à ces mêmes bureaux extérieurs la possibilité de participer au processus d'évaluation et fournir des réponses et des avis à l'égard des critères utilisés pour les évaluations. Je vous remercie, Monsieur le président.

359. Le vice-directeur général, Secteur du développement régional et national : Je vous remercie, Monsieur le président. Étant donné que je venais de la communauté diplomatique comme vous, je me souviens qu'en 2019, j'étais sur le côté gauche de cette salle, parlant au nom du groupe d'Asie et du Pacifique sur ces questions. Il me semble que toutes les positions restent les mêmes. Aujourd'hui, je ne sais plus où j'en suis lorsque je suis au Secrétariat. Quels que soient les mandats et les instructions qui nous seront donnés par les États membres, nous les exécuterons. Nous sommes à votre disposition. Je sais que certaines délégations souhaiteraient dissocier l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'évaluation ou du mandat relatif à l'évaluation. Mais le problème est que l'Assemblée générale de 2019 a décidé de reporter l'examen des nouveaux bureaux extérieurs à la fin de l'évaluation. Je me souviens que l'année dernière, une délégation a proposé que le Secrétariat présente un texte révisé et propre. Malheureusement, une autre délégation s'y est immédiatement opposée. Je suis à votre disposition pour le prochain PBC sur ce que vous voulez que le Secrétariat fasse. Je peux également continuer à extraire et à inclure vos avis d'aujourd'hui. Mais le document va devenir de plus en plus épais. Ou bien voulez-vous que nous fassions un texte propre et révisé sur la base des avis exprimés et que nous revenions vers vous? Nous sommes à votre disposition. Je vous remercie infiniment.

360. Le président : Merci d'avoir expliqué le point de vue du Secrétariat. Je comprends cela, mais comme les États membres le savent, nous serons guidés, comme l'a mentionné le vice-directeur général, M. Hasan Kleib, par vos choix. D'après mes observations, il est également vrai que les positions restent divergentes. Il est de mon devoir, en tant que président, de faire connaître ce qui se passe dans de telles situations et ce n'est pas la première fois que cela se produit. Nous avons également un précédent. Puis-je demander au Secrétariat de prendre une décision? C'est aux États membres de décider et lorsque les États membres discutent des questions, font des progrès, nous voyons ces progrès. Cependant, en l'état actuel des choses, cette décision est, me dit-on, similaire à celle que nous avons adoptée la dernière fois. La dernière fois, il a été demandé de préparer un document, qui a été préparé cette fois-ci. Cet élément n'est plus présent. Autrement, le fond de la décision reste identique. Permettez-moi de vous la lire. Le Comité du programme et budget (PBC) a examiné la mise à jour de l'annexe I du document WO/PBC/35/7 qui tient compte des avis des États membres exprimés dans l'annexe I du document WO/PBC/35/7 et lors de la trente-septième session du PBC et des principes directeurs figurant dans le document A/55/INF/11. Le PBC a décidé de poursuivre l'examen du projet de mandat de l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI pour 2021 lors de la quarantième session du PBC. Puis-je vous demander d'y réfléchir et, si vous êtes d'accord avec la décision proposée, si nous pouvons l'adopter?

361. La délégation de l'Allemagne : Merci infiniment, Monsieur le président. Puisque je prends la parole pour la première fois, je voudrais profiter de l'occasion pour vous féliciter pour votre nomination et votre leadership. Je voudrais également remercier le Secrétariat pour l'excellente préparation de la session et le vice-directeur général, M. Hasan Kleib, pour ses délibérations sur ce point de l'ordre du jour. En principe, nous n'avons aucun problème avec ce paragraphe de décision. Cependant, je pense que nous nous simplifions peut-être un peu trop la vie en reportant cette décision depuis très longtemps et que nous avons un mandat très clair de l'Assemblée générale. Je pense que nous devrions peut-être essayer de faire plus d'efforts pour résoudre le problème ici et maintenant. Je pense que nous avons le temps de discuter de cette question. Je pense qu'il y a peut-être des possibilités d'aller de l'avant. Comme je l'ai dit, nous avons un mandat très clair de l'Assemblée générale de 2015 et de 2019. Fondamentalement, nous avons deux tâches à accomplir. La première est d'adopter le mandat

et l'Assemblée générale dit très clairement que le PBC doit adopter le mandat. Il n'y a donc pas de marge de manœuvre. En outre, l'Assemblée générale a déclaré que nous devrions d'abord reporter l'examen de la candidature des 10 États membres désireux d'accueillir de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI. Ce qui revient à dire que nous ne parlons pas encore de l'examen de ces 10 demandes actuelles. La troisième décision consiste à examiner la possibilité d'ouvrir quatre nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI et je pense que nous l'avons déjà envisagée. Ce qui est en suspens, c'est la décision sur le mandat. Je pense donc, et c'est une simple suggestion de ma part, que nous pourrions peut-être dire que nous avons discuté et envisagé l'ouverture de quatre bureaux extérieurs supplémentaires. Il n'y a pas de consensus sur cette question. Nous avons toujours clairement pour mission d'adopter le mandat et, si je peux me permettre, je pense qu'il y a une question majeure pour le mandat qui est très controversée, à savoir l'objectif du mandat et de l'évaluation. Je pense que la plus grande divergence à cet égard est que certaines délégations craignent que l'évaluation ne conduise à une situation où le bureau extérieur qui existe dans certains pays pourrait être fermé parce que l'évaluation aboutit au résultat que le travail ne contribue pas au mandat de l'OMPI. Cependant, j'ai l'impression que tout le monde accorde une grande valeur aux bureaux extérieurs et que l'objectif principal de l'évaluation n'est peut-être pas de fermer un bureau, mais de rationaliser le travail, de recentrer les priorités, etc. Ma suggestion serait d'essayer à nouveau de trouver une solution, peut-être même aujourd'hui, car nous avons un peu de temps pour discuter de cette question, en excluant la discussion sur l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs et en nous concentrant sur le mandat, car c'est à nous qu'il incombe de résoudre le problème. Je pense qu'il y a peut-être des moyens de régler la question. Je vous remercie infiniment.

362. Le président : Je remercie la délégation de l'Allemagne pour sa suggestion. Je pense que vous avez bien résumé la question. Si j'ai bien compris, il y a eu des avis dans la salle concernant l'ouverture de nouveaux bureaux et des avis très tranchés. Vous êtes tous invités à donner votre avis sur la question, et nous en tiendrons compte. Je souhaite essayer de résoudre les problèmes autant que possible en tant que président. Je souhaite également progresser, mais en même temps, je comprends que de nombreuses discussions ont lieu sur ces questions. Nous sommes donc ici, et non pas pour la première fois. Les demandes concernant l'examen d'un point, je ne sais pas comment cela serait perçu par certains des pays qui ont fait cette demande. Néanmoins, nous sommes ouverts et disposons d'un peu de temps. Nous vous invitons à faire des suggestions sur le texte, pour que tout le monde comprenne à quoi vous voudriez que la décision ressemble.

363. La délégation de la Colombie : La délégation de la Colombie souhaite demander qu'il soit envisagé d'inclure dans le projet de décision une référence aux déclarations faites aujourd'hui par les délégations. Par exemple, dissocier l'évaluation des bureaux extérieurs et l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs. Merci.

364. La délégation des États-Unis d'Amérique : Les États-Unis d'Amérique soutiennent la déclaration préalable du groupe B et restent déterminés à débattre de manière constructive du projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. Pour sortir de l'impasse sur cette question, nous pensons que ce comité devrait demander au Secrétariat d'élaborer un projet de mandat sur la base des pratiques, principes, normes et lignes directrices établis par l'ONU et l'OMPI en matière d'évaluation et de le présenter pour examen aux États membres lors d'une prochaine réunion du PBC. Je vous remercie, Monsieur le président.

365. Le président : Je pense que nous avons reçu au moins trois suggestions concernant la décision. Nous devons faire une pause et donner plus de temps aux États membres pour réfléchir et proposer des suggestions textuelles afin que nous puissions les examiner et les ramener en plénière.

366. La délégation de l'Inde : Je vous remercie, Monsieur le président. Je pense que certaines des suggestions qui viennent d'être faites sont tout à fait dignes d'intérêt. Ce que nous comprenons des discussions qui se déroulent actuellement et qui ont eu lieu lors des précédentes sessions du PBC, c'est que cette approche progressive sur le texte qui est à notre disposition et qui a été compilé par le Secrétariat après avoir examiné très assidûment les détails de toutes les différentes sessions ne fonctionne pas. Je pense que la suggestion des États-Unis d'Amérique mérite d'être prise en considération. En même temps, je crois aussi que l'un des aspects de la décision prise par l'Assemblée générale était de fixer un calendrier pour l'adoption du mandat et que c'est pour cette raison que l'idée d'ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs a été reportée. Puisque ce délai est dépassé depuis longtemps, l'autre idée mise en avant par la délégation de la Colombie, qui parle de laisser s'exprimer certaines voix qui se sont élevées, parlant de la déconnexion de la question, est également une suggestion valable. Je souhaiterais également que ces délibérations se déroulent de manière à ce que ces aspects soient dûment pris en considération. Merci.

367. Le président : Je vais suspendre la séance pendant 10 minutes. Je pense que nous reviendrons vers vous avec les prochaines étapes sur la façon dont nous allons procéder. Pour cette décision particulière, certaines suggestions ont été faites. Nous avons besoin d'un peu de temps pour y réfléchir et essayer de voir comment certaines d'entre elles pourraient être ajustées dans le texte, avant de vous le soumettre à nouveau pour examen. Cela peut prendre un peu plus de temps, nous pourrions donc le faire dans l'après-midi d'aujourd'hui. Nous allons maintenant faire une pause de 10 minutes. La discussion sur ce point de l'ordre du jour est terminée. Nous faisons une pause de 10 minutes, puis nous reprendrons.

368. Le président : Nous avons maintenant la décision sur le point 6 de l'ordre du jour. Cette décision sur le point 6 de l'ordre du jour est le fruit de vos consultations. Puis-je considérer que cette décision est adoptée par le comité? Je ne constate aucune objection; il en est ainsi décidé.

369. Le Comité du programme et budget (PBC) a examiné la mise à jour de l'annexe I du document WO/PBC/35/7 qui tient compte des avis des États membres exprimés dans l'annexe I du document WO/PBC/35/7 et lors de la trente-septième session du PBC et des principes directeurs figurant dans le document A/55/INF/11.

Le comité a demandé au Secrétariat d'élaborer un projet de mandat sur la base des pratiques, principes, normes et lignes directrices établis par l'ONU et l'OMPI en matière d'évaluation, tout en tenant dûment compte des vues précédemment exprimées par les États membres, et de le présenter pour examen à la quarantième session du comité.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR METHODE DE REPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION

370. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/59/10, A/59/11 et A/59/INF/6.

371. Le président : Je souhaite à présent de passer au point 7 de l'ordre du jour, intitulé "Méthode de répartition des recettes et du budget par union". Les délégations peuvent demander la parole pour faire part de leurs observations.

372. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le président. Ainsi qu'il a été noté au point 5 de l'ordre du jour, nous restons préoccupés par le fait que la méthode

budgétaire de l'OMPI encourage une dépendance excessive à l'égard d'un seul système, le système du PCT, au détriment du développement de la santé des autres systèmes de l'OMPI financés par des taxes. Plus précisément, nous nous interrogeons sur le caractère opportun et l'équité d'une pratique qui, année après année, exige que les déposants qui utilisent les services d'enregistrement de l'OMPI pour un type de protection de la propriété intellectuelle, à savoir les brevets, financent de manière disproportionnée les services, programmes et initiatives d'autres systèmes d'enregistrement de l'OMPI. En outre, les déposants de demandes pour les autres types de droits de propriété intellectuelle ne supportent aucun coût financier pour les services, programmes ou initiatives de l'OMPI qui ne sont pas liés au traitement de leurs demandes. Il est impératif que les États membres et le Secrétariat de l'OMPI fassent preuve de responsabilité budgétaire à l'égard des dépenses futures et prennent des mesures énergiques en faveur de la stabilité financière. Pour le prochain exercice biennal, les recettes prévues pour les systèmes d'enregistrement seront en baisse. La différence sera d'un peu plus de 32 millions de francs suisses par rapport à l'exercice précédent. De fait, la baisse attendue de 5,1% des demandes déposées par rapport aux années 2024 et 2025 se traduira par une diminution de 26 millions de francs suisses pour le PCT. Les recettes du système de Madrid devraient diminuer de 2,4 millions de francs suisses. Globalement, cela représente une diminution de 2,8% des recettes par rapport à l'exercice biennal précédent. En dépit des projections relatives aux demandes dans le cadre des systèmes de La Haye et de Lisbonne, les trois unions autres que le PCT seront déficitaires en 2026 et 2027 par rapport aux recettes générées, pour un total de plus de 26,6 millions de francs suisses. En 2026 et 2027, non seulement le système de Madrid n'affichera pas d'excédent, mais il accusera un déficit de 1,375 million de francs suisses. Ainsi qu'il a été observé à la trente-septième session du PBC, lors de laquelle les États-Unis d'Amérique ont examiné les données relatives aux recettes et aux dépenses sur 10 ans pour les quatre systèmes d'enregistrement financés par des taxes de l'OMPI, nous avons souligné les excédents générés par le PCT. Historiquement, le système du PCT a toujours rapporté plus d'argent qu'il n'en dépensait. Par exemple, pour l'exercice biennal 2022-2023, les recettes du PCT se sont élevées à 744 millions de francs suisses, tandis que les dépenses n'ont été que de 552 millions de francs suisses, soit un excédent de 192 millions. En 2024 et 2025, les recettes actualisées s'élèvent à 748,8 millions, tandis que les dépenses devraient dépasser 604 millions. Cependant, les chiffres actualisés des recettes pour 2024 et 2025 indiqués dans le document WO/PBC/38/4, soit 748,8 millions, sont inférieurs de 15 millions de francs suisses aux recettes projetées pour 2024 et 2025, examinées à la trente-cinquième session du PBC, qui s'élevaient à 765 millions. En outre, comme indiqué précédemment, on prévoit une baisse des recettes du PCT au cours du prochain exercice biennal. De plus, les recettes des systèmes de La Haye et de Lisbonne ne couvrent pas leurs dépenses. Selon les statistiques de l'OMPI, les systèmes de La Haye et de Lisbonne n'ont couvert qu'une fraction de leurs dépenses individuelles au cours des dernières années. Cela se vérifie tant pour les recettes et les dépenses budgétisées que pour les recettes et les dépenses réelles. Il y a cependant une bonne nouvelle. Les recettes du système de La Haye devraient augmenter au cours du prochain exercice biennal, d'autant que l'Union de La Haye a adopté en 2023 sa première augmentation de taxe depuis des décennies. Il serait prudent d'examiner quelles autres mesures pourraient être prises pour atténuer les déficits financiers à l'avenir, afin d'atteindre la viabilité au sein des unions qui ne sont actuellement pas financièrement viables, ainsi que les autres actions ou mesures qui pourraient être prises. Les États-Unis d'Amérique maintiennent que le PBC doit examiner les tendances financières suivantes relatives aux quatre unions financées par des taxes, en particulier compte tenu des projections inquiétantes pour 2026 et 2027. Premièrement, le PBC devrait avoir une meilleure compréhension de la relation entre les dépenses et les recettes, en particulier dans le cas du système de La Haye. Avec des prévisions de dépenses pluriannuelles pour le système de La Haye, nous pourrions mieux évaluer si les dépenses de ce système continueront d'augmenter, si elles se stabiliseront ou si elles diminueront, et les recettes pourraient ainsi rattraper leur retard. Deuxièmement, le PBC pourrait examiner si les recettes du système de Lisbonne pourraient retrouver les niveaux de croissance positive des recettes observées entre 2014 et 2017. Troisièmement, le PBC doit examiner de plus près les recettes du PCT et du système de Madrid à l'avenir. Quelles seraient les recettes historiques et celles projetées sur plusieurs années

du PCT et du système de Madrid, sachant que les demandes PCT ont diminué en 2023 et qu'elles devraient diminuer au cours du prochain exercice biennal. Le système de Madrid a connu deux années consécutives de baisse des demandes en 2022 et 2023 et devrait connaître un déficit en 2026 et 2027. Quatrièmement, que peut-on faire pour accélérer la trajectoire vers la stabilité financière des systèmes de La Haye et de Lisbonne, y compris en actualisant les barèmes des taxes, en limitant les nouvelles dépenses et en prenant d'autres mesures pour améliorer la situation financière? Pour nous aider à répondre à ces questions, les États-Unis d'Amérique ont défini les thèmes suivants pour une future étude sur ces questions. Le thème 1, qui porte sur les tendances et les prévisions de dépenses, examinera les scénarios relatifs aux dépenses futures, à savoir les meilleurs scénarios, les pires et les plus probables, à partir de diverses hypothèses, par exemple, la quantité de demandes, l'inflation et les nouvelles initiatives. Des données seront fournies sur les tendances historiques des dépenses, qu'il s'agisse de tendances à la baisse, de stagnation ou d'augmentation, et permettront de déterminer les domaines dans lesquels les lacunes en matière de dépenses pourraient être analysées. Le thème 2, à savoir le recouvrement des recettes et la viabilité financière, examinera le potentiel de rebond des recettes dans les systèmes peu performants. Le thème 3 portera sur la question du subventionnement entre les unions, ou interdépendance financière, et nous permettra d'examiner le rôle du PCT dans le subventionnement d'autres systèmes, ainsi que les tendances à la baisse des demandes et les barèmes de taxes. Le thème 4 s'intéressera à l'analyse comparative et aux enseignements tirés de l'expérience, et permettra au PBC de s'informer sur les systèmes financièrement plus solides, d'évaluer si les efforts de promotion se traduisent par des revenus durables et de formuler des recommandations spécifiques et réalisables pour parvenir à la viabilité financière de chaque système séparément. Les États-Unis d'Amérique espèrent que leurs observations sur l'évolution des recettes et des dépenses, passées et présentes, et sur les quatre unions financées par des taxes, faciliteront les discussions sur la manière dont nous pouvons mieux comprendre et renforcer la santé financière de chacune des unions. Les États-Unis d'Amérique sont favorables à une discussion, y compris bilatérale, et continuent de souligner l'utilité d'une étude externe indépendante, en particulier une étude qui aide le PBC à examiner les thèmes et questions soulevés par les États-Unis d'Amérique. Un examen plus approfondi de ces questions permettra d'illustrer les moyens d'atteindre la viabilité financière et nous aidera à recenser les enseignements tirés des unions qui génèrent des revenus plus importants. Je vous remercie Monsieur le président.

373. La délégation de l'Estonie : Merci infiniment, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les délégués, comme par le passé, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes continue de soutenir la position selon laquelle la méthode actuelle de répartition devrait rester inchangée et selon laquelle le principe de solidarité devrait demeurer un critère essentiel pour la répartition des recettes et des dépenses par les unions. Au fil des ans, la méthode de répartition actuelle s'est révélée efficace et a aidé l'OMPI à atteindre ses objectifs. La situation financière saine de l'Organisation est l'un des facteurs qui en attestent. L'équilibre entre les dépenses et les recettes doit toujours être surveillé de près. Nous voudrions également souligner que l'appui aux activités de promotion et aux parties prenantes sur le terrain doit être une priorité et nous attendons avec impatience les activités pratiques à cet égard. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes estime que la méthode de répartition actuelle doit être maintenue car cette approche pragmatique est la meilleure solution. En conséquence, nous ne serons pas en mesure de soutenir les propositions de modification de la méthode de répartition. Nous serions prêts à engager des discussions sur la manière de créer des synergies entre les différentes unions, en vue de garantir un écosystème mondial sain de la propriété intellectuelle. Merci.

374. La délégation de la Suède : Je vous remercie, Monsieur le président. La Suède soutient la proposition des États-Unis d'Amérique concernant la méthode de répartition. Nous pensons que, dans l'idéal, chaque système devrait être autofinancé. Un système comptable transparent est donc d'une importance significative pour que le développement économique de chaque système puisse être facilement suivi. Nous pensons qu'une étude telle que celle proposée par

les États-Unis pourrait être une voie constructive pour créer les conditions nécessaires à cette fin. Merci.

375. La délégation de la Suisse : Je vous remercie, Monsieur le président. La Suisse soutient la déclaration du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Puisque la situation financière de l'OMPI reste solide avec un excédent de 7,6 millions prévu pour le prochain exercice biennal, nous pensons qu'il est nécessaire de maintenir la méthode de répartition qui a résisté à l'épreuve du temps et satisfait l'immense majorité des États membres. Dans ce contexte, notre délégation souhaite rappeler que lors de l'Assemblée générale de l'OMPI de 2019, nous avons soumis la proposition A/59/11. Si vous le permettez, Monsieur le président, nous aimerions rappeler brièvement en quoi consiste notre proposition. Elle est divisée en deux parties. La première partie concerne précisément le maintien de la méthode actuelle de répartition des recettes et des dépenses telle qu'elle est appliquée depuis de nombreuses années. La deuxième partie de la proposition découle de la première et consiste à appliquer, une fois pour toutes, une solution logique et pragmatique à des questions qui, depuis 10 ans, font l'objet de discussions contre-productives au sein du PBC. Cette solution passe par la mise en place d'un budget unifié, c'est-à-dire par le regroupement de toutes les finances des unions. C'est une proposition qui résoudrait une fois pour toutes les problèmes systémiques. Pour obtenir plus d'informations sur notre proposition, nous vous renvoyons aux déclarations et aux explications que nous avons fournies lors des assemblées de l'OMPI de 2019. Nous sommes bien entendu à votre disposition pour répondre à vos questions. Merci.

376. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le président. L'objectif de l'OMPI est de développer et de promouvoir tous les types de titres de propriété intellectuelle de manière égale et, compte tenu de la stabilité financière de l'Organisation dans son ensemble, la Fédération de Russie reconnaît la nécessité de maintenir un système budgétaire unifié pour toutes les unions de l'OMPI. Nous soutenons le principe de la solidarité entre les unions. Il s'agit d'un principe qui a démontré son efficacité et qui a été testé et avéré au fil du temps. Lors de la planification des activités opérationnelles de l'Organisation, il est nécessaire de tenir compte des capacités et des spécificités des unions, de leurs ressources financières et humaines et des tâches qui les attendent. Aucune décision prise ne doit avoir un impact négatif sur l'une ou l'autre des unions. Nous pensons qu'une révision fondamentale de la méthode actuelle pourrait conduire à la désintégration du fonctionnement efficace et des structures relativement complexes du système de l'OMPI. La situation financière globale de l'Organisation est suffisamment stable et durable pour couvrir toutes les dépenses nécessaires sans porter préjudice à ses unions. À cet égard, nous ne voyons pas la nécessité de modifier la pratique actuelle bien établie. Je vous remercie infiniment.

377. La délégation de l'Italie : Je vous remercie, Monsieur le président. L'Italie a depuis longtemps une position sur le sujet qui n'a pas changé. L'Italie soutient la méthode actuelle de répartition des recettes et des dépenses par union. Cette méthode existe depuis 2007 et a permis de mettre en œuvre efficacement les objectifs de l'OMPI. L'OMPI a été créée pour promouvoir et protéger la propriété intellectuelle dans le monde entier en coopérant avec les pays et les organisations internationales. La méthode actuelle a été conçue pour tenir compte de ces objectifs, des évolutions futures et des ambitions de l'OMPI, qui sont pleinement partagés par l'Italie. Je vous remercie, Monsieur le président.

378. La délégation de la Thaïlande : Je vous remercie, Monsieur le président. La Thaïlande soutient les efforts visant à améliorer la transparence et la prise de décision fondée sur des données probantes en matière de budgétisation et de planification, y compris les études sur les modèles de dépenses et de budget actuels et projetés. Dans le même temps, nous considérons que la méthode actuelle a servi efficacement l'Organisation et qu'elle peut continuer d'être utilisée comme une base solide jusqu'à ce qu'une alternative claire et collectivement acceptée soit mise au point. Je vous remercie, Monsieur le président.

379. La délégation du Portugal : Merci, Monsieur le président, de m'avoir donné la parole. Le Portugal soutient la déclaration de l'Estonie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et de l'Italie et se joint aux autres voix en faveur de la méthode actuelle de répartition des recettes et des dépenses par union. Nous ne voyons aucune raison de modifier la gestion financière actuelle de l'Organisation, qui affiche un excédent dans sa comptabilité générale. Merci.

380. La délégation de la France : Merci infiniment, Monsieur le président. La France s'aligne sur la déclaration faite par l'Estonie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, de l'Italie, du Portugal et de la Suisse et s'aligne sur les délégations ayant soutenu la méthode budgétaire actuelle de l'Organisation. Nous sommes favorables à ce qu'elle soit conservée. Je vous remercie, Monsieur le président.

381. La délégation de la Pologne : Merci beaucoup, Monsieur le président, et bonjour à toutes et à tous. Il s'agit d'une brève déclaration visant à soutenir fermement la déclaration faite par l'Estonie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et d'autres pays en faveur du maintien de la méthode existante de répartition des recettes et des dépenses par union. Je vous remercie infiniment.

382. La délégation de la Tunisie : Je vous remercie, Monsieur le président. La Tunisie souhaite mettre en avant le principe de solidarité entre les unions et de solidarité budgétaire. Cela signifie que nous avons toujours été en mesure, au sein de cette Organisation, de promouvoir efficacement la propriété intellectuelle et le bon fonctionnement de l'Organisation. La fonction unitaire de cette Organisation, la méthode budgétaire actuelle et le partage des ressources entre les unions constituent un principe fondamental de notre Organisation. C'est un moyen efficace de répondre aux attentes des États membres en matière de droits de propriété intellectuelle. L'excellence financière de l'OMPI est un indicateur fort de l'efficacité de la méthode budgétaire actuelle. Merci.

383. La délégation de la Hongrie : Merci infiniment, Monsieur le président. La Hongrie, en tant qu'observateur au sein de ce comité, soutient fermement les déclarations faites par l'Estonie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et, notamment, de l'Italie, du Portugal et de la France. Notre délégation est favorable au maintien de la méthode actuelle de répartition des recettes et des dépenses par les unions et au maintien du budget unifié tel qu'il est pratiqué par l'Organisation. Merci.

384. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le président. Les États-Unis d'Amérique rappellent aux États membres qu'ils ont soumis à l'Assemblée générale de 2015 un document sur cette question, le document A55/INF/10, et ont fait une intervention figurant à la page 4 du document WO/PBC/24/18. Nos commentaires sur cette question restent inchangés. Premièrement, le système de contribution unitaire s'applique aux six unions financées par des contributions, mais il ne s'applique pas aux quatre unions génératrices de taxes. Deuxièmement, il existe des budgets distincts pour les unions financées par des taxes, comme l'exigent leurs traités respectifs. Troisièmement, en 2003, les assemblées de l'OMPI ont adopté des modifications de divers traités, qui ne sont pas encore entrées en vigueur, afin de mettre en œuvre le système de contribution unitaire qui, une fois encore, ne s'applique qu'aux unions financées par des contributions. Je vous remercie, Monsieur le président.

385. La délégation de la République tchèque : Merci, Monsieur le président. La République tchèque soutient la méthode de répartition actuelle. Cette méthode a permis à l'OMPI d'atteindre efficacement ses objectifs au fil des ans. Merci.

386. La délégation de la Suisse : Je vous remercie, Monsieur le président. Outre ce que nous avons dit précédemment sur notre appui à la méthode actuelle, nous voudrions remercier la délégation des États-Unis d'Amérique pour la proposition relative à une étude. Nous ne voyons

cependant pas la nécessité d'une telle étude étant donné que la situation financière globale de l'Organisation est saine et que le programme de travail et budget proposé prévoit un solide excédent total de 7,6 millions de francs suisses pour le prochain exercice biennal. Selon la méthode actuelle d'affectation des recettes et des dépenses des unions, qui a prouvé son efficacité, une union qui ne dispose pas de recettes et de réserves suffisantes pour couvrir ses dépenses prévues peut recevoir les ressources nécessaires à partir de l'actif net de l'Organisation. Les remboursements ne sont effectués que lorsque les réserves de l'union le permettent. Ceci est conforme à notre conviction que les parties de l'Organisation qui produisent des bénéfices doivent soutenir les activités qui génèrent plus de dépenses que de recettes, à condition qu'il y ait un excédent global. Je vous remercie.

387. La délégation de l'Espagne : Merci infiniment, Monsieur le président. La délégation d'Espagne souhaite s'associer aux déclarations de l'Italie, du Portugal, de la France, de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque. De même, nous souhaitons exprimer notre accord avec la méthode de répartition actuelle et ne pensons pas qu'un changement soit nécessaire. Merci.

388. La délégation du Ghana : Je vous remercie, Monsieur le président. Le programme de travail et budget proposé prévoit un excédent de 7,6 millions de francs suisses pour le prochain exercice biennal, ce qui indique que la situation financière globale de l'Organisation est saine. Cela témoigne de l'efficacité de la situation actuelle. Nous soutenons donc le maintien de la méthode actuelle et le maintien du budget unifié. Merci.

389. La délégation de la France : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous tenons à remercier la délégation des États-Unis d'Amérique pour sa proposition d'étude. Cependant, nous ne pensons pas qu'il y ait un besoin à l'heure actuelle. La situation financière globale de l'Organisation est très saine et le programme de travail et budget proposé est très optimiste pour l'avenir. Le système actuel de contribution unitaire a résisté à l'épreuve du temps et toute union qui ne dispose pas de recettes suffisantes peut être couverte par l'actif net de l'Organisation. Leurs remboursements ne doivent être effectués que lorsque les réserves de l'union le permettent. Cela fait partie de la conviction que les secteurs de l'Organisation qui affichent une excellente situation financière pourront ensuite aider les autres secteurs. Merci.

390. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le président. L'approche fondée sur la capacité de paiement favorise un déséquilibre dans le budget de l'OMPI. Depuis plusieurs sessions du PBC, les États-Unis d'Amérique s'inquiètent de la dépendance excessive à l'égard d'un seul système, le système du Traité de coopération en matière de brevets, au détriment du développement de la santé des autres systèmes de l'OMPI financés par des taxes et de leur capacité de contribuer à l'ensemble de l'Organisation. Si les projections financières de l'OMPI changent en raison des incertitudes économiques mondiales, le fait que le PBC prend des mesures positives pour évaluer la santé financière des quatre systèmes financés par des taxes contribue à renforcer les défenses. Je vous remercie, Monsieur le président.

391. Le président : Merci, délégation des États-Unis d'Amérique. Il n'y a plus de demande d'intervention. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole sur ce point de l'ordre du jour? Je n'en vois pas. Chères et chers amis, nous avons écouté les commentaires et les opinions exprimés sur ce point de l'ordre du jour. En tant que président, je constate qu'il n'y a pas de consensus à ce stade pour poursuivre, d'une manière ou d'une autre, les propositions qui ont été faites. Je peux donc compter sur votre soutien si je propose que nous maintenions ce point à l'ordre du jour de la quarantième session du PBC. Je vous propose donc de prendre la décision suivante : "Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note des interventions et a décidé de poursuivre le débat sur la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union lors de la quarantième session du PBC." Je voudrais que vous considériez cela comme une décision à adopter par ce comité.

392. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous avons remarqué que certaines formulations ont été supprimées et nous demandons à ce qu'elles soient remises à l'écran, car elles font référence à des propositions faites par diverses délégations. Je pense que si vous pouviez remettre à l'écran le texte qui vient d'être supprimé, cela serait très utile. Merci.

393. Le président : Je demande au Secrétariat de procéder comme l'a demandé la délégation des États-Unis d'Amérique. Je pense que le libellé était : "notamment en ce qui concerne les propositions pertinentes soumises par les États membres lors des précédentes sessions". Je relis la proposition de décision. Elle est également devant vous. Cette formulation serait conforme, comme le Secrétariat m'en informe, aux décisions qui ont été adoptées lors des précédentes sessions du PBC. Puis-je considérer que nous pouvons adopter cette décision? Je ne vois pas d'objection. La décision est adoptée.

394. Le Comité du programme et budget (PBC) a décidé de poursuivre, à sa quarantième session, l'examen de la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union, notamment en ce qui concerne les propositions pertinentes soumises par les États membres lors des précédentes sessions.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR CLOTURE DE LA SESSION

395. Le président : Chers collègues, merci de votre patience. Nous nous réunissons de nouveau en séance plénière. Je souhaite également la bienvenue au Directeur général de l'OMPI, M. Daren Tang, sur l'estrade. Nous allons d'abord afficher à l'écran les décisions que nous avons adoptées. Ce sont les décisions que nous avons adoptées lors de la séance plénière de la réunion de cette semaine sur les points 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour. Nous abordons maintenant le point 8 de l'ordre du jour "Clôture de la session". Merci à tous pour votre coopération. La liste des décisions sera communiquée aux coordonnateurs de groupe, qui la transmettront à tous les membres. J'invite maintenant le Directeur général, Daren Tang, à prononcer son discours de clôture.

396. Le Directeur général : Merci infiniment, Monsieur le président. Le soleil est haut dans le ciel, c'est une belle journée. Je serai bref. Je tiens tout d'abord à remercier tous les États membres, les coordonnateurs régionaux et toutes les personnes présentes ici pour les discussions très approfondies qui ont été menées et la détermination dont vous avez fait preuve ces derniers jours sur de nombreux sujets importants. Cela s'est toujours fait dans le calme, d'une manière constructive, et cela a été très utile pour moi, en tant que Directeur général, et pour mes collègues membres du Secrétariat, grâce à vos conseils et à vos indications. Cela nous donne vraiment l'occasion de savoir ce qu'il faut faire pour continuer de bâtir une organisation à votre service. Bien sûr, tout au long de la semaine, de nombreux points de vue ont été exposés. Permettez-moi d'aborder certains des thèmes qui semblent s'être dégagés au fil de la semaine. Tout d'abord, permettez-moi de dire qu'en tant que premier Directeur général venant d'un office national de la propriété intellectuelle et dont la première fonction au sein de cet office a été de gérer les services d'enregistrement en matière de propriété intellectuelle, je suis fermement convaincu que ces services constituent le moteur de toute institution chargée de la propriété intellectuelle. Je tiens à vous assurer à tous ici présents que nous accordons une grande attention et un soin particulier aux services d'enregistrement et à nos services mondiaux en matière de propriété intellectuelle, non seulement pour garantir le bon déroulement de leurs opérations quotidiennes, alors que des centaines de personnes font appel à nous chaque jour pour déplacer leur propriété intellectuelle d'un pays à l'autre, mais également pour veiller à réformer nos processus opérationnels, à intégrer la technologie dans notre travail sans perdre le contact humain et à toujours placer nos clients au centre de nos préoccupations. Un exemple très concret que j'aimerais partager concerne l'Équipe spéciale sur la croissance future dont j'ai

parlé dans mon discours d'ouverture. J'ai créé cette équipe d'experts l'année dernière, elle est composée de hauts responsables de toute l'Organisation qui rendent compte régulièrement, à moi et aux autres responsables de secteur. La tâche de l'équipe d'experts consiste à examiner comment nous pouvons faire en sorte que les services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI restent pertinents et adaptés aux besoins futurs et, surtout, continuent d'apporter une valeur ajoutée aux centaines de milliers de clients que nous avons chaque année et qui sont les innovateurs, les inventeurs et les entreprises du monde entier. J'ai également entendu des commentaires concernant nos activités, notamment dans le domaine du développement, et je tiens à préciser que les activités de l'OMPI en faveur du développement portent sur tout le cycle de vie de la propriété intellectuelle, de la sensibilisation à la propriété intellectuelle à l'enregistrement des droits, en passant par l'application des droits, le règlement des litiges, la commercialisation, le financement, l'évaluation et la gestion. Ce thème est traité de la création à la disparition de la propriété intellectuelle. Il s'agit de l'autonomisation économique des communautés ou des bénéficiaires tels que les femmes, les jeunes et les petites et moyennes entreprises. Il s'agit de créer des écosystèmes d'innovation et de créativité dynamiques. Il s'agit de développer des compétences en matière de propriété intellectuelle et d'accompagner les entrepreneurs et autres personnes ayant de grandes idées pour les aider à utiliser la propriété intellectuelle afin de commercialiser ces idées. Il s'agit de sensibiliser le public à la propriété intellectuelle afin que les gens prennent conscience que celle-ci fait partie intégrante de leur vie. Il s'agit de renforcer les cadres, les lois et les réglementations en matière de propriété intellectuelle et d'utiliser celle-ci comme moteur pour l'emploi, les investissements, la croissance et le développement économique. Il s'agit simplement d'un ensemble d'activités qui illustrent très concrètement la grande valeur de la propriété intellectuelle pour tous les pays, non seulement au niveau des politiques et des dirigeants, mais également sur le terrain ou au niveau local. Les deux niveaux sont importants, car l'adhésion des dirigeants est nécessaire pour mettre en œuvre les changements politiques et structurels requis au niveau national, mais il est également indispensable d'obtenir l'appui et l'adhésion des acteurs sur le terrain ou au niveau local pour pérenniser les efforts visant à créer un écosystème de propriété intellectuelle dynamique. Je dis aussi que je plaisante parfois avec mes collègues en disant que l'OMPI est une organisation axée sur la performance, mais que nous ne sommes pas une organisation performeuse. Donc, lorsque nous tendons la main aux gens et au monde entier, ce n'est pas parce que c'est tendance ou à la mode, mais parce que nous sommes l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et que nous devons faire connaître la propriété intellectuelle au monde entier. Lorsque nous parlons du monde entier, nous parlons des femmes et des filles. Pourquoi? Parce que seulement 17% d'entre elles déposent des demandes de titres de propriété intellectuelle pour tous les droits de propriété intellectuelle, disons 17 à 20%. Nous devons donc en attirer davantage dans le système. Pour les petites et moyennes entreprises, qui constituent la majorité des entreprises dans tous les pays, qu'il s'agisse des PMA, des pays en développement, des pays émergents ou même des pays développés, il est regrettable que beaucoup d'entre elles n'utilisent pas le système de propriété intellectuelle dont d'autres peuvent bénéficier. En ce qui concerne les jeunes, notre enquête WIPO Pulse montre qu'ils ont un niveau de sensibilisation et d'utilisation de la propriété intellectuelle beaucoup plus faible que les autres catégories de la population. L'OMPI et l'ONU définissent les jeunes comme toute personne âgée de moins de 35 ans. Il ne s'agit donc pas uniquement d'adolescents ou de très jeunes personnes. Nous parlons également des jeunes adultes. C'est pourquoi nous vous sommes très reconnaissants de votre appui au Plan d'action de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes, à la stratégie de l'OMPI pour l'autonomisation des jeunes en matière de propriété intellectuelle (IP YES) et à la Politique de l'OMPI en matière d'égalité des sexes, et nous poursuivrons nos efforts sur ces questions de manière très concrète et efficace. Bien sûr, nous voulons nous assurer que la propriété intellectuelle est prise en considération dans les discussions sur les défis mondiaux communs auxquels nous sommes confrontés, et qu'elle est considérée comme un moyen de tirer parti du pouvoir de l'innovation et de la créativité pour relever ces défis. Je souhaite simplement vous donner une idée de la manière dont l'OMPI mène à bien ses activités afin que vous compreniez que notre mission consiste essentiellement à intégrer la propriété intellectuelle dans tous ces différents domaines d'activité, à la rendre accessible à tous, à la mettre à la portée des

dirigeants et à l'intégrer dans la vie de chacun, partout dans le monde. Et je vous promets que nous continuerons d'agir avec le même niveau élevé d'efficacité, d'ouverture et de transparence qui caractérise notre manière de travailler depuis de nombreuses années. Je voudrais donc conclure en remerciant tout particulièrement toutes les personnes qui ont contribué à rendre cette semaine très fructueuse. Tout d'abord, notre président, l'Ambassadeur Bilal Ahmad : vous avez accepté cette tâche malgré un agenda très chargé à Genève, où de nombreuses autres institutions réclament votre attention, et vous êtes resté à nos côtés tout au long de ces derniers jours. Je vous en suis très reconnaissant. Merci également d'avoir su mener nos discussions avec talent. Je me dois de souligner que vous avez été très bien secondé par notre vice-président, Jose Antonio Gil Celedonio, notre ancien président. Il est à notre service depuis plusieurs années. Ce fut un plaisir de travailler avec vous deux. Je tiens également à remercier une nouvelle fois les coordonnateurs de groupe. Je sais que c'est une tâche difficile et je tiens au moins à vous remercier de l'accomplir et de représenter vos régions avec tant de diligence et d'efficacité. Bien sûr, je tiens à saluer le travail acharné et le professionnalisme de mes nombreux collègues du Secrétariat, de mes collègues de l'Équipe de haute direction et de bon nombre de ceux qui se trouvent sur cette estrade et qui ont dû répondre à vos questions et à vos interrogations, vous aider à préciser vos questions et, bien sûr, contribuer au bon fonctionnement de ce comité. À mi-parcours de ce processus du PBC, je suis ravi des discussions très fructueuses qui ont eu lieu et des importants progrès qui ont été réalisés. C'est dans cette même idée d'appui à nos États membres que j'attends avec impatience la deuxième réunion du PBC qui sera, je crois, la trente-neuvième session, du 16 au 20 juin. Sur ce, je souhaite un bon retour à tous ceux qui rentrent dans leur capitale et, à ceux qui restent ici à Genève, une excellente fin de semaine. Je vous remercie infiniment.

397. Le président : Merci, Monsieur le Directeur général Daren Tang, pour vos aimables propos à l'égard du président, du vice-président et du Secrétariat, qui composent en fait votre équipe, mais qui a été la mienne pendant ces cinq jours. Je donne maintenant la parole aux coordonnateurs de groupe et aux délégations qui souhaitent s'exprimer.

398. La délégation de la Colombie : La délégation de la Colombie fait cette déclaration au nom du GRULAC. Monsieur le président, nous tenons tout d'abord à vous remercier, vous et le vice-président, pour votre rôle de direction et votre excellente gestion de cette session du PBC. Nous sommes ravis d'avoir pu approuver l'ordre du jour et avoir un dialogue constructif, en particulier sur des questions sensibles qui concernent le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, et nous nous préparons maintenant à participer à la prochaine session du PBC. Nous remercions également le Secrétariat pour l'établissement des documents, la grande qualité des exposés présentés et l'appui apporté aux délégations tout au long de cette semaine et avant la session du PBC. Nous remercions également les interprètes et les équipes techniques et logistiques de l'OMPI qui ont facilité notre travail. Enfin, nous réaffirmons notre détermination à travailler dans un esprit de collaboration et de manière constructive avec tous les groupes régionaux et le Secrétariat.

399. La délégation du Pakistan : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous avons l'honneur de faire cette déclaration au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Tout d'abord, le groupe des Pays d'Asie et du Pacifique tient à vous faire part de ses sincères remerciements pour votre conduite et vos conseils avisés tout au long de cette session. Nous remercions le Directeur général pour son discours de clôture et sommes tout aussi reconnaissants au Secrétariat, à l'équipe des Services des conférences et aux interprètes pour leur appui et leur professionnalisme. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique est très satisfait des discussions menées sur tous les points à l'ordre du jour au cours de cette session du PBC. Il salue la gestion financière rigoureuse de l'Organisation et l'excédent d'exploitation qui témoigne d'une planification prudente et d'une gestion efficace des ressources. Cette session nous a permis de mener des délibérations constructives et de progresser sur toute une série de points importants à l'ordre du jour. Nous remercions toutes les délégations pour leurs propositions constructives qui nous ont permis de parvenir à un consensus sur plusieurs

décisions au cours de cette session. Le groupe accorde également une grande importance aux débats en cours sur la mesure des performances et réaffirme l'importance des principaux indicateurs d'exécution qui ne sont pas uniquement fondés sur les réalisations, mais reflètent également les résultats en matière de développement, l'inclusivité et l'impact réel sur le terrain. Monsieur le président, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique salue l'engagement continu de l'OMPI en faveur de l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de réalisation des ODD et estime que le fait de continuer de mettre l'accent sur la mise en œuvre d'initiatives axées sur le développement et l'impact nous permettra de progresser dans la mise en œuvre du mandat de l'OMPI et des recommandations du Plan d'action pour le développement. Le groupe réaffirme son engagement à l'égard des travaux du PBC et souligne l'importance d'une collaboration durable entre les États membres de l'OMPI afin de garantir que le programme de travail et budget de l'OMPI continue de contribuer à l'écosystème mondial de propriété intellectuelle de manière équilibrée et inclusive. Nous souhaitons une excellente fin de semaine à tous et un bon voyage à ceux qui partent.

400. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le président. Nous tenons à remercier le Directeur général Daren Tang pour son discours de clôture, ainsi que vous, Monsieur le président, pour votre conduite et gestion diligente de la session, sans oublier le vice-président et le Secrétariat pour leur travail dévoué tout au long de cette session. De plus, nous tenons à remercier les interprètes et les Services des conférences pour leur professionnalisme et leur disponibilité. Nous notons avec satisfaction l'adoption réfléchie des décisions qui sont d'une grande importance pour la santé financière et le fonctionnement efficace de l'Organisation. Nous espérons que nos délibérations sur les points restés en suspens à la trente-huitième session du PBC et les documents de la trente-neuvième session du PBC se poursuivront dans un esprit tout aussi constructif lors de la prochaine session. Monsieur le président, le groupe B demeure déterminé à contribuer de manière constructive aux travaux du comité lors de la prochaine session en juin.

401. La délégation de la Namibie : La délégation de la Namibie est heureuse de prononcer cette déclaration de clôture au nom du groupe des pays africains. Nous remercions le président et le vice-président pour leur conduite déterminée tout au long de cette session. Nous remercions également le Directeur général Daren Tang pour ses remarques finales encourageantes et nous exprimons nos remerciements au Secrétariat pour son travail acharné et son dévouement, ainsi qu'aux interprètes pour leur aide précieuse qui a permis une communication claire. Nous saluons les efforts déployés par toutes les délégations et leur flexibilité pour parvenir à un consensus sur les différents points à l'ordre du jour examinés au cours de cette session. Nous espérons conserver cet esprit positif lors de la trente-neuvième session à venir du PBC. Nous souhaitons également à tous une excellente fin de semaine et un bon retour à ceux qui rentrent chez eux.

402. La délégation de l'Estonie : Merci, Monsieur le Directeur général, Monsieur le président, chers collègues. Monsieur le président, au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, permettez-moi de vous remercier, ainsi que le vice-président, pour vos conseils avisés pendant les travaux de la première session du PBC. Votre travail et votre dévouement nous ont permis de progresser cette semaine. Nous remercions également le Secrétariat pour son excellent travail et les efforts efficaces qu'il a déployés pour préparer et faire avancer les travaux de ce comité. De même, nous tenons également à remercier les interprètes et les Services des conférences. Permettez-moi également de remercier tous les coordonnateurs régionaux et les États membres pour leurs efforts et leur coopération en vue de parvenir à un accord sur les questions importantes examinées au cours de la trente-huitième session du comité. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes note avec satisfaction les progrès accomplis durant la semaine. Nous apprécions l'engagement constructif de toutes les parties concernées et nous réjouissons à l'idée de poursuivre nos discussions lors de la prochaine session du PBC en juin.

403. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le président. La délégation de la Chine tient à remercier le Directeur général Daren Tang pour ses observations. Nous remercions également le Secrétariat ainsi que le président et le vice-président. Sous la conduite du président et grâce à la participation constructive de toutes les parties, nous avons vu se dégager un consensus sur de nombreux points de l'ordre du jour, ce qui a permis de jeter des bases solides pour les rapports qui seront présentés à la prochaine assemblée et à la prochaine réunion du PBC en juin. La Chine apprécie la flexibilité et l'esprit constructif dont ont fait preuve toutes les parties. Nous apprécions tout particulièrement les efforts déployés par le président, le Secrétariat et les coordonnateurs de groupe. Bien que l'examen de certains points ait été reporté à la prochaine session du PBC, nous sommes convaincus que, sous la direction de notre président et grâce à l'esprit de coopération dont font preuve toutes les parties, nous parviendrons à faire avancer les choses de manière constructive. Nous remercions également nos interprètes pour leur interprétation de grande qualité, et j'ai hâte de vous voir le mois prochain.

404. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le président. La Fédération de Russie tient à vous exprimer sa gratitude pour votre approche constructive et impartiale dans la conduite de notre session. Nous tenons à remercier le vice-président, ainsi que le Directeur général Daren Tang, ses assistants et adjoints, l'équipe du Secrétariat, les divisions, les délégués et les interprètes. Nous vous remercions pour l'organisation de la réunion, l'établissement des documents et l'appui fourni aux États membres. Nous tenons également à souligner les travaux constructifs qui ont été menés durant cette trente-huitième session du PBC et l'approche multilatérale suivie pour l'adoption des décisions. Nous espérons que le comité continuera d'exercer son mandat sans politisation artificielle ni débats sur des questions qui ne sont pas liées à l'ordre du jour de la réunion. La Fédération de Russie est ouverte à la poursuite de travaux constructifs communs visant à mettre en place un système mondial équilibré et efficace en matière de propriété intellectuelle, qui deviendra par la suite un puissant moteur du développement innovant et de la croissance économique à l'échelle mondiale, dans l'intérêt de tous.

405. Le président : Je commencerai par remercier le Directeur général Daren Tang d'être présent parmi nous, de partager sa vision et d'expliquer l'approche de l'OMPI sur les questions qui ont fait l'objet de vifs débats tout au long de la semaine. Je tiens également à remercier le vice-président José Antonio Gil Celedonio, qui m'a apporté une aide précieuse en présidant certaines des séances. Je remercie également l'équipe du Secrétariat du PBC qui m'a aidé à préparer la session en me fournissant des informations et en m'assistant tout au long de la réunion. Et, bien sûr, je remercie les interprètes qui ont été constamment à nos côtés, ainsi que le personnel technique. Je tiens tout particulièrement à remercier les États membres, car ce que nous avons accompli leur appartient. Je vous remercie tous pour l'esprit de coopération dont vous avez fait preuve tout au long de ces discussions. Nous avons des décisions à prendre sur cinq points à l'ordre du jour et, pour une décision, nous avons cinq propositions. Nous avons un total de neuf points de décision et nous sommes parvenus à un consensus sur sept d'entre eux, tandis que deux points de décision n'ont pas fait l'objet d'un consensus. Cependant, il a été convenu d'examiner ces points et ces questions à la prochaine session du PBC en juin. Fort de cet état d'esprit, je suis très optimiste et pleinement convaincu que, si cet environnement de coopération se maintient, nous connaissons encore davantage de succès dans l'avenir. Tout ce qui a été accompli, c'est grâce à vous. Je tiens à vous remercier et à dédier le succès et les résultats de cette réunion à la coopération dont vous avez tous fait preuve. Je vous remercie pour vos aimables paroles. Avec votre permission, je souhaite clore la réunion. La séance est levée.

[L'annexe suit]

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of States)*

ALGERIE/ALGERIA

Belgacem TABAI (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

ALLEMAGNE/GERMANY

Christian SCHERNITZKY (Mr.), First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Viola ZOLLITSCH (Ms.), Advisor, Section III B 5, Federal Ministry of Justice and Consumer Protection, Berlin

AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA

Reginald Thilivhali RATSHITANGA (Mr.), Counsellor (Political), Permanent Mission, Geneva

ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA

Abdullah Mohammed ALRASHED (Mr.), Chief Finance Officer, Finance Department, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Maha Mohammed ALOTAIBI (Ms.), Head, Budgeting, Finance Department, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Ahmed Hamoud ALJASSER (Mr.), Senior International Partnership Officer, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

ARGENTINE/ARGENTINA

Nadia Soledad SOCOLOFF (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

BELARUS/BELARUS

Tatsiana TRYFANKOVA (Ms.), Head, Accounting and Reporting Department, National Center of Intellectual Property (NCIP), Minsk

BRESIL/BRAZIL

Cristina ALEXANDRE (Ms.), Counsellor, Intellectual Property, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Rodrigo VENTURA (Mr.), Chief Economist, National Institute of Industrial Property (INPI), Rio de Janeiro

Fernando ASSIS (Mr.), Economist, National Institute of Industrial Property (INPI), Rio de Janeiro

Lívia GOUVÊA (Ms.), Economic Affairs Advisory Analyst, National Institute of Industrial Property (INPI), Rio de Janeiro

Gustavo TRAVASSOS PEREIRA (Mr.), Economic Affairs Advisory, National Institute of Industrial Property (INPI), Rio de Janeiro

Fabio MUNIZ DE ALMEIDA MANDU (Mr.), Intellectual Property Technician, National Institute of Industrial Property (INPI), Rio de Janeiro

Katia Regina DO VALLE FREITAS PINTO (Ms.), Professor, National Institute of Industrial Property (INPI), Rio de Janeiro

CANADA

Richard YORK (Mr.), Senior Director, Innovation, Science and Economic Development (INSED), Canadian Intellectual Property Office (CIPO), Ottawa

Francis Lord (Mr.), Senior Trade Policy Officer, Intellectual Property, Digital Economy, and Innovation Division, Global Affairs Canada, Ottawa

CHILI/CHILE

Pablo LATORRE (Sr.), Intellectual Property Attaché, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

Denisse PÉREZ (Sra.), Jefa, Departamento Internacional, Instituto Nacional de la Propiedad Industrial (INAPI), Santiago

CHINE/CHINA

LI Weiwei (Ms.), Minister-Counsellor, Permanent Mission, Geneva

YANG Zhilun (Mr.), Minister-Counsellor, Permanent Mission, Geneva

HE Xiang (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

YAO Yue (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ZHANG Ling (Ms.), Director, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

WANG Hua (Ms.), Deputy Director, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

ZHONG Yan (Mr.), Deputy Director, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

COLOMBIE/COLOMBIA

Álvaro Alejandro GÓMEZ OCAMPO (Sr.), Ministro, Misión Permanente, Ginebra

María Juliana PACHECO MONROY (Sra.), Asesora, Delegatura de Propiedad Industrial de la Superintendencia de Industria y Comercio, Ministerio de Comercio, Industria y Turismo, Bogotá

Adriana Marcela RODRÍGUEZ ROJAS (Sra.), Asesora, Delegatura de Propiedad Industrial de la Superintendencia de Industria y Comercio, Ministerio de Comercio, Industria y Turismo, Bogotá

Jesús Leonardo ESTEPA TOZCANO (Sr.), Profesional Universitario, Superintendencia de Industria y Comercio, Ministerio de Comercio, Industria y Turismo, Bogotá

ÉGYPTE/EGYPT

Alaa HEGAZY (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Mohamed HASSANIN (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

EL SALVADOR

Carmen Aída FUENTES MCLAREN (Sra.), Ministra Consejera, Representante Permanente Adjunta, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

Coralia OSEGUEDA (Sra.), Consejera, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

ESPAGNE/SPAIN

Carmen MARTÍNEZ DE LA PEÑA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

José María CALLEJA ROVIRA (Sr.), Secretario General, Secretaría General, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria y Turismo, Madrid

Fernando OLALQUIAGA DEL PRADO (Sr.), Jefe, Área de Gestión Económica, Financiera y Presupuestaria, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria y Turismo, Madrid

Covadonga PERLADO DÍEZ (Sra.), Jefa de Área, Departamento de Coordinación Jurídica y Relaciones Internacionales, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria y Turismo, Madrid

ESTONIE/ESTONIA

Piret URB (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Kadri KROODO (Ms.), Legal Advisor, Intellectual Property Law Department, Estonian Patent Office, Tallinn

ÉTATS-UNIS D'AMERIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Reena PATEL (Ms.), Political Officer, Permanent Mission, Geneva

Marina LAMM (Ms.), Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva

Laura HAMMEL (Ms.), Senior Level Intellectual Property Attorney for Global Outreach, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

Gordon KLANCNIK (Mr.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

Andrew MOORE (Mr.), Attorney-Advisor, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

Amanda CORCOS (Ms.), Senior Advisor, Department of State, Washington, D.C.

Chelsea COWAN (Ms.), Advisor, Department of State, Washington, D.C.

Albert MOESLE (Mr.), Deputy Director, Bureau of International Organizations, Office of Management Policy and Resources, Department of State, Washington, D.C.

FEDERATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Viktoria GALKOVSKAYA (Ms.), Deputy Head, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Vladislav MAMONTOV (Mr.), Acting Head, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Evgeniia KOROBENKOVA (Ms.), Adviser, Multilateral Cooperation Division, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Oleg NERETIN (Mr.), Director, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Moscow

Aleksandr PRISHCHEP (Mr.), Deputy Director, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Moscow

Anna CHESTNYKH (Ms.), Head, International Cooperation Sector, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Moscow

Anton MINAEV (Mr.), Senior Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Anastasiia TOROPOVA (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ivan TARUTIN (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

FRANCE

Carole BREMEERSCH (Mme), conseillère (Propriété intellectuelle), Affaires globales, Mission permanente, Genève

Elodie DURBIZE (Mme), responsable, Pôle des affaires européennes et internationales, Service juridique et international, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

Olivia LE LAMER (Mme), chargée de mission, Indications géographiques à l'international, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Paris

GHANA

Audrey Akweley Yebowaa NEEQUAYE (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

GUATEMALA

Eduardo SPERISEN YURT (Sr.), Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

Flor de María GARCÍA DÍAZ (Sra.), Consejera, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

Linda CRISTALES (Sra.), Pasante, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

INDE/INDIA

Gaurav Kumar THAKUR, Head, Permanent Mission, Geneva

Pranav Sai BALAKRISHNAN (Mr.), Interning Officer, Permanent Mission, Geneva

ITALIE/ITALY

Simona MARZETTI (Ms.), Director, International and European Affairs Division, Italian Patent and Trademark Office (UIBM), Ministry of Economic Development, Rome

Delfina AUTIERO (Ms.), Senior Expert Officer, Italian Patent and Trademark Office (UIBM), Ministry of Enterprises and Made in Italy, Rome

JAPON/JAPAN

ITO Yuichi (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

TAJIMA Hiroki (Mr.), First Secretary (Political Affairs), Permanent Mission, Geneva

YASUI Takuya (Mr.), Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

SUZUKI Takafumi (Mr.), Deputy Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

FUKAO Kazutaka (Mr.), Assistant Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

MORITA Ayumi (Ms.), Administrative Officer, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

KIRGHIZISTAN/KYRGYZSTAN

Saltanat ZHUMAGULOVA (Ms.), Head, Financial and Economic Planning and Public Procurement Division, State Agency of Intellectual Property and Innovation under the Cabinet of Ministers of the Kyrgyz Republic (Kyrgyzpatent), Bishkek

LITHUANIE/LITHUANIA

Dovilė TEBELŠKYTĖ (Ms.), Head, Legal and International Affairs Division, State Patent Bureau of the Republic of Lithuania, Vilnius

MEXIQUE/MEXICO

Rodrigo Alonso LÓPEZ TOVAR (Sr.), Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

Itzel FERNÁNDEZ PANDO (Sra.), Asesora, Misión Permanente, Ginebra

Anahi MEDRANO REYES (Sra.), Especialista (Propiedad Industrial), Dirección Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

NAMIBIE/NAMIBIA

Jeanetha Pakasane TJITOURA (Ms.), Attaché, Permanent Mission, Geneva

Jones Lubinda LUBINDA (Mr.), Expert, Business and Intellectual Property Authority (BIPA), Ministry of Industrialization and Trade (MIT), Windhoek

NIGERIA/NIGERIA

Donald Ugochukwu EGBUFOR (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

OUGANDA/UGANDA

Joy Zoe KIRUNDA (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Gilbert AGABA (Mr.), Commissioner (Intellectual Property), Uganda Registration Services Bureau (URSB), Kampala

OUZBEKISTAN/UZBEKISTAN

Abbasov BOBURKHAN (Mr.), Senior Consultant, Ministry of Justice, Tashkent

PAKISTAN

Bilal AHMAD (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Uzair Zahid SHAIKH (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Bilal HASNAIN (Mr.), Intern, Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva

PEROU/PERU

Alison Anabella URQUIZO OLAZABAL (Sra.), Primera Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

POLOGNE/POLAND

Iwona BEREDA-ZYGMUNT (Ms.), Chief Expert, International Cooperation Department, Patent Office of the Republic of Poland (UPRP), Warsaw

PORTUGAL

Tiago SERRAS RODRIGUES (Mr.), Counsellor, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Fernando NUNES (Mr.), Senior Officer, Financial Resources Department, Portuguese Institute of Industrial Property (INPI), Lisbon

REPUBLIQUE DE COREE/REPUBLIC OF KOREA

YUN Hangeol (Mr.), Assistant Deputy Director, International Cooperation Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

KANG Huiman (Mr.), Head, International Cooperation Planning, International Cooperation Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

BYUNGHO Moon (Mr.), Researcher, Global Policy Research, Seoul

REPUBLIQUE DE MOLDOVA/REPUBLIC OF MOLDOVA

Cristina AVORNIC (Ms.), Counsellor, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Diana STICI (Ms.), Head, Legal Department, Administration of State Agency on Intellectual Property (AGEPI), Chisinau

Maria TURCAN (Ms.), Head, Chief Accountant, Accounting, Planning and Acquisitions Division, Administration of State Agency on Intellectual Property (AGEPI), Chisinau

REPUBLIQUE TCHEQUE/CZECH REPUBLIC

Luděk CHURÁČEK (Mr.), Director, Economic Department, Industrial Property Office of the Czech Republic (IPO CZ), Prague

ROUMANIE/ROMANIA

Serena MELLAK (Ms.), Expert, Financial Department, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Laura STANCU (Ms.), Expert, Financial Department, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Lizzie WILSON (Ms.), Senior Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva

Valeriano SIMONE (Mr.), Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva

Sarah MITCHINSON (Ms.), Senior Policy Advisor, Intellectual Property Office (IPO), Newport

John THOMAS (Mr.), Senior Policy Advisor, Intellectual Property Office (IPO), Newport

SINGAPOUR/SINGAPORE

Kathleen PEH (Ms.), First Secretary, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Edmund LEONG (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Benjamin TAN (Mr.), Deputy Director, International Engagement, Intellectual Property Office of Singapore (IPOS), Singapore

SLOVAQUIE/SLOVAKIA

Dušan MATULAY (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Rastislav GABRIEL (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

SUEDE/SWEDEN

Felix NYSTRÖM, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mattias ARVIDSSON (Mr.), Head (Controlling), Swedish Patent and Registration Office (PVR), Stockholm

Marie-Louise ORRE (Ms.), Senior Legal Adviser, Department of Legal Affairs, Swedish Intellectual Property Office (PVR), Stockholm

SUISSE/SWITZERLAND

Christoph SPENNEMANN (M.), conseiller (Affaires globales), Mission permanente, Genève

Charlotte BOULAY (Mme), conseillère juridique, Division du droit et des affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

TADJIKISTAN/TAJIKISTAN

Firuz ODINAZODA (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

TUNISIE/TUNISIA

Zeineb LETAIEF (Mme), première secrétaire, Mission permanente, Genève

TÜRKIYE

Burcu EKIZOĞLU (Ms.), Legal Counsellor, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Gülçin HASPOLAT (Ms.), Intellectual Property Expert, European Union and Foreign Affairs Department, Turkish Patent and Trademark Office (TÜRKPATENT), Ankara

II. OBSERVATEURS/OBSERVERS

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of States)*

ALBANIE/ALBANIA

Jyrgen BELEGU (Mr.), Specialist, Finance Directorate, Ministry of Economy, Culture and Innovation, Tirana

Aida QEFALIA (Ms.), Examiner, Examination Directorate, Ministry of Economy, Culture and Innovation, Tirana

ARMENIE/ARMENIA

Gayane VOPYAN (Ms.), Patent Examiner, Patent and Industrial Design Examination Department, Intellectual Property Office, Ministry of Economy of the Republic of Armenia, Yerevan

AUSTRALIE/AUSTRALIA

James BAXTER (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Emily MCDONALD (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Jeremy GREEN (Mr.), Minister, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Matthew FORNO (Mr.), Assistant General Manager, Policy and Stakeholders Group, IP Australia, Canberra

BAHAMAS

Kemie A. JONES (Mr.), Trade Attaché, Permanent Mission, Geneva

BARBADE/BARBADOS

Tamar GRANT (Ms.), Senior Legal Counsel, Corporate Affairs and Intellectual Property Office (CAIPO), Ministry of Energy and Business, Bridgetown

BELGIQUE/BELGIUM

Sofie RAVAGLIA (Mme), première secrétaire, Mission permanente, Genève

Guillaume TRINQUET (Mr.), stagiaire, Mission permanente, Genève

BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)/BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF)

Maira Mariela MACDONAL ALVAREZ (Ms.), Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Geneva

BRUNEI DARUSSALAM/BRUNEI DARUSSALAM

Chee Leong CHAN (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

CHYPRE/CYPRUS

Savva HADJIMINAS (Mr.), Attaché, Permanent Mission, Geneva

COSTA RICA

Gustavo CORELLA CORDERO (Sr.), Consejero, Misión Permanente, Ginebra

COTE D'IVOIRE

Betty Malouka FADIKA (Mme), première secrétaire, Mission permanente, Genève

CROATIE/CROATIA

Jelena SEKULIĆ (Ms.), Head, Section for European and International Affairs, State Intellectual Property Office (SIPO), Zagreb

DANEMARK/DENMARK

Amanda Balslev HANDEST, (Ms.), Expert, Centre for Policy, Legal and International Relations, Copenhagen

ÉQUATEUR/ECUADOR

Ligia Fanny UTITIAJ ANKUASH (Sra.), Tercera Secretarí, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

GEORGIE/GEORGIA

Nino CHIKOVANI (Ms.), Deputy Chairperson, National Intellectual Property Center (SAKPATENTI), Tbilisi

Darejani MTCHEDLIDZE (Ms.), Head, Trademarks, Geographical Indications and Design Department, National Intellectual Property Center (SAKPATENTI), Tbilisi

Salome TSIMAKURIDZE (Ms.), Head, Administrative Department, National Intellectual Property Center (SAKPATENTI), Tbilisi

HONGRIE/HUNGARY

Helga SCHNEE (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

Krisztina CSERHÁTI-FÜZESI (Ms.), Head, Industrial Property Law Section, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

Zsófia BÁTHORY (Ms.), Legal Officer, Industrial Property Law Section, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

Csaba BATICZ (Mr.), Chief Advisor to the President, Industrial Property Law and Policy, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')/IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Sajjad AKBARI NEYESTANI (Mr.), Intellectual Property Consultant, Deputy of Intellectual Property, Ministry of Justice, Tehran

ISRAËL/ISRAEL

Marco PANGALLO (Mr.), Adviser, United Nations Agencies, Ministry of Foreign Affairs, Geneva

JAMAÏQUE/JAMAICA

Brandon St Owen CROOKS (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Lilyclaire BELLAMY (Ms.), Executive Director, Jamaica Intellectual Property Office (JIPO),
Kingston

KAZAKHSTAN

Aelita MUSSABAYEVA (Ms.), Attaché, Permanent Mission to the World Trade
Organization (WTO), Geneva

KOWEÏT/KUWAIT

Abdulaziz Abdularazzaq M. GH. M. TAQI (Mr.), Commercial Attaché, Permanent Mission,
Geneva

LETTONIE/LATVIA

Eriks REKIS (Mr.), Deputy Director, Patent Office of the Republic of Latvia, Riga

LIBAN/LEBANON

Hazem ABDEL SAMAD (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

MADAGASCAR

Naharisoa Oby RAFANOTSIMIVA (Mme), directrice générale, Office malgache de la propriété
industrielle (OMAPI), Antananarivo

Andrianianambinintsoa Narisoa RABENJA (M.), directeur, Promotion de l'activité inventive,
Office malgache de la propriété industrielle (OMAPI), Antananarivo

MALAISIE/MALAYSIA

Nurul Aishah MOHD YUNUS (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

MONACO

Gilles REALINI (Mr.), conseiller, représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève

PARAGUAY

Paola Teresa BALBUENA CENTURIÓN (Sra.), Segunda Secretaria, Misión Permanente,
Ginebra

PAYS-BAS (ROYAUME DES)/NETHERLANDS (KINGDOM OF THE)

Saskia JURNA (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

REPUBLIQUE DOMINICAINE/DOMINICAN REPUBLIC

Wendy Teresa GOICO CAMPAGNA (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra
Ana Lorna REGALADO RAMOS (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE/DEMOCRATIC PEOPLE'S
REPUBLIC OF KOREA

HO Tong Hyok (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

SEBIE/SERBIA

Jovana ĐUROVIĆ VOJINOVIĆ (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

SLOVENIE/SLOVENIA

Maruša BAUS (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Barbara REŽUN (Ms.), Senior Advisor, Promotion and International Co-operation Division,
Slovenian Intellectual Property Office (SIPO), Ministry of the Economy, Tourism and Sport,
Ljubljana

TOGO

Mouhamed Nour-Dine ASSINDOH (M.), ministre-conseiller, Mission permanente, Genève

TRINITE-ET-TOBAGO/TRINIDAD AND TOBAGO

Allison ST. BRICE (Ms.), First Secretary, Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission, Geneva

UKRAINE

Veronika TYSHCHENKO (Ms.), Head, Accounting Service Division, Ukrainian National Office
for Intellectual Property and Innovations (UANIPPIO), Kyiv

Olena TYSLIUK (Ms.), Head, Planning and Financial Division, Ukrainian National Office for
Intellectual Property and Innovations (UANIPPIO), Kyiv

Volodymyr RYSAK (Mr.), Head of Unit, Ukrainian National Office for Intellectual Property and
Innovations (UANIPPIO), Kyiv

Svitlana ZHAIVORONOK (Ms.), Leading Intellectual Property Professional, Department of
International Cooperation, Ukrainian National Office for Intellectual Property and
Innovations (UANIPPIO), Kyiv

Andrii ZOZULIUK (Mr.), Head, Department of International Cooperation, Ukrainian National
Office for Intellectual Property and Innovations (UANIPPIO), Kyiv

URUGUAY

Mercedes AGUIAR QUINTANA (Sra.), Primera Secretaria, Misión Permanente ante la
Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

VIET NAM

VO Thai Hieu (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

III. CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)/JOINT INSPECTION UNIT (JIU)

Président/Chair: Carolina María FERNÁNDEZ OPAZO (Mme/Ms.)

Secrétaire exécutif/
Executive Secretary: Uren Pillay (M/Mr.)

IV. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair: Bilal Ahmad (M./Mr.) (Pakistan)
Vice-président/Vice-Chair: José Antonio GIL CELEDONIO (M./Mr.)
(Espagne/Spain)
Secrétaire/Secretary: Chitra NARAYANASWAMY (Mme/Ms.) (OMPI/WIPO)

V. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OMPI)/INTERNATIONAL BUREAU OF THE WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Daren TANG (M./Mr.), Directeur général/Director General

Andrew STAINES (M./Mr.), sous-directeur général, Secteur administration et gestion/Assistant Director General, Administration and Management Sector

Chitra NARAYANASWAMY (Mme/Ms.), directrice, Département de la gestion des programmes et des finances (contrôleur)/Director, Department of Program Planning and Finance (Controller)

Maya BACHNER (Mme/Ms.), contrôleur adjointe et directrice, Planification, budget et gestion des risques, Division de la planification, budget et gestion des risques/Assistant Controller and Director Planning and Risk Management, Planning, Budget and Risk Management Division

Arendina KOPPE (Mme/Ms.), conseillère juridique adjointe/Deputy Legal Counsel

Paradzai NEMATADZIRA (M./Mr.), directeur, Division des finances/Director, Finance Division

[Fin du document/End of document]